

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Économie sociale,
environnement & innovations

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Sous la direction de Hassan ZAOUAL

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Économie sociale,
environnement & innovations

L'HARMATTAN

© L'HARMATTAN, 2008
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-06718-9
EAN : 9782296067189

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE INNOVATION ET DYNAMIQUES DE PROXIMITÉ. UNE CLEF DE LECTURE	11
Hassan ZAOUAL	
La dimension territoriale de l'innovation	31
Larbi HAKMI Hassan ZAOUAL	
Introduction	31
1. Les approches institutionnalistes des systèmes territorialisés d'innovation	33
2. Les approches « proximitistes » des systèmes d'innovation	43
Conclusion	54
Références bibliographiques	56
Innovations sociales et dynamiques territoriales. Une approche par la proximité	
<i>(L'expérience des banques coopératives)</i>	61
Nadine RICHEZ-BATTESTI	
Introduction	61
1. Innovations sociales, territoires et proximité	64
2. Banques coopératives et innovations sociales territorialisées	70
Conclusion	83
Références bibliographiques	85
Entrepreneuriat responsable et territoire.	
<i>L'expérience des entreprises d'économie sociale en France</i>	89
Nathalie FERREIRA	
Introduction	89
1. Principes et règles des organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	91
2. Les entreprises d'économie sociale et solidaire. Des acteurs majeurs du développement local	93

3. Les entreprises d'ESS. Des acteurs incontournables du développement durable	97
Conclusion	101
Références bibliographiques	102
 Promouvoir l'économie solidaire et une autre approche de la richesse. <i>Le bénévolat en pays Cœur de Flandre et pays de Rennes</i>	
	105
Érick ROUSSEL	
Introduction	105
1. Les enjeux du bénévolat. Définition et mesure	107
2. Le "pays". Une vision et un concept propices à une économie solidaire et durable	111
3. Enquête sur le bénévolat dans les pays Cœur de Flandre et de Rennes	117
4. Le bénévolat. Facteur et indicateur de richesse solidaire	122
Conclusion	125
Références bibliographiques	127
 Innovation territorialisée et nouvelles dynamiques touristiques. <i>La valorisation des ressources spécifiques</i>	
	131
Delphine ROUSSEL	
Introduction	131
1. L'innovation. Un enjeu pour les nouvelles dynamiques touristiques	133
2. Le territoire. Un creuset d'innovations touristiques	141
Conclusion	149
Références bibliographiques	150
 Gestion des déchets, innovations et territoires. <i>Retours d'expériences et recherche contextuelle</i>	
	151
Gérard BERTOLINI	
Mustapha BRAKEZ	
Introduction	151
1. De la collecte des ordures ménagères à leur traitement	153
2. Les articulations entre récupération et élimination	156
3. Le compostage	169
4. L'appropriation par les habitants	175
Conclusion	180

Références bibliographiques	181
-----------------------------	-----

Entreprise d'insertion et développement « durable ». <i>Une économie des proximités au service d'une gestion « solidaire » des déchets</i>	183
Pascal GLÉMAIN	

Introduction	183
1. Les problématiques environnementales « situées » : défis et enjeux	184
2. L'expérience innovante de l'entreprise d'insertion TroCantons en Estuaire de la Loire	192
Conclusion	200
Références bibliographiques	201

Dynamiques communautaires et développement durable. Les expériences des associations canadiennes du sud du Golfe du Saint-Laurent	205
--	-----

Claire KOSTRZEWA
Patrick ÉMOND
Omer CHOUINARD
Nadine GAUVIN
Monique BRIDEAU
Monique LANGIS

Introduction	205
1. Concepts et vision de la nouvelle économie sociale	207
2. Etudes et enquêtes. Une approche empirique de l'économie sociale des bassins versants du littoral acadien	217
3. L'économie sociale. Une nouvelle manière de voir et de faire	227
Références bibliographiques	231
LES AUTEURS	233

Présentation générale

Innovation et dynamiques de proximité.

Une clef de lecture¹

Hassan ZAOUAL

Professeur des Universités,
Directeur du GREL/RIL, ULCO

*« Dans les années 1950, écrit J. Michel Brittain, les sciences sociales apparaissaient aux yeux de beaucoup comme dominées par les partisans des méthodes quantitatives et leur désir de se rapprocher toujours plus des modèles des sciences exactes. En ce dernier quart du XXème siècle, il semble que les méthodes non quantitatives gagnent du terrain malgré le combat, à grand renfort d'analyse des données et de modélisations sur ordinateur » : « Les frontières culturelles des sciences sociales dans les années 1990 », in *Revue internationale des Sciences Sociales*, n° 119, février 1989*

¹ Cette publication collective doit beaucoup à Nathalie Ferreira. C'est à elle que l'on doit le démarrage de cet échange scientifique contenu dans cette publication. Au départ, Nathalie avait pour mission de parachever la coordination de ce numéro. Cependant en raison de contraintes indépendamment de sa volonté (raisons de santé), j'ai dû prendre le relai et ainsi mettre en place une coordination inattendue de cette œuvre collective. Nous tous, nous la remercions.

1. LE CONTEXTE SCIENTIFIQUE

Ce numéro résulte d'une initiative du Laboratoire RII de l'Université du Littoral Côte d'Opale (France). Il réunit un ensemble de contributions portant sur les thématiques de l'innovation et du « *développement durable* » articulées aux dynamiques territoriales. Leur dénominateur commun est la *proximité* dont la mesure où les auteurs, indépendamment, de leur angle d'attaque en soulignent l'importance. Que l'on aborde, en effet, les processus d'innovation, les banques coopératives, les entreprises sociales, les nouvelles pratiques de l'économie solidaire et du tourisme ou l'environnement les *formes de proximité* évoquées par les auteurs de cet ouvrage ont acquis un statut d'objet de recherche incontournable dans les changements paradigmatiques en cours. Ce changement de vision touche tous les aspects des dynamiques territoriales émergentes. Les modes de stimulation et de régulation propres à ces nouvelles dynamiques trouvent leur origine dans les anomalies sociales et écologiques que la globalisation déverse au dessus des acteurs et des territoires concernés. Ainsi, les reconstructions territoriales agissent à la base comme des correctifs aux incertitudes économiques, aux risques environnementaux et aux déstabilisations sociales inhérentes à la globalisation. En ce sens, l'esprit qui anime l'ensemble des textes ici réunis met en valeur incontestablement l'*ancrage territorial* et les *capacités d'auto organisation* des acteurs. En d'autres termes, les conclusions auxquelles arrivent les auteurs les inscrivent dans des approches assez voisines du courant des *dynamiques de proximité*. D'ailleurs, la plupart des contributions en question mobilisent, entre autres, les auteurs français (Gilly, Pecqueur, Zimmermann) les plus en vue de ce renouvellement théorique.

2. LA PROXIMITÉ. UN MOTEUR D'INNOVATIONS

Le premier texte qui ouvre ce débat est celui de H. Zaoual et de L. Hakmi. Abordant l'innovation, cette contribution se déploie en deux dimensions. La première consiste en une revue de la littérature concernant les récents développements de l'économie de l'innovation. Elle retient pour l'essentiel l'interactivité existante entre les institutions et les processus d'innovation. De ce point de vue, l'innovation et, de façon plus large, la production des

connaissances renvoient à des *systèmes complexes* qui se construisent par *interaction* entre les acteurs. Et, ce sont les institutions qui en assurent la cohésion et le dynamisme. En d'autres termes, la *dimension institutionnelle* nous introduit dans les *univers de coordination* où se construisent des *repères collectifs* réduisant les *incertitudes* inhérentes aux processus d'innovation. Ici, la *convention* encadre et oriente les *turbulences* que les nouvelles connaissances introduisent lors de leur émergence et dans leur transcription dans l'*organisation*. La force de l'institution se traduit, dans les faits, par une *stabilité relationnelle* nécessaire à la maîtrise de l'*instabilité* inhérente aux *situations de changement*. Cette mise en *ordre du désordre* s'opère par une production de règles, de réseaux, de processus de coopération et, de façon plus large, par des appartenances capables d'impliquer non seulement *en interne* les acteurs de l'organisation mais aussi, *en externe*, ses partenaires. C'est dans cette perspective, que la référence à l'institution conduit peu à peu à un élargissement du raisonnement de nos deux auteurs à l'ensemble du *contexte d'action* des acteurs participant aux *processus d'innovation*. Ainsi, derrière l'institution se profile la représentation que les acteurs se font de leur monde, en substance leur territoire.

En substance, dans la démonstration proposée, l'approche institutionnelle de l'innovation a le statut d'une transition paradigmatique conduisant à la thèse fondamentale défendue : la nécessité de ré-enchâsser territorialement les processus d'innovation pour mieux en comprendre les modes d'émergence, d'existence et d'évolution. C'est cette orientation qui donne sens à cet article et particulièrement à sa seconde partie qui insiste sur la *proximité* comme moteur d'*innovation*. Ce qui amène nos deux auteurs à investir le débat dont fait l'objet cette notion. Suite à sa typologie traditionnelle décrivant ses aspects géographiques, organisationnels et institutionnels, ils mettent l'accent sur la force des cultures partagées par les acteurs. Mobilisant la théorie du site, ils soulignent la capacité des *croyances communes* à structurer la dynamique d'un territoire et sa capacité à produire du savoir. Ce faisant, ils enrichissent la typologie des proximités par la notion de *proximité située*, laquelle s'avère indispensable dans le décryptage de la notion d'*innovation située*.

Dans une seconde contribution, Nadine Richez-Battesti illustre l'importance qu'acquière les approches par la *proximité* à partir

d'un cas empirique, celui des banques coopératives. Sa démarche est aussi structurée en deux grandes étapes.

La première est de portée théorique. Se situant délibérément dans une perspective néo institutionnaliste, elle met en relation l'innovation sociale et le territoire en mobilisant la proximité comme médiation entre ces deux entités. Les rappels qu'elle fait sur l'évolution des théories de l'innovation (innovation technique) et des organisations (innovation organisationnelle et institutionnelle) lui permettent de souligner le *caractère récent* de la notion d'*innovation sociale*. Sans aucun doute, le *déterminisme technologique* a beaucoup censuré la prise en compte des innovations intangibles comme celle dont peut faire preuve les organisations de l'économie sociale. Dans son exploration progressive des relations entre l'*innovation sociale* et la *dimension territoriale*, Nadine Richez-Battesti s'attache d'abord à mettre en évidence les apports des courants de pensée qui ont mis en avant le rôle du territoire dans le dynamisme économique. En ce sens, elle opère un rappel sur leurs concepts phares : districts italiens (Beccatini), systèmes productifs locaux (Benko, Lipietz), milieu innovateur, régime territorial etc.

Cependant, tout en reconnaissant leur pertinence quant au décryptage des processus d'innovation, elle en souligne l'insuffisance quant à la prise en compte de la notion d'*innovation sociale*. Or, celle-ci, de par son caractère collaboratif (coopératif), peut enrichir le débat sur les dynamiques de proximité et d'innovation si chère aux approches territoriales. Evoquant l'approche des réseaux sociotechniques, (Callon, Lascoumes, Barthes, 2001), l'auteure souligne, d'ailleurs, le caractère collectif et social des processus d'innovation. Ainsi, la frontière entre *innovation technologique* et *innovation sociale* est fluctuante voire même inexistante. À l'image de la contribution de L. Hakmi et de H. Zaoual, la recombinaison du contexte d'action et des interactions des acteurs qui le font mouvoir devient un protocole de recherche essentiel dans la démarche de Nadine Richez-Battesti. Elle souligne explicitement que l'*innovation sociale* a pour caractéristique d'être « *située* ». Ce qui l'inscrit implicitement dans la perspective de la contribution antérieure. De cette façon, les relations que les agents du territoire tissent entre eux se réincarnent dans les réseaux d'innovation, sources d'échanges et d'apprentissage. Plus ces interactions s'intensifient, plus, elles ont besoin d'être auto organisées localement par des processus institutionnels capables de

leur donner sens, direction et dynamisme. Bref, la relation stimule l'innovation. De ce point de vue, eu égard à son caractère intangible et relationnel, l'*innovation sociale* fait même figure de *modèle interprétatif* pour les autres types d'innovation.

Dans ce processus, la *construction territoriale* est source d'appartenance, de confiance et en fin de compte, une *matrice de sens* organisant et motivant les acteurs en présence. Cette perspective est encore plus adaptée aux problèmes auxquels est confrontée l'économie sociale dans la mesure où ses projets s'adressent à des populations précarisées par la globalisation économique. En d'autres termes, l'innovation sociale, dans son rôle par rapport à la *cohésion sociale du territoire*, a besoin aussi d'une forte *cohésion organisationnelle* dans ses modes d'émergence et de diffusion. Cette caractéristique fondamentale transparaît tout au long du texte et fait jaillir la nécessité de la *proximité* comme *pensée* et comme *pratique*.

C'est cette *posture de recherche* que Nadine Richez-Battesti adopte dans le décryptage du cas empirique des *banques coopératives* développé dans la seconde partie de sa contribution. Retraçant l'importance grandissante des banques coopératives au sein de l'économie sociale, l'auteure décline leurs caractéristiques et en dresse un ensemble d'indicateurs statistiques traduisant leur évolution dans un contexte de dérèglementation imposé par la globalisation en cours. Mais, ce qui retient, bien entendu son attention, c'est l'optique d'intervention de ces organismes de l'économie sociale. De par leur finalité, les banques coopératives s'engagent de plus en plus dans des *dynamiques territoriales* les situant au plus près des acteurs de la société civile et des populations en *demande de protection sociale*. C'est sur cette échelle et sur des modes partenariaux « *situés* » que ces organisations d'économie sociale sont parties prenantes dans les processus d'innovation sociale territorialisés. Elles opèrent par *ancrage territorial*. Ce protocole les conduit, à travers les arguments empiriques soutenus par l'auteure, à des modes de gouvernance mettant en synergie une pluralité d'acteurs (associations d'insertion, organismes d'appui à la création d'entreprise et au logement, TPE-PME et PMI, coopératives de production et de consommation, associations de formation, collectivités locales etc.).

Cette densité d'acteurs et de relations donne lieu à des *dynamiques de réseaux* et de *proximité* alimentant les processus

d'innovation sociale. Ainsi, le territoire se voit investi par des *dynamiques relationnelles* mobilisant la *réciprocité* et des *ressources non marchandes* qui viennent en soutien au marché dont les incomplétudes sont génératrices d'incertitude et d'exclusion sociale. L'exclusion bancaire en est ici la plus parfaite illustration. L'une de ses solutions est dans la mise en relation. De ce point de vue à l'image de la finance « *informelle* » en Afrique (tontines), la banque (coopérative) est aussi une *relation d'appartenance* et de *confiance*. À travers les multiples initiatives décrites dans cette contribution, on assiste, d'ailleurs, à un véritable maillage du territoire fondé sur des liens marchands, non marchands et/ou monétaires. Ces *hybridations* des modes de coordination *stabilisent* les projets et les alimentent en diversité d'opportunités et en pérennité.

En somme, Nadine Richez-Battesti souligne que la dynamique de l'innovation sociale capitalise à la fois des effets de localisation, de participation et de réputation qui s'auto renforcent mutuellement. Ici, l'*espace de justification* au sens des économistes des conventions structure les comportements des uns et des autres autour de « *points focaux* » assurant la coordination la plus optimale par rapport aux objectifs partagés par les protagonistes de la situation. Cette auto construction dans l'imaginaire des acteurs est à la fois « *technique* » (projets, modalités d'apprentissage et d'innovation, organisation, management etc.) et *éthique*.

3. RESPONSABILITE SOCIALE, SOLIDARITE ET TERRITORIALITE

Tandis que la contribution de Nathalie Ferreira relève des impératifs du développement durable. Elle focalise sa démonstration sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Adoptant la définition de la RSE au sens de l'union européenne, l'auteure confronte l'expérience des organisations d'économie sociale (associations mutuelles, coopératives etc.) par rapport à l'émergence de la RSE que les entreprises classiques ont aussi tendance, aujourd'hui, à adopter. Ainsi, le parcours des entreprises sociales lui sert, dans sa démarche, de laboratoire quant à l'exercice de la RSE. En substance, il s'agirait d'un « *laboratoire d'innovation et d'expérimentation de pratiques sociales nouvelles* », selon ses propres termes.

Ce décor étant fixé, la démarche adoptée évolue en trois étapes.

Premièrement, Nathalie Ferreira introduit le débat portant sur la terminologie relative à la définition des organisations d'économie sociale et solidaire. En la matière, elle mobilise les termes des controverses sur le *tiers secteur* venant en appui au marché et à l'Etat dans le cadre d'une économie plurielle. En substance, les organismes de l'économie sociale reposent sur des valeurs de solidarité. Ils ont pour finalité de produire des biens et essentiellement des services non marchands répondant aux besoins des populations laissées pour compte dans le cadre d'une économie dominante motivée exclusivement par le profit. Ces organisations ont donc une fonction de régulation sociale. Nathalie Ferreira fait référence explicitement à la définition de Jacques Defourny, assez diffusée parmi les acteurs de terrain « *L'économie sociale regroupe des activités économiques exercées par des sociétés, principalement des coopératives, des mutualités et des associations, dont l'éthique se caractérise par la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, l'autonomie de gestion, le processus de décision démocratique et la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.* ». Incontestablement, la perspective adoptée est celle de la recherche d'une *justice sociale* en confrontation avec une économie dominée par les valeurs de l'accumulation et du marché. En d'autres termes, les acteurs de l'économie sociale combinent dans leurs modes d'organisation une responsabilité, une autonomie et une efficacité sur des terrains turbulents dont la complexité exige d'eux une écoute, une proximité et la capacité de diversifier leurs ressources (diversification des activités, hybridation des ressources en vue d'une plus grande autonomie et justice redistributive). Ces caractéristiques les rapprochent des impératifs des dynamiques territoriales. C'est cet ajustement d'échelle et de nature que Nathalie Ferreira décrit dans la seconde étape de son raisonnement.

Ainsi, suite à l'effondrement du fordisme et à la montée en puissance de la globalisation, les *anomalies* vécues et constatées (inégalités sociales et culturelles, exclusion, déficit démocratique, dégradation environnementale) ont engendré l'irruption des acteurs de la société civile à côté de ceux de l'économie et des pouvoirs publics. Derrière cette *structuration tripolaire* se dessine aux yeux de Nathalie Ferreira un lien étroit entre les *pratiques des acteurs de la société civile* notamment les *organisations d'économie sociale* et les *impératifs du développement local*. En effet, dans ce processus

de renversement, leur philosophie comme leurs modes d'action s'inscrivent généralement sur des *petites échelles* que les conceptions classiques du développement écartent totalement de leur perspective. À l'évidence, elles ont acquis un certain *apprentissage* en matière de management de la complexité, donc, de la diversité des situations et de leur multi dimensionnalité. Ainsi, ces organisations renferment, par expérience, des capacités à répondre, de manière flexible, à une diversité d'objectifs (cohésion sociale et impératifs environnementaux). Ici, la production du lien social vient en rescousse aux défaillances du marché. Dans cette recomposition, le social devient un *levier de développement local* y compris dans ses aspects économiques.

Ce nouveau rapport entre l'économique d'une part et le social d'autre part nous introduit dans les *paradigmes émergents* que Nathalie Ferreira évoque en soulignant l'*ancrage territorial des pratiques* sur lequel ils s'interrogent. Ici, le territoire, encore une fois, devient le mode le plus propice à des *formes de proximité* génératrices d'adhésion et d'implication auprès des acteurs de la situation. C'est l'ensemble de ces *modes de gouvernance*, assez répandus dans les travaux sur le développement local et l'économie sociale, qui l'amène à inscrire ses arguments dans la logique d'un développement local qu'elle qualifie, suite à l'école québécoise, de *progressiste*. Dans son dispositif, la coopération dont font preuve les acteurs locaux dans la construction de leur territoire et dans l'identification de leurs objectifs communs vient corriger les insuffisances de la concurrence. Cette aptitude est soutenue par une *responsabilité partagée* que l'on rencontre dans les réseaux de PME et d'économie sociale. Ces derniers font preuve d'une plus *grande compétence relationnelle* et, donc, *sociale* que les grandes entreprises dont les motivations et les modes d'organisation les éloignent des impératifs territoriaux et sociaux.

C'est cette différence entreprise sociale/entreprise classique, bien qu'à l'heure actuelle la RSE soit discutée et adoptée en théorie par de nombreuses firmes, qui sert de fil conducteur à l'auteure dans son exposé de dernière partie de sa démonstration. De son point de vue, il est opportun d'adopter la notion d'*entrepreneuriat responsable* pour mieux évaluer la performance sociale des PME et des organisations d'économie sociale. Cet entrepreneuriat responsable renvoie à un ensemble d'attitudes conformes aux exigences des durabilités sociales et environnementales. Concrètement, un entrepreneur responsable est celui qui est à

l'écoute de ses salariés (salaires, conditions de vie, santé, formation, culture etc.), de ses fournisseurs comme de ses clients. Cette préoccupation doit être élargie à l'ensemble des contraintes du milieu y compris les ressources matérielles et environnementales.

En somme, l'*entrepreneur responsable* est un acteur capable de gérer, avec honnêteté et équité, un *réseau d'acteurs* fortement *hétérogène*. Cette préoccupation, en termes de *management avancé*, servirait à la fois les intérêts de son entreprise et ceux de ses partenaires en interne et en externe. Cette perspective, assez fréquente en milieu PME, traduit une prise de conscience que son organisation n'évolue pas dans un *vide humain et environnemental*. L'entreprise concernée tire son énergie et sa performance des acteurs de son organisation et de son environnement le plus immédiat. Cette *inscription territoriale* exige une *transparence* et une *solidarité* à toute épreuve. La *réciprocité* et l'*ancrage territorial* dont font preuve les organisations d'économie sociales sont des caractéristiques similaires à celle de l'entrepreneur responsable. De l'avis de Nathalie Ferreira, ces pratiques, souvent *implicites*, mériteraient une plus *grande visibilité* au moment même où les entreprises classiques de grande taille communiquent de plus en plus en matière de RSE. En réalité, leur degré de visibilité est inversement proportionnel à celui de leur enclassement territorial.

En somme, les acteurs locaux tels que les entrepreneurs individuels (TPE, PME-PMI) font de la RSE sans le savoir. Face à ces incomplétudes en matière d'évaluation de la RSE, l'auteure, conclut, son article en décrivant le récent développement des méthodes d'évaluation du *bilan sociétal* applicable aussi bien aux entrepreneurs locaux et qu'aux organisations d'économie sociale elles-mêmes. Héritier du bilan social, le *bilan sociétal* est un instrument d'une nouvelle génération associant des approches quantitative et qualitative. L'amélioration en continu de ce dispositif permettra de mieux rendre compte des performances inaperçues des organisations d'économie sociale.

Quant à la contribution d'Érick Roussel se situe explicitement sur le terrain de l'*économie solidaire*. Elle se développe au plan épistémologique en croisant des arguments théoriques en faveur de ce troisième pôle de l'*économie plurielle* et des arguments empiriques tirés de deux expériences territoriales, celle du pays Cœur de Flandre et celle du pays de Rennes. Pour ainsi dire, elle se

veut variée dans ses modes d'investigation et la plus exhaustive possible.

Cette contribution met d'abord en évidence l'importance relative de l'économie sociale et solidaire dans le cadre d'une régulation plurielle de l'économie. Mobilisant un certain nombre d'indicateurs statistiques, l'auteur dresse une description mettant en évidence le potentiel de ce secteur non marchand en termes d'adhérents, de salariés et d'activités menées : 21,6 millions d'adhérents (soit 45% de la population) et 12 millions de bénévoles de 15 ans ou plus en 2002, un million d'associations en activité en 2006, 171 000 sont employeuses d'environ 1 600 000 salariés soit 8,5% de l'emploi du secteur concurrentiel, le temps consacré au bénévolat est évalué à 817 000 équivalents temps pleins par Lionel Prouteau etc. L'ampleur de cette *implication citoyenne* dans un contexte de crise économique n'est donc pas à passer sous silence.

Dans ces pratiques d'économie solidaire ce qui retient l'attention de l'auteur est la manière de valoriser les activités de l'économie solidaire d'autant plus que les systèmes de comptabilité nationale ne les prennent pas véritablement en compte. À l'évidence, l'absence de la prise en compte du bénévolat résulte du réductionnisme de l'économisme : il n'y a de richesse que de richesse marchande et mesurable. L'*incomplétude* ici discutée renvoie, d'ailleurs, au débat sur les limites de l'*indicateur de synthèse* de l'économie à savoir le taux de croissance du P.I.B. Dans le contexte actuel marqué par la *crise des indicateurs statistiques*, la contribution d'Érick Roussel portant précisément sur le rôle et la *mesure du bénévolat* est, donc, d'une grande actualité. On ne sait plus mesurer la « *richesse des nations* » en raison des *externalités négatives* de la croissance (chômage, dégradation de la qualité de vie, multiplications des risques, destruction environnementale etc.).

Dans ces conditions, il est impératif aujourd'hui, selon l'auteur, de rendre compte du *bénévolat* qui joue un rôle essentiel dans le dynamisme des organisations de l'économie solidaire. En substance, le travail effectué gratuitement par les membres de ces associations notamment les militants devrait faire l'objet d'études et d'indicateurs pertinents. Dans la pratique, ces *activités citoyennes non rémunérées* complètent et diversifient les ressources plus ou moins visibles des organisations associatives. Dans cette perspective, la plus ou moins importance du travail des bénévoles

détermine le degré d'*autonomie* de ces organisations. Ce qui est essentiel pour leur *positionnement* dans le débat de société.

En s'appuyant sur les deux expériences territoriales évoquées, l'auteur met en évidence le caractère encadré des pratiques des organisations d'économie solidaire. Elles contribuent à la cohésion sociale de ces territoires. En produisant des relations et des espaces de discussion, elles produisent une richesse à la fois sociale et économique. Au même titre que les autres pratiques coopératives mobilisant des réseaux locaux d'acteurs, ces organisations s'inscrivent d'emblée dans les nouvelles dynamiques territoriales. C'est avec cette perspective partagée avec les autres auteurs de cet ouvrage qu'Érick Roussel décrypte les enquêtes d'économie solidaire qu'il a menées sur site. Ainsi, il explore le cas des pays *Cœur de Flandre* et de *Rennes*. Il en tire une série de conclusions tantôt *quantitatives* tantôt *qualitatives* insistant sur la nécessité de faciliter au plan institutionnel le développement du bénévolat.

Au plan théorique, en réhabilitant le *paradigme* du *don* et du *contre don* de Marcel Mauss, Erick Roussel démontre que la *réciprocité* est l'un des fondements de la vie en société. De ce point de vue, comme le démontrent les autres contributions de ce numéro, le marché ne saurait totaliser le réel. Au contraire, la vie économique et sociale se déploie sur le terrain en recourant à une *diversité de modes de coordination* (marché, réciprocité, solidarité, coopération). Le marché lui-même a besoin des dimensions que sa science (Culture commune, convention, institutions, règles, coopération, partenariat, cohésion etc.). Si le *marché* détruit le *lien social*, les organisations d'économie solidaire tentent de le reconstruire grâce à une *implication citoyenne* dont l'un des modes d'existence essentiel est le *bénévolat*.

Delphine Roussel, quant à elle, nous propose une véritable synthèse sur l'activité touristique. Sa démarche décrypte les *dynamiques touristiques* de façon pédagogique. Elle restitue de façon convaincante les causes et les conséquences du *tourisme de masse* qui a, pendant longtemps, caractérisé cette industrie particulière. Dans la pratique, ce tourisme s'est développé dans le cadre du paradigme classique du développement. Celui-ci, étant essentiellement guidé par une rentabilité économique, a contribué à terme à des destructions patrimoniales (naturelles et culturelles). En substance, cette érosion de la *bio diversité* et de la *diversité culturelle* a appauvri les capacités d'attractivité des sites concernés

au moment même où l'on assiste à des changements majeurs de la *demande touristique*. En effet, la demande s'oriente, de plus en plus, vers des produits et des services incorporant les diversités dont il est question. C'est dans ce contexte sous tension que s'inscrit cette contribution.

Le dilemme que pose cet article, c'est comment appuyer les dynamiques touristiques sans pour autant détruire ce qui (patrimoines culturels, historiques et naturels) les motivent, aujourd'hui, en profondeur ?

En d'autres termes, il s'agit de concevoir et de promouvoir de nouvelles stratégies capables d'harmoniser des *impératifs contradictoires*, ceux de la conservation des *ressources spécifiques* tout en créant des activités touristiques pourvoyeuses d'une prospérité économique des territoires. C'est à ce niveau que l'auteure a recours à l'innovation, à la qualité et à la créativité en général comme modes d'adaptation à l'évolution de la demande touristique et aux impératifs de sauvegarde des *spécificités des sites* concernés. L'échelle la plus pertinente de la mise en œuvre de ces protocoles est le *territoire*. De ce point de vue, Delphine Roussel renoue avec le *fil conducteur* qui relie l'ensemble des contributions ici réunies.

A l'image des autres domaines évoqués dans cette introduction générale, les processus d'innovation touristique ainsi qu'un management de qualité de l'offre de ce secteur particulier présuppose une *implication partagée* de tous les acteurs concernés. Ainsi, dans les *aspects empiriques* de sa contribution, l'auteure rappelle des démarches et des expériences menées sur les territoires français par les pouvoirs publics, de plus en plus, ouverts à une décentralisation des modes de gestion du tourisme. Ce changement en cours exige une véritable *gouvernance touristique* mobilisant, de façon adaptée à chaque territoire, les acteurs concernés (collectivités locales, opérateurs, transporteurs, restaurateurs, hôteliers, organismes culturels, associations diverses etc.).

Delphine Roussel souligne explicitement qu'il ne doit pas y avoir de projet touristique isolé du contexte local. Cette nécessité doit aussi être accompagnée par une ouverture pour mieux capitaliser sur la diversité ambiante et lointaine. De ce point de vue, les regroupements en interne des compétences locales sont à associer d'autres modes de mobilisation allant de l'intercommunalité jusqu'à des programmes de coopération décentralisée avec des territoires lointains. Dans ces nouveaux

modes de gestion touristique, elle met aussi en relief les innombrables possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de communication. Ces outils sont parties prenantes du management de l'image territoriale et de la gestion la plus courante des produits et des services offerts par la destination concernée.

Dans ces illustrations empiriques, l'auteure nous fait découvrir, entre autres, l'expérience de Montreuil (Nord Pas de Calais). Ce territoire a su puiser dans sa culture, son histoire et son écologie de « nouvelles » ressources spécifiques assurant une *attractivité croissante*. Cet exemple vérifie et consolide ses arguments relatifs à la sauvegarde des *ressources spécifiques des territoires*. Ainsi, contrairement l'uniformisation qui appauvrit la diversité des territoires, l'*innovation territorialisée*, de par sa plasticité et sa proximité avec les hommes et les lieux, est une démarche d'avenir.

4. ENVIRONNEMENT ET ECONOMIE SOCIALE

Enfin, les trois contributions qui bouclent cet ouvrage portent sur les problèmes d'environnement, composante essentielle du débat sur le développement durable. Sans entrer dans le débat concernant ce concept, elles nous proposent d'explorer des expériences. En ce sens, elles sont plutôt de portée empirique.

Ainsi, en fin connaisseurs, Gérard Bertolini et Mustapha Brakez traitent du problème des déchets dont, la croissance et le traitement ne sont pas maîtrisés en dépit des politiques d'environnement engagées depuis quelques années. Cette contrainte environnementale est encore plus pesante dans les pays en voie de développement ou même émergents, comme le montrent nos deux auteurs en ce qui concerne des pays comme le Brésil, le Maroc, l'Egypte ou l'Indonésie. Ainsi, cette contribution, de par le recours à des expériences de par le monde, confère une portée universelle aux conclusions que l'on peut tirer des limites quant à la collecte, au traitement et au recyclage des déchets urbains.

Les innombrables constats et expériences convoqués à la table de démonstration restituent les insuffisances notoires de la gestion des déchets urbains. Les impasses de celle-ci se voient accentuées par une croissance urbaine souvent anarchique se traduisant par des fractures territoriales au plan de la gestion urbaine des déchets. Ainsi, l'examen de ces expériences montre que la couverture des métropoles urbaines de l'hémisphère sud (Rio de Janeiro, Le Caire,

Casablanca etc.) est inégale selon la composition sociologique de leurs quartiers. Les centres villes ainsi que les quartiers résidentiels font l'objet d'une gestion, le plus souvent, moderne.

Par contre, dans les quartiers périphériques, l'élimination des déchets fait l'objet de pratiques informelles qui viennent à la rescousse de la *mal gouvernance* des municipalités locales (insuffisance des moyens financiers, inadéquation des modèles institutionnels, corruption, détournement, déficit de compétences, etc.). Cette fonction de régulation donne lieu à une véritable *économie des déchets* (Bertolini, 2005) qui sert de survie à de nombreuses populations. Ces dernières, sur la base des réalités locales, créent leurs propres modes de collecte (âne, mulet, charrette, etc.) et de recyclage des déchets de leurs quartiers, laissés à l'abandon par les pouvoirs publics. Ces régulations clandestines du problème posé sont animées par des réseaux informels impliquant une pluralité d'acteurs (ménages, communautés de quartier, chiffonniers, semi grossistes, grossistes), dont les modes de coordination renvoient aux particularités socio-urbaines de leurs sites, en somme aux conditions de vie dans lesquelles ils évoluent. La mise en évidence de ces singularités par nos auteurs traduit, encore une fois, la grande diversité des situations et la nécessité de raisonner par *encastrement* dans la manière d'approcher le « déchet ». Celui-ci s'avère dès lors être l'expression d'un milieu donné, en d'autres termes un « *construit social* » dont l'accompagnement présuppose une proximité. L'idée de modèle universel s'évanouit d'elle-même comme le démontre l'échec des transferts de modèles (vision, concepts, technologies, savoir-faire, etc.) concernant ce domaine particulier. Ainsi, les innovations propres au domaine des déchets demandent, elles-aussi, un effort d'adaptation et des modes de gouvernance impliquant les populations concernées.

C'est cette même fibre que l'on découvre dans la contribution de Pascal Glémain. L'analyse proposée décrit des expériences d'économie solidaire adossées à la gestion des déchets. Ici, aussi à l'image des pratiques informelles en la matière constatées par Bertolini et Brakez au sud, le « déchet » peut faire l'objet d'une réappropriation par les acteurs du site en direction d'une économie relationnelle remplissant à la fois des fonctions sociales et environnementales (activités économiques, emplois, traitement et recyclage, cohésion sociale). Cet enchevêtrement est abordé par Pascal Glémain de manière progressive. Son étude est structurée en

deux grandes étapes. Etant de portée théorique, la première tente de clarifier les concepts et les hypothèses de la seconde dont l'objet est une étude empirique. Au plan théorique, l'auteur part de l'idée que l'analyse économique de l'environnement combine plusieurs types de sous disciplines : l'économie des ressources naturelles, l'économie de l'environnement et l'économie écologique. Il en explore les « différences communes » par rapport à l'économie sociale et solidaire.

L'*économie des ressources* étudie la nature des relations s'exerçant entre l'activité économique et les écosystèmes. Elle a donné lieu à des modélisations de ces interactions et plus tard à des tentatives d'intégration de la dimension sociale. Tandis que l'*économie de l'environnement* est celle qui épouse le plus le paradigme de l'économie standard. La *différence paradigmatique* avec l'économie sociale et solidaire est ainsi plus radicale. Cette récupération de la *question environnementale* par la *théorie standard* se traduit, le plus souvent, par une *formalisation des externalités dites négatives* que subit l'environnement. La régulation publique qui s'en inspire a donné lieu dans la pratique à des politiques d'environnement se limitant au *principe du pollueur polluant* (PPP) et de façon plus générale au *marché des droits à polluer*. Dans cette dernière proposition, la théorie standard prétend guérir pratiquement les maux environnementaux du marché par le marché lui-même ! L'expérience montre, aujourd'hui, que ces recettes internes au paradigme du marché ne viennent pas à bout de la dégradation des éco systèmes et de la pollution émises par la croissance économique. Ce n'est pas un hasard que le débat sur la décroissance prend de l'ampleur.

Cette limite de l'approche standard des anomalies environnementales explique, par ailleurs, le sens que l'auteur donne à l'*économie écologique* qui lui semble beaucoup plus pertinente. S'appuyant, entre autres, sur les travaux de René Passet, il en décline les postulats et l'interprétation. Cette *économie du vivant* repose sur la *distinction croissance/développement* et surtout sur le divorce entre la sphère environnementale et la sphère économique. Cette rupture inhérente à l'*autonomie de l'économique* se traduit par une *croissance de l'entropie* du milieu naturel. La *capacité de charge* de la nature n'est pas illimitée. Le monde étant fini, le mythe de la croissance économique se heurte, par définition, ici au caractère limité des ressources disponibles et à une dégradation croissante de l'environnement. L'*économie du vivant* s'inspire,

entre autres, de la biologie et associe dans ses analyses le monde du vivant et le monde inanimé (écosphère).

À l'évidence, la question des déchets ne peut être résolue que par un véritable changement du système de production et de consommation. Ce qui supposerait une remise en cause des principes de base de l'économie de marché, nécessité que l'auteur ne met pas toujours en évidence. Tout en soulignant certains recoupements entre les branches de l'analyse économique évoquées et l'économie sociale et solidaire (responsabilité, précaution, préservation des aménités, solidarité intergénérationnelle, capacité de charge limitée de la planète etc.), l'auteur insiste sur l'*apport spécifique* de l'économie sociale et solidaire. S'exerçant au plus près des acteurs, cette économie est à même de contribuer à la résolution, ou du moins, à l'atténuation des *risques environnementaux*. Elle peut aussi en faire des opportunités dans la construction territoriale.

De par ses protocoles d'intervention, l'économie sociale et solidaire est, en effet, apte à *mobiliser* les acteurs et à procéder par *proximité* dans la gestion environnementale. À ce niveau, l'auteur renoue étroitement avec le *fil conducteur* de l'ensemble des contributions de cette œuvre collective. Se référant au Rapport du Dr. Brundtland (1987) sur le développement durable, il en souligne la compatibilité avec les objectifs de l'économie sociale et solidaire. Celle-ci est, en effet, porteuse d'une *solidarité plurielle* associant une pluralité d'acteurs et d'impératifs. Ce qui confère à l'épistémologie, sur laquelle l'économie sociale et solidaire pourrait être construite, un caractère *transversal*. C'est cette vision, encore implicite, à la démarche de l'auteur que l'on retrouve illustrée dans son étude empirique portant sur l'expérience innovante de l'entreprise d'insertion TroCantons en Estuaire de la Loire, objet de la seconde partie de cet article. Dans cette dernière, Pascal Glémain commence par décrire l'*idéal type* d'une entreprise solidaire d'environnement. Ce *modèle* peut être réduit à trois caractéristiques fondamentales propres à ce type d'organisation de l'économie sociale et solidaire: contribuer à la vie économique locale, à la cohésion sociale et à l'aménagement territorial. Dans ces conditions, son implication dans la gestion solidaire des déchets s'inscrit dans l'aménagement du territoire qui ne saurait être le monopole des autres acteurs et d'un traitement réduit à des approches techniciennes.

En substance, dans cette étude empirique, l'écocyclerie

(alternative à l'enfouissement ou à l'incinération des déchets) est un *outil d'un développement intégré du territoire* dans la mesure où il traite à la fois des déchets, de la préservation et de la gestion des aménités dont la diversité est garante, à long terme, du développement socioéconomique du territoire concerné. Ces interactions multiples restituent la *complexité* des enchevêtrements entre les dimensions d'un territoire. Ce qui laisse apparaître que l'écocyclerie est une sorte de « *chaîne « solidaire » complexe d'interventions et d'activités* ». C'est à l'aide de schémas retraçant leurs relations que l'auteur matérialise sa problématique du rôle à la fois social et environnemental de l'organisation solidaire du territoire. Ce modèle de gestion des déchets suppose de *nouvelles capacités entrepreneuriales* mobilisant la citoyenneté, l'implication, la participation et une performance construite collectivement. Ainsi, la gestion de l'environnement mène aux acteurs et ce sont eux qui en garantissent la qualité à la condition d'adopter les *modes de gouvernance* des organisations de l'économie sociale et solidaire, basés sur la confiance, la transparence et la proximité.

C'est dans cette même perspective que s'inscrit la contribution collective qui nous vient du Canada. Claire Kostrzewa, Patrick Émond, Omer Chouinard, Nadine Gauvin, Monique Brideau, Monique Langis nous font découvrir, au-delà l'Atlantique, un débat d'idées et de valeurs comparable à celui que nous connaissons en Europe et au-delà de la Méditerranée. Faut-il continuer à suivre le *catéchisme de l'économie pure* ou s'engager dans d'autres voies menant à une humanisation de l'économie et à une prise en compte de la pluralité de notre monde et de notre environnement ?

Incontestablement, cette contribution collective qui résulte directement d'expériences de terrain indique la voie d'une *nouvelle économie sociale* capable de renverser la conception et les pratiques inspirée par la pensée globale, celle qui réduit tout à l'économique. Découvrons alors, ensemble, le développement de leur pensée.

Cette contribution collective recense la méthodologie et les résultats empiriques d'une vaste étude de territoire. La démarche retenue relève essentiellement d'une *recherche-action partagée* par l'ensemble des acteurs de ce territoire canadien couvrant les bassins versants du littoral acadien du Nouveau-Brunswick, dans le sud du Golfe du Saint-Laurent. Plus précisément, ce territoire s'étend de la Baie des Chaleurs au détroit de Northumberland inclusivement et regroupe des populations francophones et

acadiennes, anglophones et autochtones. Ce qui en dit beaucoup sur sa *diversité culturelle*. Il compte seize associations de bassin versant dont onze qui ont accepté de faire partie de cette *recherche collective*. Il s'agit d'une *démarche partenariale* impliquant non seulement des chercheurs mais l'ensemble des acteurs concernés par les pratiques de développement durable. Tous sont impliqués, de la définition à la validation des résultats de ce programme de recherche. Les objectifs de ce dernier consistent à étudier et à mesurer l'impact des projets environnementaux notamment dans le secteur de la réparation de systèmes de fosses septiques sur l'économie et la société, d'une part, et sur l'environnement, d'autre part. Le but étant de construire des outils généralisables et opérationnels dans l'accompagnement des populations locales.

La progression de la démonstration s'opère en quatre temps. Les deux premiers se veulent *théoriques* dans la mesure où les auteurs mobilisent et discutent des *concepts* d'économie sociale et de leur *lien* avec la problématique du *développement durable* (et l'environnement) ainsi que de la méthodologie de recherche adoptée. Les auteurs y décrivent aussi l'*état du processus participatif* ainsi que les *modalités d'intervention* des organisations de l'économie sociale impliquées dans ces expériences territoriales.

Les deux dernières parties de cette étude se déduisent du chemin parcouru. Elles ont comme objet, d'abord, de construire le *modèle* qui correspond aux *pratiques locales* de ces organisations du bassin versant du littoral acadien du Nouveau-Brunswick et, ensuite, de les décrypter, de façon plus large par la vision et les principaux concepts de l'économie sociale. Cette vision ne se réduit pas, dans leur perspective, aux associations. Elle incorpore aussi les *entreprises*. Cette *hybridation* renvoie à la nature même de l'économie sociale qui associe littéralement l'économique au social. Il est à noter que les *nouvelles formes de gouvernance* se construisent à partir d'un management de la pluralité des acteurs locaux. Dans cette *approche par la diversité*, les auteurs recensent une *pluralité* de définitions de l'économie sociale. Ce débat de définitions portant sur l'économie sociale traduit une *instabilité paradigmatique* de son *concept* en raison de la *diversité* des points de vue et des réalités sur lesquelles elle se développe. En substance, les auteurs de cette contribution élargissent le *spectre de l'économie sociale* aux autres pôles de l'économie plurielle (Etat, marché) et à une *diversité d'objectifs* comprenant ceux d'une *régulation environnementale*.

De cette façon, nos auteurs enrichissent le *paradigme émergent de l'économie sociale* et renforce sa capacité à *mobiliser* et à *faire dialoguer* une diversité d'acteurs. Cette ouverture explique l'intérêt que le gouvernement canadien porte à cette pédagogie citoyenne. Au fur et à mesure de la progression de l'exposé de cette recherche, l'*interconnexion* économie sociale et l'environnement trouve sa *place centrale* et traduit la capacité de l'économie sociale à absorber une *variété de problèmes*. En un sens, il s'agit d'une démarche qui décroïsonne les disciplines des sciences de l'homme. Elle inscrit l'homme, tout l'homme, dans les *multiples facettes* de son territoire. Convoquant à la table de démonstration, les caractéristiques du développement durable et les faisant converger vers celles de l'économie sociale, nos auteurs reconstruisent une *perspective transversale*, nécessaire, aujourd'hui, en raison du *caractère enchevêtré* des dynamiques territoriales. À l'évidence, c'est un programme de Recherche-action, *épistémologiquement* et *socialement, inclusif*. Cette manière de voir permet aussi de mieux décrypter le *paradoxe global/local* dans la mesure où ces pratiques locales viennent en appui voire en correctifs aux *incomplétudes* de l'économie globalisée.

L'étude empirique en tant que telle repose sur une enquête assez fine des associations locales. Celles-ci sont décortiquées sous plusieurs angles (statut, origine, mission, objectifs, composition sociologique, financement, ressources humaines, bénévolat, etc.). Il est à noter que la détérioration de la qualité de vie est un des facteurs motivant la prolifération et le développement de ce type d'organisations. L'enquête dénombre de nombreux secteurs d'intervention: éducation communication, habitat, veille écologique de la qualité de l'eau, nettoyage de berges et rivages, initiatives environnementales, recherche documentaire, systèmes de fosses septiques, concertation etc.).

En substance, l'analyse des auteurs laisse entrevoir que ces organisations fonctionnent, dans la plupart du temps, en *réseau* avec les autres acteurs du territoire exploré (Universités, centres de recherche, autres associations, autorités locales, agences gouvernementales, entreprises etc.). Dans leurs pratiques, elles s'apparentent aussi à des *organisations apprenantes* partageant les informations et les connaissances en interne et en externe. Ce qui en fait des agents porteurs d'*innovations sociales* et *environnementales*. De fait, elles contribuent à la construction d'*espaces de discussion* générant des liens et des biens pour

l'ensemble de la communauté territoriale. En raison des incertitudes de leur financement, le dynamisme de ces organisations s'appuie sur un fort *bénévolat tournant* notamment de la part des étudiants et de façon plus large les jeunes. Ce qui rejoint l'une des conclusions de l'étude menée par Erick Roussel dans le Nord-Pas-de Calais (France).

En somme, la philosophie des organisations d'économie sociale étudiées dans cette expérience canadienne renvoie à leur capacité à produire du *sens* et du *civisme*, sans lesquels, les territoires ne seraient pas aptes à contenir l'*entropie sociale* et *écologique* de la globalisation. En ce sens, elles font œuvre utile dans un monde ingérable par les lois économiques admises. La sauvegarde des *durabilités sociales* et *environnementales* présuppose, donc, un *changement paradigmatique* capable de penser la diversité, la multiplicité et la complexité des hommes et de leurs territoires. C'est en les respectant et en les impliquant qu'ils redeviennent les reconSTRUCTEURS de leurs propres mondes.

La dimension territoriale de l'innovation

Larbi HAKMI
Hassan ZAOUAL

« Le rêve du modèle mathématique, qui exprime les lois universelles du comportement économique des hommes et des sociétés, est irréaliste. Ou du moins, un tel modèle est d'une extrême pauvreté, car il doit faire abstraction de nombreuses contingences qui sont pratiquement déterminantes. Il suppose des "Homo Œconomicus" parfaitement rationnels opérant dans un espace parfaitement vide ». (Jacques Plassard, 1989, pp. 211-212).

INTRODUCTION

Ces dernières années, les économistes ont initié de nombreux travaux théoriques et empiriques qui participent directement ou indirectement au repérage de ces « lieux » de l'innovation technologique. À la lecture de ces différents travaux, l'innovation technologique apparaît majoritairement le fait des firmes, au sein desquelles est mobilisé l'ensemble des départements et des services comme le montre le « *modèle de la chaîne interconnectée* » de Kline et Rosenberg (Kline L. et Rosenberg N., 1986, pp. 275-305).

Mais, au-delà du monde de l'entreprise, les processus d'innovation impliquent de plus en plus intensément les Universités, directement, comme producteur de connaissances, ou indirectement, en termes d'éducation, de formation et de transferts de connaissances. L'innovation mobilise aussi des centres de recherche publics mais aussi privés qui constituent autant de

« *petits laboratoires de l'innovation* » (Hargadon A. et Sutton R.J., 2000, pp. 157-166). L'innovation s'appuie également sur l'expérience des utilisateurs (Lundvall B.-A., 1988, pp. 349-369) constituant des « *milliers d'innovateurs* » (Von Hippel E., Thomke S. et Sonnack M., 2003, pp. 37-64). Ce sont ces milliers d'innovateurs anonymes qui animent, en réalité, les milieux innovateurs. Au-delà de la firme, cette pluralité d'acteurs impliqués dans le processus innovant pose la question cruciale de l'unité d'analyse pertinente.

L'ensemble de ces acteurs étant mobilisé dans un maillage de relations, le *réseau d'innovation* (Debresson C. et Amesse F., 1991, pp. 363-379) s'est d'abord imposé comme unité d'analyse privilégiée. La (re)découverte de l'aspect polarisé des activités innovantes, autour d'exemples mythiques comme la Silicon Valley ou la Route 128, a impulsé ensuite de nombreux travaux en géographie de l'innovation (Feldman M. P., 1994), remettant au goût du jour d'anciens concepts industriels et spatiaux. Cette profusion de travaux sur l'innovation multiplie les nouveaux concepts tels que le district technologique, le milieu innovateur, le cluster, le système local d'innovation, la région innovante, la région apprenante, etc. Les pouvoirs publics se sont également vus progressivement impliqués par le biais des politiques technologiques territoriales. Ainsi, comme nous le montrons dans cet article, le savoir se retrouve, de plus en plus, lié au territoire.

Le mode d'exposition de notre argumentation est structuré en deux grandes étapes. La première est une revue de la littérature économique mettant en évidence la dimension institutionnelle des processus d'innovation. Se faisant, elle insiste sur la nécessité de prendre en considération ce qui fait « *institution* » dans les interactions entre les acteurs, le but étant de mieux décrypter les stimulants et les blocages des processus d'innovation. Cette ouverture sur le *contexte d'action* des acteurs conduit à un élargissement à la notion de système prenant en compte l'interactivité de l'ensemble des éléments jouant un rôle dans la production et la diffusion des connaissances. Nous donnons une illustration à travers les systèmes nationaux et sectoriels d'innovation. La référence aux institutions conduit inéluctablement à celle du territoire dans la mesure où les institutions renvoient aux valeurs et aux conventions qui ont cours dans une contrée donnée. De ce point de vue, les *approches institutionnelles* nous servent de *transition paradigmatique* à l'entrée des *théories du territoire* à

travers lesquelles nous mobilisons essentiellement le concept de proximité.

Comme nous le montrerons, cette proximité a de *multiples figures*. Cette multiplicité a amené les économistes et les sociologues des territoires à distinguer la *proximité géographique* des autres types de proximités *organisationnelle* et *institutionnelle*. L'importance de cette notion fonde le contenu de la seconde étape de notre raisonnement portant sur les approches proximitistes. Au fur et à mesure de la progression de cet exposé sur la proximité, sa *complexité* émerge et ouvre la voie à la nécessité de mobiliser de *nouvelles pensées transversales* capables de rendre compte de la diversité des pratiques locales et de la *multi dimensionnalité* des processus d'innovation. C'est dans cette perspective que nous mobilisons la théorie des sites pour mieux approfondir l'analyse de la proximité. Privilégiant les aspects symboliques et culturels, la *proximité située* donne *sens* et *direction* aux autres types de proximités et permet de mieux déchiffrer la notion d'*innovation située* (Zaoual H., 2006, pp. 133-165).

1. LES APPROCHES INSTITUTIONNALISTES DES SYSTÈMES TERRITORIALISÉS D'INNOVATION

1.1 Institutions et incitation à l'innovation

Dans les nouveaux modèles de l'innovation, la clé du succès réside dans la coopération et les interactions entre acteurs. Pour que cet apprentissage inter-organisationnel se déclenche, il est nécessaire de bénéficier d'un environnement propice. Il est, en effet, souhaitable de disposer d'une certaine prévisibilité du comportement des autres, d'une confiance dans le déroulement des interactions. *Les institutions formelles* (organisations gouvernementales, lois, organismes de formation, etc.) et *informelles* (valeurs, routines, coutumes, etc.) permettent précisément d'assurer cette stabilité dans le changement. C'est l'idée que défendent les auteurs de l'approche institutionnaliste.

Généralement, dans les modèles classiques de l'innovation, seul l'apprentissage dans les entreprises était pris en considération. D'ailleurs, les entreprises ont été présentées comme les seuls acteurs de l'innovation. Toutefois, cette approche tend enfin à

considérer que les institutions ne se situent en aucun cas en marge de la dynamique d'un système innovant.

Des auteurs comme Garrouste et Kirat (1995) soutiennent l'hypothèse que la dynamique institutionnelle conditionne la nature et le rythme de l'activité d'innovation. Effectivement, la dynamique institutionnelle interagit avec le changement technologique (Colletis G. et Perrin J., 1995, pp. 255-279). En substance, les processus d'innovation évoluent en interaction avec l'ensemble de leur environnement institutionnel.

Globalement, le rôle des institutions consiste à :

- réduire l'incertitude liée aux processus d'innovation, notamment en favorisant l'apprentissage et donc l'adaptation aux changements puissants et rapides. Etant donné qu'elles sont elles-mêmes caractérisées par une stabilité relative dans le temps, les institutions accompagnent les autres acteurs, soit dans le basculement d'une trajectoire technologique à une autre, soit dans le changement le long d'une même trajectoire. Dans ce rôle, les institutions produisent et fournissent des repères collectifs et des connaissances aux acteurs de la situation ;
- permettre aux différents acteurs d'avoir une meilleure connaissance de l'état du monde dans lequel ils évoluent et des conséquences possibles de leurs actions. Les institutions fournissent, en quelque sorte, un mode d'accès à l'univers en cours d'émergence (processus de découverte);
- réaliser la coordination entre les agents au sein de réseaux de connaissances et de compétences. Il s'agit notamment de fournir les règles du jeu aux différents acteurs, leur permettant ainsi d'échanger plus facilement leurs connaissances et leurs compétences. Dans ce domaine, les institutions permettent d'instaurer une stabilité relationnelle ;
- codifier les connaissances et donc favoriser un échange beaucoup plus fluide avec l'extérieur.

A l'évidence, l'une des principales fonctions des institutions consiste, donc, à réguler le paradoxe entre le besoin de stabilité et la recherche de nouveauté, tous deux à la base de l'innovation dans les entreprises.

Traditionnellement, les auteurs distinguent les institutions informelles des institutions formelles.

- Les institutions informelles peuvent être définies comme des routines, des structures de comportements identiques, des habitudes et des conventions plus ou moins implicites (Morgan K., 1997, pp. 491-503). Rappelons, à cet égard, que l'apprentissage repose, entre autres, sur les rites et les routines.
- Quant aux institutions formelles, elles font référence à des organismes favorisant l'innovation et le transfert de technologie. Bien qu'elles soient formelles et identifiées par des noms et des missions bien distinctes, ces institutions exercent des compétences qui sont parfois difficiles à identifier à partir des actions concrètes menées sur le terrain (Tsipouri L., 1996). De plus, comme le démontre la théorie du site aucune organisation si formelle qu'elle soit n'échappe totalement à des pratiques informelles. C'est même ces dernières qui, par expérience, sont à l'origine des innovations qui surgissent à la surface du monde des institutions formelles (Zaoual H., 2002).

Derrière cette terminologie et ces interrogations, nous adoptons ici la conception selon laquelle, c'est l'«*épaisseur institutionnelle*» (Amin A. et Thrift N., 1993, pp. 405-430) d'un territoire qui, en créant les conditions, encadrant le déroulement, et parfois en stimulant les échanges entre acteurs, qui favorise l'irruption de «*grappes d'innovations*» (Schumpeter J.). Sous cette dénomination commune, se cachent des concepts théoriques nombreux, proposant des configurations particulières des systèmes de production et d'innovation. Ces concepts identifient chacun des déterminants institutionnels différents¹ comme clé de l'innovation. Leur construction s'est faite sur des contours géographiques hétérogènes. C'est ce qui nous amène à commenter successivement les hypothèses et les concepts développés dans les systèmes d'innovation suivants : les systèmes nationaux d'innovation et les systèmes sectoriels ou technologiques d'innovation.

¹ La notion d'institution recouvrant une dimension politique ou culturelle ou les deux simultanément.

1.2. Institutions et systèmes d'innovation

1.2.1. Systèmes d'innovation. Considérations génériques

Selon Amable (Amable B., 2003, pp. 367-369), la notion de système d'innovation réunit diverses tentatives d'incorporer des éléments institutionnels dans l'analyse économique du changement technique, l'architecture des systèmes scientifiques et de l'origine de l'innovation. Le point commun à l'ensemble de ces investigations est une critique de la conception de l'innovation comme processus de décision individuel indépendant de l'environnement. *A contrario*, ces nouvelles théories défendent une conception d'acteurs insérés dans diverses institutions, en somme dans un contexte d'action diront les sociologues des organisations.

La notion de système d'innovation présente plusieurs variantes. On distingue, en effet, des systèmes plus ou moins larges, depuis des systèmes très simples basés sur des intersections minimales entre les agents du processus d'innovation, jusqu'à des systèmes qui englobent une vaste gamme d'influences sur le comportement des agents économiques. Cette indétermination relative pose, fondamentalement, un problème théorique de délimitation du système. Néanmoins, l'approche en termes de systèmes d'innovation est pertinente. Elle permet de surmonter les limites d'une vision linéaire et strictement « économiciste ». La conception systémique ré-enchâsse l'innovation dans la complexité de la société.

Cependant, une difficulté s'impose. Elle concerne, comme nous l'évoquions, la délimitation des frontières du système. En effet, il s'agit d'une question importante pour situer l'analyse des systèmes d'innovation, soit strictement dans le domaine de l'analyse des mutations techniques ou alors dans le contour des analyses institutionnelles plus généralistes de l'économie et de la société.

Les trois sources conceptuelles de l'approche en termes des systèmes d'innovation sont, pour reprendre K. Smith (1998) :

- la prise des décisions économiques repose sur des fondements institutionnels. La conséquence en est que différentes structures institutionnelles donnent lieu à des différences dans les comportements économiques et dans les performances auxquelles ces comportements conduisent;

- l'avantage compétitif (des nations) se consolide, du moins, dans la théorie traditionnelle, sur la spécialisation des économies ;
- la connaissance technologique résulte de l'apprentissage interactif, ce qui donne naissance à des « bases de connaissance » distinctes selon les agents. Ces bases de connaissance différentes conditionnent leurs spectres d'innovation.

Pour Amable (Amable B., 2003, p. 369), le premier élément est significatif, parce qu'il permet d'insérer l'ensemble des recherches sur les systèmes nationaux d'innovation (SNI) dans la ligne des études institutionnalistes de l'économie. Le deuxième élément souligne la contribution des systèmes d'innovation en termes de compétitivité externe et de spécialisation industrielle dans l'analyse des trajectoires nationales. Enfin, le dernier élément intègre les approches en termes de systèmes d'innovation dans l'économie évolutionniste.

Les origines des systèmes d'innovation se situent au carrefour de l'économie de changement technique et de l'analyse des politiques scientifiques et technologiques. Ainsi, il ne faut pas considérer comme étrange l'importance conférée aux institutions directement associées au processus d'innovation et à l'accumulation de connaissances assujetti à l'influence des politiques publiques. Toujours selon Amable, *« la conception fondamentaliste du système d'innovation reste concentrée autour des activités strictement scientifiques. C'est cette conception qui est la plus répandue, rassemblant les activités communément et explicitement liées à l'innovation »* (Amable B., 2003, p. 370).

De son côté, Lundvall (Lundvall B.-A., 1992), distingue deux conceptions différentes des systèmes d'innovation :

- la conception « stricte » qui se limite aux domaines de la science, de la recherche, de la technique et, dans certains cas, de l'éducation ;
- la conception « large » qui s'étend à toutes les structures économiques et institutionnelles affectant le système de production et d'innovation.

Ainsi, la conception stricte n'étudie que le système scientifique et technologique. De cette façon, elle sous estime les facteurs déterminants et les conséquences de l'innovation en dehors de ce domaine. Les partisans de cette conception restrictive tendent, à diminuer l'importance des institutions et l'influence

« macroéconomique », et à privilégier les chaînes d'intersection plus localisées, régionales ou intersectorielles.

La conception large, en étudiant les facteurs déterminants d'innovation, incorpore les influences qui ne sont pas seulement liées au domaine de la science et de la technologie. Cette approche permet d'intégrer la culture, les coutumes, les traditions nationales, les législations, etc. Il est alors plus adéquat de parler d'un système national d'innovation (SNI) au lieu d'un système local construit autour de certains réseaux ou de certaines entreprises.

L'approche élargie des systèmes d'innovation a des répercussions sur le type de travaux empiriques. L'hypothèse la plus importante indique que les différences structurelles nationales ont un rôle dans la façon d'aborder l'innovation, la compétitivité, la spécialisation du secteur et la croissance. Cela implique, du moins, un raisonnement en deux étapes :

- la technologie, ou plus généralement, l'accumulation de connaissances ou de compétences, est organisée de façon différente, selon les pays;
- l'innovation, et plus généralement, le changement technique et l'accumulation de connaissances, sont les principaux moteurs de la compétitivité des entreprises, des secteurs, des régions et des nations.

L'idée des systèmes d'innovation est très récente. C'est après les années 1980 que nous assistons à son émergence. Elle s'enracine dans les travaux de Freeman (Freeman C., 1987), Lundvall (1992) et Nelson (1993). Ainsi, Edquist (1997) considère le système d'innovation comme « *tous les importants facteurs économiques, sociaux, politiques et organisationnels et autres qui influencent le développement, la diffusion et utilisation des innovations* ». Cela signifie que les systèmes d'innovation concernent les facteurs déterminants des innovations, et non seulement ses conséquences (en termes de croissance, emploi, conditions de travail, etc.). L'auteur a caractérisé l'apparition de l'idée des systèmes d'innovation par une pluralité de dimensions parmi lesquelles il souligne le rôle déterminant de l'apprentissage interactif dans les processus des innovations ; ceux-ci étant interprétés, dans sa conception, comme le résultat de l'apprentissage (processus interactif entre les organisations).

1.2.2 Les systèmes nationaux et sectoriels d'innovation

a- Les systèmes nationaux

Dans la pratique, la notion de Système National d'Innovation (SNI) est de plus en plus utilisée ces dernières années dans l'analyse de l'économie, de la transformation et de la politique technologique pour expliquer le « *gap technologique* » entre les nations. Le concept du SNI nous permet d'interpréter en profondeur les processus d'innovation et, cela, au-delà des innovations du produit ou du processus qui surgissent dans un certain pays et dans une certaine période. Les systèmes nationaux d'innovation ont besoin d'être compris au sens large. En effet, le concept n'opère pas seulement avec la phase innovatrice. Il met l'accent sur les principaux facteurs déterminants et sur l'organisation de l'action innovatrice.

En outre, l'approche systémique de l'innovation se base sur la perception que les innovations sont principalement conduites par divers acteurs et par les relations que ceux-ci établissent entre eux. Par conséquent, la coopération entre le secteur scientifique et le secteur d'entreprise et/ou la coopération entre les diverses entreprises (maillages) se révèlent très pertinentes, d'où l'actualité de la gouvernance des savoirs (Zaoual, 2006, pp. 380-397). C'est la raison pour laquelle l'approche des systèmes d'innovation prétend identifier les principaux acteurs des processus de création et d'absorption et les caractéristiques de chacun d'eux. Il faut également souligner que tous les concepts systémiques de l'innovation s'appuient sur le présupposé que l'action économique en général et l'action innovatrice en particulier sont configurées par des arrangements institutionnels.

Pour synthétiser, la définition du terme « Système National de l'Innovation » doit, selon Balzat (2002), inclure et souligner au moins trois aspects essentiels :

- la considération globale de tout le processus innovateur ;
- l'analyse des principaux acteurs engagés dans ce processus (et des liaisons entre eux) ;
- l'arrangement institutionnel qui sert d'encadrement pour l'action économique.

Ainsi, Balzat (2002) affirme que le SNI est un ensemble d'organisations et institutions qui s'influencent mutuellement, dans

le développement, l'absorption et la diffusion des innovations dans un pays. Par conséquent, aborder le SNI est une manière d'apprendre au sujet de l'impact des organisations et des institutions dans l'activité innovatrice nationale comprise comme résultat des processus interactifs déterminés par les divers acteurs et par leurs environnements. Malgré cela, le concept est polémique. Il a besoin, pour être appliqué empiriquement, de contours bien définis. C'est ce que nous essayerons d'établir. Dans ce but, nous allons décomposer le concept en chacun de ses composants.

Commençons tout d'abord par le terme « *système* ». *A priori*, la notion de système a une certaine connotation de ce qui est consciemment conçu et construit pour atteindre un objectif précis. Cette perspective n'est pas celle que nous adoptons. D'après Nelson (Nelson R. R., 1993), le concept « *système* » renvoie à un ensemble d'interactions et d'acteurs institutionnels qui sont à l'origine de l'innovation. Celle-ci se construit collectivement.

Les systèmes, par définition, sont constitués par divers éléments, des liaisons entre eux et un environnement institutionnel (Carlsson B., Jacobsson S., Holmén M., et Rickne A., 2002, pp. 233-245). Cette formulation générale s'applique également aux SNI. Ces derniers sont ainsi conçus comme des ensembles interactifs d'organisations et de relations entre celles-ci insérées dans une structure institutionnelle.

En ce qui concerne le terme « innovation », Nelson souligne qu'il s'agit d'un processus à travers lequel les entreprises dirigent et appliquent de nouvelles conceptions de produit et de procédés de fabrication, encore inconnues. Dans cette indétermination, il faut souligner que l'innovateur strictement schumpétérien n'est pas toujours celui qui obtient les avantages économiques associés à l'innovation.

Historiquement, le travail pionnier dans la recherche sur les SNI est dû à Freeman. Lundvall et Nelson abordèrent, aussi, le thème des processus nationaux de l'innovation sous une forme systémique, avec toutefois des perspectives différentes. Freeman (1987), quant à lui, a introduit le concept de SNI pour décrire et interpréter la performance du Japon, le pays qui a eu le plus de succès quant à ce sujet dans l'après-guerre. Les études dans ce domaine ont été dirigées par deux groupes: le premier, mené par Lundvall (1992), a fait des recherches sur le contenu analytique de la notion de SNI. Ces investigations identifient les rôles joués par les utilisateurs, le secteur public et les institutions financières. Le deuxième groupe,

coordonné par Nelson (1993), a développé un ensemble d'études de cas nationaux pour décrire les principales caractéristiques des systèmes innovateurs des pays présentant des niveaux de revenu différents.

Ces auteurs ont appliqué la notion de système d'innovation au niveau des Etats, en soulignant le fait que cette dimension constitue un cadre d'analyse dans lequel les différents acteurs producteurs de connaissances partagent un même langage, une même culture nationale et des règles institutionnelles précises qui en découlent. Ainsi les différents éléments du système national d'innovation, même s'ils sont distants géographiquement, seront liés par une certaine proximité tant cognitive qu'institutionnelle. Partant de cette constatation, la dimension nationale semble pour ces auteurs être l'échelle la plus appropriée pour analyser la formation et le développement d'innovations technologiques ou organisationnelles.

Dans son ouvrage de référence, Nelson (1993) a rassemblé une série d'études décrivant le fonctionnement et les principaux atouts de plusieurs SNI : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, le Danemark et la Suède pour l'Europe, mais aussi les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon qui sont des exemples de grandes puissances industrielles, ou encore la Corée du sud, Taiwan, le Brésil comme exemples de nouveaux pays industrialisés. Cet ouvrage permet également de mettre en évidence les contingences du développement de ces systèmes nationaux. Ces derniers varient en fonction de la structure du système scientifique (fondée sur la recherche militaire ou non, par exemple), de la structure de l'industrie (taille des firmes ou rôle de la R-D et de l'innovation pour les entreprises) ou encore en fonction des caractéristiques géographiques et démographiques (Superficie, ressources naturelles et population) de ces pays.

Dans ce même ordre d'idées, les chercheurs de l'OCDE ont défini les SNI comme « *un ensemble d'institutions distinctes qui contribuent conjointement et individuellement au développement et à la diffusion des nouvelles technologies et qui forment le cadre à l'intérieur duquel les gouvernements formulent et mettent en œuvre les mesures destinées à influencer sur le processus de l'innovation. Ainsi, c'est un système d'institutions interconnectées, qui crée, stocke et transfère le savoir, les compétences et les ouvrages définissant les nouvelles technologies* » (OCDE, 1999).

Cette formulation essaye de résoudre les difficultés de définition dues à la grande diversité des formes empiriques qu'endossent les

SNI selon les pays. Cette diversité est, en substance, « *liée à la taille du pays et à son degré de développement et au rôle respectif des principaux protagonistes des processus d'innovation (entreprises, organismes de recherche publics et privés, administrations et autres institutions publiques) et les formes, la qualité et l'intensité de leurs interactions* » (OCDE, 1999).

b- Les systèmes sectoriels ou technologiques d'innovation

A partir de la même approche systémique du processus d'innovation, d'autres théoriciens ont développé le concept de système sectoriel d'innovation (SSI) (Malerba F., 2002, pp. 247-264). Ils considèrent qu'à l'intérieur d'un secteur industriel, les entreprises se regroupent en communautés dans lesquelles elles trouvent naturellement des partenaires (publics et privés) capables d'appréhender les différents problèmes de la même façon. Les divers éléments des SSI sont donc reliés par une proximité cognitive et organisationnelle (Cf. paragraphe II), en somme par une culture commune.

Nous pouvons rattacher cette approche au concept de système technologique d'innovation (STI) (Carlsson B., Jacobsson S., Holmén M., et Rickne A., 2002). Il s'agit d'un système regroupant différentes entreprises autour du même *artefact technologique* ou d'un même produit nécessitant, dans certains cas, des connaissances provenant de différents secteurs d'activité, du secteur académique ou encore des consommateurs utilisant ces produits ou artefacts. Ce concept peut être rapproché de celui de « *communauté de pratique* » (Amin A. et Cohendet P., 2003). Ainsi, il renvoie à un groupe d'individus cherchant à améliorer la pratique d'une technologie ou d'un savoir-faire particulier. Ici, les acteurs du système d'innovation sont liés aussi par des valeurs et une proximité cognitive.

De manière intuitive, l'expression de SNI évoque l'idée que les activités d'innovation sont de nature complexe. En d'autres termes, les systèmes d'innovation ont un caractère multidimensionnel et collectif. Leur logique de fonctionnement ne saurait être imputée à des agents individuels, ou même à des groupes d'agents coordonnés par de pures relations de marché. C'est la raison pour laquelle les chercheurs travaillant sur les SNI affirment qu'« *aujourd'hui les performances d'une économie en matière d'innovation dépendent non seulement de la façon dont les différentes institutions (par*

exemple, entreprises, instituts de recherche, universités) fonctionnent isolément mais aussi de leur interaction mutuelle, en tant qu'éléments d'un système collectif de création et d'utilisation du savoir et de leur rapport avec les institutions sociales (valeurs, normes, cadres juridiques) » (OCDE, 1999).

Cet énoncé est essentiel pour les décideurs politiques qui désirent renforcer le développement économique de leur pays. En effet, le développement de l'innovation au niveau national ne peut plus se faire sur la base d'un soutien désordonné aux différents acteurs, que ce soit les entreprises ou les institutions du savoir. Les approches sectorielles seules s'avèrent insuffisantes. Aujourd'hui, l'efficacité d'une politique de soutien à l'innovation est liée à la création d'un système qui intègre l'ensemble des acteurs du SNI. Seule la mise en place de stratégies ayant une dimension systémique peut avoir un effet d'entraînement et engendrer la création de valeur ajoutée.

Parallèlement à ces développements de l'école suédoise, autour du concept de système d'innovation, de nombreux travaux traitent des processus d'innovation en les rattachant à la dimension territoriale. C'est à cette relation entre le savoir et le territoire qu'est dédiée la seconde étape de notre exposé.

2. LES APPROCHES « PROXIMISTES » DES SYSTÈMES D'INNOVATION

2.1 Diversité et ambivalence d'un concept nomade

Le domaine de l'innovation, par nature changeant, connaît aussi des changements dans les conceptions qui en explorent la nature et les causes. À ce sujet, on assiste à l'émergence de nouveaux modèles moins formels. Sans aucun doute, les études de cas, depuis les années 80, assouplissent les approches traditionnelles par certains aspects plus déterministes. Dans ces nouvelles visions de l'innovation (Smith K., 1995, pp. 69-112), le territoire se retrouve réhabilité dans la dynamique du savoir. En un sens, le territoire n'est plus appréhendé comme un ensemble inactif. Il est de plus en plus considéré comme une entité active créatrice de ressources. Autrement dit, le territoire est « *un champ de forces* » et un « *ensemble homogène* » (Perroux F., 1958, pp. 1705-1723) à la recherche d'une cohérence innovante.

Depuis Kline et Rosenberg (1986), la dynamique de l'innovation renvoie à un processus d'apprentissage coûteux, au cours duquel des rétroactions entre les connaissances des utilisateurs et des producteurs et leurs ressources favorisent la création de connaissances nouvelles (par recombinaison, capitalisation de connaissances internes et externes). Puisque l'apprentissage interactif est le cœur du processus d'innovation il est nécessaire d'appréhender le contexte institutionnel et culturel dans lequel il prend place ainsi que le processus temporel et historique de son développement.

Dans ce contexte, l'innovation est « *poussée par la dynamique de l'espace-territoire* » (Gay C. et Picard F., 2001, pp. 679-716). En effet, *l'espace-territoire*, ensemble d'institutions et de ressources avec lesquelles les acteurs de l'innovation interagissent, offre les conditions favorables à l'échange d'informations et de connaissances, et finalement à l'innovation.

Le point commun de cette littérature réside dans l'idée que « *l'atmosphère des affaires* » chère à Marshall, ne peut se résumer à la seule concentration géographique. Un groupe de travaux postule en effet, que la proximité géographique est incapable d'expliquer par elle-même l'existence de systèmes économiques territoriaux et leur dynamisme en matière d'innovation, si elle n'est pas renvoyée à un système d'appartenance, à une histoire s'incarnant dans des règles et des représentations collectives (Courlet C., Pecqueur B. et Soulage B., 1993, pp. 7-21). De ce point de vue, les relations entre l'économie et la société ainsi que celles reliant les institutions, le savoir et le territoire deviennent déterminantes dans les processus d'innovation.

Dans son article de 1985, Granovetter, théoricien des réseaux, explique qu'« *on ne peut comprendre comment les institutions sont construites, si l'on ne voit pas que les acteurs individuels sont insérés dans les structures sociales* » (Granovetter M., p. 540). En d'autres termes, les institutions sont vues comme le fruit de la « *structure des interactions entre individus* » (Kirman A., 1999, pp. 91-110). Dès lors, émerge l'idée que l'espace territoire et son rôle déterminant dans le phénomène d'innovation ne sont qu'une conséquence des interactions que développent les acteurs.

A partir de cette hypothèse, de nombreux travaux vont chercher à interroger la conjonction entre espace physique et espace institutionnel, telle que postulée dans les théories institutionnalistes, et questionner le recouvrement de ces deux formes d'espace. En

effet, l'espace géographique et l'espace institutionnel - vu comme un réseau relationnel - peuvent coïncider. Néanmoins, comme avancé par Tremblay et Rousseau (Tremblay D.G. et Rousseau S., 2003, p. 6) « *la proximité géographique représente une potentialité rendant la probabilité d'un contact plus important sans toutefois l'impliquer nécessairement* ».

Les argumentations développées dans le cadre de cette approche tentent précisément de démontrer le caractère non nécessaire de la proximité géographique pour dynamiser les échanges de connaissances et l'innovation, et au contraire, le rôle déterminant de la proximité relationnelle comme accélérateur de la diffusion de connaissances.

Dans ces controverses, l'approche « proximate » reproche aux institutionnalistes de restreindre le cadre d'analyse à un territoire géographiquement borné, et par conséquent de ne pas être capable d'expliquer les avantages comparatifs des liens locaux et des liens non-locaux. Pour répondre à cette critique, elle développe l'idée que l'individu n'est pas seulement en interaction avec les membres de son site géographique mais aussi avec d'autres individus, avec lesquels ils partagent d'autres types de liens. Dès lors, la notion de proximité doit être élargie.

Cette dernière vision, est développée et popularisée par le collectif français « *dynamiques de proximité* »¹, basée sur l'étude d'agents « *situés* », c'est-à-dire non seulement localisés dans l'espace géographique mais aussi positionnés les uns vis-à-vis des autres dans une structure relationnelle non spatialisée par essence. Selon cette approche, « *la notion de proximité s'inscrit dans une conception de la réalité économique, comme de la réalité sociale, essentiellement relationnelle* » (Gilly JP. et Torre A., 2000, p. 10). Autrement dit, le local n'est pas postulé dans cette approche. Il est endogène, et présenté comme le fruit d'une construction sociale en mouvement. Il convient alors d'identifier les interactions à l'origine de la dynamique locale d'innovation. Ces interactions expriment un certain degré de proximité. Et, celle-ci endosse de multiples figures et modalités dont la saisie reste encore limitée comme en témoigne le débat théorique dont elle fait l'objet (Pecqueur et Zimmerman, 2004 ; Zaoual, 2005).

¹ Pour quelques publications récentes du groupe, on peut se référer au numéro spécial de la revue *Economie Rurale* (n° 280, 2004) ou aux ouvrages coordonnés par Pecqueur et Zimmermann (2004), Dupuy et Burmeister (2003), Gilly et Torre (2000).

Comme de nombreux auteurs, Boschma (2004, 2005) propose de différencier cinq types de proximité (cognitive, organisationnelle, sociale, institutionnelle et bien sûr géographique) qui peuvent encourager et améliorer les interactions entre institutions productrices de connaissances et la création de connaissances communes.

Ainsi, les proximités cognitives, organisationnelles, sociales, institutionnelles peuvent être vues comme des substituts à l'existence de proximité géographique. Cependant, la combinaison de ces différentes formes de proximité peut permettre la mise en place, dans un territoire, d'un climat favorable à l'innovation. En contre partie, la proximité géographique va pouvoir favoriser et stimuler l'existence d'autres formes de proximité. Cependant, trop de proximité peut aussi entraîner des effets de blocage lors de ces interactions. En effet, les mésententes et la concurrence entre les acteurs locaux peuvent aussi inhiber leur capacité à coopérer.

La proximité géographique constitue le pendant de la proximité organisationnelle du point de vue des relations entre agents. Alors que « *la proximité organisationnelle traite de la séparation économique et des liens en termes d'organisation de la production* », la proximité géographique traite de « *la séparation dans l'espace et des liens en termes de distance* » (Gilly JP. et Torre A., 2000, p. 10). Elle fait référence à la notion d'espace (géonomique) renvoyant largement à la localisation des entreprises, elle intègre la dimension sociale des mécanismes économiques. Il ne s'agit pas uniquement d'une proximité physique dans la mesure où elle n'est pas donnée par les contraintes naturelles, mais, elle est construite socialement. C'est la proximité géographique qui peut permettre aux acteurs, lorsque les routines butent sur la réalité et ne conduisent plus à l'efficacité, « *d'explorer collectivement de nouvelles combinaisons productives et de nouvelles modalités de coopération, c'est-à-dire de nouvelles formes de proximité institutionnelle, aussi bien locales que locales-globales* » (Gilly J.P. et Pecqueur B., 2000).

En raison de la complexité du concept en cause, les travaux théoriques issus de l'approche « *proximiste* » suggèrent d'investiguer le pouvoir explicatif de diverses formes de proximités non spatiales. Le premier apport de ce courant est donc d'élargir la notion d'espace, et d'y intégrer des espaces interactionnels non localisés, dont le fonctionnement remet en question le caractère nécessaire et suffisant de la proximité géographique.

Toutefois, ces travaux vont plus loin, présentant la proximité géographique comme une contrainte. Ainsi, Boschma (2004), Boschma et Lambooy (1999) et Boschma, Lambooy et Schutjens (2002) soutiennent que trop de proximité (quelle qu'elle soit) peut s'avérer néfaste pour l'innovation. De plus, l'excès de proximité géographique peut engendrer des effets d'encombrement pénalisant pour l'innovation. De même, trop de proximité cognitive, sociale, ou institutionnelle, peut inhiber l'innovation du fait d'un manque d'idées nouvelles et contradictoires, sources de créativité. Ainsi, le deuxième apport de ces théoriciens est de présenter pour la première fois la proximité (quelle que soit l'espace dans lequel elle se décline), comme un frein possible à l'innovation.

Dans l'approche « *proximiste* », le rôle bénéfique de l'espace géographique pour l'innovation est mis à mal, et on lui substitue l'idée d'un espace relationnel favorable quel que soit son ancrage géographique. Certes, la proximité physique peut constituer un support à la coordination des acteurs mais ce sont les interactions entre acteurs qui stimulent, en dernière instance, la diffusion et la création de connaissances, en somme une dynamique territoriale d'innovation.

Toutefois, si le côté interactionnel devient déterminant voire discriminant, peu de précisions sont données quant à l'identité des acteurs en interaction. Au mieux, Cowan et Jonard (Cowan R. N. et Jonard N., 2004) caractérisent le type d'interactions favorables (locales vs non locales). Cependant, tous les acteurs doivent-ils être connectés ? *A priori*, non, puisque certains travaux précisent que l'excès de relations peut s'avérer néfaste. On aimerait disposer de travaux complémentaires, distinguant les différents acteurs de l'innovation, et leurs besoins de proximité relationnelle respectifs.

Même si la littérature économique se concentre plus particulièrement sur l'importance de la proximité géographique, qui permettrait de favoriser les interactions entre les acteurs, nous estimons qu'elle ne suffit pas à engendrer des interactions innovantes entre eux.

Selon Rallet et Torre, pour faciliter ces interactions, la proximité géographique devra être structurée et activée par la proximité organisée. Cette structuration des relations initiées par la proximité géographique pourra se faire par l'intermédiaire d'institutions macroéconomiques, dans le cadre d'un système national d'innovation (ou régional). On retrouve donc ici le rôle de la proximité institutionnelle.

Au contraire, si les institutions sont éloignées géographiquement, des interactions pourront intervenir dans des réseaux non territoriaux, où seule la proximité organisationnelle s'affirme. On peut également noter que, par l'intermédiaire du processus de mobilité des acteurs, la proximité organisationnelle peut se transformer en proximité géographique temporelle et partielle. Ainsi, la proximité organisationnelle va pouvoir compenser ce que ces auteurs nomment les besoins temporaires de proximité géographique. Autrement dit, la proximité organisationnelle va permettre dans certains cas de mettre en relation les acteurs concernés sur la base d'échanges face-à-face, même ponctuels.

En d'autres termes, pour que ces interactions se mettent en place de manière plus dynamique, la proximité géographique doit s'accompagner d'autres formes de proximité (cognitive, organisationnelle, sociale ou institutionnelle) qui permettront, même si la proximité géographique est temporaire, de créer des réseaux d'agents hétérogènes qui pourront interagir et créer de nouvelles connaissances. La diversité agit ainsi comme moteur de changement et de découverte.

En définitive, le développement des analyses de la proximité dévoile que celle-ci est ambivalente et, par là même, complexe et insaisissable (Zaoual H., 2000). C'est à cette complexité qu'a été confrontée la théorie du site comme nous le verrons ci-dessous.

2.2 Le paradigme de l'innovation située

La théorie des sites résulte de travaux en économie de développement. Elle capitalise sur la diversité des contextes d'action des acteurs et sur les erreurs faites en matière de développement. En ce sens, elle fait une critique des modèles de « *développement transposé* » et propose une grille de lecture alternative (Zaoual H., 2002). La théorie des sites s'est construite sur la base d'une série de principes de complexité, de diversité, de singularité, de prudence. Ils expriment à eux seuls l'exigence d'un changement de paradigme dans les sciences sociales (Zaoual H., 2003, pp. 1053-1087). En d'autres termes, il faudrait s'habituer à penser autrement la complexité des situations des groupes humains. Ce qui est un préalable à toute intervention sur le terrain particulièrement celui du changement qui accompagne les situations d'innovation. Dans ces processus qui se déroulent dans

les organisations et dans les territoires la prise en compte des croyances et des routines est essentielle (Zaoual H., 2000, pp. 295-321).

Pour mieux situer l'apport de cette théorie dans le domaine de l'économie du savoir et des innovations, nous allons d'abord présenter les principes et les concepts de cette démarche. Appliquée à la proximité et à l'innovation, elle fait jaillir de nouvelles orientations reprenant en compte les apports des approches institutionnalistes en insistant sur les croyances communes des acteurs.

2.2.1 Principes et concepts

Le site est défini par la théorie qui le met en avant comme une *cosmvision partagée* par les acteurs d'un milieu donné. En d'autres termes, c'est un espace symbolique, donc cognitif. D'ailleurs, la théorie du site insiste sur ce qu'elle désigne par *boîte noire* qui renferme les mythes et les croyances d'une contrée donnée. C'est à partir de cette *boîte noire* du milieu, qu'elle approche le *sens commun* partagé par les acteurs. Ce niveau de réalité n'est pas toujours perceptible. En ce sens, le site apparaît comme une *entité invisible* qui façonne le milieu considéré, donc les comportements individuels et collectifs. Cette imprégnation manifeste l'importance de la socialisation ainsi que la relativité de la vision qu'ont les acteurs de leurs mondes. Au plan épistémologique, mêmes les concepts et les savoirs en portent aussi l'empreinte. C'est que désigne la dite théorie par *boîte conceptuelle*.

En d'autres termes, les savoirs et les connaissances ont un *caractère tacite au site*. C'est, d'ailleurs, ce qui explique dans la pratique des affaires les difficultés de transferts de technologie. Cette difficulté est accentuée par le poids des contingences qui pèse sur les institutions et les modèles d'organisation. En d'autres termes, la culture de site conditionne les modes de coordination entre les acteurs. Ces derniers recherchent, en permanence, des repères collectifs qui stabilisent leurs échanges et leurs transactions. De ce point de vue, le site s'avère être un producteur de *points focaux*. Ce qui rejoint l'un des impératifs des approches institutionnalistes mettant l'accent sur les modes de coordination hors marché. Ici, les valeurs et les conventions implicites du site remplissent le rôle de *réducteur d'incertitude*. Ce qui dynamise

l'organisation sociale dans ses échanges économiques et sa capacité à innover.

Des conclusions comparables peuvent être élargies au domaine ici investi à savoir celui des connaissances et des innovations comme nous le verrons, par la suite, dans la mesure où cette démarche met aussi en lien avec le site, comme ensemble social intégré, une *boîte à outils* contenant le savoir faire, la technologie et les modes d'organisation du milieu considéré. De son point de vue, les trois boîtes s'emboîtent et restituent le sens que les acteurs donnent à leurs mondes et, par conséquent, à leurs pratiques locales. Il est donc à noter que la théorie des sites discerne sans séparer les dimensions et les échelles de réalité. Ce qui lui confère un caractère transversal quant à l'appréhension des phénomènes économiques et sociaux qui ont cours dans un milieu donné. Cette portée renvoie à la double vision dont elle fait preuve. En substance, elle combine dans ses principes et ses concepts *l'interdisciplinarité* et *l'interculturalité* (Zaoual, 2003, pp. 83-85 et pp. 320-321).

Dans sa dynamique, le site se recompose en permanence en fonction des interactions entre les agents et des influences locales, régionales, nationales et mondiales nous dit la théorie concernée. Il s'auto stabilise cognitivement en produisant ses règles dans un monde changeant. En ce sens, il est ouvert et fermé. Il contient, en conséquence, un code de sélection qui le fait mouvoir sans en détruire les valeurs qui lui confèrent ses spécificités (Zaoual H., 2004, pp. 31-37). Comme le fait remarquer le fondateur de la théorie des sites, il existerait des *douanes invisibles* qui filtrent le changement et le resituent dans la vision qu'a le site de lui-même. Ces caractéristiques du site font de lui une *entité dynamique et indéterminée*.

Le site comme organisme social vivant est le siège d'un mouvement associant l'ordre et le désordre, la stabilité et l'instabilité, la permanence et le changement etc. En ce sens, c'est un concept faisant partie des *nouvelles pensées* mettant en avant *l'indétermination* et la *non linéarité*. Il s'agit bien d'une *pensée complexe* fortement adaptée aux nouvelles exigences quant à la compréhension et à la conduite des systèmes et des organisations, par nature complexes.

C'est en réintroduisant *l'acteur* dans sa *subjectivité* que la théorie des sites trouve des points d'appui dans les croyances et les conventions qui en découlent. Ainsi, de ce point de vue, l'identité d'une organisation peut devenir le repère et le moteur d'un changement. En d'autres termes, les cultures communes d'appartenance sont des générateurs de *points focaux* au sens de l'institutionnalisme (Zaoual H., 1998, pp. 48-63). Dans ces conditions, le site comme système de croyances et de cultures assure ainsi une stabilité dynamisante dans le chaos de l'ordre social.

A la lueur de ces définitions, la théorie des sites est un paradigme en gestation capable de nous aider à interpréter les pratiques du changement caractéristique des *situations d'innovation*.

Pour mieux approcher l'acteur, la théorie des sites, compte tenu de ses principes d'interdisciplinarité et d'*interculturalité* a dû inventer des concepts lesquels concepts dérivent du site comme concept générateur. C'est ainsi qu'elle cherche à substituer au concept d'*homo oeconomicus*, base épistémologique de la science économique et des sciences de gestion, le concept d'*homo situs* (Zaoual H., 1998, pp. 83-100). Ce dernier exprime le besoin d'une *recomposition des savoirs du social* dans la mesure où le *réductionnisme économique* n'est pas toujours opératoire sur les terrains comme le manifestent largement les échecs répétés des modèles et des projets de développement. C'est donc une *pensée multidimensionnelle de l'acteur en situation* car il ne sépare pas nous dit la théorie des sites ce que nous séparons au plan des sciences de l'homme.

Cette approche intégrée de l'homme permet de mieux décrypter les rationalités et les logiques qui ont cours dans des espaces ayant des trajectoires, des histoires et des cultures singulières (Zaoual, 2005, pp.63-72). De fait et par définition, l'*homo situs* est varié et variable dans ses comportements et des modes de coordination. Sa rationalité endosse ces caractéristiques. Ce qui demande à chaque fois de la resituer dans le contexte dans lequel elle se construit. Cette *rationalité située* est, à son tour, variée et dynamique. Ce qui la rend fort complexe par rapport aux modèles admis de la rationalité comme ceux de la *rationalité standard et limitée*. Elle incorpore des *contingences anthropologiques* qui la rendent dissidente par rapport la *science normale de la décision* fortement marquée par l'économisme. Ces conclusions sur la rationalité et

l'acteur qui la met en œuvre découlent, en partie, des travaux menés par la théorie des sites sur les *dynamiques informelles* en réponse aux échecs des économies formelles dans les pays pauvres (Zaoual H., 2006).

2.2.2 L'innovation située

Ce sont toutes ces considérations d'ordre méthodologique et théorique qui nous permettront de déchiffrer le concept d'*innovation située* utile à notre problématique. Cependant, elle ne peut être comprise qu'en passant par la notion de la proximité déjà abordée dans notre démonstration. En effet, la démarche des sites repose avant tout sur une pensée par la proximité du site et de ses acteurs (Zaoual H., 2005). S'inspirant des travaux des économistes de l'approche proximate, cette théorie distingue bien les trois types de proximités : géographique, organisationnelle et institutionnelle. En l'absence de croyances communes, elle souligne que la proximité géographique est potentiellement la proximité la plus faible quant à ses effets de synergie entre les acteurs. Certes, cette proximité peut être, dans certaines conditions, favorable à leur coopération mais elle ne constitue pas une condition suffisante. Du point de vue de la théorie du site, la proximité géographique n'abolit pas la distance sociale et symbolique. Elle peut même être source de concurrence, de désaccords, donc, source d'une difficulté de coordination entre les acteurs d'un même territoire. La théorie du site soutient explicitement que l'on peut être géographiquement proche et loin, loin et proche.

Ainsi, la proximité, dans toute sa profondeur, n'est pas paramétrique nous dit la théorie des sites. Elle ne se mesure pas d'autant plus qu'avec l'ère des NTIC, elle peut se vivre à distance et donner lieu à de nouvelles formes de collaboration déterritorialisées. De ce point de vue, les sites Internet font aussi office de sites comme espaces de coordination et de convergence entre les acteurs ayant des préoccupations similaires. D'ailleurs, la théorie des sites assimile la proximité à une rencontre capable de produire des liens et des projets communs au-delà des frontières physiques.

Dans la pratiques, les configurations que prennent, aujourd'hui, les collaborations scientifiques débouchant sur des innovations impliquent, à la fois, les acteurs locaux (entreprises, universités, centres de recherche, etc.) et d'autres acteurs de même type

appartenant à d'autres contrées. C'est cette forme de proximité abolissant les frontières et générant des communautés pratiques (Cohendet P. et Diani M., 2003, pp. 697-721) et des projets communs d'innovation qui semble pertinente dans le contexte de mondialisation des économies et des sociétés. Ainsi, la proximité présuppose des *espaces symboliques communs* auxquels participent des acteurs pouvant être situés sur des territoires géographiquement différents.

C'est cette forme de coordination que privilégie la notion de *proximité située* dans la mesure où elle met l'accent sur l'adhésion des acteurs différents à un même projet. De ce point de vue, la *proximité située* est une traduction d'un site dont la première caractéristique est d'être avant tout immatérielle. Ainsi au même titre que le site, la *proximité située* est d'abord *symbolique*. Elle s'enracine dans un *espace symbolique commun* aux acteurs qu'elle rapproche et motive. La *proximité située* véhicule le *sens partagé*, en somme un système de représentations symboliques et sociales. Ce sont toutes ces dimensions génératrices d'adhésion et de confiance dont on ne peut pas faire l'économie lorsqu'on aborde le management des organisations et des systèmes (Zaoual H., 2006, pp. 380-397).

En somme, c'est la *proximité située* en tant que *construction symbolique* qui donne sens et direction aux autres formes de proximités comme les *proximités organisationnelle* et *institutionnelle*. Ces dernières en constituent les manifestations les plus apparentes. En effet, les modes d'organisation et les institutions en général n'acquièrent une grande consistance et une régularité dans les faits qu'en raison de leur enchaînement dans les cultures et les systèmes de représentations symboliques des acteurs. C'est ce qui fait la force des organisations mais aussi leur faiblesse lorsqu'elles ne mobilisent pas leur passé et leurs caractéristiques propres au service du changement, donc de l'innovation.

Ne cédant pas au *déterminisme technologique* (Esmacili et Zaoual, 1999, pp. 87-95), la théorie des sites démontre que les processus d'innovation présupposent la mobilisation de l'ensemble des dimensions de l'organisation. L'innovation est toujours à situer dans ce contexte. Cette hypothèse est héritée du parcours historique de cette même théorie dans la mesure où les expériences de développement (Zaoual H., 1983, pp. 205-227) dévoilent la nécessité d'innover pour mieux profiter des transferts de savoirs et de technologies venus d'ailleurs (Zaoual H., 2006). C'est cette

marge de créativité que détruit le développement transposé sous forme de paquets technologiques. L'*innovation située* est une *innovation adaptée* et *adoptée* par le site.

En d'autres termes, c'est un processus auquel le site participe et par lequel il construit d'autres connaissances et savoirs ainsi de suite. L'*innovation située* a une essence participative. Elle résulte d'une forte implication des acteurs du site. En ce sens, l'*innovation située* trouve son origine dans les interactions endogènes et exogènes au site assurant une mobilisation coordonnée des efforts des acteurs de l'organisation.

Tout indique que la production d'un savoir est d'autant plus soutenue qu'elle est nourrie par les capacités endogènes dont est doté le territoire. Ces capacités sont avant tout immatérielles. Elles relèvent des croyances qui motivent les acteurs, de leurs modes de coordination et des processus de socialisation et d'apprentissage. C'est dans la conjugaison de ces multiples facteurs et dimensions que les processus d'innovation trouvent tout leur potentiel d'émergence et de diffusion.

Ainsi, toute *approche technocratique*, entendue comme *projet imposé* sans la participation des acteurs à partir de ce qu'ils sont, court le risque d'échouer. Ce qui est souvent le cas des pratiques du développement qui cèdent au parachutage de modèles et de projets comme l'indiquent les travaux relatifs à la théorie des sites. Face à ces biais, les concepts en vogue comme la gouvernance des connaissances et le management des projets sont à prendre en considération dans une perspective participative.

Cependant, en raison de la diversité des situations, ces concepts demandent à être visités par les principes et les concepts de la démarche des sites. Un projet quelconque, si technique qu'il soit, ne peut réussir qu'en incorporant à son management les facteurs de sites (Zaoual H., 2007, pp. 165-193). En conséquence, les processus d'innovation sont des *construits sociaux* dans lesquels se combinent des mécanismes d'adaptation-adoption-évolution.

CONCLUSION

Cet article a adopté une démarche progressive. Partant de l'importance du rôle des institutions dans la dynamique de l'innovation, il explore les approches mettant en évidence les institutions comme modèle de pensée et d'action partagées par des

acteurs confrontés à l'incertitude inhérente aux processus d'innovation. Les variantes de ces approches mobilisant le concept de système assurent un élargissement assez pertinent des processus d'innovation. En dernière instance, ce sont les institutions qui font système. Elles assurent ainsi les repères et les modèles de conduites qui favorisent la coopération, donc l'innovation. En somme, cette intrusion du *fait institutionnel* dans l'analyse économique réhabilite la nécessité de prendre en considération les trajectoires, les valeurs ainsi que l'apprentissage dans la dynamique des organisations innovantes. Ainsi les approches institutionnalistes ont ouvert, implicitement, la voie à la contribution du territoire au savoir.

C'est cette même conclusion qui nous a servi de guide dans l'approfondissement de notre approche en recourant à la notion de proximité. En effet, les approches proximitistes démontrent, comme nous l'avons vu, que l'innovation a besoin de la *coordination* et que cette même coordination ne peut s'opérer le plus efficacement possible qu'en *situation de proximité* entre les acteurs. Cependant, la typologie de la proximité dévoile bien toute la complexité de cette notion si capitale pour l'innovation.

Cette multiplicité de sens dans l'appréhension de la proximité est à la fois enrichissante pour le savoir sur la proximité mais insuffisante si on ne prend pas compte la *proximité symbolique* dont il est question dans la théorie du site. C'est ainsi que cet article se conclut par un exposé de la théorie du site pour mieux comprendre les notions de *proximité située* et *d'innovation située*. Ces dernières s'avèrent être des *constructions sociales* in situ de par les interactions de toutes natures dont le site est le creuset. Cette conclusion signe la fin de toute maîtrise *a priori* et fonde toute l'importance d'un *management situé* du savoir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMABLE B., « Systèmes d'innovation », in Mustar Ph. Et Penan H., *Encyclopédie de l'innovation*, Paris, Economica, 2003, pp. 367-369.
- AMIN A. et COHENDET P., *Architectures of knowledge: firms, capabilities, and communities*, Oxford, Oxford University Press, 2003.
- AMIN A. et THRIFT N., « Globalisation, institutional thickness and local prospects », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3, 1993, pp. 405-430.
- BALZAT M., « The theoretical basis and the empirical treatment of national innovation systems », University of Augsburg (Germany), Economics Department, *Discussion Paper Series*, Number 232, 2002.
- CARLSSON B., JACOBSSON S., HOLMEN M., et RICKNE A., « Innovation systems: analytical and methodological issues », *Research Policy*, vol. 31, n° 2, 2002, pp. 233-245.
- COHENDET P. et DIANI M., « L'organisation comme communauté de communautés : croyances collectives et culture d'entreprise », *Revue d'Economie politique*, vol. 113, n° 5, septembre-octobre 2003, pp. 697-721.
- COLLETIS G. et PERRIN J., « Le rôle des représentations de l'Etat et des changements techniques dans la définition des politiques technologiques », in Baslé M., Dufourt D., Heraud J-A. et Perrin J. (sous la dir.), *Changement institutionnel et changement technologique – Evaluation, droits de propriété intellectuelle, système national d'innovation*, Paris, CNRS Editions, 1995, pp. 255-279.
- COURLET C., PECQUEUR B. et SOULAGE B., « Industrie et dynamiques de territoires », *Revue d'Economie Industrielle*, n° 64, 1993, pp. 7-21.
- COWAN R. N. et JONARD N., « The dynamics of collective invention », *Journal of Economic Behavior and Organization*, forthcoming, 2004.
- DEBRESSON C. et AMESSE F., « Networks of Innovators: A Review and Introduction to The Issue », *Research Policy*, vol. 20, n° 5, 1991, pp. 363-379.
- EDQUIST C. (ed.), *Systems of innovation*, Londres, Pinter Publishers, 1997.

- FELDMAN M. P., *The Geography of Innovation*, London, Kluwer Academic Publishers, 1994.
- FREEMAN C., *Technology Policy and Economic Performance: Lessons from Japan*, London and N. York, Pinter Publishers, 1987.
- GARROUSTE P. et KIRAT T., « Des systèmes nationaux d'innovation aux formes institutionnelles de la politiques technologique », in Baslé M., Dufourt D., Heraud J-A. et Perrin J. (sous la dir.), *Changement institutionnel et changement technologique – Evaluation, droits de propriété intellectuelle, système national d'innovation*, Paris, CNRS Editions, 1995.
- GAY C. et PICARD F., « Innovation, agglomération et espace: une mise en perspective de la littérature », *Economies et Sociétés*, vol. 6, n° 4, 2001, pp. 679-716.
- GILLY J.P. et PECQUEUR B., « Régulation des territoires et dynamiques institutionnelles de proximité : le cas de Toulouse et des baronnies », in Gilly J.P. et Torre A., *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 10.
- GRANOVETTER M., « Economic action and social structure: the problem of embedded ness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, 1985, pp. 533-544.
- HARGADON A. et SUTTON R.J., « Building an Innovation Factory », *Harvard Business Review*, May-June, 2000, pp. 157-166.
- KIRMAN A., « Quelques réflexions à propos du point de vue des économistes sur le rôle de la structure organisationnelle de l'économie », *Revue d'Economie Industrielle*, n° 88, 1999, pp. 91-110.
- KLINE S. et ROSENBERG N., « An overview of innovation », in Landau R. et Rosenberg N. (Eds), *The Positive Sum Strategy: Harnessing Technology for Economic Growth*, Washington, DC, National Academic Press, 1986, pp. 275-305.
- LUNDVALL B.-A., « Innovation as an Interactive Process: from User-Producer Interaction to the National Systems of Innovation », in Dosi G. et al. (eds.), *Technical Change and Economic Theory*, London, Pinter Publishers, 1988, pp. 349-369.
- LUNDVALL B.-A., *National Systems of Innovation: Towards a Theory of Innovation and Interactive Learning*, London, Pinter Publishers, 1992.
- MALERBA F., « Sectoral systems of innovation and production », *Research Policy*, vol. 31, n° 2, 2002, pp. 247-264;

- MORGAN K., « The learning region: institutions, innovation and regional renewal », *Regional Studies*, vol. 31, n° 5, 1997, pp. 491-503.
- MORIN E., *Introduction à la pensée complexe*, ESF-Editeur, 1992.
- NELSON R. R. (ed.), *National Innovation Systems: A Comparative Analysis*, Oxford, Oxford University Press, 1993.
- OCDE, *Gérer les systèmes nationaux d'innovation*, Paris, OCDE, 1999.
- PERROUX F., « Les espaces économiques », *Economie et Sociétés*, vol. 9, n° 2, 1958, pp. 1705-1723.
- PLASSARD Jacques, 1989, « De l'emploi des mathématiques dans l'étude économique », S.E.D.E.I.S., 15 juin 1989, T. XXXVIII, n° 6.
- SMITH K., *Innovation as a systemic phenomenon: rethinking the role of policy*, Draft, 1998.
- SMITH K., « Interactions in knowledge systems: foundations, policy implications and empirical methods », *OECD STI Review*, n° 16, 1995, pp. 69-112.
- TREMBLAY D.G. et ROUSSEAU S., *Innovation et clusters : le rôle de la proximité dans l'innovation et les logiques sectorielles*, Mimeo, Université du Québec, 2003, p. 6.
- TSIPOURI L., « Technology management and the role of the research and technology infrastructure », Cannell W. et Dankbaar B. (eds.), *Technology management and public policy in the European Union*, Office for Official Publications of the European Communities and Oxford University Press, 1996.
- VON HIPPEL E., THOMKE S. et SONNACK M., « L'innovation chez 3M », in *Les meilleur articles de la Harvard Business Review*, Paris, Editions d'Organisation, 2003 (1^{ère} publication en 1999), pp. 37-64.
- ZAOUAL H., « « Quelques expériences de technologie appropriée », *Revue Juridique, Politique et Economique du Maroc*, Université Mohamed V, Faculté de Droit de Rabat, n° 13/14, 1983, pp. 205-227.
- ZAOUAL H., « « De l'homo oeconomicus à l'homo situs », in Preiswerk Y. et Sabelli F. (sous la dir.), *Pratiques de la dissidence économique, Réseaux rebelles et créativité sociale*, Les Nouveaux Cahiers de l'Institut Universitaire D'études du Développement, I.U.E.D de Genève, Suisse, juin 1998, pp. 83-100.

ZAOUAL H., « L'économie institutionnelle africaine. Une pensée économique métisse en marche », *Revue Techniques Financières et Développement*, Epargne Sans Frontière, n° 52, septembre - octobre, 1998, pp. 48-63.

ZAOUAL H., *et al.*, « Les nouvelles technologies d'information », Bruxelles, *Revue Nouvelle*, n° 1, tome 109, janvier 1999, pp. 87-95.

ZAOUAL H., « Le mythe du territoire ou l'insaisissable proximité », Communication au colloque international du GREL/IMN sur le thème : Citoyenneté, coopération décentralisée et développement des territoires, Université du Littoral Côte d'Opale, 18 et 19 mai 2000. Disponible sur : <http://www.wfdd.org.uk>. Et diffusé dans l'espace francophone par Les Echos du Développement local Durable 5 mai 2001, dans la rubrique Expert du site : www.developpement-local.net.

ZAOUAL H., « Le site et l'organisation en économie du développement », *Canadian Journal of Development Studies*, Université d'Ottawa, Canada, n° 2, Volume XXI, juin 2000, pp. 295-321.

ZAOUAL H., « De la « modernité parachutée » à la « modernité située » », *Critique Economique*, n°3, Rabat, Maroc, Automne 2000.

ZAOUAL H., Du rôle des croyances dans le développement économique, Collection Économie Plurielle, Bruxelles, L'Harmattan, 2002.

ZAOUAL H., « Principes d'économie de la proximité et du site », *Economies et Sociétés*, n° 6/2003, Les Cahiers de l'ISMEA, Hors Série, n° 39, juin 2003, pp. 1053-1087, in Berthelot Y., Dos Santos Th. et Humbert M. (sous la dir.), *Présentation et problématique générale de PEKEA* (A Political and Ethical Knowledge regarding Economic Activities).

ZAOUAL H., « Culture et développement », (pp. 83-85) ; « Site d'appartenance », (pp. 320-321) : in G. Ferréol et G. Jucquois (sous la dir.), *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Armand Colin, 2003.

ZAOUAL H., « Les illusions du monde global, La fin des mythes rationnels en économie », *Revue Générale*, Bruxelles, 139^{ème} année, n°10, octobre 2004, pp. 31-37.

ZAOUAL H., *La socioéconomie de la proximité*, Bruxelles, L'Harmattan, Collection Economie plurielle/Série Lire le site, 2005.

ZAOUAL H., «Homo oeconomicus ou Homo situs ? Un choix de civilisation. », in *Finance & the Common Good / Bien commun*, Genève, Observatoire de la Finance, n° 22, Juillet - août 2005, pp. 63-72. Disponible sur: www.obsfin.ch.

ZAOUAL H., *Les économies « voilées » au Maghreb*, Collection Economie plurielle/Série Lire le site, Bruxelles, L'Harmattan, 2006.

ZAOUAL H., « Développement économique et innovation située », *Colloque international sur l'innovation, Finance ou connaissance. Innovation ?*, Forum de l'Innovation organisé par le Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'innovation, Université du Littoral Côte d'Opale, 26-30 septembre 2006.

ZAOUAL H., *Management situé et développement local*, Rabat, Maroc, Collection Horizon Pluriel, 2006, pp. 133-165. Se reporter plus précisément au paragraphe III.2 : L'innovation située. Essai d'application de la théorie du site à l'innovation.

ZAOUAL H., « Confiance et gouvernance des systèmes complexes. Vers un modèle Proximité, Diversité et Gouvernance », in Bennani Z. (sous la dir.), *Savoir, innovation et Technologie au Maroc, Revue Repères et Perspectives*, numéro spécial, n° 8 et 9, 2006, pp. 380-397.

ZAOUAL H., « Le management situé. Une introduction à la pensée managériale postglobale », *Gestion 2000*, n° 1/07, janvier-février 2007, pp. 165-193, numéro spécial : *Le management africain. Pratiques [...] et Théories*.

Innovations sociales et dynamiques territoriales.

Une approche par la proximité

(L'expérience des banques coopératives)

Nadine RICHEZ-BATTESTI

INTRODUCTION

Alors que le processus de mondialisation s'approfondit, s'intéresser aux rapports entre innovations sociales et territoires pourrait sembler à certains à contre courant des tendances actuelles du développement économique et social. Pour d'autres au contraire, ce questionnement prend tout son sens dès le moment où l'on accepte que plus de mondialisation suppose aussi plus de retour sur les territoires. Confrontés à l'intensification des mouvements de capitaux et des personnes, les territoires sont tour à tour présentés comme subissant les processus de délocalisation, mais aussi comme produisant une certaine attractivité, et en capacité de produire leur légitimité et leur identité. Dans le même temps, la transition d'un capitalisme industriel à un capitalisme cognitif fondé sur la connaissance et les réseaux s'accompagne de l'émergence de nouveaux paradigmes technologiques qui, pour certains d'entre eux, accordent une place reconnue à l'innovation sociale. C'est particulièrement le cas lorsque l'on abandonne un certain déterminisme technologique dans le cadre d'approches néo-institutionnalistes (Coriat, Weinstein, 1995 ; Tallard, Théret, Uri, 2000).

Pour autant, si le terme d'invention sociale (Coleman, 1970)– alors préféré à celui d'innovation sociale– est utilisé dès les années 70, et en dépit des travaux de Freeman (1991) sur l'innovation sociale, il sera plus courant jusqu'aux années 2000 de se référer à la distinction entre innovation organisationnelle et innovation institutionnelle. En reprenant les définitions élaborées par Lévesque et Mendell (2004), l'innovation organisationnelle concerne le niveau de la division et de la coordination du travail, des modalités de coordination et d'apprentissage tandis que l'innovation institutionnelle est en lien avec les systèmes de règles, les normes la gestion des conflits et le système politique. Ce n'est qu'au début des années 2000 que les travaux de l'OCDE (2002), contribuent à la diffusion de la notion d'innovation sociale, en lien avec une analyse plus centrée sur les sciences sociales. Encore aujourd'hui, elle reste insuffisamment théorisée. Dans une première approche, nous considérons qu'elle permet de rendre compte « *des initiatives prises pour répondre à des attentes sociales* » (Bouchard, 2005). Une autre de ses caractéristiques est d'être territorialisée ou plus largement de s'inscrire dans différents registres de proximité. Nous considérons le territoire non pas comme simple espace mais « *comme une construction dynamique résultant d'une interaction entre les différents acteurs parties prenantes d'un territoire* » (Colletis, Rychen, 2004). Enfin l'innovation sociale s'inscrit dans des dynamiques collectives que ce soit dans son portage, dans sa mise en œuvre ou dans sa diffusion.

Nous nous situons délibérément dans une perspective néo-institutionnaliste de l'innovation. Nous formulons les deux hypothèses suivantes : la proximité géographique entre acteurs joue un rôle facilitateur dans les opportunités d'interaction et d'action et dans l'occurrence d'innovations sociales, sous contrainte et c'est là notre seconde hypothèse, que s'opère une médiation entre problèmes non résolus et le territoire à partir d'acteurs clés ; la manière dont s'opère la médiation, l'interface ou la traduction constituant en elle-même une des dimensions de l'innovation sociale et de son éventuelle institutionnalisation.

Empiriquement, nous illustrons notre analyse à partir des banques coopératives. Nous sommes en présence d'entreprises matures, sur un marché en forte transformation et relativement instable, au sein duquel les banques coopératives doivent à la fois assurer un positionnement stratégique offensif tout en conservant ce *supplément d'âme* supposé propre aux organisations de l'économie

sociale. Sur ce marché, les banques coopératives semblent moins se distinguer par des innovations technologiques que par des innovations sociales, dont certaines d'entre-elles se diffusent et sont appropriés par les autres banques. Dans le même temps, nous avons affaire à des organisations dont les droits de propriétés sont particuliers, tout comme les modes de gouvernance. Le sociétariat en lieu et place de l'actionnariat et la propriété collective qui en résulte, ainsi que les règles d'attribution des résultats volontairement plafonnés et l'application d'une démocratie économique dans les prises de décisions. Ce modèle d'organisation n'est sans doute pas sans effet sur les innovations sociales susceptibles d'y trouver le terreau nécessaire à leur émergence et leur développement, car on peut supposer des formes de « *sociétariat push* ». Ce n'est toutefois pas dans cette perspective que nous centrerons notre contribution, mais bien sur les réalisations opérées dans les 20 dernières années.

D'un point de vue méthodologique, cet article est issu d'un ensemble de travaux collectifs réalisés par une équipe de recherche pluridisciplinaire pour le compte de la DIISES¹ et ayant donné lieu à un ouvrage collectif (Richez-Battesti, Gianfaldoni (dir.), 2006) ainsi qu'à un second rapport de recherche (Richez-Battesti, Gianfaldoni 2008). Nos informations proviennent d'entretiens menés depuis 5 ans, dans les caisses, en région et au niveau national, en direction des parties prenantes des banques coopératives françaises (salariés-sociétaires-clients), ainsi que de quelques banques SA, et sur différents documents (papier ou internet) produits par les banques.

Dans une première partie, nous nous efforçons de caractériser les liens entre innovations sociales, territoires et proximité de façon à tenter de mieux définir l'innovation sociale. On commencera par rappeler les différents travaux existants dans une perspective néo-institutionnaliste en matière d'innovations, pour mettre en évidence la place accordée aux territoires, puis les dynamiques des réseaux et préconiser ensuite une spécification de l'innovation sociale. Dans un second temps, nous appliquerons cette analyse aux banques coopératives en tentant de mettre en évidence leur contribution au développement d'un potentiel d'innovations sociales territorialisées.

¹ Délégation Interministérielle à l'Innovation et à l'Economie Sociale et Solidaire

1. INNOVATIONS SOCIALES, TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

Les travaux sur l'innovation se sont considérablement développés dans les trente dernières années. Il ne s'agit pas ici de discuter des multiples débats auxquels ils ont donné lieu, ni d'aborder de façon exhaustive l'ensemble des travaux réalisés. Nous faisons le choix de nous situer d'emblée dans une approche d'essence néo institutionnaliste qui endogénéise l'innovation et articule changement et institution. Nous cherchons à caractériser l'innovation sociale et son lien avec le territoire. Face aux difficultés de définir l'innovation sociale, nous commençons par caractériser la manière dont les travaux sur l'innovation prennent en compte le territoire.

1.1 *Quelle place pour le territoire dans les modèles d'innovation ?*

Une partie des travaux sur l'innovation porte sur les liens entre changements techniques, institutions et performances économiques et notamment sur les systèmes sociaux d'innovations (SSI). Définie comme « *ensemble de routines de procédures et d'institutions régissant les comportements d'innovation et de diffusion aux plans méso et macro économiques* » (Amable et al, 1997, p. 3), la notion de SSI permet de laisser ouverte la question de l'espace de référence. Par contre, elle exprime le choix d'endogénéiser l'innovation et les externalités en lien avec les défaillances du marché. Par conséquent, elle considère l'innovation comme combinatoire de connaissances hétérogènes, à caractère cumulatif et localisé. Les auteurs soulignent que l'innovation est d'autant plus localisée que les apprentissages se font par la pratique (Knowing by doing). On peut escompter des externalités de réseau dès le moment où le nombre d'utilisateurs augmente, sans sous estimer cependant les problèmes de coordination susceptibles de limiter les choix entre différentes possibilités d'action. Dans cette perspective, la localisation n'apparaît pas comme un facteur déterminant dans le processus d'innovation, mais plutôt comme un facteur structurant de l'une des composantes de l'innovation. Nous sommes dans la perspective d'une dynamique d'apprentissage.

A l'opposé, l'endogénéisation des territoires est particulièrement significative dans les analyses en termes de systèmes productifs locaux, ou de régimes territoriaux. Que l'on s'intéresse aux

systèmes productifs locaux, aux districts industriels, aux milieux innovateurs ou aux régimes territoriaux, ces modèles considèrent que les processus d'innovation sont explicitement territorialisés. Ils partagent en effet une triple caractéristique : ils reposent sur des ancrages explicites dans le territoire et donc sur l'influence des milieux dans lesquels l'activité se développe, sur des interrelations fortes en groupes d'acteurs hétérogènes et sur la prédominance de relations horizontales de coopérations plus que de relations verticales de subordination.

Ainsi dans les analyses des districts italiens à la Beccatini, l'innovation résulte de l'imbrication de deux réseaux : un réseau économique dense de petites entreprises spécialisées sur la même activité, et un réseau de travailleurs mobiles. Dans les systèmes productifs locaux (Benko, Lipietz, 2000) les frontières entre l'entreprise (l'organisation) et son environnement deviennent poreuses, permettant ainsi une forte intensité des relations entre entreprises et milieux socio-économiques, favorisant les économies d'agglomération. Pour les approches centrées sur les milieux innovateurs, l'innovation est territorialisée. Elle trouve son origine dans les milieux locaux. La notion de régime territorial quant à elle met l'accent sur le fondement de la constitution de réseaux d'acteurs interpersonnels et inter organisationnels, en croisant gouvernance et mode de production des biens et services (Itçaina, Palard, Segas, 2007) ; elle est susceptible de déboucher sur des matrices territoriales composées des différentes dimensions qui sont à l'origine d'éventuels processus d'innovations. Si le territoire, ses spécificités et ses trajectoires occupent une place significative dans le processus d'innovation, on constate cependant que l'innovation sociale n'est pas au cœur de ces analyses.

Les travaux qui portent sur les réseaux sociotechniques d'innovation (Callon, Lascoumes, Barthes, 2001) sont ancrés dans les territoires, dès le moment où les interactions entre les acteurs sont elles-mêmes territorialisées. Ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des interactions. Les innovations résulteraient de processus sociaux fondés sur des interactions entre acteurs hétérogènes et objets formant des réseaux socio techniques, combinant une dimension sociale et collective. L'innovation est considérée comme un processus qui se développe selon des trajectoires originales et qui, pour émerger, suscite débats et controverses. Les controverses ou les *forums hybrides* ainsi que la capacité d'enrôlement dans les réseaux, ou d'extension des débats

jouent un rôle essentiel dans les processus d'innovation : outre le fait de débattre, l'accent est mis sur le caractère hétérogène des groupes engagés dans ces débats et des questions débattues, dans un contexte où l'incertitude est dominante.

Ces débats et controverses sont aussi à l'origine de processus d'apprentissage qui reposent sur deux mécanismes : l'opportunité de la confrontation entre l'expert et le profane d'un côté, et le possible dépassement d'oppositions élémentaires au profit de la constitution d'un réseau d'acteurs partageant un projet collectif de l'autre. Ainsi que le souligne Lévesque (2006), dans l'approche des réseaux sociotechniques, l'accent est mis sur le mode de production de l'innovation. Mais à la différence d'autres modèles, cette innovation ne fait pas l'objet d'un processus de diffusion mais de *traduction*. Si la diffusion repose sur le principe de reproduction à l'identique, la traduction affiche d'emblée les transformations qui vont s'opérer à travers les processus d'appropriation par les acteurs. La question des frontières entre innovations techniques et sociales perd alors de son sens, toute innovation est sociale. Et nous pourrions rajouter toute innovation se déploie dans un contexte particulier, dont le territoire est l'une des composantes. Il nous semble alors que les dimensions du contexte d'une part et celle de l'interaction sont centrales. Le territoire ne peut-il être appréhendé comme l'une des formes de proximité pouvant être à l'origine d'une intensité plus ou moins soutenue des interactions ? C'est dans cette perspective que nous allons situer la suite de nos analyses. Et comment dès lors mieux définir l'innovation sociale ?

1.2 Innovation sociale versus innovation technologique

En reprenant les caractéristiques généralement admises de l'innovation technologique, essayons de caractériser un peu mieux l'innovation sociale ?

Nous reprenons donc ci les principaux éléments discriminants mis en avant par Amable et *al.* (1997) lorsqu'ils analysent le changement technique, faisant de « *la technologie un système codifiant les interdépendances* » (p. 12). L'innovation sociale comme l'innovation technologique peut être une innovation de produit ou de service ou une innovation de procédures. Cependant contrairement à l'innovation technologique, l'innovation sociale est peu tangible ; ses liens avec la R&D sont souvent difficiles à caractériser tandis que sa dimension relationnelle induite par

l'intensité des interactions et l'ampleur des réseaux sociaux mobilisés sont sans doute déterminants. L'innovation sociale est non rivale et non exclusive et son développement suppose d'être appropriable par le plus grand nombre, *a minima* de ne pas en exclure l'accès par les prix. Aussi, étant donné la faible possibilité d'une appropriation individuelle des gains potentiels issus des découvertes et de leurs mises en actes, et généralement l'absence d'exclusivité de leur exploitation, les producteurs d'innovations sociales sont généralement des collectifs, plus qu'un individu unique, possiblement des personnes morales et pas uniquement des personnes physiques. Ces agents collectifs peuvent être des communes qui décident de s'associer pour penser, mettre en œuvre et développer un service, par exemple un service itinérant de garde d'enfants. Ce qui est nouveau dans cet exemple n'est pas la garde d'enfant, mais bien la manière de réaliser le service en intégrant un service mobile et un porteur collectif.

Pour continuer dans le registre des spécificités, les porteurs d'innovations sociales recherchent volontairement des effets de propagation et de mise en œuvre par d'autres, plus qu'une privatisation de l'usage. Mais ils ne disposent pas toujours des ressources, financières et organisationnelles pour en assurer le développement. Une partie d'entre elles peut être trouvée à travers la constitution de partenariats, mais le plus souvent le développement bute sur un modèle organisationnel ancré dans un système artisanal, et donc sur l'insuffisance de ressources en matière organisationnelle, en cohérence avec l'innovation réalisée. En ce sens l'innovation sociale est souvent incomplète.

1.3 Innovation sociale et territoire

Les travaux de Vienney (1980, 1994) sont généralement mobilisés pour appréhender l'innovation sociale dans le cadre d'une approche centrée sur l'économie sociale. En référence au schéma d'articulation entre règles, acteurs et organisation, nous pouvons caractériser une innovation sociale à travers sa capacité (1) à répondre à des besoins non satisfaits par le marché dans le cadre d'un projet d'accès au marché ou de transformation du marché, en privilégiant l'utilité du service sur la rentabilité, et (2) à mobiliser des acteurs collectifs dans le cadre de rapports de réciprocité entre les associés et l'organisation, en bref de mise en œuvre d'une démocratie économique.

De façon plus large, dans la perspective portée par les auteurs québécois (Lévesque, 2006) l'innovation sociale renvoie à la fonction entrepreneuriale¹ collective et se définit principalement en termes organisationnel. Elle porte à la fois sur les modalités de coordination entre les acteurs, en lien avec les apprentissages collectifs, les modes de production et d'action, tout autant que les biens et services produits, ainsi que les formes de gouvernance. Elle repose sur des réseaux sociotechniques associant de multiples catégories d'acteurs, privés et publics.

Nous pouvons ainsi tenter de caractériser une innovation sociale à partir de quatre axes (Richez-Battesti, 2007) pouvant être combinés :

- favoriser l'émancipation et l'*empowerment* d'individus ou de groupes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, et plus largement contribuer à la cohésion économique et sociale des territoires;
- assurer le développement d'activités délaissées par le marché ou l'Etat et les collectivités territoriales en lien avec des enjeux collectifs;
- s'appuyer sur des règles de coopération fondées sur le partenariat et la réciprocité;
- mobiliser largement des ressources (monétaires, non marchandes et non monétaires) et contribuer à leur reproduction.

Les deux premiers concernent les objectifs, et caractérisent les résultats de l'innovation sociale : la contribution au mieux-être des individus et/ou des collectivités à travers la combinaison de résultats immédiats ainsi que d'effets positifs induits volontairement. Tandis que les deux derniers axes portent sur les procédures, et à travers elles, les processus mis en œuvre. Dans cette perspective, il s'agit de caractériser les modes de coopération entre acteurs en observant notamment l'apprentissage collectif et le développement des compétences qui l'accompagne, ainsi que les modalités d'association des différentes parties prenantes. Dans tous les cas, on s'efforce de repérer la capacité des acteurs à s'affranchir des contraintes de l'environnement ou à faire de ces contraintes un levier pour produire « *quelque chose* » de nouveau, s'inscrivant dans le registre de la discontinuité, tout en s'apparentant le plus souvent à de l'*innovation ordinaire*. (Alter, 2000). Seraient donc

¹ On retrouve ici la perspective schumpétérienne.

notamment recherchés de nouvelles pratiques sociales (Ferreira, 2007) ou encore de nouveaux usages dont l'objectif explicite est la réponse à une demande sociale et l'amélioration volontaire des conditions de vie et de travail.

De façon transversale à ces quatre axes, l'innovation sociale a enfin pour caractéristique d'être « *située* ». Autrement dit, elle est ancrée dans des territoires et prend corps dans des « *matrices territoriales* » (Itçaina, Palard, Segas, 2007). Ces entités conditionnent son émergence, selon des trajectoires plus ou moins heurtées, dans le même temps que l'innovation stimule et oriente le développement du territoire. Ainsi, certaines innovations ne concernent que certains territoires, en lien avec leurs spécificités et avec les dynamiques des acteurs et ne sont pas forcément diffusés ou généralisés telles quelles.

Pour tenter de mieux caractériser les interactions entre acteurs-objets-territoires dans les réseaux sociotechniques d'innovations, nous recourrons à l'analyse des économistes de proximité. À partir des travaux de Pecqueur et Zimmermann (2004) nous distinguons trois formes de proximités :

- La *proximité géographique* se caractérise par la distance géographique qui sépare différentes parties prenantes, en tenant compte des moyens de transport (temps/coûts) et du jugement des acteurs sur la nature d'une telle distance (représentations). La proximité géographique favorise ainsi les autres formes de proximité en raccourcissant les temps de transaction et de production, en augmentant la fréquence relationnelle, en facilitant indirectement les processus d'apprentissage et d'innovation, en créant les conditions de communautés de pratiques et de valeurs culturelles. Toutefois, elle peut induire des conflits et des déséconomies de coordination par une surintensité des interactions et une surabondance d'informations.

- La *proximité organisationnelle* s'appréhende par les règles prescrites et construites de manière autonome. Ces règles organisent les pratiques et les représentations entre parties prenantes réunies autour d'un projet commun. Ainsi, la proximité dans son mode d'existence organisationnel permet ainsi l'émergence et le développement de liens d'appartenance, à la fois à travers « *le choix du faire ensemble* » et le « *l'obligation de faire ensemble* » pour dépasser ou contourner des contraintes. Elle s'accompagne aussi de l'intensification des échanges d'expériences et des apprentissages interindividuels, collectifs, voire

organisationnels. Elle renvoie à la complémentarité des ressources entre les différents acteurs susceptibles de coopérer

- La *proximité institutionnelle* concerne les principes et les valeurs qui fondent l'adhésion des parties prenantes à un projet commun et contribuent à définir les orientations stratégiques de l'organisation. Cette proximité se traduit généralement par le développement de communautés professionnelles, communautés de pratiques et autres réseaux sociaux et se caractérise par des relations *encastrées* socialement et le renforcement d'une confiance collective.

La combinaison de ces trois niveaux de proximité débouche sur des *promesses* de coopération, des opportunités d'action en commun pour répondre à des besoins mal pris en compte ou pour rendre possible des initiatives qui sans cela et en l'absence de toutes formes de mutualisation des risques, ne pourraient voir le jour. Ces initiatives trouvent leur origine dans les interactions qui se nouent à l'occasion d'une variété de rencontres productives directes ou indirectes, effectives ou potentielles, qui contribuent à la production potentielle de ressources localisées. Elles sont issues de la mise en commun de ressources dans l'organisation et dans le territoire où elles interviennent. Elles favorisent les liens entre actifs complémentaires et la production d'actifs spécifiques au territoire, selon des configurations productives particulières et dans le cadre de dynamiques cumulatives et de trajectoires originales propres aux différents territoires géographiques.

La distinction de ces trois niveaux de proximité nous permet donc une analyse plus fine des interactions susceptibles d'être à l'origine des innovations sociales. Nous appliquons maintenant notre analyse aux banques coopératives.

2. BANQUES COOPÉRATIVES ET INNOVATIONS SOCIALES TERRITORIALISÉES

Les banques coopératives, une des composantes de l'économie sociale, restent méconnues, bien qu'occupant, notamment en France, une place significative dans le paysage bancaire. Constituées de 4 grands groupes (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banques Populaires et Caisse d'Épargne) et 5 réseaux (on rajoute au précédent le Crédit Coopératif), elles représentent un peu plus de 50% des dépôts et de 60% des prêts. Présentes sur l'ensemble du

territoire, leur pénétration est forte en direction des PME-PMI fortement créatrices d'emploi, dans les villes de taille moyenne, en milieu rural et en direction des familles. Leur clientèle est en moyenne moins aisée que celle des banques commerciales.

Les banques coopératives se caractérisent aussi par des performances commerciales et financières soutenues tout au long de ces 25 années et moins heurtées que celle des autres banques. Plus récemment certaines d'entre elles, en présence de véhicules cotés, se sont retrouvées au cœur de la crise financière. Elles ont enfin contribué à la création d'emplois dans un secteur pourtant soumis à une forte intensité concurrentielle, et donc à des restructurations généralement synonymes de licenciements, une conjoncture caractérisée par de multiples innovations de produits, imposant une professionnalisation croissante des banques coopératives.

Tableau : Caractéristiques socio-économique des banques coopératives en 2006 en France

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	Crédit Mutuel	Banque Populaire (1)	Crédit Coopératif
Sociétaires	5,7 millions	3,4 millions	6,9 millions	3,2 millions	19 000
Clients	20 millions	26 millions	14,5 millions dont 10,7 réseau Crédit Mutuel	7 millions	42,054
Salariés	134 000	52 000 (hors Natixis)	58 380	40 500	1 702
Produit Net Bancaire	29,156 milliards d'euros	11,3 milliards d'euros	10,8 milliards d'euros	8,1 milliards d'euros	307,9 millions d'euros
Résultat Net - Part du groupe	7,154 milliards	3,8 milliards d'euros	2,9 milliards d'euros	1,7 milliards	45,3 millions d'euros

(1) Données consolidées qui prennent en compte le Crédit Coopératif

Source : Rapports annuels des banques coopératives 2006-2007.

Le contexte national et international des 30 dernières années marquées par un mouvement de déspecialisation et de décloisonnement des circuits de financement et donc l'intensification de la concurrence, la multiplication des innovations financières, et le renforcement de la réglementation prudentielle ont eu tendance à masquer les spécificités d'une part et les innovations singulières d'autre part des banques coopératives. Elles sont, comme tous les organismes bancaires, contraints de respecter les différents ratios prudentiels élaborés à l'échelle nationale et internationale. Cependant, leurs différences statutaires et les pratiques qu'elles induisent, conditionnent formellement un mode

de gouvernance de type partenarial, au sein duquel les sociétaires assurent la double fonction de propriétaire et de client, selon le principe démocratique d'une personne une voix. À la différence des banques capitalistiques où l'objectif de la firme est la maximisation de la valeur actionnariale (donc le résultat par action), elles affirment développer une valeur partenariale centrée sur la qualité du service.

Quels sont les liens qu'entretient ce modèle d'organisation avec les territoires sur lequel il se développe d'une part et en quoi et comment ce modèle contribue-t-il au développement d'innovations sociales d'autre part ?

Les liens entre banques coopératives et territoires concernent à la fois l'activité de la banque coopérative (biens et services produits et modes de production) et les interdépendances qui la caractérisent (mode de gouvernance, relation avec les parties prenantes internes et externes). Nous les abordons en déclinant les trois niveaux de proximité présentés plus haut. Dans un premier point, nous cherchons à montrer que les statuts des banques coopératives contribuent à les ancrer dans trois formes de proximité, sources d'apprentissage collectif, de gouvernance partenariale fondée sur le développement des réseaux et de capacités d'innovations pour contribuer à la cohésion économique et sociale sur les territoires. Dans un second point, nous illustrons l'engagement des banques coopératives dans des innovations sociales de produits et de services plus ou moins diffusés et donc plus ou moins confrontés à la concurrence. Nous mettrons ainsi en évidence l'importance des procédures (partenariat et coproduction) et de la dimension collective (réseaux d'acteurs) pour obtenir des résultats qui concernent les parties prenantes directes mais plus largement le territoire dans sa dimension collective.

2.1. Le modèle d'organisation des banques coopératives. Une dynamique de proximité

Intéressons-nous tout d'abord aux effets des statuts dans l'ancrage territorial.

2.1.1 L'ancrage territorial des banques coopératives

Deux fondements de l'organisation statutaire interne des banques coopératives conditionnent leur ancrage dans le territoire : le sociétariat et l'organisation décentralisée.

- En ce qui concerne le sociétariat, la double qualité de propriétaire et d'usager-client, l'association des sociétaires dans le cadre d'une démocratie électorale et participative, le choix pour des administrateurs identifiés sont autant de vecteurs de construction de logiques de réseaux. Ils concernent plus les administrateurs que les sociétaires, pour qui l'engagement est parfois moins affirmé. En interne, ces réseaux s'expriment dans la priorité accordée à la mobilisation de parties prenantes complémentaires, donc différentes par leurs appartenances socioprofessionnelles et susceptibles d'apporter leur expertise, leurs compétences et de faciliter l'accès à des informations diverses et variées..., mais motivés par la même volonté d'engagement au service d'un territoire et d'un projet collectif. Ils participent de la régulation de l'activité dès le moment où l'action collective est rendue possible. Ce qui signifie qu'il y a, en substance, un accord entre les parties prenantes sur les moyens et/ou les objectifs de cette action collective. C'est sur ce mode que se construisent des compromis au fur et à mesure des opportunités. En substance, ces réseaux mobilisés et construits en interne produisent des effets de *débordements externes volontaires*. D'une part, car les relations de confiance et les apprentissages réalisés en commun incitent au renouvellement et à l'élargissement des opportunités de coopération et de partenariat. En ce sens, le territoire devient un site d'opportunités. D'autre part, car le principe d'inter coopération au cœur de l'organisation coopérative (cf. les principes de l'Alliance Coopérative Internationale en 1995) pose le principe des coopérations et partenariats externes et ancre la réciprocité. À travers ces différents aspects, on perçoit comment les sociétaires inscrivent les banques coopératives dans les territoires et produisent des ressources diversifiées, souvent immatérielles, qui renforcent les performances bancaires conjointement à celles des territoires. Ce mouvement d'enrichissement mutuel, à travers la création de ressources et la recherche d'externalités positives montre non seulement que la création de richesse ne se limite pas à la sphère marchande, mais que les ressources ainsi créées sont à la fois un *input* et un *output* d'une production socialisée.

- Le caractère relativement décentralisé (modèle de type « *Bottom up* », ou encore de pyramide inversée) ou déconcentré (pour le seul Crédit Coopératif) des banques coopératives s'accompagne d'un ancrage territorial soutenu et de la spécification de réseaux locaux contribuant au développement et au rallongement de réseaux formels ou informels. Ces dynamiques de réseaux peuvent déboucher sur des partenariats, notamment à l'échelon local, que nous qualifions de *partenariats situés*, où des parties prenantes internes à l'organisation, s'associent en externe avec d'autres acteurs dans la réalisation d'un nouveau projet, eu égard aux coopérations nouées en interne. Cet ancrage local des banques coopératives se traduit donc par un maillage du territoire fondé sur des liens marchands, non marchands et/ou non monétaires. Ces échanges et ces relations permettent de trouver des solutions à des problèmes inédits ou de produire des apprentissages et des savoirs, d'abord non tacites et non codifiés, susceptibles ensuite de déboucher sur des savoirs et, savoir faire et compétences plus codifiés. Notons cependant que des partenariats peuvent être noués à l'échelon national et s'opérationnaliser au plan régional ou plus local selon des configurations originales. Aussi, nous considérons que bien que décidés à un échelon supérieur, ces partenariats restent « *situés* ».

En somme, ces deux fondements de l'organisation interne des banques coopératives favorisent¹ donc le développement de logiques de réseaux. Ils contribuent à orienter le comportement des acteurs à travers *une dimension cognitive* caractérisée par l'acquisition de savoirs et de connaissances individuelles et collectives et *une dimension axiologique* en lien avec le système de valeurs et les logiques de l'engagement en direction de la collectivité. Ces capacités d'auto organisation débouchent sur des dispositifs de coordination inscrits dans la durée (coopération, partenariat) conditionnant ainsi le développement de l'organisation bancaire et sa pérennisation d'une part et celui du territoire dans lequel elle inscrit son action d'autre part. On note donc l'importance de l'inscription dans un temps long pour des organisations de l'économie sociale telles que les banques coopératives.

¹ Il est bien évident que les statuts ne garantissent pas le développement des réseaux et de la participation mais ils en facilitent l'opportunité.

2.1.2. Logique de réseau et proximité

Les réseaux, au cœur du modèle coopératif, sont mobilisés de manière *instrumentale* pour réduire les asymétries d'information et l'incertitude dans le cadre d'une relation bancaire à caractère majoritairement marchand. Ainsi les administrateurs d'une banque coopérative sont à la fois des apporteurs d'affaires et d'informations sur les projets et/ou des porteurs de projets permettant de réduire les risques. Plus largement, ils contribuent aussi à introduire des interactions non marchandes et non monétaires tant en interne aux banques qu'en externe sur les territoires. Ces interactions, à forte dimension cognitive, favorisent le développement d'opportunités d'apprentissage individuel, organisationnel et territorial, ainsi que la construction de compétences collectives et de savoirs partagés. Elles favorisent des relations de confiance issues de la répétition d'actions menées en commun et permettent, en conséquence, des réponses originales à des situations nouvelles ou des solutions à des problèmes difficiles à résoudre. Ce fonctionnement en réseau débouche donc sur des interactions de nature *expressive*, au sens d'Enjolras (2006), contribuant à l'attribution et à l'expression d'une identité et à la production de sens. Enfin, ces réseaux sont marqués par une dimension *axiologique* fondée sur des valeurs d'engagement dans des dynamiques collectives et territoriales. L'identité partagée oriente l'action et qui la justifie. C'est donc cette complémentarité entre mobilisation instrumentale -orientée vers un résultat- mobilisation expressive -orientée vers l'identité et donc la différenciation- et mobilisation axiologique -orientée vers la justification-, qui caractérise la spécificité des réseaux des banques coopératives et leur ancrage dans le local. La production de connaissances et de compétences ainsi permises par des acteurs privés agissant ensemble en réseau est appropriée collectivement avec un objectif explicite de réalisation de gains potentiels pour la collectivité dans son ensemble.

Ces réseaux se déploient dans les trois niveaux de proximité identifiés précédemment (Richez-Battesti, 2007 ; Colletis, Gianfaldoni, Richez-Battesti, 2005 ; Pecqueur, Zimmermann (dir.), 2004) qui se combinent et se renforcent mutuellement :

- La *proximité géographique*, caractérisée par une faiblesse des distances géographiques, s'exprime au niveau des caisses ou agences locales. On observe en effet un important réseau d'agences

locales garantissant des parts de marché dominantes dans la banque de détail. Au sein des caisses locales ou des agences, les sociétaires et surtout les administrateurs sont à la fois des apporteurs d'affaire, vecteurs d'une expertise sur un secteur ou un territoire, porteurs d'une mémoire de l'organisation et du territoire et passeurs en direction d'expérimentations favorisant le développement de l'activité bancaire, la réponse à des besoins mal ou peu satisfaits et la mobilisation sur des opportunités territoriales. Les administrateurs développent conjointement dans leurs pratiques une dimension commerciale (apporteurs d'affaires), une contribution à l'évaluation des risques spécifiques et une capacité de détection d'opportunités de développement éclairant ainsi la prise de décision.

- *La proximité organisationnelle* caractérise les coordinations dans l'activité productive. Elle concerne les règles, prescrites et autonomes, en vigueur dans la banque coopérative qui permettent aux parties prenantes d'agir ensemble. On retrouve ici les dispositifs de participation qui associent les parties prenantes dans l'exercice des différentes facettes du métier bancaire, tels que les comités de crédit et leurs différentes déclinaisons, et les assemblées générales par exemple. Outre, les coopérations qu'ils rendent possibles en interne, ils produisent aussi des *effets de débordement*, car les coopérations initiées ou reproduites dans l'organisation irriguent progressivement le territoire et rendent possible de nouvelles opportunités de coopération externe. Ces coopérations sont facilitées par des modes de fonctionnement en réseau assurant la coordination entre des individus et un collectif, dans le cadre de la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets. Le fait que les banques coopératives poursuivent l'intérêt collectif de leurs membres dans la durée (engagement dans la longue période favorisé *de facto* par le sociétariat et par l'absence de contrainte actionnariale) permet aussi de déboucher sur des relations de confiance collective favorable à l'action collective territorialisée.

- *La proximité institutionnelle*, à caractère plus identitaire, repose sur l'adhésion des parties prenantes à un système de valeurs en lien avec un objectif partagé, celui de la construction du bien commun, ou encore un projet, en général un projet de contribution au développement du territoire et/ou à la cohésion sociale qui peut s'apparenter à un projet d'intérêt général. Il s'exprime alors dans la capacité qu'ont les banques coopératives à inventer des solutions originales à des problèmes rencontrés par leurs clients ou leurs

partenaires, dans la limite des contraintes prudentielles qui pèsent sur leur activité. Le développement des outils de finance solidaire, les dispositifs de lutte contre l'exclusion bancaire des particuliers que nous présenterons ultérieurement en sont des illustrations. Comment ces différentes dimensions rendent-elles possibles le développement d'innovations sociales ?

2.2. Banques coopératives et innovations sociales territorialisées

Il ne s'agit pas ici d'illustrer de façon exhaustive l'ensemble des dynamiques d'innovations sociales sur les territoires¹ portées par les banques coopératives. Nous cherchons plutôt à en tirer quelques éléments clés en lien avec dimensions des innovations sociales que nous avons posées en première partie (ancrage territorial, développement de la cohésion, réponse à des besoins non satisfaits, partenariat et réciprocité, et hybridation des ressources).

Du point de vue de *l'ancrage de l'innovation dans les territoires*, on constate que certains dispositifs innovants ne concernent que certains territoires, en liens avec leurs spécificités et avec les dynamiques des acteurs. Ces dispositifs ne sont pas forcément diffusés ou généralisés tels quels. Mais ces innovations, loin des effets de mode ou des besoins de communication stratégique des firmes, s'inscrivent de façon durable dans des logiques de contribution à la cohésion économique et sociale des territoires et, plus précisément, à l'accès aux services financiers, à l'appui à la créations d'activités au soutien à la vie locale (épargne solidaire, processus d'inclusion bancaire des particuliers, microcrédit professionnel et social en direction de publics en difficulté, gestion de la clientèle associative...) (Richez-Battesti, Gianfaldoni (dir.) (2006) ; Glémain *et alii*, 2007).

Ces innovations peuvent cependant être ambivalentes du point de vue de leur contribution au développement des territoires. Ainsi les banques coopératives peuvent accompagner les évolutions économiques, sociales et démographiques des territoires, sans infléchir les tendances dominantes qui caractérisent le territoire. C'est ce qui est, par exemple, mis en avant sur la région grenobloise (Demoustier *et al.* 2007). À l'opposé, on observe des formes d'engagement dans la lutte contre la déqualification sociale et territoriale avec des innovations sociales en vue d'infléchir des

¹ Le lecteur intéressé par les dynamiques européennes pourra se reporter à GEBC (2007).

tendances à la polarisation du développement social et économique. Ces régulations s'opèrent à travers la participation à des dispositifs d'animation du territoire et une orientation particulière des flux de financement pour favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques locales et le renforcement des partenariats. Ainsi leur plus forte présence dans les territoires ruraux ou périurbains sont-ils l'expression d'une volonté de maintenir leurs services en direction d'une population souvent moins aisée mais qui est leur clientèle historique. C'est aussi le développement de crédits immobiliers en faveur des familles modestes dans le cadre de partenariats avec des professionnels du logement social. Cette option trouve un intérêt renouvelé dans un contexte de pénurie et de prix élevé du logement, ou encore l'engagement pris par le crédit coopératif à accueillir dans les agences des personnes sous tutelle. Ce qui suppose un ajustement de la relation bancaire usuelle.

Concernant *leur contribution à la cohésion économique et sociale des territoires ou de l'émancipation des individus d'une part, ou de la production de produits et de services délaissés par l'Etat et le marché d'autre part*, les banques coopératives ont, par exemple, développé des dispositifs de lutte contre l'exclusion bancaire des particuliers qui peuvent prendre différentes configurations. Si dans les banques capitalistiques, la responsabilité du client est placée au cœur de la relation bancaire, dans les banques coopératives, peuvent lui être associée une dimension d'accompagnement autonomisant les demandeurs et différents dispositifs de soutien s'articulant autour de quatre grandes orientations¹.

La Caisse d'Epargne (CE) Rhône-Alpes Lyon développe des actions de type « *discrimination positive* », de façon à ce que les agences situées dans un environnement urbain sensible bénéficient d'une attention renforcée en termes d'aménagement des locaux, d'organisation du travail, de politique sociale et de politique commerciale. Depuis 2006, c'est le dispositif Parcours Confiance, généralisé à l'ensemble des CE qui offre aux clients un accompagnement bancaire pour les amener à retrouver une situation stable et équilibrée. La Fédération Océan du Crédit Mutuel et le Crédit Mutuel de Bretagne ont développé l'aide aux emprunteurs-sociétaires en difficulté pour des raisons imprévisibles. D'autres enfin, peuvent agir sur la relation bancaire par l'introduction de

¹ Pour plus d'éléments concernant ces expérimentations, voir Gloukoviezoff G. (2005) et plus largement l'ensemble de ses travaux.

médiateurs en charge de réaliser des diagnostics budgétaires et d'éventuels suivis : c'est le cas de Points Passerelles du Crédit Agricole du Nord-Est. Depuis 2006, et en lien avec le plan Borloo et le Fond de cohésion sociale, la plupart des banques coopératives ont renforcé ou généralisé les dispositifs pour accompagner les personnes victimes de surendettement ou pour développer le micro crédit social. Il en est ainsi pour une gamme de paiements alternatifs introduite au Crédit Mutuel (Facil'accès) destinée aux personnes interdites de chéquier et donnant droit à une carte interbancaire sécurisée et à des opérations à moindre coût ou encore avec le développement de la Caisse solidaire du Nord Pas-de-Calais consacrée à la réinsertion financière par le micro crédit social.

Du point de vue des territoires, on observe un engagement des banques coopératives dans le soutien à la vie locale et aux projets de développement travers les PELS (projets d'économie locale et sociale) pour la Caisse d'Epargne par exemple. Au niveau national, elle a contribué au financement de 829 projets (21,7 millions d'euros) en 2006 en accordant des microcrédits et en assurant un soutien en direction des organismes d'accompagnement. C'est aussi la contribution de l'épargne solidaire pour favoriser l'accès de certaines organisations à des financements auquel le marché ou l'Etat ne pourvoit que peu ou pas du tout. La contribution à la cohésion économique et sociale des territoires passe enfin par la plupart des dispositifs partenariaux auxquels sont associées les banques coopératives, et dont la dimension collective est un des déterminants de l'innovation sociale.

En complément, les innovations sociales ont généralement pour caractéristique de prendre corps et de se développer à partir d'un groupe de personnes dans le cadre de *partenariats*, plus ou moins formalisés, sur un territoire. Nous soulignons donc ici la *dimension collective* de l'innovation sociale. Par exemple, en matière de financement de l'appui à la création de très petites entreprises par des publics en difficultés, les banques coopératives en ont généralement externalisé la mise en œuvre. C'est ainsi qu'elles contribuent au financement d'associations dédiées (Plateforme d'Initiatives locales, ADIE....) et aux apprentissages financiers de ces associations, par la participation régulière de salariés des banques aux comités d'engagements des crédits. Les banques coopératives ont largement favorisé l'émergence et le développement du microcrédit en direction de porteurs de projets rencontrant des difficultés d'insertion (Richez-Battesti,

Gianfaldoni, 2003 ; 2007). Elles ont contribué en partenariat avec les acteurs publics et un certain nombre d'associations (Plate Formes d'Initiatives Locales, Association pour le Droit à l'Initiative Economique et Boutiques de gestion notamment) à rendre viable des dispositifs innovants.

Les banques coopératives ont ainsi abondé les fonds de financement, ouverts des lignes de crédit et appuyé le fonctionnement des associations dédiées à la création de TPE, dans le cadre de conventions signées au niveau national et déclinées de façon originale au plan régional. Mais elles ont aussi participé, dans le cadre des comités d'engagement locaux à la professionnalisation d'acteurs associatifs, dans le même temps qu'elles ajustaient leurs compétences en termes d'évaluation de projets de TPE. En effet, des salariés des banques coopératives siègent régulièrement dans ces comités et mettent ainsi à disposition des associations leur expertise dans le domaine bancaire. Ces comités d'engagement ont rendu possible des compromis entre des acteurs bancaires sensibles aux normes professionnelles bancaires et des acteurs associatifs, à fibre plus sociale. De la répétition des évaluations en commun et de la nécessité de débattre puis de s'accorder sur des engagements financiers crédibles, sont nés des compromis à l'origine d'apprentissages collectifs et de savoirs partagés. Ces dynamiques ont contribué à réinjecter des pratiques sociales au sein des banques coopératives soumises à des impératifs de rentabilité, tandis que les associations intégraient une culture professionnelle de l'efficacité.

Le Crédit Mutuel par exemple s'est engagé avec l'ADIE dès 1994, contribuant au financement de 15 à 20% du total des prêts accordés, certaines fédérations ayant développé conjointement en direction des créateurs un accès facilité aux services bancaires. Des administrateurs et de salariés se sont fortement engagés dans les comités d'agrément. C'est le même type d'engagement que l'on retrouve pour le Crédit Mutuel en direction des PFILS qui bénéficient de subventions au fonctionnement, et d'appui pour les prêts d'honneur et les microcrédits. Enfin, c'est aussi par le biais des fondations Régionales (Créavenir), que comme la plupart des autres banques coopératives, le Crédit Mutuel contribue au financement d'associations d'appui à la création d'activités. La Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse a choisi quant à elle de développer CREA-SOL, un dispositif qui lui est propre. Cet outil, créé en 2005 de façon expérimentale en PACA dans le cadre d'une association initiée et dépendante de la banque, vise à développer

des crédits directs destinés aux créateurs. Il est aussi mobilisé en faveur des micro-entrepreneurs pour lesquels les agences locales ont repéré un risque de contentieux ou de fragilisation de l'activité. Ce dispositif comprend une offre de services bancaire de base complété d'un crédit de dépannage et de chèques de banque, et une offre d'accompagnement spécifique avec des formations et appuis à la gestion en aval des accompagnements réalisés par les boutiques de gestion et les PFIL.

A l'occasion de ces dispositifs, les banques coopératives ont intensifié leurs relations avec les associations ainsi qu'avec les collectivités territoriales (échelon régional et départemental). Elles se sont progressivement inscrites dans la création et le développement d'outils de Capital-risque en direction des TPE et PME, renforçant ainsi leur contribution au développement local. Ainsi, la Caisse régionale du Crédit Agricole dans le sud de la France peut intervenir depuis 2005 en quasi fonds propres (prêts participatifs) ou en fonds propres (capital, obligation) par sa filiale CAAP Création, une société de capital risque régionale.

Cependant, ces banques coopératives appuient plus facilement la création d'entreprises individuelles ou à actionnariat, plutôt que la création d'entreprises collectives. Ce n'est que récemment que certaines d'entre elles (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Crédit Coopératif) se sont engagées sur cette niche, en partenariat avec le réseau France Active pour la création des fonds territoriaux régionaux. Ces organismes contribuent ainsi à faciliter l'amorçage et la pérennisation des projets d'Economie sociale et solidaire, qui peinent à se développer¹, et à l'expérimentation d'un capital risque *solidaire* régional². Dans ces conditions, les banques coopératives favorisent l'obtention des prêts pour des dossiers expertisés dans le réseau France Active. Elles sont susceptibles aussi de participer à des tours de tables initiées par les fonds territoriaux et gèrent les produits d'épargne éthique dont bénéficie France Active (FCPIE :

¹ On observe cependant, notamment en région PACA, le développement depuis le début des années 2000 d'un dispositif, le Fond territorial ESIA, particulièrement innovant tant du point de vue de ses actions, de son montage que de celui de sa contribution aux dynamiques de structuration des instruments de développement et de pérennisation des associations, notamment en lien avec l'insertion (Richez-Battesti, Gianfaldoni, 2007).

² On note ici le paradoxe selon lequel les banques coopératives favorisent l'épargne solidaire mais restent frileuses sur le développement d'un investissement solidaire local qui reste encore expérimental, suppose des partenariats solides et présente des risques élevés qui nécessitent une mutualisation.

Fond commun de placement Insertion-emploi).

Les finances solidaires constituent une autre illustration de cette dimension partenariale. En leur sein, l'épargne solidaire vise à proposer aux épargnants de soutenir financièrement, grâce aux fonds qu'ils déposent, des entreprises ou des associations qui ont des missions d'intérêt général, humanitaire, environnemental ou social. La rentabilité financière de ces produits de placement solidaire est en général faible — au mieux le rendement d'un livret A pour la plupart d'entre eux, et parfois beaucoup moins. On recherche ici une « *rentabilité sociale ou environnementale* » plus qu'une rentabilité financière. Le développement de l'épargne solidaire, forme d'institutionnalisation de l'épargne alternative, s'est ainsi réalisé avec l'appui des banques coopératives et notamment du Crédit Coopératif. Elles ont contribué au développement de produits financiers spécifiques, et appuyé le développement d'institutions financières telles que la Nouvelle Economie Fraternelle (la NEF) dont le Crédit Coopératif contribue à assurer le développement d'une partie des produits et notamment à assurer la gestion de son livret. Ce dernier a aussi contribué à l'émergence et à la consolidation d'une organisation fédérative à l'échelle européenne (la FEBEA), dont l'objectif est de mutualiser les expériences tout en renforçant les compétences spécifiques. Le Crédit Coopératif développe par ailleurs d'autres produits financiers solidaires, par exemple le livret jeune Solidarité emploi ADIE en partenariat avec l'ADIE, ou encore le Crédit Mutuel met en œuvre un Fond commun de placement Crédit Mutuel France Emploi dont la moitié du revenu distribuable est versé à France Active pour favoriser l'insertion par le travail.

Que ce soit dans le champ de l'appui à la création d'entreprises ou dans celui des finances solidaires, les banques coopératives ont été pionnières. Elles sont aujourd'hui rattrapées par les banques capitalistiques qui soit investissent le champ, celui de l'appui à la création d'activités notamment (on pense notamment à la BNP par exemple), soit se spécialisent sur une niche spécifique, celle des finances éthiques plus que de l'épargne solidaire.

L'*hybridation* des ressources qui est la dernière des caractéristique de l'innovation sociale se retrouve pour les banques coopératives à deux niveaux : d'une part en interne en s'appuyant sur les ressources de ses sociétaires ou de ses administrateurs pour développer de nouveaux produits, une nouvelle clientèle ou évaluer les risques ; d'autre part, en externe dans le cadre du

développement de projet nécessitant la construction des partenariats et la mobilisation des réseaux, ainsi que dans le fait d'apporter conjointement des ressources financières et des compétences techniques ou relationnelles.

On est bien au cœur de dynamiques innovantes qui combinent à la fois des effets de localisation, de participation, d'apprentissage et de réputation qui s'auto-renforcent mutuellement. Les banques coopératives englobent ces actions dans la notion de *dividende coopératif* (GEBC, 2007) dédiés non seulement à leurs sociétaires et leurs clients, mais plus largement à l'ensemble du territoire sur lesquelles elles interviennent. Donc au delà de la production de produits ou services destinés à des individus ou des organisations qui en étaient privés et d'un mode de production et d'organisation centré sur le partenariat, il y a, nous semble-t-il, une dimension supplémentaire à la caractérisation des spécificités des banques coopératives : celle de l'engagement volontaire et durable dans le développement local. Plus généralement, on retrouve pour ces banques coopératives, les différents axes contribuant à caractériser une innovation sociale.

Cependant, relativement à nos hypothèses de départ, si la proximité géographique joue un rôle significatif dans l'occurrence de l'innovation sociale, elle suppose aussi des formes de proximités organisationnelle et institutionnelle pour s'inscrire plus durablement dans les pratiques et dans les stratégies. Il nous semble aussi que les banques coopératives jouent dans un certain nombre de cas un rôle de médiation entre les besoins sur le territoire et les acteurs qui pourraient s'associer pour y répondre, en lien avec leur sociétariat d'une part et les dispositifs partenariaux qu'elles contribuent à développer d'autre part. Elles ne vont pas pour autant jusqu'à assurer une fonction de traduction qui semble largement hors de leurs compétences.

CONCLUSION

Nous avons ainsi tenté de caractériser les différentes dimensions de l'innovation sociale et d'appliquer notre analyse aux banques coopératives. Aucune des innovations que nous avons présentées ne paraît, à ce jour, radicale. Loin de faire *grappes*, elles semblent plutôt se déployer dans des interstices dont des administrateurs, sociétaires et certains salariés réussissent à s'emparer pour tenter

d'apporter des réponses originales et partenariales à des problèmes jusqu'à lors non résolus, et notamment pour répondre à une certaine forme d'urgence de « la question sociale ». Les innovations sociales reposent sur la mutualisation de compétences de diverses natures et sur le développement d'apprentissages dans l'action. Dans les trajectoires d'innovations qui émergent à l'initiative ou en lien avec les banques coopératives, certaines innovations se diffusent en direction d'autres banques, d'autres restent spécifiques aux acteurs de l'économie sociale. Les banques coopératives n'ont pas fait le choix non plus de devenir des acteurs marquants des gouvernances territoriales caractérisées par le développement des partenariats publics-privés, même si elles y occupent une place singulière.

Beaucoup de ces innovations sont issues de la combinaison de demandes du sociétariat et de la capacité de réponses des organisations bancaires. Cependant, les transformations du sociétariat et l'affaiblissement relatif de leur rôle dans les banques coopératives sont susceptible de limiter à terme les partenariats et les engagements réciproques sur un territoire ; dans un registre voisin, le cloisonnement des réseaux réduit les possibilités d'intervention conjointe. Enfin, les réseaux et les partenariats auraient sans doute pu laisser envisager d'autres développements d'innovations que ceux auxquels on a pu assister jusqu'à maintenant (JUVIN, 2006). À ce jour, si les innovations existent et tendent à se diffuser, elles ne s'accompagnent pas de la généralisation de la transformation des représentations, ni d'arrangements institutionnels ambitieux.

Cependant, le développement de ce que d'aucuns qualifient de capitalisme compassionnel, l'emphasis accordée à la Responsabilité sociale des entreprises, et l'engouement pour les entreprises sociales, laissent envisager la possibilité d'une innovation institutionnelle plus radicale fondée sur un nouveau modèle d'articulation entre développement économique et social, voire environnemental dont les multiples innovations sociales en cours seraient les prémices.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALTER N., 2007, *L'innovation ordinaire*, Coll. Sociologie, PUF.
- AMABLE B, BARRE B., BOYER R., 1997, *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Economica.
- COLLETIS G., RYCHEN F., 2004, Entreprises et territoires : proximité et développement local, in Pecqueur B., Zimmermann J.-B. (dir.), *Economies de proximité*, Hermes, Lavoisier.
- BENKO G., LIPIETZ A. (dir.) 2000, *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique*, PUF.
- BOUCHARD M., 2005, De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive : l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec., *Collection Etudes Théoriques*, n° ET0511, CRISES.
- CALLON M ; LASCOUTES P., BARTHE Y, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, La couleur des idées, Le Seuil.
- COLEMAN J.S., 1970, Social Invention, *Social Forces*, vol. 42, n° 2, pp.163-173.
- COLLETIS G., GIANFALDONI P., RICHEZ-BATTESTI N., 2005, Economie sociale et solidaire, territoires et proximité, *RECMA – Revue Internationale d'Economie Sociale*, n° 296, pp. 8-25.
- COLLETIS B, RYCHEN F., 2004, Entreprises et territoires : proximités et développement local, in Pecqueur B., Zimmermann J.-B. (dir.), 2004, *Economie de proximités*, Hermès-Lavoisier, pp. 207-229, Paris.
- CORIAT B, WEINSTEIN O, 1995, *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Le Livre de Poche.
- DEMOUSTIER D, A PUISSANT E., ARTIS A., 2007, Les mutations de l'économie sociale dans les transformations socio-économiques urbaines : l'exemple de Grenoble (France), *1ere Conférence mondiale d'Economie sociale et solidaire*, CIRIEC International, Victoria (Ca), 21-24 octobre.
- ENJOLRAS B., 2006, *Conventions et Institutions*, L'Harmattan.
- FERREIRA N., 2007, L'Economie sociale : un potentiel d'innovations ?, *Cahiers du LA.RII*, n° 160, Université du Littoral.
- FREEMAN C., 1991, Innovation change of techno-economic paradigm, *Revue Economique*, n°2, pp. 211-231.
- GEBC, 2007, *Les banques coopératives : acteur de la cohésion sociale et économique en Europe*, Bruxelles.

- GLEMAIN P. et al., 2007, *Les territoires des finances solidaires, : une analyse régionale en Bretagne et pays de la Loire*, Rapport de recherche DIISES.
- GLOUKOVIEZOFF G. (dir.), 2005, *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2004*, Economica, Paris.
- GLOUKOVIEZOFF G., 2004, De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis sociale, *Revue française des affaires sociales*, n° 3, juillet-septembre, pp.11-38.
- ITCAINA X., PALARD J., SEGAS S., 2007, *Régimes territoriaux et Développement économique*, Presses Universitaires de Rennes.
- JUVIN H., 2006, *Les sociétés coopératives de banque et d'assurance : des géants à la recherche de leur âme*, Eurogroup Institute.
- LEVESQUE B., 2006, Le potentiel d'innovation de l'économie sociale : quelques éléments de problématique, *Cahiers du CRISES*, ET0604.
- LEVESQUE B., 2005 Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et politiques publiques, *WP Etudes Théoriques*, n°ET0507, CRISES.
- LEVESQUE B., Mendell M., 2004, L'économie sociale : diversité des approches et des pratiques, *Working document for SSSHRC President*, Canada.
- MALO M.-C., Lapoutte A., 2002, Caisse d'Epargne et ADIE : une configuration partenariale innovatrice, *RECMA, Revue Internationale de l'Economie Sociale*, n° 286, novembre, pp. 23-35.
- OCDE, 2002, *Social Innovation and the new economy*, OCDE Paris.
- PECQUEUR B., ZIMMERMANN J-B. (dir.), 2004, *Economie de proximités*, Hermès-Lavoisier, Paris.
- PFIMLIN E., 2005, *Les banques coopératives en Europe : des valeurs et une pratique au service du développement*, Rapport pour European Association of Cooperative Banks(EACB), Bruxelles.
- RICHEZ-BATTESTI N., 2007, Cooperatives banks and their capacity for territorial innovations, *Conférence on Financing Local Development*, LEEDS OCDE, 23 novembre, Paris.
- RICHEZ-BATTESTI N., GIANFALDONI P. (dir.), 2008, *La gouvernance partenariale des banques coopératives*, Rapport de recherche pour la DIISES, 220 p., Mars.
- RICHEZ-BATTESTI N, GIANFALDONI P. 2007, ESS et action publique territorialisée : entre aiguillon partenariat et soumission :

le cas des dispositifs d'appui à la créations d'activités en région PACA, in *Economie sociale et solidaire, territoire et politique : regards croisée*, SPIRIT, Bordeaux, 29-30 nov.

RICHEZ-BATTESTI N, GIANFALDONI P. (dir.), 2006, *Les banques coopératives en France : le défi de la performance et de la solidarité*, L'harmattan.

RICHEZ-BATTESTI N, GIANFALDONI P. (dir.), 2003, *Réseaux économiques et Utilité sociale : évaluation de l'accompagnement et du financement de la création de très petites entreprises en Région PACA*, Rapport pour le compte de la MIRE et de la DIES, CEFI-CNRS, Université de la Méditerranée.

TALLARD M., THERET B., URI D., 2000, *Innovations institutionnelles et territoires*, L'Harmattan.

VIENNEY C., 1980, *Socio-économie des organisations coopératives*, CIEM, Paris.

VIENNEY C., 1994, *L'économie sociale*, Coll. Repères, La Découverte, Paris.

Entrepreneuriat responsable et territoire. *L'expérience des entreprises d'économie sociale en France*

Nathalie FERREIRA

INTRODUCTION

En réponse aux pressions sociales, environnementales et économiques, un nombre croissant d'entreprises françaises promeuvent aujourd'hui leurs stratégies de responsabilité sociale, visant essentiellement à conserver ou à reconquérir leur légitimité aux yeux de l'opinion publique. Cette démarche s'inscrit dans la définition donnée par l'Union Européenne à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Cette dernière est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans les activités et leurs interactions avec leurs parties prenantes (salariés, actionnaires, investisseurs, consommateurs, pouvoirs publics et ONG) sur une base volontaire (Commission Européenne, 2001). Les entreprises sont de plus en plus conscientes que la responsabilité sociale peut revêtir une valeur économique directe. Bien que leur responsabilité première soit d'avoir une activité rentable, les entreprises peuvent en même temps contribuer à des objectifs sociaux et à la protection de l'environnement, en intégrant la responsabilité sociale comme investissement stratégique au cœur de leur stratégie commerciale, dans leurs instruments de gestion et leurs activités.

Des PME spécifiques telles les coopératives de travailleurs et d'autres formes d'entreprises de type coopératif, mutualiste ou

associatif qui appartiennent au vaste ensemble de l'économie sociale et solidaire, intègrent déjà dans leur structure les intérêts d'autres parties prenantes et assument d'emblée des responsabilités sociales et civiles. En effet, depuis longtemps, les entreprises d'économie sociale et solidaire s'interrogent sur les règles et les institutions les plus efficaces permettant d'augmenter la participation des actionnaires et d'améliorer les performances de l'entreprise, avec la conscience qu'une meilleure réputation sociale correspond également à un meilleur développement économique de l'entreprise. Ainsi, de nombreuses entreprises sociales prévoient, en plus du bilan ordinaire, un bilan de responsabilité sociale. Selon les auteurs C. Bodet et D. Picard (2006), *« le bilan sociétal est une opportunité pour les entreprises de l'économie sociale de démontrer la qualité de leurs pratiques en matière de responsabilité sociale [...] les entreprises de l'économie sociale se trouvent concurrencées sur leur propre terrain par les entreprises classiques qui s'inscrivent dans des démarches de responsabilité sociale ou se revendiquent du développement durable [...]. Elles ont donc intérêt à rendre visibles leurs démarches et leurs spécificités, en interne comme en externe, l'enjeu étant que le bilan sociétal ne soit pas un outil marketing, mais un outil d'évaluation des pratiques, utilisé par le management dans une optique d'amélioration et de progrès »*. Plusieurs entreprises d'économie sociale se sont ainsi engagées, depuis 2003, dans un processus de bilan sociétal (par l'exemple l'Artésienne, la MAIF, ainsi que plusieurs coopératives bretonnes).

De même, les PME apparaissent de plus en plus comme des pièces essentielles de l'économie régionale et territoriale, et les régions prennent du poids politiquement et économiquement importants dans l'espace européen. En contribuant au développement économique et de l'emploi, la responsabilité sociale des entreprises peut donc jouer un rôle de premier plan dans le développement local. Les entreprises constituant l'économie sociale s'apparentent donc à une sorte de « laboratoire d'innovation et d'expérimentation de pratiques sociales nouvelles ». Ce constat soulève néanmoins une question : les entreprises d'économie sociale sont-elles par nature plus responsables que les entreprises classiques ? Contrairement à ce qu'affirment certains économistes, la réponse ne va pas de soi. En effet, un nombre croissant d'entreprises du secteur privé notamment, se sont engagées aujourd'hui dans la voie de la responsabilité sociale (en investissant

par exemple dans des fonds éthiques), cette dernière rendant encore plus floue les frontières du troisième secteur.

La démarche proposée dans cet article reposera donc se déploie en trois étapes. Premièrement, nous rappellerons les principes et règles communs aux organisations de l'économie sociale et solidaire. Deuxièmement, nous soulignerons que les pratiques d'économie sociale se retrouvent dans les nouvelles stratégies de développement local. Troisièmement, nous observerons que les entreprises d'économie sociale, concurrencées par les entreprises classiques, s'engagent de façon croissante vers de nouvelles pratiques sociales et environnementales dont l'entrepreneuriat responsable, et utilisent dans cet objectif un nouvel outil de management appelé le bilan sociétal.

1. PRINCIPES ET RÈGLES DES ORGANISATIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Au cours de ces dernières décennies, plusieurs définitions de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont été proposées. La première, et sans doute la plus populaire d'entre elles, a été proposée par H. Desroche (1983) qui définit l'économie sociale à partir de ses composantes "certaines" : *les coopératives, les mutuelles et les associations*. À celles-ci, il ajoute quatre autres composantes qu'il qualifie d' "incertaines" : *l'entreprise à participation ouvrière, l'entreprise mixte en partenariat avec la municipalité, l'entreprise publique ayant une certaine autonomie de gestion, l'entreprise privée en partenariat avec un syndicat*. Cette définition a été utilisée en Espagne pour la comptabilité nationale comme le montre *Le Livre Blanc de l'économie sociale* (1991). Son point faible réside dans la primauté accordée au statut juridique au détriment des pratiques.

D'autres auteurs ont aussi donné une définition de l'économie sociale reposant soit sur le type d'acteurs, d'activités et de règles de fonctionnement (Vienney, 1994), soit sur les valeurs poursuivies par les acteurs (Defourny, 1992), soit sur la dynamique des acteurs et de la diversité des formes économiques mises à contribution (Laville, 1994), soit enfin sur les diverses logiques d'actions mises à l'œuvre au sein des organisations d'ESS (Enjolras, 1993). Toutes ces logiques puisent directement dans l'Ecole des Conventions et dans les justifications caractérisant la complexité de l'action

collective (Boltanski et Thévenot, 1991). Toutefois, il existe une identité commune aux entreprises d'ESS. Comme le souligne l'auteur D. Demoustier (2001), ces entreprises se réfèrent toutes à des valeurs humanistes et à des principes de justice sociale.

Il existe effectivement une définition de l'économie sociale unanimement reconnue. Celle-ci a été formulée en 1990 par le Conseil Wallon de l'Économie Sociale (CWES) sur la base des nombreux travaux de l'économiste belge J. Defourny. Cette définition a été également reprise par le Conseil Central de l'Économie : *« L'économie sociale regroupe des activités économiques exercées par des sociétés, principalement des coopératives, des mutualités et des associations, dont l'éthique se caractérise par la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, l'autonomie de gestion, le processus de décision démocratique et la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. »*

Ces principes se situant au niveau des finalités et des modes d'organisation, il nous paraît alors opportun de les détailler (Ferreira, 2004).

- Avec la *finalité de service*, on insiste sur le fait que l'entreprise d'économie sociale est elle-même par la nature de son activité, un service rendu à ses membres ou à d'autres personnes, et non un outil de rapport financier. Le dégagement d'éventuels excédents est alors un moyen de réaliser ce service et non le mobile principal de l'activité.
- *L'autonomie de gestion (à l'égard de l'Etat ou du politique)* vise principalement à distinguer l'économie sociale de la production de biens et de services par les pouvoirs publics. Les activités économiques menées par ces derniers ne disposent pas, en général, de la large autonomie qui constitue un ressort essentiel de toute dynamique associative.
- *La démocratie*, dans le processus de décision, renvoie au principe central de la coopération "un homme, une voix" (et non "une action, une voix"). Elle souligne le fait que l'adhésion (volontaire des membres) et la participation aux décisions ne sont pas d'abord fonction, comme dans les entreprises classiques, de l'importance du capital détenu.
- Enfin, le quatrième principe, *la primauté des personnes et du travail*, découle largement des principes précédents. Il traduit surtout des pratiques propres aux coopératives (rémunération limitée du capital, répartition d'excédents sous forme de

ristournes accordés aux membres usagers...). Cette règle stipule qu'une partie du produit de l'entreprise ne peut faire l'objet d'une appropriation ou d'une rétrocession aux associés (impartageabilité des réserves notamment). Qu'il y ait ou non apport initial (ce qui oppose coopératives et mutuelles), l'entreprise se voit progressivement dotée d'un capital propre qui fonde son existence.

De manière synthétique, ces organisations d'ESS répondent à des besoins jugés nécessaires par les acteurs mobilisés, mais délaissés par le marché ou l'Etat. De plus, de nombreux projets d'ESS répondent non seulement à des besoins sociaux, mais également à des aspirations et des objectifs sociétaux, tels l'amélioration de la qualité de vie, la démocratisation, le développement durable (Lévesque, 2004). Il semble alors possible des relations entre la multiplication des organisations de l'ESS et les nouvelles stratégies de développement local.

2. LES ENTREPRISES D'ESS. DES ACTEURS MAJEURS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Selon l'auteur B. Lévesque (2001), nous sommes passés, depuis ces dernières décennies, d'un modèle keynésien d'intervention hiérarchique et centralisé à de nouvelles politiques et stratégies de développement local dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- une approche du développement reposant non plus sur le couple Marché - Etat, mais sur le triptyque Etat - Marché - Société civile ; approche misant plutôt sur la coopération, la décentralisation et les réseaux ;
- une reconfiguration des rapports entre le social et l'économique. Dans la configuration émergente, le social est non seulement un output mais aussi un input, c'est-à-dire une partie prenante des avantages comparatifs (Lévesque, 2001, p.14) ;
- une redéfinition même du social et de l'économique car *« désormais et de manière tendancielle, l'économique ne peut plus être défini exclusivement en termes marchands puisqu'il fait appel également au non marchand et au non monétaire ...En termes de régulation et de gouvernance, le mécanisme de la concurrence est complété par de*

nombreuses formes de coopération qui relèvent du social. Par la suite, le social ne peut être défini exclusivement comme un coût ou une dépense sociale puisque désormais il constitue un capital social, un investissement » (Lévesque, 2001, pp.14-15) ;

- la mise en place de nouvelles modalités de coordination telles la gouvernance partagée. Les nouvelles politiques de développement local font donc appel à une plus grande diversité d'acteurs : entrepreneurs privés et d'économie sociale, syndicats, groupes sociaux et communautaires, élus. Ces nouveaux traits caractérisant le développement local nous amènent à retenir la définition du développement local dit progressiste car il existe une parenté forte entre ce dernier et le nouveau développement local. Rappelons que selon Tremblay et Fontan (1994), il existe différents types de développement local pouvant être regroupés entre deux grandes approches : le développement de type néolibéral et le développement progressiste. Le développement local néolibéral, marqué par l'économisme et le technologisme dominants, ne permet pas de comprendre le nouveau rapport entre l'économique et le social. Le développement local progressiste se définit de la manière suivante :

« ...les initiatives que l'on qualifie de progressistes investissent l'économie à partir de préoccupations sociales. L'objectif est alors plus vaste, visant à construire un tissu socioéconomique qui tienne compte d'objectifs sociaux. Ces initiatives s'inscrivent alors dans l'optique de générer de nouvelles solidarités et une démocratie économique, lesquelles faciliteraient une plus grande participation et un plus grand contrôle de la communauté et des individus sur l'aménagement et le développement du territoire » (Tremblay et Fontan, 1994, p.133).

Mobilisation des acteurs, démocratie économique et sociale, partenariat et réseaux, gouvernance partagée sont autant de termes qui renvoient à une conception du territoire comme le produit de l'action collective. Le territoire est alors compris comme un cadre institutionnel autonome qui médiate le rapport de la société à son espace (Saucier, Lemssaoui et alii, 2004). Avec cette définition du territoire, il devient alors possible d'établir des correspondances entre les pratiques des acteurs d'ESS et les caractéristiques du développement local progressiste.

Quatre dimensions convergentes peuvent être attribuées au fonctionnement des organisations de l'ESS et aux caractéristiques du développement local progressiste (Saucier, 2005) :

- *la finalité des biens ou des services produits par les entreprises.* Qu'il s'agisse de l'ESS ou du développement local progressiste, il existe un nouveau rapport entre l'économique et le social. Les définitions de l'ESS et du développement local progressiste mettent toutes les deux en avant des initiatives investissant l'économique à partir de préoccupations sociales, ou encore d'entreprises ayant pour finalité première de servir leurs membres ou la collectivité. Les activités développées par les acteurs d'ESS ou du développement progressiste ont une double finalité sociale et économique, mais où l'économique est le mobile permettant de répondre à des besoins sociaux, à des aspirations des membres des organisations ou des collectivités. Le social est donc ici un input, un levier de développement ;
- *le caractère démocratique des organisations.* Aussi bien dans le domaine de l'ESS que dans celui du développement local progressiste, la démocratie économique et sociale, ou la gestion démocratique et transparente sont des principes mis en avant. La primauté de la règle "une personne égale une voix" rejoint la philosophie démocratique prévalant dans le développement progressiste. Soulignons ici que l'exercice de la démocratie en organisation est un processus en mouvement soumis notamment aux aléas de la participation des membres ou des usagers, à la qualité de l'information mise à la disposition de ceux-ci, à la formation au fonctionnement démocratique à laquelle ceux-ci sont exposés. Cette démocratie organisationnelle semble faciliter une plus grande participation citoyenne, un contrôle accru de la communauté et des individus sur l'aménagement et le développement de leur territoire.
- *l'autonomie de gestion à l'égard de l'Etat ou du politique.* Même si les nouvelles pratiques de développement local se caractérisent par le triptyque Etat-Marché-Société civile, l'autonomie relative de chacune de ces sphères doit être respectée. Les entreprises d'ESS qui œuvrent au sein de la société civile sont des entités politiquement indépendantes. L'autonomie de gestion des organisations face à l'Etat est aussi un aspect important puisqu'elle est liée au caractère démocratique des entreprises. Dans les faits, cette autonomie

gestionnaire n'est pas toujours simple à circonscrire lorsque l'Etat, tout partenaire qu'il soit, constitue le principal bailleur de fonds de l'entreprise. Comme le souligne J.-L. Laville (1994), les entreprises d'ESS hybrident diverses formes économiques : marchande, étatique et réciproitaire.

- *le caractère solidaire des pratiques.* Lorsque l'on parle d'ESS et de développement local progressiste, l'action solidaire est inéluctable. Que ce soit les membres d'une coopérative ou ceux d'un organisme à but non lucratif (OBNL), les individus se mobilisent collectivement pour répondre ensemble et autrement à un besoin, une aspiration. Cette mobilisation est génératrice de nouveaux liens sociaux qui s'établissent entre les membres ou avec d'autres personnes de la communauté. C'est d'ailleurs la richesse de ces liens, l'ampleur des réseaux sociaux mis en place par les organisations d'ESS qui actualisent ce capital social caractéristique d'un développement local plus humain.

L'attention au développement local s'est aussi traduite par des innovations juridiques comme la création en 2002 en France d'une nouvelle forme de coopérative, la Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC). Cette forme de coopérative est intéressante car elle permet l'adhésion de plusieurs catégories de sociétaires. Les salariés et les usagers sont les deux catégories de sociétaires obligatoires, mais différents partenaires locaux du développement peuvent s'y adjoindre.

Ainsi, en opposition avec ce qu'affirmait Rostow au lendemain de la Seconde Guerre dans *Les étapes de la croissance économique* (ouvrage fondateur de la conception capitaliste de la croissance), le développement local, l'éco-développement, le développement endogène, le développement autocentré montrent que le développement ne requiert pas la destruction des liens sociaux et de l'économie traditionnelle, mais, au contraire, peut s'appuyer sur eux. Ces expériences ont été vulgarisées à partir des années 60, en particulier grâce à l'essor de la sociologie du développement et à l'Unesco. Une autre théorisation de ce type de développement a émergé plus récemment sous le terme de développement durable.

3. LES ENTREPRISES D'ESS. DES ACTEURS INCONTOURNABLES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'idée centrale du terme développement durable réside dans une croissance qui permette de « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs [...]. À long terme, il convient de veiller à ce que les conditions économiques, sociales, environnementales de la croissance n'obèrent pas les capacités de développement pour les générations futures* » (Bruntland, 1987).

Servant par nature le développement local, la majorité des entreprises d'économie sociale se préoccupaient cependant assez peu du développement durable jusqu'à une date très récente. Les entreprises d'économie sociale sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à se lancer dans une évaluation élargie de leur activité. Le risque de banalisation des entreprises d'économie sociale depuis un demi-siècle rend alors nécessaire une nouvelle réflexion et la définition et l'évaluation de nouvelles pratiques telles que l'entrepreneuriat responsable.

3.1. L'entrepreneuriat responsable

L'expression "entrepreneuriat responsable"¹ recouvre les stratégies volontairement adoptées par les entreprises pour contribuer au développement durable ; cette démarche s'inscrit dans la définition donnée par l'Union européenne à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Cette dernière, d'origine américaine, s'applique d'abord à la grande entreprise et est souvent considérée comme une résurgence du paternalisme dans un contexte de déliquescence de l'État-providence et de mise à mal du compromis fordiste (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2007 ; Jorda, 2007). Si les grandes entreprises sont au cœur de la problématique de responsabilité sociale des entreprises, cela s'explique par l'importance des effets externes dont elles sont à l'origine, comparés à ceux produits par les PME, par les règles et lois s'appliquant d'abord à elles, par les coûts liés à la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises et par l'importance de l'image de marque pour des affaires de la grande entreprise.

¹ L'expression « entrepreneuriat responsable » a été consacrée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans le contexte de l'action 21.

À l'instar de la brochure publiée par la Commission européenne en 2004¹, le concept d'entrepreneuriat responsable semble le mieux adapté dans le cas de PME car il associe la volonté individuelle d'entreprendre et l'attitude indispensable à la création et à l'exploitation d'une petite entreprise avec un sens élargi de responsabilité sociale que l'on retrouve chez la majorité des propriétaires/gestionnaires de PME. Un entrepreneur responsable traite ses clients, ses partenaires commerciaux et ses concurrents en toute équité et honnêteté. Il se préoccupe de la santé, de la sécurité et du bien-être général des salariés et des consommateurs. Il motive son personnel en lui offrant des possibilités de formation et de développement. Enfin, il respecte les ressources naturelles et l'environnement. L'entrepreneuriat responsable ouvre ainsi de nouvelles perspectives en explorant les synergies naturelles entre la responsabilisation des entreprises d'une part et le monde dynamique de l'entrepreneuriat et des PME d'autre part.

La non-distribution individuelle des profits, la règle un homme égale une voix, la primauté du travail sur le capital, l'ancrage territorial, sont autant de principes qui font de l'économie sociale l'économie du développement durable par excellence, les fondements idéologiques et les formes juridiques des entreprises de l'économie sociale étant proches du concept de développement durable. Néanmoins, l'entreprise sociale qui agit dans le sens du développement durable, doit s'assurer que son mode de fonctionnement interne et son impact sur l'environnement naturel et humain en respectent les principes. Analyser sous cet angle l'ensemble des politiques de l'entreprise (achats, ressources humaines, financières...) et des relations qu'elle entretient avec ses parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, collectivités...), c'est donc mesurer sa responsabilité sociale et environnementale. Or, en dehors des contraintes réglementaires sectorielles liées à l'environnement, il n'existe pas d'obligations pour les PME² en matière de développement durable et environnementale. Les dispositifs reposent essentiellement sur des démarches volontaires. Alors que les grandes entreprises communiquent de plus en plus sur leur responsabilité sociale, l'action des PME en la matière est

¹ « Entrepreneuriat responsable. Exemples de bonnes pratiques mises en œuvre par des petites et moyennes entreprises européennes », Commission européenne, 2004.

² Contrairement aux entreprises cotées qui doivent publier un rapport annuel de développement durable.

fréquemment méconnue malgré son existence réelle. De nombreuses PME ont, en effet, des pratiques de responsabilité sociale sans nécessairement employer ce terme. Leur responsabilité sociale se caractérise alors par la proximité de la vie sociale locale, notamment en matière d'emploi et de soutien à des activités sportives, culturelles, sociales, de formation, mais aussi par des relations plus personnelles que les PME (en raison de leur taille) entretiennent avec leurs employés. Il est donc important de sensibiliser les PME qui ont cette pratique "implicite" de responsabilité sociale aux avantages économiques qu'elles peuvent en retirer. Et le bénéfice peut être d'autant plus significatif que l'entreprise adopte une approche consciente, stratégique de la responsabilité sociale.

3.2. Le bilan sociétal. Un outil de management de la responsabilité sociale des entreprises

C'est dans ce contexte et pour répondre à l'appel lancé par la Commission Européenne en juillet 2001 à travers son *Livre Vert* sur la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises que le Centre des Jeunes Dirigeants et des Acteurs de l'Economie Sociale (CJDES) a élaboré une démarche de bilan sociétal en direction des entreprises d'économie sociale permettant une valorisation de leur responsabilité sociale (définie comme une forme de contribution des entreprises au développement durable) et ce, en faisant appel à des valeurs autres que financières (citoyennes, humaines, démocratiques, environnementales). Comme le soulignent les auteurs M. Capron et G. Leseul (1997), « *inspirée sur le plan théorique par l'économie des conventions élaborée par Boltanski et Thévenot, la démarche du CJDES a permis d'aboutir à l'élaboration d'un outil d'évaluation, à la fois instrument interne de gestion et instrument externe de reddition* ». Cette base théorique, associé au pragmatisme de la réalité du terrain, a conduit d'abord à la création du référentiel, le questionnaire (enregistré à titre de marque en 1996 afin de contrôler l'obtention du "label Bilan Sociétal"), des domaines d'investigation dans l'entreprise et des critères d'analyse qui déclinent les différentes logiques d'action à l'œuvre. Une expérimentation, réalisée sur une centaine d'entreprises en 1997, a ensuite conduit à affiner la méthodologie, notamment en apportant le regard croisé des acteurs sur l'organisation.

Le bilan sociétal se compose ainsi d'un questionnaire d'environ de 400 questions et d'une méthodologie d'analyse. Le croisement entre les domaines économiques, sociaux et environnementaux de l'organisation et 15 critères d'évaluation en constitue le fondement méthodologique. Le bilan sociétal est un outil de management, adapté aux exigences nouvelles en matière de gouvernance d'entreprise, qui permet d'aller dans le sens d'une amélioration des pratiques. Héritier et continuateur du bilan social, le bilan sociétal est un instrument d'une nouvelle génération qui propose une vision élargie. On passe d'un bilan chiffré à un bilan qualitatif, d'une élaboration par la direction des ressources humaines à une étude croisée des perceptions des parties prenantes, d'une vision uniquement interne à une approche des liens de l'organisation avec ses environnements directs (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2004). Le bilan sociétal est donc à la fois un instrument d'évaluation de la responsabilité des entreprises en terme social et environnemental et une démarche de progrès en ce sens. Une de ses caractéristiques essentielles est la prise en compte, dès l'amont, du point de vue des parties prenantes de l'entreprise par le renseignement d'un questionnaire commun à toutes les parties prenantes. Cette particularité accroît la fiabilité de l'évaluation, amplifie l'implication des acteurs sur les exigences sociales et environnementales, et renforce de ce fait l'efficacité d'une démarche de progrès.

Le bilan sociétal est une opportunité pour les entreprises de l'économie sociale de démontrer la qualité de leurs pratiques en matière de responsabilité sociale. Les entreprises de l'économie sociale se trouvant concurrencées sur leur propre terrain par des entreprises classiques qui s'inscrivent dans des démarches de responsabilité sociale et développement durable, ont intérêt à rendre visibles leurs démarches et leurs spécificités, en interne comme en externe. Depuis 2003, plusieurs entreprises de l'économie sociale se sont engagées dans un processus de bilan sociétal. Des mutuelles d'assurances (la MAIF, la MACIF Ile-de-France), des coopératives ouvrières telles l'Artésienne, de grandes coopératives agricoles se sont saisis de cet outil de plusieurs façons : tantôt à l'initiative des cadres dirigeants salariés, tantôt à l'initiative du conseil d'administration ; parfois mis en œuvre comme un outil de management, qui permet de réactiver la vie démocratique, ou encore comme outil d'aide à la décision stratégique. La double qualité des membres des entreprises d'économie sociale est, là

encore, un atout décisif évitant les conflits d'intérêt entre les porteurs de parts du capital et les bénéficiaires de l'activité.

CONCLUSION

Dans un contexte de profondes mutations des territoires et d'interrogations croissantes sur la responsabilité sociale des entreprises, les organisations d'économie sociale peuvent apparaître, du fait de leur statut juridique, comme des acteurs majeurs du développement durable des territoires. Toutefois, la diversité de leurs stratégies met en relief l'insuffisance de ce statut pour relever l'énorme défi du développement durable. À ce titre, le bilan sociétal semble constituer une réponse pertinente pour établir un diagnostic des entreprises d'économie sociale intégrant démocratie interne, promotion des hommes, solidarité, implication territoriale et respect de l'environnement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BODET C, PICARD D. (2006), « Le Bilan Sociétal© : de la prise en compte des intérêts contradictoires des parties prenantes à la responsabilité sociétale », *Développement Durable et Territoires*, Dossier 5 : Économie plurielle, responsabilité sociétale et développement durable, <http://developpementdurable.revues.org/document1615.html>.
- BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.
- CAPRON M., LESEUL G. (1997), « Un bilan sociétal pour les entreprises », *RECMA*, n°266, 4^{ème} trimestre, pp.28-40.
- CAPRON M, QUAIREL-LANOIZELÉE F. (2004), *Mythe et réalités de l'entreprise responsable*, La Découverte, p.163.
- CAPRON M, QUAIREL-LANOIZELÉE F. (2007), *La Responsabilité sociale d'entreprise*, Repères, La découverte, Paris.
- Commission Européenne (2001), Livre vert « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises », COM (2001) 366 final
- Commission Européenne (2004), « Entrepreneuriat responsable. Exemples de bonnes pratiques mises en œuvre par des petites et moyennes entreprises européennes », http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/supp ort_measures/responsible_entrepreneurship/doc/resp_entre fr.pdf
- DEFOURNAY J., MONZON CAMPOS J.-L (1992), *Economie sociale. Entre l'économie capitaliste et l'économie publique*, De Boeck Université, Bruxelles.
- DEMOUSTIER D. (2001), *L'économie sociale et solidaire*, La Découverte et Syros, Paris.
- DESROCHE H. (1983), *Pour un traité d'économie sociale*, Ciem, Paris.
- ENJOLRAS B. (1993), *Vers une théorie socio-économique de l'association : l'apport de la théorie des conventions*, Revue des Etudes Coopératives, Mutualistes et Associatives (RECMA), n°48, pp.93-106.
- FERREIRA N. (2004), *Economie sociale et autogestion. Entre utopie et réalité*, L'Harmattan, Paris.
- FERREIRA N., LAPERCHE B. (2007), PME socialement responsables. Etude de cas, Cahiers du LabRII n°162, <http://rii.univ-littoral.fr>

JORDA H. (2007), Du paternalisme au managérialisme. Les entreprises en quête de responsabilité sociale, Cahier du LabRII, n°143, <http://rii.univ-littoral.fr>

LAVILLE J.-L. (sous la dir.) (1994), *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris.

LÉVESQUE B. (2001), *Le développement régional et local, avant et après la mondialisation*, Cahier du CRISES, n°ET0116, CRISES, Montréal, Juin.

LÉVESQUE B. (2004), Entretien réalisé par Yvon Leclerc dans le Journal *RESEAUX*, Vol.1, n°8, Québec, Décembre, pp.6 et 7.

MONZON CAMPOS J.-L., BAREA J. (1991), *Libro Blanco de la Economica Social en España*, Madrid, Centro de Publicaciones, Ministerio de Trabajo.

Rapport Brundtland (Notre avenir à tous) (1987), Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, http://www.wikilivres.info/wiki/index.php/Rapport_Brundtland

SAUCIER C, LEMSSAOUI A. et alii (2004), Innovation sociale et gouvernance territoriale, *Communication au Colloque international du CRISES sur Innovation et transformation sociale*, Université du Québec à Montréal, Montréal, Novembre.

SAUCIER C. (2005), Convergence entre économie sociale et développement local : des principes aux pratiques, *Communication au Colloque international du CEFI sur Economie Sociale, Solidaire et Territoires*, Université de la Méditerranée, Mai. <http://www.univ-cefi.fr/IMG/pdf/Saucier.pdf>

TREMBLAY D.G., Fontan J.-M. (1994), *Le développement économique local. Théorie, pratiques et expériences*, Télé-Université, Québec.

VIENNEY C. (1994), *L'économie sociale*, La Découverte, Paris.

Promouvoir l'économie solidaire et une autre approche de la richesse.

Le bénévolat en pays Cœur de Flandre et pays de Rennes

Érick ROUSSEL

INTRODUCTION

L'économie solidaire est une composante innovante de l'économie aux côtés des sphères publique et marchande. En effet, elle se distingue de l'économie standard dominante puisqu'elle est constituée de « *l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir des engagements citoyens.* » (Laville, 2005, p. 253).

Les organisations de l'économie solidaire apportent une contribution efficace, originale et durable au développement des territoires. Elles sont souvent sous forme associative, leur but est non lucratif et elles mobilisent des ressources plurielles dont le bénévolat. Principal pilier de l'organisation associative, le bénévolat figure en filigrane dans l'article premier de la loi du 1er juillet 1901 qui stipule que les personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité « *dans un but autre que de partager des bénéfices* ». Cependant le monde associatif est mal connu et mal reconnu du fait de sa mauvaise prise en compte par la comptabilité nationale et du manque de statistiques fiables. Le rôle des associations, en particulier leur production de lien social grâce

au bénévolat sont peu visibles ce qui entrave le développement de l'économie solidaire ainsi que la diffusion de ses valeurs.

Il apparaît urgent de mieux faire connaître le bénévolat afin de promouvoir une autre approche de la richesse – en particulier non marchande et non monétaire – et de favoriser le développement d'une économie solidaire et plurielle plus respectueuse des êtres humains et de l'environnement. Cependant les associations, souvent submergées par les activités de gestion quotidiennes et de recherche de financements, sont peu nombreuses à mettre en valeur cette ressource désintéressée.

Notre étude tente de dégager les perceptions des dirigeants associatifs sur la faisabilité, la capacité et la mise en œuvre d'une estimation des temps bénévoles dans les pays Cœur de Flandre¹ et de Rennes². Les résultats obtenus dans le second montrent que des progrès significatifs peuvent être obtenus dans le premier. Un guide méthodologique est également été élaboré afin de faciliter le travail de mesure du bénévolat.

Selon Dominique Méda, c'est dans cette conception étriquée et faussée de la richesse réduite au Produit intérieur brut qu'il faut voir la source d'une partie de nos maux ; « *un changement dans les représentations peut entraîner ou du moins accompagner de profondes modifications des comportements et des politiques* » (Méda, 2000, p. 337 et 340). La mise en valeur des comportements bénévoles et citoyens peut donc être une modeste contribution à une innovation sociale majeure : changer notre regard sur la richesse et favoriser le développement solidaire et durable des territoires.

La notion d'innovation est couramment réservée aux domaines technologiques et de services. Cependant la réussite de ces innovations dépend de leur appropriation par les habitants du territoire sur lequel elles s'implantent et de leur utilité sociale et environnementale. L'économie solidaire est donc une innovation sociale dont il est nécessaire de favoriser l'émergence comme préoccupation commune au sein de chaque territoire.

Nous présentons tout d'abord les différents aspects du bénévolat et les enjeux de sa mesure.

Le « *pays* » est ensuite étudié en tant que territoire propice au développement d'une économie plus solidaire et durable.

¹Ce pays rassemble 37 communes du département du Nord, et 4 du Pas-de Calais. Il compte 116 000 habitants. (www.payscoeurdeflandre.net)

²Ce pays rassemble 67 communes dont Rennes et compte 400 000 habitants. (www.paysderennes.fr)

La troisième partie présente les résultats de notre enquête sur la perception des dirigeants associatifs à propos de la mesure du bénévolat.

Notre dernière partie interroge le bénévolat comme facteur et indicateur de richesse solidaire.

1. LES ENJEUX DU BÉNÉVOLAT. DÉFINITION ET MESURE

1.1. Bénévolat, don de temps et réciprocité

Le bénévolat peut se définir comme un travail sans rémunération, dans un cadre associatif ou non. Cette activité bénévole contribue à la production de lien social et donc de cohésion sociale. Elle constitue une ressource fondamentale pour la production d'utilité sociale et environnementale. Grâce au bénévolat les associations sont des organisations de l'économie solidaire exemplaires en matière d'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes et réciprocales).

Avec 21,6 millions d'adhérents (soit 45% de la population) et 12 millions de bénévoles de 15 ans ou plus en 2002¹, les associations sont partie intégrante de l'économie sociale et solidaire (E.S.S.²). C'est en effet le type de structure le plus souvent choisi par les personnes qui décident de prendre en charge elles-mêmes les affaires sociales et économiques et de mener des initiatives citoyennes porteuses de sens et de valeurs solidaires : « *La présence du bénévolat marque l'importance, dans l'E.S.S., de l'articulation entre l'échange économique et la relation humaine* ». (Gomel, 2004).

Selon le C.E.R.P.H.I., en 2006, sur environ un million d'associations en activité³, 171 000 sont employeuses d'environ 1 600 000 salariés soit 8,5% de l'emploi du secteur concurrentiel (Bazin et Malet, 2007). Le temps consacré au bénévolat est évalué à

¹Michèle FEBVRE, Lara MULLER, « 12 millions de bénévoles », INSEE 1ère n°946, février 2004 d'après l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) d'octobre 2002.

²E.S.S. pour « économie sociale et solidaire » dans la suite du texte.

³Le nombre d'associations vivantes est difficile à évaluer car les sous-préfectures qui enregistrent les déclarations de création reçoivent peu de déclarations de dissolution.

817 000 équivalents temps pleins par Lionel Prouteau (2006, p.23) : 635 000 au titre d'un bénévolat régulier et 182 000 d'un bénévolat occasionnel. La durée moyenne consacrée par les bénévoles à leurs activités est de 2,5 heures par semaine mais il existe une très grande dispersion des temps voués à l'engagement (Insee, 2002).

Il semble donc difficile de considérer que l'engagement associatif soit en crise. Cependant :

- cet engagement associatif subit de profondes transformations qui ont des conséquences importantes pour les associations : l'engagement militant laisse place à un engagement distancié (Ion, 1997, p. 100).
- l'augmentation du nombre d'associations semble s'effectuer avec un volume global d'engagement en stagnation (Jean-Pierre WORMS, président de la FONDA, cité dans Malet, 2007, p.7).

Le désintéressement du bénévole est un facteur primordial de la confiance dont bénéficient les associations. En effet, le bénévole ne recherche pas le profit, son but est de favoriser l'intérêt général, il est donc digne de confiance aux yeux du plus grand nombre. Cette confiance est un élément fondamental de la cohésion sociale. Le don de temps est donc un élément fondamental de l'organisation sociale qu'il nous semble primordial de rendre plus visible.

Le bénévolat est un cas typique du don, ce paradigme dont Marcel Mauss (1966) a prouvé qu'il est l'un des fondements de nos sociétés. L'activité bénévole s'exerce dans le cadre de l'économie domestique mais aussi dans les associations qui sont partie intégrante de l'ESS qui tente d'articuler les économies marchande, non marchande et non monétaire. Cette économie est fondée sur une « *impulsion réciproitaire* », sur le « *principe de l'échange-don* » de Marcel Mauss : pour s'insérer dignement dans la société, chaque individu doit « *donner, recevoir et rendre* ». La découverte essentielle de Mauss peut être ainsi généralisée : « *la société première, le lien social ne se construit pas sur la base du contrat ou des échanges marchands mais en obéissant à la contrainte de rivaliser de générosité affichée* » (Alain Caillé, 2005).

Dans le secteur associatif, « *l'esprit du don est en principe hiérarchiquement dominant par rapport aux logiques de l'intérêt individuel et de l'obligation* ». (Caillé, 2005). Le don de temps est le signe que contrairement à la théorie libérale dominante, « *l'activité humaine n'est pas réductible au marché et à la recherche individuelle du profit* » (Gardin, 2005). Les organisations

de l'économie solidaire et particulièrement les associations sont les plus aptes à permettre à notre société de renouer avec le « *système de prestations totales* » (Mauss, 1966, p. 150) dans lequel Marcel Mauss a identifié « *un des rocs humains sur lesquels sont bâties nos sociétés* » (1966, p. 148).

Il est donc urgent de mieux faire connaître le bénévolat afin de promouvoir une autre approche de la richesse et de favoriser le développement d'une économie solidaire et plurielle plus respectueuse des êtres humains et de l'environnement.

Le bénévolat, comme les réseaux et les autres pratiques coopératives, est particulièrement efficace pour le développement du territoire. Il est donc nécessaire de veiller à ce que cette notion ne perde pas son sens en particulier du fait de l'évolution de la législation.

1.2. L'ambiguïté croissante du bénévolat

Considéré comme pilier de l'action désintéressée, et à ce titre facteur d'utilité sociale, le bénévolat est de plus en plus encadré, valorisé et stimulé pour apporter aux associations les ressources humaines qualifiées fonctionnelles et opérationnelles dont elles ont impérativement besoin pour amplifier la dimension sociale de leurs projets et justifier les apports complémentaires des autres partenaires (Pascal Perrot, Hache, Roussel, 2007, p.3).

Destinée à accorder à certaines associations l'exonération des impôts commerciaux (TVA, impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, taxes annexes à l'impôt sur les sociétés), l'évolution de la notion fiscale de désintéressement contribue aussi à l'ambiguïté. Le caractère désintéressé de la gestion de l'association implique que trois critères soient simultanément remplis¹ dont l'un prévoit que « *l'organisme doit être géré et administré à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation*² ». Sont considérés comme dirigeants :

- les membres du conseil d'administration ou de l'organe délibérant qui en tient lieu ;
- les personnes qui assumeraient en fait la direction effective d'un organisme.

¹Article 261-7-1 du code général des impôts

²Guide pratique du contribuable, associations, mars 2000, p. 6.

L'administration a admis dans l'instruction du 15 septembre 1998 que le caractère désintéressé de la gestion de l'association n'est pas remis en cause, si la rémunération brute mensuelle totale versée à chaque dirigeant de droit ou de fait n'excède pas, pour chacun, les trois quarts du SMIC.

La réglementation a encore été assouplie en janvier 2004 et stipule dorénavant que le caractère désintéressé de la gestion n'est pas remis en cause si les statuts de l'association et ses modalités de fonctionnement assurent sa transparence financière, l'élection régulière et périodique de ses dirigeants, le contrôle effectif de sa gestion par ses membres et « *l'adéquation de la rémunération aux sujétions effectivement imposées aux dirigeants concernés*¹ ».

Par ailleurs, depuis 2003, les associations qui n'emploient pas plus de trois salariés équivalents temps plein au cours de l'année, voient leurs formalités de déclaration et de rémunération du personnel facilitées grâce à la mise en place du chèque emploi associatif². Les bénévoles qui animent une activité peuvent ainsi être plus facilement rémunérés.

Ces dispositions facilitent la professionnalisation et le fonctionnement des associations mais peuvent contribuer à brouiller les tentatives de mise en valeur du bénévolat et aussi à diluer les valeurs et principes associatifs. Le bénévolat reste cependant porteur de sens.

1.3. Le bénévolat dans un monde civique

Les associations, comme les autres institutions démocratiques font partie du monde civique défini par Boltanski et Thévenot (1992, p. 22) : « *aux relations personnelles dans lesquelles les gens s'engagent directement* », se substituent « *des relations que l'on peut dire désingularisées, au sens où les acteurs doivent, pour agir de façon acceptable, n'être présents que sous le rapport où ils s'attachent à des collectifs* » garantissant l'intérêt général. En effet « *la prééminence des collectifs* » est le « *principe supérieur commun* » qui prévaut dans ce monde. Les personnes qui s'y meuvent mobilisent, en tout premier lieu, les notions d'équité, de liberté, de solidarité (Herreros et Livian, 1996, p.81). Les militants bénévoles des associations acquièrent une certaine « *grandeur* »

¹ Article 261-7-1 du code général des impôts et décret d'application n° 2004-76 du 20 janvier 2004.

² Loi n°2003-442 du 19 mai 2003.

puisqu'ils s'emploient à réunir, à rassembler, à exprimer dans une « *conception unitaire* » les revendications collectives. Les organisations solidaires - associations, coopératives, mutuelles, fondations - sont régies par des lois et des statuts qui leur confèrent une légitimité démocratique. L'activité de ces organisations est émancipatrice parce qu'elle libère les hommes de l'oppression des intérêts égoïstes. Elle est démocratique car contrairement aux dirigeants d'entreprises, leurs responsables, administrateurs, membres du bureau - secrétaire trésorier, président - sont bénévoles et élus selon la règle « *une personne égale une voix* ». Ils sont mandatés et reconnus comme représentatifs - « *terme qui dans le monde civique, désigne la façon de comprendre les autres et le rapport de grandeur entre les êtres* » (Boltanski et Thévenot, 1992, p. 232) - ce qui leur donne autorité dans l'organisation et confère un pouvoir et un devoir de négociation avec les partenaires tels que les pouvoirs publics.

La mesure du bénévolat permet de mettre en évidence le degré de participation des citoyens au sein de la société ; c'est un indicateur de démocratie participative et de désintéressement. Le pays est un territoire favorable au développement de cette démocratie de proximité et d'une économie solidaire et durable.

2. LE « PAYS ». UNE VISION ET UN CONCEPT PROPICES À L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET DURABLE

Le pays¹ est un lieu d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations autour d'un projet commun de développement. Selon Bernard Pecqueur, un véritable mouvement social s'est organisé autour de la notion de « *pays* » qui oppose au capitalisme dominant le potentiel local d'organisation. « *Face à la logique du profit qui impose, soumet et détruit, les adeptes du développement par en bas proposent une logique d'autonomie ; c'est à dire un mode alternatif de*

¹Les pays sont maintenant régis par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (L.O.A.D.D.T.) qui invite les communes à se grouper au sein de territoires caractérisés par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. Cette loi, élaborée sous le mandat de Dominique VOYNET, ministre de l'Environnement de l'époque, a été promulguée le 25 juin 1999.

développement endogène et localisé où l'on compte sur ses propres forces ».

2.1. Démocratie participative et économie solidaire dans le pays cœur de Flandre

Le pays apparaît comme un territoire particulièrement approprié pour mener une politique de développement local solidaire et durable, répondre aux demandes sociales, créer du lien social et de la cohésion sociale tout en créant des emplois pérennes. Ce groupement de communes permet de fédérer les énergies et les moyens de communes dont certaines très petites. L'objectif de la constitution de ces pays est également de lutter contre la centralisation et la concentration de la plus grande partie des activités économiques dans les grandes métropoles urbaines.

La proximité avec les citoyens permet de mener une démarche réelle de démocratie participative et de mobiliser ainsi un capital de confiance très favorable à un développement local solidaire. Le Conseil de développement du pays Cœur de Flandre remplit une fonction consultative et de proposition auprès de l'instance de gestion du pays constituée d'élus politiques. Il représente les milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs et des citoyens ayant manifesté leur désir de participation et il émet des avis motivés². Il est « *un lieu de débat public contradictoire, une force de proposition et une réponse aux aspirations citoyennes* »³

Par sa composition comme par son fonctionnement, le Conseil de développement est une instance de débat public entre élus et représentants de la société civile. Comme dans les treize Conseils de développement étudiés par l'association G.E.A.N.T.S.⁴, « *les associations apparaissent clairement majoritaires* »⁵ dans le Conseil de développement du pays Cœur de Flandre : 32 membres sur 72 déclarent leur appartenance à une association.

¹ *Ibid.*

² Statuts du Conseil de développement du pays Cœur de Flandre validés lors de l'assemblée plénière du 24 mars 2003, article 2.

³ Daniel FEREY, sous-préfet, lors de l'installation officielle du Conseil de développement, L'Indicateur, 28 mars 2003.

⁴ G.E.A.N.T.S. : Générons Ensemble des Acteurs pour de Nouveaux Territoires Solidaires.

⁵ G.E.A.N.T.S., « Les conseils de développement des pays et des agglomérations en Nord-Pas de Calais », La Lettre, hors série n°1, décembre 2004, p. 2.

Dans la typologie établie dans l'étude de G.E.A.N.T.S., le Conseil de développement du pays Cœur de Flandre appartient à la catégorie des « *participatifs* » et non des « *institutionnels* » ou des « *fonctionnels* »¹.

Cependant, par souci de mieux tenir compte de l'avis et des besoins de tous les habitants du pays, le Conseil de développement pourrait s'inscrire dans une démarche de progrès en matière de démocratie participative et de citoyenneté dans trois directions :

- la représentation des femmes : elles sont particulièrement sous représentées puisqu'elles ne représentent que 20% des membres du Conseil de développement du pays ;
- la représentation des jeunes : elle est très faible. Selon l'étude de G.E.A.N.T.S., les jeunes de moins de 26 ans représentent moins de 3% des membres des Conseil de développement contre plus de 35% de la population du Nord-Pas de Calais ;
- la représentation des « *citoyens ordinaires* » qui n'ont aucune responsabilité particulière. Ce lieu d'expression citoyenne pourrait s'adjoindre un collège de citoyens de toutes conditions, y compris les plus démunis qui ont très rarement l'occasion de s'exprimer. Ce collège de citoyens pourrait même disposer de l'appui d'un animateur chargé de faciliter la prise de parole de personnes qui ne la prennent pas facilement.

La Charte de développement durable du pays Cœur de Flandre adoptée en octobre 2003 est un texte « *pensé, débattu, écrit, corrigé tout au long d'une longue concertation associant des élus, des habitants, des associations, des institutions motivés pour porter aujourd'hui ce projet de développement durable* »². L'élaboration de cette charte est le résultat d'une démarche de démocratie participative qui a mobilisé de nombreux citoyens volontaires et bénévoles : soixante-dix réunions de novembre 2000 à juin 2003 ; trois réunions publiques rassemblant chacune entre 120 et plus de 250 personnes ; les premières assises du pays le 12 octobre 2002 avec ses 200 participants.

Cette charte dresse un diagnostic du pays en termes de points forts et points faibles, les opportunités et menaces dans différents domaines : population, communication et flux, habitat, logement, environnement, économie, tourisme.

¹G.E.A.N.T.S., op. cit., décembre 2004, p. 2.

²La Charte de développement durable du Pays Cœur de Flandre, juillet 2003, p. 2. www.payscoeurdeflandre.net.

Comme la plupart de ses homologues, le Conseil de développement du pays Cœur de Flandre dispose de moyens « très limités »¹. Or « l'ampleur des moyens humains, techniques et financiers dédiés aux conseils de développement peut déterminer l'efficacité et la crédibilité du travail réalisé mais peut jouer aussi sur le niveau d'engagement des membres dans les commissions et les assemblées »². Une réelle volonté des élus politiques de promouvoir la démocratie participative devrait les inciter à s'inspirer d'initiatives telles que la création d'un secrétariat et d'un budget spécifiques en faveur des Conseils de développement.

Les membres du Conseil de développement ne perçoivent aucune indemnité, seuls leurs frais de mission peuvent être remboursés. Ses membres participent bénévolement aux séances du Conseil et aux travaux des commissions (réunions, études, rédaction de rapports...). Le pays bénéficie donc de ressources - publiques, non marchandes, et réciprocitaires, non monétaires - entre lesquelles un équilibre doit être recherché pour que la mobilisation des acteurs se pérennise.

Le territoire du pays apparaît comme un lieu privilégié pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Les organisations qui y mènent des activités sociales et solidaires sont nombreuses et actives mais peu visibles. Le développement de cette autre forme d'économie nécessite de faire mieux connaître et reconnaître son poids quantitatif mais aussi ses apports qualitatifs sur ce territoire.

Dans sa saisine du 11 septembre 2003, le pays Cœur de Flandre a chargé la commission Cohérence et solidarité de répondre à la question « *Comment faire émerger et structurer un réseau d'économie sociale et solidaire dans le Pays Cœur de Flandre ?* » Le groupe de travail qui s'est constitué pour répondre à cette question a décidé de procéder à un repérage des organisations de l'économie sociale et solidaire et à une première évaluation de leur importance dans le pays.

2.2. L'émergence de l'économie solidaire dans le pays

La région Nord-Pas de Calais est souvent considérée comme précurseur en matière d'économie sociale et solidaire. Sa politique volontariste se concrétise par l'élaboration d'un Plan régional de

¹G.E.A.N.T.S., « Les conseils de développement des pays et des agglomérations en Nord-Pas de Calais », La Lettre, hors série n°1, décembre 2004.

²Ibid.

développement de l'économie sociale et solidaire (P.R.D.E.S.S.) qui s'appuie en particulier sur les pays (P.L.D.E.S.S.¹).

Cette politique régionale est motivante pour les acteurs sociaux du pays Cœur de Flandre qui s'efforcent de diffuser les valeurs de l'économie solidaire et de développer les activités d'utilité sociale. Elle sert de levier pour vaincre les résistances locales et favoriser un développement solidaire de ce territoire.

La reconnaissance de l'économie sociale et solidaire passe par une meilleure visibilité de ses réalisations et de son importance réelle, largement occultée par les critères marchands dominants et par les outils de mesure qui en découlent. Le nombre de créations d'associations et le nombre d'associations en activité sont considérés par les sociologues (Michel FORSE, Robert PUTNAM) comme des critères de dynamisme d'un territoire. Nos travaux tentent donc de rassembler ces données pour le pays Cœur de Flandre.

La reconnaissance de la place de l'économie sociale et solidaire dans le pays nécessite de procéder à la mesure de sa contribution à la production de richesses quantitatives. Cependant, la production de l'économie sociale et solidaire est surtout qualitative : utilité sociale, cohésion sociale, lien social, diffusion de valeurs éthiques...

Les éléments qualitatifs sont, par nature, difficiles à mesurer mais dans le cas de l'économie sociale et solidaire, même les éléments quantitatifs sont difficiles à rassembler. Ainsi, le bénévolat est mesurable mais peu mesuré et encore moins valorisé. Cette forme d'économie est donc particulièrement peu visible pour les acteurs sociaux et politiques, c'est pourquoi le groupe de travail de la commission Cohérence et solidarité s'est engagé dans le recensement de ces organisations spécifiques et la mesure de paramètres quantitatifs représentatifs du poids de l'économie sociale et solidaire dans le pays Cœur de Flandre.

Le nombre total d'associations vivantes – employeurs ou non – est difficile à déterminer puisque les préfectures et sous-préfectures enregistrent les créations des associations déclarées mais reçoivent rarement les documents de dissolution, de plus leurs fichiers semblent peu fiables. Par ailleurs, le nombre des associations non déclarées est par nature inconnu. Pourtant, grâce à leurs bénévoles, elles produisent également de l'utilité sociale, du lien social et sont même le symbole du droit d'association fondamental en démocratie.

¹ Plan local de développement de l'économie sociale et solidaire.

Parmi les organisations de l'économie sociale et solidaire, les associations sont les plus nombreuses et les plus difficiles à recenser, l'apport bénévole et l'utilité sociale de ces organismes sont donc très mal connus.

Le fichier S.I.R.E.N.E¹ établi par l'I.N.S.E.E. est le plus fiable mais il rassemble principalement les associations employeurs ce qui exclut un grand nombre de ces organisations. Au 1er janvier 2003, selon ce fichier S.I.R.E.N.E., l'économie sociale et solidaire, dans le pays Cœur de Flandre, comptait 794 établissements ou O.E.S.S² sur les 23 800 recensés dans le Nord-Pas-de-Calais.

Les 592 associations du pays représentent les trois quarts de l'ensemble des organisations de l'E.S.S. du pays, les coopératives 23%, les mutuelles et marges sont *marginales*.

Selon nos calculs, le nombre d'organisations de l'E.S.S. pour 1 000 habitants du pays est donc sensiblement supérieur à celui de la région : environ 15% de mieux (5,95 pour 1 000 contre 6,83 pour 1 000). Or, dans la région, les O.E.S.S. représentent une part de l'ensemble des établissements du champ privé marchand légèrement supérieure à la moyenne nationale (12,7% contre 11,7%, Insee, juin 2004, p.11)³. Le pays Cœur de Flandre apparaît donc assez dynamique en nombre d'O.E.S.S.. Ce score est obtenu en particulier grâce aux coopératives plus nombreuses dans le pays que dans la région du fait de son activité agricole.

A la suite du rapport sur l'ESS, en mars 2006 les élus du pays ont adopté le principe d'un P.L.D.E.S.S.⁴ et demandé aux chargés de mission d'élaborer des fiches-actions avec les acteurs de l'E.S.S. La CIGALEs⁵ créée dans ce cadre, a apporté jusqu'alors, sa participation au capital de deux entreprises créées dans le pays. Les vingt membres du club se réunissent chaque mois et accordent bénévolement une aide au montage de projets et un accompagnement aux entreprises financées. De même les bénévoles au groupe Artisans du monde local interviennent dans les écoles du pays pour présenter le commerce équitable. Le pays accorde un budget pour payer les supports pédagogiques, les frais et les

¹S.I.R.E.N.E. : Système informatique pour un répertoire des entreprises et établissements. I.N.S.E.E. : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

²O.E.S.S. organisation de l'économie sociale et solidaire.

³INSEE, op. cit., juin 2004, p. 11.

⁴Plan local de développement de l'économie sociale et solidaire.

⁵CIGALEs Club d'investissement pour la gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (www.cigales.asso.fr).

produits dégustés par les élèves. C'est bénévolement aussi que sont organisés des « petits-déj », réunions d'information et de concertation sur l'ESS, le pays prend en charge les frais correspondants.

Le pays est donc un territoire très pertinent pour le développement de l'E.S.S. et pour l'étude des associations et de leur ressource spécifique, le bénévolat. Notre recherche (Perrot, Hache, Roussel, 2007) menée dans les pays de Rennes et Cœur de Flandre s'est efforcée de répondre principalement aux questions suivantes :

- quel est le degré de sensibilisation des acteurs associatifs à la mesure du bénévolat dans leurs organisations ?
- quels sont les difficultés et obstacles à la mesure du bénévolat et les méthodes à concevoir et appliquer ?

3. ENQUÊTE SUR LE BÉNÉVOLAT DANS LES PAYS CŒUR DE FLANDRE ET DE RENNES

L'échantillon des associations questionnées est construit à partir des 592 associations recensées par le fichier S.I.R.E.N.E. dans le pays Cœur de Flandre. 297 associations ont été sélectionnées dont celles qui figurent sur la plaquette de présentation de l'E.S.S. en pays Cœur de Flandre. 98 réponses ont été reçues et traitées, soit 34 % de l'échantillon de départ.

Notre enquête porte sur le bénévolat pratiqué par les personnes non rémunérées qui participent aux services rendus par les associations déclarées et inscrites sur le fichier S.I.R.E.N.E.. Nous avons donc opté pour une définition restreinte qui exclut :

- les bénévoles des nombreuses associations non répertoriées par ce fichier ;
- les bénévoles qui s'activent en dehors des associations ; selon l'I.N.S.E.E., 17% des bénévoles agissent pour des organismes non associatifs, le plus souvent à un niveau local (action municipale, école...) (Febvre, Muller, 2004).

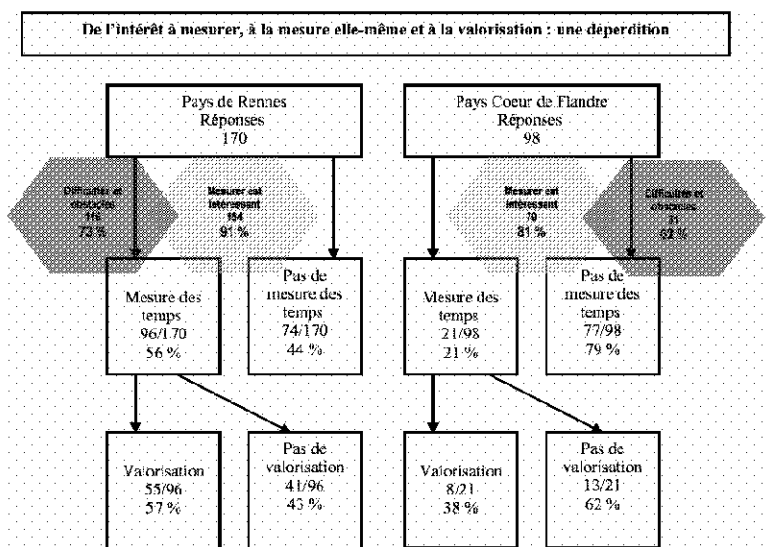
3.1. Mesure du bénévolat : les pratiques

Malgré un intérêt pour la mesure du bénévolat (9/10 entreprises associatives dans le Pays de Rennes et 8/10 dans le Pays Cœur de Flandre), la pratique est faible dans le second : 2 entreprises associatives sur 10. L'écart est important avec le Pays de Rennes

puisque, dans ce territoire, c'est plutôt 6 entreprises associatives sur 10 qui mesurent les temps.

La perception d'obstacles et de difficultés relatives à la mesure du bénévolat est très importante dans les deux pays - 73% et 62% des entreprises associatives - et explique certainement une part de l'écart entre les structures qui perçoivent un intérêt et celles qui mesurent effectivement le bénévolat. Une autre explication vient probablement du faible impact de cette mesure notamment au niveau des partenaires des associations.

Notons que l'intérêt pour la mesure du bénévolat est aussi marqué pour celles qui mesurent que celles qui ne mesurent pas le bénévolat (Perrot, 2007, p.13).



Dans le pays Cœur de Flandre, seulement 8 associations, soit 8,2% de notre échantillon, pratiquent le suivi des temps et valorisent monétairement le bénévolat. Les associations ne peuvent donc pas connaître ni faire reconnaître l'importance du bénévolat dans leurs structures ni dans la société.

Cette faible pratique du suivi et de la valorisation du bénévolat dans les associations du pays Cœur de Flandre permet de mieux comprendre les difficultés qu'éprouve l'économie sociale et solidaire pour justifier réellement son utilité sociale. Elle parvient

de mieux en mieux à prouver son poids économique selon les critères dominants (nombre d'organisations, d'adhérents, nombre d'emplois, chiffre d'affaires) mais de nombreux travaux de recherche seront nécessaires pour que l'E.S.S. parvienne à prouver l'importance de sa production réciproitaire et non monétaire.

L'hybridation des ressources est une caractéristique fondamentale de l'économie solidaire qui exerce son activité grâce à des ressources, marchandes, non marchandes (publiques) et réciproitaires (don, bénévolat). La mesure du bénévolat permet de mettre en évidence cette ressource réciproitaire qui constitue, pour les associations, le principal moyen de produire l'utilité sociale et le lien social. La conception d'une méthodologie et d'outils adaptés est donc un enjeu fondamental.

Les politiques publiques ont également un rôle incitatif majeur à jouer : elles peuvent insuffler une motivation et accompagner les associations pour qu'elles contribuent directement à reconsidérer notre conception de la richesse. Les collectivités territoriales peuvent financer la conception des outils et méthodologies mais aussi faciliter leur mise en pratique par des financements appropriés. Les associations pourront alors dégager le personnel et le temps nécessaires à ce travail de mesure du bénévolat.

La démarche de mesure du bénévolat peut avoir des effets internes et externes :

- effets internes à l'association: elle amène les associations à s'interroger sur leurs valeurs et la mise en pratique de ces valeurs; elle peut également constituer une première étape dans une démarche de qualité plus large ;
- effets externes: au sein de la société, elle participe à la promotion de l'utilité sociale et environnementale comme source de richesse. Les valeurs de l'E.S.S. et en particulier la coopération et la réciprocité sont des motivations tout aussi appréciables et efficaces que la recherche du profit.

La mesure du bénévolat et son évaluation monétaire nécessitent une meilleure information des responsables associatifs et de tous leurs partenaires. Cette pratique s'insère parfaitement dans la démarche de qualité expérimentée par certaines associations qui confrontent ainsi leurs pratiques aux valeurs de l'économie sociale et solidaire dont elles se réclament.

Il est donc primordial que les partenaires s'impliquent concrètement dans cette nouvelle façon de mesurer la richesse afin de contribuer à la mise en lumière de ces richesses non reconnues

car non monétaires. Les associations se heurtent cependant à certaines difficultés.

3.2. Intérêt et difficultés de la mesure du bénévolat

Selon notre enquête, la mesure du bénévolat présente un grand intérêt pour les acteurs du pays Cœur de Flandre (81%) et du pays de Rennes (91%) surtout dans le but de montrer l'importance de ce don de temps. La réponse à cette demande des acteurs associatifs nécessite la mise en œuvre de moyens humains, financiers et méthodologiques qui sont du ressort des responsables publics, des réseaux associatifs et des chercheurs.

Cette attente des acteurs associatifs est prise en compte dans les axes stratégiques du Plan régional de développement de l'E.S.S. (P.R.D.E.S.S., Nord-Pas-de-Calais) qui prévoit « d'améliorer la connaissance de l'E.S.S. » et de « *diffuser les valeurs et les pratiques de l'E.S.S.*¹ ».

Les principes et les valeurs ne sont pas considérés par les répondants comme des difficultés ou obstacles vis à vis de la mesure du bénévolat. En effet, ces difficultés de principes et de valeurs, parfois présentées comme argument pour refuser la mesure du bénévolat, ne sont prises en compte que par 12 répondants ; 23 répondent « *non* » à cette question. Les nombres de « *non réponse* » (36) et de « *sans avis* » (27) sont importants mais pas très différents de ceux recueillis par les autres difficultés.

Les responsables associatifs qui ont répondu à notre enquête ne semblent donc pas craindre de monétariser, marchandiser ou dénaturer le bénévolat. Ces réticences de principes souvent opposées à la mesure du bénévolat ne tiennent pas compte de l'existence de la « double face de la monnaie » rappelée par Patrick Viveret, auteur du rapport « *Reconsidérer la richesse* » (2002/2005) et l'un des concepteurs du SOL, la monnaie complémentaire et associative² :

- une face positive : mesure la valeur des biens et services et faciliter les échanges entre les individus (y compris les échanges de temps bénévoles) ;
- l'autre négative : moyen d'accumuler et de spéculer.

¹ Plan régional de développement de l'ESS (PRDESS) signé par le Conseil régional, les 2 Conseils généraux, l'APES et la CRES, 2003, p.6.

² www.sol-reseau.coop

Notre proposition d'utiliser l'outil monétaire (l'heure de bénévolat peut être valorisée à hauteur d'une heure de SMIC ou davantage selon la compétence) pour mesurer et valoriser le bénévolat correspond bien à l'usage de la monnaie sur son versant positif.

Les associations ont aussi un rôle primordial à jouer en faveur de la réussite de l'expérimentation de cette monnaie complémentaire associative. Dans cinq régions dont la Bretagne et le Nord-Pas de Calais, le volet « engagement » de cette monnaie complémentaire permet d'échanger en temps, de rendre visible les comportements solidaires, bénévoles et citoyens. Cette expérimentation est soutenue par la politique publique régionale.

3.3. Mesure du bénévolat et politiques publiques

La mesure du bénévolat sur un territoire peut servir de « *nouvel indicateur de richesse* » (Gadrey et Jany-Catrice, 2004) et ouvrir la voie pour un autre regard sur la richesse. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de mettre en place des dispositifs et des moyens susceptibles d'inciter les associations à mieux faire valoir ce bénévolat qui n'a pas de prix mais beaucoup de valeur au sens de l'utilité sociale et environnementale.

Au-delà de la contribution au développement de l'économie sociale et solidaire, l'existence d'un poste de la Chargée de mission « *Économie sociale et solidaire* » au CODESPAR¹ est révélatrice d'une volonté politique forte. Notre étude montre que le nombre d'O.E.S.S. qui ressentent un intérêt pour la mesure du bénévolat et qui la mettent en pratique est bien supérieur dans le pays de Rennes.

La comparaison des résultats obtenus dans les deux pays prouve qu'il est possible d'obtenir une bien meilleure sensibilisation à la mesure du bénévolat grâce à une politique volontariste. Le Plan Local de Développement de l'E.S.S. dans le pays Cœur de Flandre est encore récent, des actions significatives ont été menées malgré un budget réduit.

La création de postes de responsabilités chargés de l'E.S.S. dans les conseils municipaux, les intercommunalités et le pays donnerait évidemment un élan à cette forme d'économie et aux nouvelles formes de richesses sur lesquelles elle se fonde. Une telle décision

¹ Conseil de Développement Économique et Social du Pays de Rennes.

correspondrait à un signe positif pour une meilleure reconnaissance des associations et du bénévolat. Les collectivités territoriales peuvent avoir également un rôle incitatif lorsqu'elles demandent des informations sur le bénévolat dans les dossiers de demandes de subvention. Les associations sont alors contraintes de mettre en place les procédures adéquates. Cette exigence peut avoir pour conséquence d'écarter les petites associations ou celles qui disposent de peu de salariés mais il est possible de tempérer ce risque par la mise en place de formations sur ce thème et l'octroi de moyens destinés à alléger les contraintes des associations.

Ces dispositifs permettraient de mettre en valeur le bénévolat et de favoriser son émergence comme indicateur de richesse solidaire.

4. LE BÉNÉVOLAT. FACTEUR ET INDICATEUR DE RICHESSE SOLIDAIRE

4.1. *Le bénévolat, source de réciprocité et de richesse*

De nombreux chercheurs dont Patrick Viveret proposent de reconsidérer notre conception de la richesse car le calcul du produit intérieur brut (P.I.B.) donne une image très peu pertinente de la richesse d'un pays. En effet, alors que les catastrophes telles que la marée noire provoquée par un pétrolier en perdition, sont un facteur d'accroissement du P.I.B., dans le même temps les activités bénévoles qui ont permis de limiter une partie des effets de ces catastrophes, par exemple en allant nettoyer les plages polluées, n'ont, elles, permis aucune progression de richesse et ont même contribué à faire baisser le produit intérieur brut en développant des activités bénévoles plutôt que rémunérées. Il apparaît donc urgent de considérer les associations comme des productrices de richesses sociales et non comme des « *ponctionneuses de richesses économiques* » (Viveret, 2002) au titre des subventions qu'elles reçoivent.

Le don de temps est un signe de solidarité entre les citoyens d'un même territoire. Jean-Louis Laville (2005, p. 491) distingue la solidarité philanthropique et charitable de la solidarité démocratique avec réciprocité. Seule la seconde forme permet l'égalité entre les personnes et évite la hiérarchisation sociale. Les bénévoles sont les garants de cette pratique du don-contredon par exemple au sein de Traité d'Union (Roussel, 2005, pp. 264 à 281),

Association Chantier d'Insertion (ACI) du pays Cœur de Flandre. L'association s'efforce de placer ses salariés en situation de « *donner, recevoir et rendre* » afin de limiter l'assistanat et de favoriser l'insertion sociale de chacun.

Le développement de cette forme de bénévolat avec réciprocité préfigure une société solidaire respectueuse de l'égale dignité de chacun. La mise en pratique de cette innovation sociale localisée à un territoire tel que le pays Cœur de Flandre peut être un levier favorable à l'émergence d'un territoire qui développe les valeurs et principes conformes aux droits humains. La confiance des individus dans la collectivité peut ainsi être restaurée, elle incite les citoyens à participer davantage à la vie collective, sociale et économique.

La démocratie participative, le débat public, la pédagogie, la transparence sont des conditions nécessaires au développement de ces innovations sociales qui peuvent devenir un facteur décisif de dynamisme économique et social.

Un cercle vertueux peut se mettre en place : les réseaux de relations se multiplient et favorisent la création d'activités et d'emplois en particulier dans les domaines qui produisent de l'utilité sociale et environnementale. Dans cette optique, le pays Cœur de Flandre a lancé récemment une politique de développement de la filière éco-construction :

- côté demande, information et incitation des particuliers, des collectivités territoriales et des professionnels à construire des logements respectueux des normes écologiques ;
- côté offre : formation des artisans locaux aux techniques respectueuses de l'environnement.

Les politiques publiques locales seront invitées à soutenir cette filière de même que tous les acteurs et réseaux locaux: organismes de finance solidaire et d'accompagnement solidaire de porteurs de projets... Un « *pôle de compétitivité* » à caractère solidaire et environnementale est ainsi envisageable, fondé sur la coopération entre les partenaires locaux.

Le bénévolat illustre parfaitement les effets bénéfiques de la coopération entre les partenaires en faveur du développement solidaire d'un territoire et du bien-être de tous ses habitants.

4.2. De la concurrence à la coopération

C'est à tort que les économistes ont cru pouvoir s'inspirer d'une nature faussement présentée comme hostile, où régnerait

exclusivement la « *loi de la jungle* », pour justifier la « *dure mais juste loi du marché* » et reléguer les individus les plus fragiles à la situation de chômeurs, voire d'exclus (Roussel, 2005, p.86). Pourtant les acteurs sociaux sont certainement capables de construire une société plus solidaire et plus humaine : Adam SMITH lui-même n'a-t-il pas insisté dans sa « *Théorie des sentiments moraux* » sur le concept de « *sympathie* » bien éloigné de cette concurrence si dure mais si nécessaire selon la théorie standard alors qu'elle exclut nombre d'acteurs sociaux ?

Puisque la nature n'est pas aussi « *impitoyable* » que les économistes ont bien voulu la présenter, l'homme n'a pas de raison de l'être davantage. La nature est complexe et toute cause unique est rarement la bonne (Pelt, 2003, p.53). Les chercheurs y découvrent des comportements pluriels et variés qui n'obéissent pas à la seule loi de la jungle. Les économistes, eux aussi, peuvent donc admettre que la coopération, l'entraide et la solidarité sont non seulement des comportements conformes à la morale mais qu'ils sont efficaces. Les « *lois de l'économie ne sont pas si naturelles qu'elles le prétendent* » (Pelt, 2003, p.53). De fait, le monde est complexe, pluriel et rebelle à tout déterminisme simpliste. À côté du marché concurrentiel effréné et même dans ce marché, il faut admettre d'autres modes de comportements fondés sur le partenariat, la réciprocité et même le don.

Les multiples micro-expériences associatives¹ au sein de l'économie solidaire ont prouvé leur efficacité et la capacité de mobilisation et d'innovation des acteurs sociaux. Cependant la pérennisation de ces activités et le développement de l'économie solidaire comme mode de régulation à part entière, et non seulement comme refuge des exclus de l'économie de marché, nécessitent une remise en cause des notions de richesse et de progrès imposées par l'économie libérale dominante.

Les travaux des chercheurs apportent des propositions innovantes destinées à élargir le concept de richesse en y intégrant les dimensions qualitatives. Cet enjeu est déterminant car « *la manière dont les sociétés comptent et distribuent la richesse exprime toujours historiquement des*

¹Le commerce équitable, la finance solidaire, les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (A.M.A.P.), les Systèmes d'échanges locaux (S.E.L.), les Réseaux d'échanges de savoirs, les jardins solidaires...

choix de sociétés ; les rendre lisibles et conscients est une exigence démocratique » (Viveret, 2002).

Les associations sont principalement productrices de ces liens sociaux dont la destruction lamine la cohésion sociale au détriment des personnes les plus fragiles. La reconnaissance de leur rôle impose un dépassement de la conception marchande de la richesse mesurée principalement par des critères quantifiables et monétaires. La mise en place de ces nouveaux outils de mesure est une innovation sociale dont l'objectif doit être de prendre en compte les besoins de qualité de vie décente pour tous. Les organisations de l'économie solidaire s'appuient sur des valeurs qui préfigurent un développement des territoires plus solidaire et durable avec priorité au respect de la nature et des êtres humains.

Notre enquête a permis de constater que dans les pays Cœur de Flandre et de Rennes, les acteurs associatifs sont très intéressés par la mesure du bénévolat mais éprouvent des difficultés techniques et manquent de temps. La coopération avec les chercheurs peut permettre de répondre à certaines de leurs attentes mais une politique plus volontariste de développement de l'économie solidaire contribuerait évidemment à rendre plus visibles les comportements bénévoles et citoyens et à diffuser davantage les valeurs solidaires.

Les organisations de l'économie solidaire élaborent également des démarches de progrès destinées à vérifier la conformité de leurs pratiques avec leurs engagements et contribuent ainsi à la mise au point de ces nouveaux indicateurs de richesse qui constituent des innovations sociales.

La mise en valeur du bénévolat, ce don de temps exclu du calcul de notre P.I.B., est un exemple de la possible prise en compte d'éléments qualitatifs réputés non mesurables et souvent non monétarisables qui est un enjeu majeur pour répondre aux défis sociaux et écologiques.

CONCLUSION

Certains chercheurs annoncent le déclin et peut-être l'effondrement de notre civilisation (Brown R. L., 2007, p.14) si la mobilisation de la *société civile* ne s'organise pas rapidement. Il est donc urgent de réviser notre conception de la richesse, de « *civiliser la société* » Méda, 2000, p.8), d'aller au-delà de la « *pseudo-*

*philosophie libérale aux fondements inconsistants, qui [...] ouvrent de fait la porte à la barbarie¹ ». À cet égard, les chercheurs ont un rôle majeur à jouer pour informer et proposer des innovations sociales urgentes dans le cadre de cette nouvelle approche de la richesse. Du point de vue de celle-ci, le « pays » est un territoire pertinent pour développer les innovations sociales nécessaires à la relocalisation des activités. Ce processus inverse à la globalisation s'imposera probablement du fait de l'épuisement des énergies non renouvelables et des incertitudes d'une économie marchande globalisée. Cette *grande métamorphose* trouvera dans *l'économie plurielle* ses modes de fonctionnement les plus pratiques par rapport auxquels les organisations d'économie solidaire ont une certaine expérience à valoriser. Fondées sur les principes de non lucrativité, de bénévolat, ces *organisations* de la *société civile* sont représentatives de la forme d'économie réciproitaire apte à rétablir un équilibre face aux formes marchande et publique. En somme, les organismes de l'économie solidaire et durable sont particulièrement adaptés pour promouvoir une autre approche de la richesse et répondre aux défis écologiques et sociaux annoncés, en ce début de siècle, par de nombreux scientifiques².*

¹Ibid.

²Rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (G.I.E.C.).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARCHAMBAULT Édith, « *Les institutions sans but lucratif en France (1995-2005) et les défis actuels* », 20ème colloque de l'ADDES, mars 2006 (www.addes.asso.fr)
- BAZIN Cécile et MALET Jacques(s/d), « La France associative en mouvement », CERPHI, octobre 2007.
- BROWN Lester R., « Le plan B. Pour un pacte écologique mondial », Calmann-Lévy, 2007.
- CAILLÉ Alain, « Don », dans Jean-Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI (s/d), « Dictionnaire de l'autre économie », Desclée de Brouwer, 2005.
- CNVA, *Mieux accompagner et reconnaître l'activité associative* http://www.associations.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique
- CODESPAR, « Plan stratégique pour le développement de l'économie solidaire dans le pays de Rennes 2006-2009 », www.paysderennes.fr
- Conseil de développement du pays Cœur de Flandre, « Comment faire émerger et structurer un réseau d'économie solidaire », Rapport www.payscoeurdeflandre.net (orientation 2)
- FEBVRE Michèle et MULLER Lara, « 12 millions de bénévoles », INSEE 1ère n°946, février 2004 d'après l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) d'octobre 2002.
- FEBVRE Michèle, MULLER Lara, « 12 millions de bénévoles », INSEE 1ère n°946, février 2004.
- FERRAND-BECHMANN Dan, « *Les bénévoles et leurs associations* », L'harmattan, (colloque juin 1994: les nouveaux visages du bénévolat).
- GADREY Jean, « *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire* », Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE, Programme de recherche « L'économie sociale et solidaire en région », septembre 2003.
- GADREY Jean, JANY-CATRICE Florence, « *Les nouveaux indicateurs de richesse* », La Découverte, 2004.
- GARDIN Laurent, LAVILLE Jean-Louis et ROUSSEL Érick, « L'économie sociale et solidaire dans la région Nord-Pas de Calais », dans Genauto Carvalho de FRANÇA FILHO (ed), Jean-Louis LAVILLE (ed), Jean-Philippe MAGNEN (ed), Alzira MEDEIROS (ed), « *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale* », édition érés, 2005.

GARDIN Laurent, « Réciprocité » dans Jean-Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI (s/d), « Dictionnaire de l'autre économie », Desclée de Brouwer, 2005.

GOMEL Bernard, « *L'emploi salarié dans le travail des associations : un dilemme entre la qualité de l'emploi et la réponse aux besoins?* », Rapport de synthèse « Système d'emploi » réalisé pour le programme « Économie sociale et solidaire en région », Centre d'études de l'emploi » octobre 2004.

HACHE Annaïg, « *Plan stratégique pour l'économie sociale et solidaire dans le pays de Rennes 2006-2009* », www.paysderennes.fr

HERAN François, « Un monde sélectif: les associations », INSEE, *Économie et statistiques*, n°208, mars 1988.

HERAN François, « Au cœur du réseau associatif: les multi-adhérents », *Économie et statistiques* n°208, INSEE, mars 1988.

HERREROS Gilles et LIVIAN Yves Frédéric, « Conventions et accords », in AMBLARD Henri, BERNOUX Philippe (s/d), « Les nouvelles approches sociologiques des organisations », Seuil, 1996.

ION Jacques, « *La fin des militants?* », Les éditions de l'Atelier, 1997.

I.N.S.E.E., « L'économie sociale et solidaire en Nord-Pas-de-Calais », *Les dossiers de Profils* n°77, juin 2004, INSEE Nord-Pas-de-Calais.

LAVILLE Jean-Louis, « *L'économie solidaire. Une perspective internationale* », Hachette, 2007

LAVILLE Jean-Louis et CATTANI Antonio David (s/d), « *Dictionnaire de l'autre économie* », Desclée de Brouwer, 2005

LAVILLE Jean-Louis, « Économie solidaire » dans Jean-Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI (s/d.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer, 2005, p. 253.

INSEE, Enquête Vie associative 2002

MALET Jacques (s/d), « *La France bénévole* », 2007, www.cerphi.org

MAUSS Marcel, « Essai sur le don », dans *Sociologie et anthropologie*, PUF, 1966.

MÉDA Dominique, « Qu'est-ce que la richesse? », Flammarion, 2000.

Pays Cœur de Flandre, Plaquette ESS, www.payscoeurdeflandre.net (orientation 2)

PERROT Pascal, « Définition et mesure de la « valeur ajoutée sociale » des associations », *RECMA* n°301, 2006.

PERROT Pascal (coord.), HACHE Annaïg, ROUSSEL Érick, « *Les ressources associatives non marchandes : bénévolat et subventions. Approche méthodologique* », Rapport de recherche pour la DIISES (Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation et à l'Économie Sociale), novembre 2007.

PROUTEAU Lionel et WOLFF François-Charles, « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », *Économie et statistique* n° 373, INSEE, 2004.

PROUTEAU Lionel, « *La valorisation du bénévolat* », 20ème colloque de l'ADDES, mars 2006. www.addes.asso.fr

ROUSSEL Érick, « *Marché et lien social: une approche par l'économie solidaire et plurielle. L'expérience de la région Nord-Pas-de-Calais* », Thèse, Université du Littoral Côte d'Opale, décembre 2005.

TCHERNONOG Vivianne, « *Enquête sur le monde associatif en 2005* », 20ème colloque de l'ADDES, mars 2006.

VIVERET Patrick, « *Reconsidérer la richesse* », rapport à Guy HASCOËT, Secrétaire d'État à l'économie solidaire, mission « Nouveaux facteurs de richesse », janvier 2002, éd. L'aube, 2005. (www.social.gouv.fr/economie-solidaire/index.htm).

Innovation territorialisée et nouvelles dynamiques touristiques.

La valorisation des ressources spécifiques

Delphine ROUSSEL

INTRODUCTION

Le goût de voyager et d'explorer de nouveaux territoires sont loin d'être des comportements récents. L'expansion du tourisme a suivi le développement économique et industriel des nations. Malgré les nombreux mouvements touristiques répertoriés au cours des siècles, ce sont notamment les progrès techniques et sociaux qui ont été les piliers majeurs permettant l'expansion du tourisme, et au fil des décennies, sa démocratisation. La période des trente glorieuses ainsi que les profondes mutations technologiques qui ont marqué la fin du XX^{ème} siècle offrent de nouvelles opportunités et marquent l'avènement d'une croissance touristique continue. Il n'y a plus d'obstacles aux déplacements des personnes dans le monde. Le touriste cherche toujours de nouvelles destinations, de nouvelles offres de loisirs. À côté de destinations classiques, les nouveaux espaces touristiques donnent envie d'être explorés. Le touriste côtoie l'explorateur. Le tourisme ouvre ainsi l'homme sur le monde tel une encyclopédie universelle, mais l'équilibre entre l'activité touristique et le territoire reste fragile.

Imaginons une forêt constituée d'arbres aussi divers que variés. Certains sont grands, d'autres sont petits, mais tous sont les composants de cette forêt. Afin de se développer l'arbre puise dans le sol les nutriments dont il a besoin grâce à ses racines. Cependant,

si la terre sur laquelle il pousse ne lui dispense plus les ressources dont il a besoin l'arbre meurt. L'homme a longtemps, et ce dans de nombreuses cultures, été comparé à cet arbre. Se pliant ou restant droit selon les tempêtes qui le frappent. Mais trouvant sa force et sa vitalité sur le territoire qui le porte. Déraciné l'arbre meurt, épuisé le territoire ne le nourrit plus.

Cette manière, certes, simpliste de représenter l'homme est révélatrice de l'importance que représentent nos territoires. Les peuples dits «sous-développés» voient dans la nature un livre ouvert expliquant les fondements de la vie. Ce livre est resté durant de trop longues années rangé au fond des armoires de notre conscience afin de se focaliser sur un développement économique et technologique accru. Dans cette volonté de croissance, l'innovation s'est illustrée comme un des leviers indispensables pour toute société. Cette perception aveuglante du développement, sans prise en compte de ce qui fonde le territoire, c'est à dire l'homme et son environnement, a engendré des problèmes humanitaires et environnementaux locaux mais aussi planétaires. Notre volonté de parfaire les choses et de les maîtriser, nous aveugle en nous conduisant dans une voie plus que dangereuse. Aujourd'hui personne n'oserait clamer les paroles qu'affirmait Jean Baptiste SAY à son époque en proclamant que *«les richesses naturelles sont inépuisables»*. En effet, nous sommes dans une situation inverse dans laquelle nos richesses naturelles sont en grave danger. L'utilisation toujours croissante des espaces et des ressources naturelles s'est justifiée par la volonté des Etats et de nombreuses collectivités territoriales d'entrer dans l'aventure du développement. Si dans le passé, les décisions politiques nationales et les illusions du tourisme de masse ont engendré des déséquilibres territoriaux, aujourd'hui, les collectivités territoriales, grâce à la décentralisation et à l'intercommunalité, trouvent dans l'innovation territorialisée des outils adaptés visant à réajuster leur territoire.

La première partie mettra en évidence l'enjeu de l'innovation pour le marché touristique. Il s'agira tout d'abord d'apporter de nouveaux éléments afin de mieux appréhender les mutations de l'offre touristique soucieuse de répondre aux attentes de la demande. Il s'agira ensuite d'exposer les différentes stratégies d'innovation adoptées par les entreprises pour faire face à la diversité des attentes.

La prise en compte de la spécificité territoriale et l'intégration des acteurs locaux dans une volonté de développement, comme il le

sera défini dans la seconde partie, permet à l'activité touristique de se faire une place majeure. Les territoires forment la richesse de la France. Ils offrent une diversité de ressources naturelles et culturelles. Cependant pour que le tourisme puisse innover dans des projets en phase avec le développement local, il est impératif que la coopération et la concertation entre les acteurs du territoire soient positives. Mais surtout qu'il y ait une synergie pour concevoir et maintenir un projet touristique, comme l'illustre l'exemple du territoire Montreuillois.

1. L'INNOVATION. UN ENJEU POUR LES NOUVELLES DYNAMIQUES TOURISTIQUES

Face à une demande en mutation, l'offre touristique ne cesse de s'adapter en innovant dans de nombreux produits et services. Après les séjours balnéaires, ce sont les parcours et la découverte qui deviennent les principales motivations des touristes. Les offreurs répondent à ces nouvelles attentes en mettant en place de nouvelles stratégies notamment axées sur l'innovation et la qualité. De plus, les bouleversements provoqués par le terrorisme en ce début de siècle, modifient les promotions commerciales. De nombreux problèmes se sont posés et ont contraint les offreurs à de profondes mutations.

L'offre touristique se décompose en deux critères importants. Tout d'abord des «*produits naturels*» qui découlent des richesses patrimoniales d'un territoire. Ils sont uniques et singuliers à chaque site. Ils représentent souvent l'attrait le plus recherché. Ensuite des «*produits culturels*» créés par l'homme. Ceux-ci sont souvent spécifiques et permettent de répondre aux attentes et curiosité des touristes. Le premier point tentera de distinguer ces deux types de produits. Le second point mettra en avant les différentes stratégies d'innovation utilisées par les offreurs afin de répondre efficacement aux demandeurs.

1.1. Une offre en perpétuelle évolution

Le touriste est un consommateur d'espace. Il cherche des endroits qui répondent à ses besoins. Il aime dans certains cas être surpris par des lieux qui lui étaient jusqu'alors inconnus. Cependant, il est exigeant et curieux. Il désire faire du tourisme utile. Les

territoires doivent donc mettre en avant leurs atouts et surtout montrer leurs différences et leurs singularités. Ils ont pour cela deux critères différents, mais pourtant imbriqués. Chaque territoire possède ses propres plaines, rivières, forêts, plages ou montagnes. La France est constituée de régions multiples. Et c'est de cette différence que les hommes ont conçu leur mode de vie. Des métiers et produits artisanaux ont donc été imaginés pour satisfaire les besoins des populations. Ce sont par ces deux critères naturels et culturels que les offreurs tentent d'attirer les touristes.

1.1.1 Les caractéristiques de l'offre

Les ressources patrimoniales sont l'élément de base de l'activité touristique. Elles peuvent se caractériser de deux manières : les ressources naturelles et les ressources culturelles. Toutes deux, représentent le premier critère de choix des flux touristiques. Elles constituent ainsi la «*valeur ajoutée*» nécessaire au développement d'une activité touristique et permettent de valoriser et de rendre le territoire attractif. Leur maintien ou leur retour est essentiel pour assurer l'avenir du tourisme.

L'environnement naturel donne au territoire toute sa valeur. Mais c'est surtout lui qui confère au territoire son caractère unique parce que différent. Cette différence est le résultat d'une biodiversité riche et préservée. La faune et la flore constituent cette richesse, mais aussi ses spécificités géologiques. Sauvegarder cet équilibre naturel constitue l'un des points essentiels de la nouvelle offre touristique.

De cette richesse environnementale, se sont modelés les modes de vie. La diversité appelle la diversité. Chaque territoire détient un patrimoine culturel unique. Cette mosaïque de traditions culturelles encore sauvegardées dans nos territoires, insuffle au tourisme un besoin de connaissance, mais aussi d'identité. Les différences de tenues vestimentaires traditionnelles, les goûts gustatifs, les accents, les musiques ou les aspects sociaux rendent le touriste spectateur mais lui donnent l'envie d'être acteur. Les offreurs peuvent trouver là une autre manière, quoi qu'indissociable de l'espace naturel, de promouvoir leurs produits touristiques. L'artisanat et toute autre activité traditionnelle sont des fruits que cueillent les touristes pour s'imprégner de manière plus matérielle de l'environnement local. La vente de ces objets devient ainsi des souvenirs de leur passage. Mais en plus d'être des «images» de vacances, ils font bénéficier

aux territoires d'un potentiel économique. Les spécialités culinaires et artisanales deviennent les clés d'un développement en harmonie avec l'environnement naturel et humain.

De nombreux territoires ont perdu leur attrait touristique en remplaçant leurs atouts patrimoniaux par des équipements dédiés au tourisme de masse. C'est pourquoi, les produits créés par l'industrie touristique doivent être adaptés à l'environnement et donc aux richesses patrimoniales du territoire. Le tourisme ne doit donc pas se contenter d'adopter des innovations organisationnelles ou technologiques réalisées dans d'autres secteurs mais se doit de s'adapter aux spécificités des territoires.

Aujourd'hui, le déficit de l'innovation touristique est de proposer des produits adaptés à la demande et en harmonie avec le territoire. En parallèle aux atouts patrimoniaux que possèdent certains territoires, il existe d'autres façons d'attirer les touristes. En effet, si les richesses patrimoniales sont essentielles au développement d'une activité touristique, elles restent insuffisantes. Vivre parmi la nature ne veut pas dire perdre tout contact avec le confort quotidien. Pour satisfaire ces besoins, les collectivités doivent créer leurs propres structures. Cette singularité est un moyen de se différencier mais également de répondre à des besoins auxquels le patrimoine seul ne peut répondre.

Cette création détient une place prédominante pour l'offre touristique. Le transport, les modes d'hébergements et d'animations sont au cœur des attentes des touristes. Ces différents besoins nécessitent impérativement l'intervention de l'homme. L'industrie touristique prend donc une place importante dans une politique de développement territorial. Cependant, des contraintes d'investissements en hébergements et en activités de loisirs sont souvent à l'origine de dégradations sur l'environnement. Pour répondre aux volontés des touristes, de nombreux territoires ont été marginalisés par la création de «*produits touristiques*» souvent inadaptés au territoire, provoquant, comme le dénonce S. Brunel¹, une «*disneylandisation*» des territoires.

Pourtant, cette offre de produits touristiques créée par l'homme est essentielle pour attirer et accueillir les touristes. Elle est un

¹ Brunel S. (2006), *La planète disneylandisée : Chronique d'un tour du monde*, éd. Sciences Humaines. En parallèle au récit d'un tour du monde réalisé en famille, cet ouvrage mène une vaste réflexion sur l'utilité du tourisme mondial dans la sauvegarde des paysages et le maintien sur place des populations locales. S. Brunel développe le concept de disneylandisation.

moyen de valoriser le territoire grâce à des produits distinctifs découlant de l'initiative des hommes et à des produits standards issus du marché. Cependant, cette offre constitue aussi un risque important pour les territoires. En réponse aux besoins et attentes des touristes ainsi qu'à la pression de l'industrie touristique, les collectivités locales innovent et inventent en permanence. Elles tendent de cette manière à mettre en adéquation le territoire avec l'évolution économique et sociale de notre société.

1.1.2 Une volonté de mieux répondre aux attentes

Différents facteurs socio-économiques sont susceptibles d'influencer les flux touristiques. La demande est de plus en plus diversifiée et exigeante. Il est pourtant indispensable de s'adapter aux besoins des touristes. Le produit touristique est fonction de différents facteurs qu'il est nécessaire d'analyser afin de développer une politique touristique adaptée et équilibrée. De nombreux économistes, E. Torres, P. Cuvelier, J. Gadrey,... démontrent l'importance d'un développement endogène, maîtrisé et en adéquation avec le territoire ainsi que la prise en compte de l'espace vécu par les habitants (B. Pecqueur) ou encore du rôle essentiel du jeu des acteurs locaux. Par conséquent, différents facteurs sont à prendre en compte. Ces critères sont déterminants et influencent les motivations des flux touristiques. Leur prise en compte est donc indispensable pour mieux comprendre les déplacements et les variations de la demande.

Quelques modèles ont ainsi été proposés pour adapter l'offre à la nouvelle demande touristique. P. Cuvelier (1994) propose le modèle des «4 E», c'est à dire Equipement, Encadrement, Evénements et Environnement. Il révèle la volonté d'une découverte culturelle des touristes et montre que la conception du tourisme doit se faire à partir du territoire. Mais ce modèle reste confronté à la diversité des espaces et à la mosaïque de territoires formant la nation française.

Observation de Développement et Ingénierie Touristiques France créée en janvier 2005 par la fusion de l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (A.F.I.T.), de l'Observatoire National du Tourisme (O.N.T.) et du Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique de la Montagne (S.E.A.T.M.) tend vers cette démarche. O.D.I.T. France est un groupement d'intérêt public, sous l'autorité du ministre chargé du Tourisme. Il a pour principales missions le

conseil et l'observation. Il vise ainsi à aider, par le biais du conseil et de l'ingénierie, les partenaires publics et privés du tourisme, à concevoir, adapter, innover ou développer le contenu de leur offre touristique afin qu'elle reste compétitive et en adéquation avec la demande. Le défi à relever est en effet celui de l'adaptation et du renouvellement de l'offre touristique française à la demande nationale et internationale de demain. C'est un vrai challenge pour que la France conserve, dans les années à venir, une place éminente parmi les destinations mondiales.

Face à une mutation perpétuelle de la demande touristique, mieux adapter l'offre semble devenir une priorité pour garantir un développement touristique approprié. La mise en place de l'O.D.I.T. France peut donc sembler un atout vers cette perspective. Dans la lutte de concurrence devenue universelle, la gestion des capacités de l'offre, la taille de l'entreprise et la croissance externe par coopération jouent un rôle de plus en plus important. Comme plusieurs économistes dont J. Hicks l'ont préconisé, les petites et moyennes entreprises ont tout intérêt à se regrouper pour réaliser des économies d'échelle et des synergies afin de compenser les inconvénients de la petite taille. Pour se démarquer, les offreurs doivent innover dans de nouvelles stratégies afin d'attirer et de fidéliser les touristes. L'innovation, la qualité et les nouvelles technologies sont devenues essentielles face à un environnement de plus en plus concurrentiel. Ce sont trois enjeux pour assurer la compétitivité d'une entreprise.

1.2. L'innovation un impératif stratégique

Afin de répondre à une demande touristique de plus en plus ciblée et diversifiée, les offreurs ont dû adopter de nouvelles stratégies. Misant sur l'innovation et la qualité, ils désirent faire la promotion de leurs offres tout en étant en adéquation avec les attentes des touristes. Ils cherchent dans les nouvelles technologies de la communication des outils d'aide à la promotion et à l'attraction de nouveaux territoires.

1.2.1. L'innovation dans la dynamique touristique

L'innovation dans le secteur touristique est aujourd'hui mal connue et difficile à cerner. Selon J.A. Schumpeter, l'innovation peut se définir comme une nouvelle combinaison productive, mise

en œuvre par un entrepreneur avec comme résultat une augmentation des profits réalisés. Les innovations se distinguent selon leur intensité.

Dans le secteur touristique, l'innovation est essentielle et peut se définir de différentes manières. Tout d'abord, l'innovation majeure qui visera à créer un nouveau produit, offrir un nouveau service ou une nouvelle activité. Ensuite, l'innovation mineure qui consistera à améliorer et perfectionner des biens ou services déjà présents sur le marché, ou faisant partis de notre patrimoine. Ces améliorations peuvent se faire à différents niveaux (une meilleure formation du personnel, un service mieux adapté, des équipements plus confortables,...).

L'innovation dans le tourisme concerne donc des domaines très divers et variés : l'innovation technologique, organisationnelle, environnementale, commerciale et sociale. Les innovations immatérielles participent largement à l'évolution de l'offre. En effet, les innovations dans le domaine du tourisme ne se limitent pas qu'aux nouvelles technologies et à la création de nouveaux biens. L'innovation consiste également à améliorer, perfectionner des biens ou services afin de satisfaire au mieux les attentes des consommateurs et aussi à répondre aux préoccupations environnementales (Label Clef Verte).

Face aux attentes de plus en plus diversifiées et à une concurrence mondialisée, le différentiel est aujourd'hui indispensable pour l'activité touristique. L'innovation repose sur une volonté de se différencier ou de rechercher un nouveau positionnement. Le degré d'intégration est la base de l'innovation. Il s'agit de créer de nouveaux projets en adéquation avec les spécificités du territoire. Pour cela, il est essentiel de faire participer l'ensemble des acteurs, associations, élus locaux,... au projet. J.M. Hazebroucq (2006) insiste sur l'importance des interactions qui doivent découler du projet. En effet, il ne doit pas y avoir de projets touristiques isolés du contexte local. Des interfaces entre les initiatives et le terrain doivent exister. La complémentarité des compétences et des activités est fondamentale pour garantir un développement équilibré.

Au fil des Contrats de Plan Etat-Régions, les crédits du Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristiques ont permis et permettent, en principe, d'apporter aux porteurs de projets une aide au financement des études et conseils préalables à la réalisation de leur projet. Ce fond d'aide (F.A.C.I.T.) peut être sollicité pour

favoriser le développement et la compétitivité des professionnels et des entreprises du tourisme. L'objectif est d'adapter l'offre à la demande des clientèles en intégrant différents aspects juridiques, commerciaux, L'apparition ou l'amélioration de ces biens et services nécessitent incontestablement le respect d'une démarche qualité rigoureuse.

1.2.2. L'innovation qualitative

Comme il a été montré précédemment, l'innovation joue un rôle essentiel pour le développement du secteur touristique. Cependant, celle-ci exige une recherche constante de la qualité. F. Pierret¹, responsable de la Direction Nationale du Tourisme, a mis en évidence l'importance de la démarche qualité dans les projets de développement touristique. Il a démontré que la marque Qualité Tourisme, initiée par L. Bertrand, valorise les démarches déjà engagées par les professionnels. Elle concerne les secteurs d'activités au cœur de l'offre touristique (hébergement, restauration, ...). Elle sensibilise les acteurs du tourisme à la qualité et à son caractère indispensable pour la pérennité de leur activité. Cette initiative facilite la communication autour de la qualité de l'offre française.

Face à une concurrence de plus en plus accrue, l'amélioration de la qualité est devenue l'un des objectifs majeurs afin de se démarquer et d'attirer les touristes. Ces démarches concernent les territoires qui cherchent sans cesse à améliorer l'image de leurs sites mais également les grands opérateurs. L'enjeu des différentes classifications pour les opérateurs, dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration, les conduit à la mise en place d'une démarche qualité rigoureuse. Cependant, l'importance accordée par les touristes à la classification par étoiles reste limitée. La France est un pays où les consommateurs sont essentiellement familiarisés avec des signes de qualité autres que les étoiles. Les recommandations de guides et les labels sont des critères de sélection bien plus souvent privilégiés par les touristes.

Comme pour l'innovation, la qualité des produits et services

¹ Débat animé par Thierry Beaupère, rédacteur en chef de l'Echo Tourisme, *Votre avenir passe par la qualité*, Conférence de l'AGORA lors du salon Top Résa à Deauville, 23 septembre 2006. Intervenants : Pascal Maignez (Dubai), Frédéric Pierret (Direction National du Tourisme) et Georges Colson (Syndicat national des agences de voyage).

touristiques concerne toutes les composantes du produit. Cependant, pour proposer des produits de qualité, il est devenu essentiel pour l'entreprise d'être constamment à l'affût des nouvelles technologies de l'information et des communications.

1.2.3. Les nouvelles technologies d'information et de communication : boîte à outils pour l'innovation touristique

Les bouleversements technologiques qui ont caractérisé la fin de ce dernier siècle ont modifié les habitudes de la vie quotidienne. La technologie, en constante évolution, a été et est toujours responsable de nombreux changements dans notre société. Elle est également un des moyens qui a permis de favoriser le développement touristique. F. Bédard (1999, pp. 33-39), montre que le tourisme a été transformé par l'évolution technologique et que de nombreux intervenants doivent modifier leur façon de faire.

L'impact de l'informatique et des télécommunications sur les techniques de la distribution touristique modifie les stratégies commerciales traditionnelles des prestataires de services. Ainsi, les systèmes informatisés de réservations des compagnies aériennes, d'hébergement et de destinations touristiques sont presque systématiquement mis en place afin de faciliter les modalités des départs en voyage. Les opérateurs ne cessent de saisir l'opportunité de cet attrait pour Internet pour promouvoir de nouvelles offres et nouveaux systèmes de promotion et de réservation.

Les internautes sont de plus en plus expérimentés et ne considèrent plus uniquement le Web comme un outil à chasser les promotions. Les offreurs saisissent cette opportunité en mettant en avant de nouveaux services. Ainsi Thomas Cook Voyages a développé et mis en place la première plate forme multi-tours opérateurs «*Nérus*». Ce projet stratégique a eu pour ambition de donner à l'entreprise un fort avantage concurrentiel dans la distribution de ses produits en lui permettant d'être plus efficace en agence et plus réactive sur de nouveaux canaux dans un environnement de marché en pleine évolution.

En moins d'un an, la plupart des agences de voyages en ligne ont adopté le package dynamique pour proposer des séjours sur mesure où l'internaute construit à la carte ses vacances : transport, hébergement, location de voiture. Expedia a même décidé de construire entièrement le positionnement de son nouveau site français dans cette stratégie du sur mesure. Directours estime que

13 % du chiffre d'affaire¹ proviennent d'ores et déjà des packages dynamiques, sans que des actions de communication aient été réalisées sur ce produit.

Comme il a été montré lors de cette partie, l'offre touristique est en perpétuelle mutation. Elle varie en fonction de la demande. Il est donc essentiel que les offreurs aient une attitude de veille rigoureuse et qu'ils innovent en permanence dans des stratégies flexibles afin de pouvoir facilement s'adapter aux modifications de la demande. Cette partie a également permis de mettre en évidence l'enjeu de l'innovation sur la qualité et sur l'utilisation des nouvelles technologies pour un développement touristique territorialisé.

2. LE TERRITOIRE. UN CREUSET D'INNOVATIONS TOURISTIQUES

La décision politique de transférer les pouvoirs décisionnels auprès des collectivités locales a été une révolution dans la manière d'administrer les territoires français. Longtemps dirigés par un pouvoir centralisateur, les acteurs locaux se sont vus attribuer au fil des ans un rôle prédominant dans le développement de leur territoire. Elus et administrés ont obtenu les moyens de participer aux projets territoriaux les concernant directement. Cette coopération aux politiques touristiques tente de promouvoir l'attractivité de leur territoire par la valorisation de leur différence identitaire. Ne désirant pas s'isoler malgré leur indépendance administrative, les territoires trouvent dans l'intercommunalité une synergie financière, humaine et matérielle visant des projets touristiques communs.

2.1. *L'innovation territorialisée. Une identité locale valorisée*

Le territoire imprègne l'ensemble des croyances, valeurs et cultures des individus concernés. Il constitue l'espace vécu des acteurs et dessine son identité. La valorisation identitaire contribue à promouvoir le territoire auprès de nouveaux acteurs (particuliers ou entrepreneurs). Dans cette perspective de développement, l'innovation territorialisée est un enjeu important pour différencier les territoires.

¹ <http://www.journaldunet.com/0510/051010directours.shtml>

2.1.1 Une valorisation identitaire

Les modes de vie des acteurs s'articulent autour de leur environnement. Celui-ci s'est construit par l'activité humaine au sein d'un territoire donné. Il est le résultat de l'association de multiples étapes dans l'élaboration d'une identité communautaire. Cette identité personnifie l'homme et le discerne des autres individus. Parler d'identité communautaire ne signifie pas entrer dans des notions de communautarisme. Bien au contraire, l'identité tend à se repérer parmi la multitude et ainsi à s'ouvrir sur l'extérieur.

L'innovation territorialisée cherche donc à donner à cette identité la place principale au cœur des politiques de développement touristique. L'exemple de certaines régions françaises permet de mieux comprendre en quoi l'identité peut être un vecteur de développement. Le dynamisme culturel de la Bretagne s'allie à une identité forte lui permettant de valoriser son territoire par la mise en place de nombreuses manifestations touristiques. Cette attache identitaire trouve plus particulièrement son importance au travers d'un ancrage territorial au sein de la communauté bretonne, qu'elle soit bretonnante ou non. L'innovation territorialisée ne tend pas à replier le territoire sur lui-même, elle l'ouvre prudemment sur l'extérieur. Les nombreuses participations artistiques (musique, chant, littérature, danse,...) à travers les régions françaises et internationales sont autant de portes ouvertes par le tourisme pour valoriser une identité territoriale. L'innovation territorialisée cherche à éloigner le touriste des binious, menhirs et crêpes comme seules images touristiques bretonnes. Il s'agit au contraire de faire connaître toutes les autres particularités dont dispose le territoire.

L'exemple de la Bretagne est assez explicite sur la place de l'identité vis-à-vis des acteurs locaux. Il est même surprenant de voir le secteur cinématographique réaliser des performances nationales avec des films à forte valeur identitaire à l'exemple de *«Bienvenue chez les Ch'tis»* réalisé par Dany Boon. Il est aussi fort intéressant de se rapprocher de territoires à échelles plus réduites. Le cas de la commune de Dunkerque est représentatif d'une identité territoriale prépondérante au sein d'une communauté. Organisé tous les ans, le Carnaval de Dunkerque représente l'événement touristique majeur. Produit et alimenté par le territoire, cette manifestation rassemble les acteurs locaux par une même identité

dunkerquoise, et l'ouvre sur l'extérieur.

L'innovation territorialisée tend donc à valoriser l'identité en rassemblant les acteurs grâce à des projets touristiques concertés. Cette valorisation permet de donner au territoire une attractivité singulière. De cette manière, la différenciation territoriale s'articule sur les singularités structurant le territoire.

2.1.2. Une différenciation territoriale

Certains territoires disposent d'atouts naturels qui facilitent l'attrait touristique, alors que d'autres en sont dépourvus. Un milieu qui ne possède ni plage, ni montagne, ni forêt ne signifie pas qu'il est résigné à ne pas recevoir de touristes. En effet, chaque territoire a ses propres croyances, cultures et singularités. À chaque lieu touristique correspond des caractéristiques spécifiques : des modes d'hébergements, des activités différentes, des traditions, une ambiance territoriale particulière. L'efficacité des pratiques d'innovations touristiques ne résulte donc en aucun cas de l'imitation. Ce n'est pas parce que le littoral, qui est encore aujourd'hui la première destination touristique, propose des activités que le milieu rural devra adopter ces mêmes pratiques pour connaître une croissance touristique. Le fait de s'approprier des projets existants peut s'avérer dangereux pour l'originalité et donc pour la durabilité de ces initiatives. Comme le montre J.M. Hazebroucq (2006), le tourisme est une activité reposant sur la créativité. Il s'agit de créer et d'innover dans des produits en adéquation avec l'identité territoriale. Le fait de dupliquer une activité déjà présente ailleurs ne donne naissance à aucune singularité territoriale et tend même à anémier l'attractivité des autres.

Le tourisme est un champ propice à l'économie de la diversité. R. Granier et M. Robert montrent dans leur ouvrage l'importance de prendre en compte la variété des cultures et des spécificités culturelles dans les processus d'évolution économique. Selon H. Zaoual (2002, p. 113) : *«la convergence entre la nouvelle économie de la diversité et l'économie du développement est décrite au travers de l'importance qu'endossent aujourd'hui les dimensions immatérielles (cultures d'appartenance, système de représentation,...) dans la vie des organisations et des systèmes économiques»*. Cette idée renforce la place et l'enjeu considérable des dimensions immatérielles dans les perspectives de développement.

Chaque destination doit répondre à des besoins adaptés. Le tourisme est une activité qui repose sur la différenciation et non sur l'homogénéisation. Comme l'écrit H. Zaoual, *«l'uniforme s'essouffle au profit de l'intelligence du multiple»* (2002, p.127). L'innovation territorialisée doit se baser sur la variété et non sur l'uniformité. Elle vise ainsi à concevoir un tourisme fondé sur les ressources territoriales spécifiques. Elle repose sur une conception du produit par et à partir du territoire. De plus, elle privilégie la synergie des acteurs comme supports essentiels des créations d'activité.

2.2. La synergie des acteurs

La notion d'innovation territorialisée n'est donc pas un renfermement sur soi, mais une consolidation de son identité pour une ouverture sur les autres. Le développement local initié par le territoire cherche en son sein les ressources humaines et environnementales pour développer une activité touristique locale. Basée sur une coopération et une coordination endogène, l'intercommunalité est l'illustration de la synergie des acteurs dans un projet de développement touristique innovant. La coopération de différents acteurs territoriaux dans un objectif commun de développement touristique permet de donner au territoire une image positive de lui-même et de bénéficier d'une attractivité nouvelle. L'exemple du territoire du Montreuillois dans le Pas de Calais illustre cette synergie des acteurs dans un projet de développement touristique territorialisé.

2.2.1 L'action touristique des intercommunalités

L'attractivité territoriale est une préoccupation majeure des acteurs et des institutions locales. En effet, une vision positive du territoire produit sur l'individu une aspiration territoriale, engendrant de cette manière une attirance physique et/ou intellectuelle. Urbains ou ruraux, les territoires cherchent donc à se mettre en valeur par la promotion d'une identité particulière. Ils utilisent pour cela les ressources humaines et environnementales dont ils disposent. Comme l'exprime B. Guesnier, *«mobiliser l'intelligence économique et sociale des territoires au service de leur attractivité et du bien-être de leurs habitants, c'est mettre en synergie les ressources, les potentialités de valorisation, les savoir-*

faire, les initiatives et les compétences»¹. Cependant, la diversité des territoires ne permet pas une égalité de moyens. Des communes comme Ecuire (62) ne peuvent disposer des mêmes avantages patrimoniaux ou financiers que des villes comme Berck Sur Mer (62) ou Abbeville (80). La différence de population, leur histoire territoriale, leur situation géographique ou leurs richesses naturelles, ne permettent pas d'établir une attractivité touristique à proportion similaire. Le but de l'innovation territorialisée n'est justement pas de chercher à rendre toutes les communes de France homogènes, mais de trouver des moyens pour mettre en adéquation l'attractivité du territoire avec sa singularité et sa potentialité.

La perspective de l'innovation territorialisée rejoint de la sorte les recherches effectuées par R. Nifle sur l'attractivité des territoires. Les travaux de cet auteur permettent de déceler dans *«l'identité originale»*² du territoire le moyen de bénéficier d'une *«attractivité singulière parlante et non banalisée»*. C'est donc par une identité non truquée que le territoire doit se promouvoir au travers de projets touristiques innovants. Pour cela, le territoire peut procéder à une coopération territoriale. En effet, comme il a été précédemment expliqué, il n'est pas enclin à se refermer sur lui-même. Au contraire c'est une ouverture sur l'extérieur. L'intercommunalité permet de cette manière de réunir dans un projet commun un ensemble de communes culturellement proches, visant un objectif touristique analogue. C'est une action dynamique de cohésion par un ensemble de communes appartenant à un même territoire, en vue d'une attractivité touristique commune. Cette synergie permet de développer des projets grâce à une coordination active des collectivités et des acteurs locaux.

Il ne faut pas non plus omettre de préciser que la promotion d'un territoire ne peut être réalisée sans un apport proportionnel aux capacités financières des collectivités. Comment promouvoir une commune comprenant qu'une dizaine d'habitations ? L'intercommunalité permet de répondre à cette problématique par l'association de ressources financières provenant de collectivités disposant d'une identité territoriale commune. B. Guesnier constate par ses recherches que l'intercommunalité apparaît comme incontournable et qu'elle a su démontrer son efficacité dans la gouvernance territoriale. Cette coopération ne doit cependant pas

¹ Guesnier B., *Intelligence économique et sociale du territoire*, Libre débat public <http://www.radiophare.net/entretiens/blc.htm>

² http://journal.coherences.com/article.php3?id_article=45

dissimuler un désir d'assistanat. Comme le précise cet auteur, *«les régions les plus performantes sont celles qui ne se contentent pas d'attendre passivement l'intervention étatique et qui s'organisent»* (Guesnier B. et Joyal A, 2004). De même, la mise en place de projets touristiques territorialisés ne doit pas tendre vers une domination de collectivités plus importantes ou à la confrontation de clivages politiques locaux.

L'intercommunalité donne un relief particulier à l'adage bien connu : «l'union fait la force». L'étude réalisée par le Conseil National du Tourisme en 2005¹ montre que 90 % des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) mettent en oeuvre leur compétence touristique. Cette action vise quatre points forts de l'activité touristique territorialisée : aménager le territoire de manière endogène, promouvoir une offre touristique autour de filières, favoriser l'attractivité par la promotion et le développement territorial. Cette coopération peut aboutir à la fondation d'une structure comme les E.P.C.I., mais aussi rester dans un cadre informel. L'intercommunalité reste avant tout une synergie d'acteurs et d'institutions locales provenant de territoires différents dans la mise en place de projets communs. *A contrario*, une indépendance décisionnelle et structurelle par la non intégration à une intercommunalité leur confère une liberté d'actions, mais risque de les isoler d'un développement local par manque de moyens humains et financiers.

2.2.2. Montreuil sur Mer. Une expérience d'innovation touristique territorialisée

Une idée peut devenir un projet commun de développement et unir sur une même trajectoire un ensemble d'acteurs et d'institutions locales. L'expression *«un pour tous et tous pour un»* pourrait trouver un nouveau sens au travers du tourisme territorialisé. En éliminant toute notion guerrière, cette expression reflète un but commun par l'union de la diversité. Ainsi, la mise en place d'un projet d'innovation touristique doit concerner l'ensemble des collectivités composant le territoire dans le but d'un développement touristique local. À titre d'exemple, le secteur Montreuillois permet d'illustrer cette synergie d'acteurs territoriaux dans une volonté de développement touristique local.

¹<http://www.tourisme.gouv.fr/fr/z3/conseil/publications/liste/att00001264/intercommunalite.pdf>.

Territoire à dominante rurale, la Communauté de Communes du Montreuillois est une zone en pleine expansion. Créée en 1999, elle regroupe 21 communes représentant ainsi un bassin de population de 10 775 habitants. C'est l'ensemble des innovations touristiques et culturelles qui sont porteuses de dynamisme et d'attractivité. Bénéficiant de la proximité de stations balnéaires, la communauté de communes s'est rapidement tournée vers l'activité touristique afin de valoriser son territoire. Elle compte aujourd'hui une offre d'hébergement rural importante avec des gîtes et chambres d'hôtes pour la plupart labellisés, mais aussi cinq terrains de camping-caravaning et une auberge de jeunesse. Les remparts de Montreuil sur Mer ne sont pas les seules richesses patrimoniales de ce territoire. L'identité des Montreuillois s'est forgée par son histoire, son environnement naturel, ses croyances et ses traditions populaires. Cette identité intercommunale ne cesse de s'affirmer au fil des ans. Ainsi, le secteur du Montreuillois est recouvert par huit Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique. Cette identité s'affirme aussi par une volonté de restaurer et préserver les quatre-vingt dix monuments recensés sur le Montreuillois. Les acteurs locaux disposent d'une identité culturelle forte. De son passé historique (citadelle, manoirs fortifiés,...) est né un passé artistique, notamment littéraire. En effet, le passage de Victor Hugo le 4 septembre 1837 a permis à Montreuil sur Mer de devenir un des lieux essentiels de la première partie de son livre «*Les Misérables*».

Aujourd'hui, cette identité culturelle est devenue la source d'un projet touristique innovant alliant acteurs et élus locaux. Ainsi, depuis 1996, plus de 400 bénévoles présentent chaque été, de fin juillet à début août, un spectacle son et lumière. La réussite de ce projet a été couronnée par l'obtention de son label «*FFFSH qualité*». Il intègre ainsi les 21 spectacles labellisés par la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques. La volonté des acteurs a été aussi de ne pas rester figés dans cette réussite, mais d'innover en entreprenant d'autres actions touristiques en phase avec leur identité. C'est ainsi que d'avril au mois d'octobre se déroule chaque semaine une manifestation culturelle (journées du patrimoine, concerts, animations de rues,...). Ce sont ainsi plusieurs milliers de touristes qui chaque année prennent part aux manifestations touristiques célébrant les spécificités de ce territoire.

La participation active et volontaire des acteurs locaux aux projets de développement touristique montreuillois a déterminé la

pérennité et la réussite de l'activité touristique sur ce territoire. Ces projets organisés en concertation avec les acteurs et avec la coopération des institutions locales attribuent au territoire du Montreuillois une attractivité auprès des particuliers et des entreprises. Cette volonté d'innover vers un tourisme territorialisé caractérise ce territoire et renforce son identité fédératrice.

Être capable de s'adapter à l'évolution du tourisme tout en tenant compte de la culture locale est un enjeu majeur pour le XXI^{ème} siècle. Il est donc nécessaire de trouver l'art et la manière d'innover dans le tourisme de façon endogène.

Le tourisme repose sur de nombreuses conditions, et notamment le goût de voyager. Or, comment est-il possible de pérenniser ce désir de partir si le monde tend à s'uniformiser ? Comment peut-on encore parler de tourisme mondial, si chaque nation cherche à imiter l'attrait de l'autre ? L'innovation territorialisée semble l'alternative à ces différentes interrogations. À l'inverse de la dissolution de l'identité territoriale par une offre répondant à une demande unique, l'innovation territorialisée cherche à valoriser cette identité locale par une offre diversifiée répondant à une demande multiple. Préserver les singularités de chaque territoire est une nécessité pour assurer la diversité et la qualité de vie de chacun. Dans ce sens, l'innovation territorialisée trouve pleinement sa pertinence.

Le motif des déplacements tend à trouver sa motivation à travers les singularités locales. L'innovation territorialisée s'appuie sur cette conjugaison d'une volonté de développement territorial et d'une mise en valeur des particularités locales. Elle s'inscrit ainsi comme une priorité non seulement pour les territoires soucieux de créer une dynamique locale, mais également pour la préservation d'un tourisme durable.

En faisant du tourisme un outil territorialisé, les territoires bénéficient d'une plus grande liberté pour innover dans des projets et mener des actions conformes aux attentes des acteurs locaux. Une trop forte consommation d'espace, en vue d'une activité touristique, est par principe une destruction illégitime d'un environnement. C'est pourquoi, les politiques d'aménagement touristique territoriales ne doivent en aucun cas oublier qu'un territoire n'est pas un produit touristique. L'observation de P. Merlin (2001) appelle à considérer le tourisme comme *«le produit du désir des hommes de s'enrichir intellectuellement»*. Pour inspirer à l'homme ce désir d'enrichissement intellectuel, il est donc

impératif de préserver le patrimoine naturel et culturel légué par la nature et par l'Histoire.

La considération des diversités et des spécificités territoriales permet au touriste d'être accepté et adopté par le territoire. Les différentes manifestations culturelles organisées par les associations ou les collectivités locales, à l'exemple du secteur Montreuillois, attirent chaque année un nombre croissant de touristes. Les journées du patrimoine, mises en place en 1991, permettent aux touristes de visiter de nombreux monuments et édifices historiques, mais incitent aussi les habitants à connaître leur propre patrimoine et à découvrir celui d'autres territoires.

Innover vers un tourisme territorialisé favorise donc des pratiques touristiques en adéquation avec les particularités identitaires du territoire. Celles-ci permettent d'élaborer des projets touristiques durables et adaptés. De plus, la modification de la demande des touristes qui tend à prendre en considération le territoire et ses spécificités locales peut sembler être un début rassurant voire prometteur pour le développement de nombreuses collectivités et pour l'avenir de nos sociétés.

CONCLUSION

Cette contribution nous a permis de faire une synthèse sur les limites du *tourisme de masse* et mettre en évidence les motivations des *nouvelles dynamiques touristiques*. L'approche par la demande dévoile bien des changements majeurs. Ces derniers sont fortement marqués par l'attrait de la culture, de la nature et de leurs diversités. Ainsi, l'offre doit s'adapter à ces nouveaux impératifs. Les arguments empiriques et théoriques mobilisés traduisent bien des changements dans le management du tourisme. Ce dernier s'oriente de plus en plus vers plus de *qualité* et vers la mobilisation des *ressources spécifiques* des territoires. Cette orientation se transcrit dans la pratique par des *modes de gouvernance* et des *synergies* impliquant tous les acteurs concernés. Ces changements s'opèrent au plus près des acteurs et présuppose une amélioration de leurs *coordination* autour de projets enracinés dans les *spécificités de sites*. Ce qui donne lieu à des processus d'innovation touchant l'ensemble des aspects de l'activité touristique. Cet *ancrage* démontre, une fois de plus, que le territoire est une source de *cohésion innovante*.

En substance, l'innovation territorialisée représente aujourd'hui un potentiel considérable pour les collectivités locales. Elle se tourne vers un tourisme attentif aux spécificités de l'autre. Elle permet au travers de nouvelles pratiques touristiques d'admirer la multiplicité des singularités territoriales. En cherchant à impliquer les acteurs locaux dans l'ensemble des futurs projets de développement, l'innovation territorialisée s'inscrit vers un soutien pour la sauvegarde de nos diversités.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BEDART F., *Adaptation aux nouvelles technologies dans l'industrie du tourisme*, Téoros, vol.18, n°3, automne 1999, pp. 33-39.

BRUNEL S. (2006), *La planète disneylandisée : Chronique d'un tour du monde*, éd. Sciences Humaines.

CUVELIER P., TORRES E. et GADREY J. (1994), *Patrimoine modèle de tourisme et de développement local*, éd. L'Harmattan, Paris.

GUESNIER B. et JOYAL A. (dir.) (2004), *Le développement territorial. Regards croisés sur la diversification et les stratégies*, DATAR et IERF (Institut d'Economie Régionale et Financière).

GUESNIER B., *Intelligence économique et sociale du territoire*, Libre débat public : <http://www.radiophare.net/entretiens/blc.htm>

HAZEBROUCQ J.M., *Destinations innovantes et développement du tourisme*, Forum l'Esprit de l'Innovation II, colloque international, Connaissance ou finance ? L'innovation, Dunkerque, 27 septembre 2006.

<http://www.journaldunet.com/0510/051010directours.shtml>

http://journal.coherences.com/article.php3?id_article=45

<http://www.tourisme.gouv.fr/fr/z3/conseil/publications/liste/att00001264/intercommunalite.pdf>

MERLIN P. (2001), *Tourisme et aménagement touristique : des objectifs inconciliables*, éd. La Documentation Française, coll. Les Etudes de La Documentation Française, Paris.

ZAOUAL H., La pensée économique peut-elle être flexible ? in Granier R et Robert M. (dir.) (2002), *Culture et structures économiques. Vers une économie de la diversité?*, éd. Economica, Paris, p.113.

Gestion des déchets, innovations et territoires. *Retours d'expériences et recherche contextuelle*

Gérard BERTOLINI
Mustapha BRAKEZ

INTRODUCTION

L'émergence d'une innovation et son développement, sa réussite ou son échec, sont tributaires du contexte, si ce n'est contingents à ce contexte; dès lors, la réussite d'une transposition dans d'autres territoires n'est pas du tout évidente. L'expérience montre que les tentatives de greffes de certaines technologies ou autres solutions conduisent à de nombreux échecs. Le vocable de technologie « appropriée » mérite en tous cas des précisions; car il y a la technique et « le reste », qui ne saurait être négligé, alors qu'il est trop souvent considéré comme une simple « externalité », économique, sociale ou environnementale.

A ce sujet, la gestion des déchets apparaît comme un thème particulièrement intéressant dans la mesure où se sont précisément la "désappropriation" et le rejet qui fondent le statut de déchet. Le déchet ne renvoie pas seulement à une valeur économique nulle ou négative, mais à un ensemble complet, complexe (un système) de valeurs socioculturelles. Il faut dès lors composer avec les valeurs, les cultures, les croyances, considérer le mental et même remonter à l'archéologie du mental.

Un lien existe entre le déchet, l'espace-déchet et « *le déchet social* ». Comment passer du rejet au projet ?

Le déchet présente un caractère ambivalent: rebut ou ressource ?

La réponse varie suivant le contexte et le moment, et ce qui est déchet pour les uns peut être ressource pour d'autres. Le déchet est un « peut(-) être ». Suivant une vision optimiste, c'est une ressource en attente d'utilisation; sa persistance signifie qu'une innovation, peut-être à notre portée, n'a pas encore eu lieu.

On peut faire état de l'existence de ressources non utilisées ou mal utilisées: d'une part des ressources matérielles, liées à certains flux ou patrimoniales (y compris environnementales), d'autre part des ressources humaines, qu'il s'agisse de demandeurs d'emplois ou d'autres compétences (par exemple celles de retraités).

Cette conjonction ne peut-elle être utilement exploitée ?

Innover, ce peut être « *faire du neuf avec du vieux* », recomposer ou réaménager l'existant. Aux innovations à caractère technologique s'ajoutent des innovations sociales, y compris dans l'organisation, et il convient également de considérer leurs conjugaisons.

Les démarches planificatrices conduisent trop souvent à qualifier d'irrationnel ce qui correspond à des rationalités différentes. Il convient de mieux connaître et comprendre les logiques d'acteurs, leurs intérêts et leurs motivations et, au delà, d'appréhender et d'analyser les « configurations » et le système d'acteurs, et dès lors de pouvoirs.

S'agissant de la gestion des déchets, on peut relever dans les pays en développement les caractéristiques suivantes:

- une collecte officielle (formelle) partielle, pour partie complétée par le recours d'habitants à des charretiers privés;
- des mises en décharges « brutes » ou mal contrôlées des déchets collectés;
- l'importance du chiffonnage (récupération informelle) de rues ainsi que sur les décharges;
- la part très importante des matières organiques fermentescibles;
- une organisation déficiente et de grandes difficultés à mobiliser des ressources financières pour améliorer la situation.

Au plan spatial, l'analyse élaborée sur la base d'un ensemble d'études et d'expériences fréquentées sera centrée sur les cas de l'Indonésie, du Brésil et du Maroc. Ces pays en développement (Ped) présentent, à des degrés divers et suivant des formes variées, des traits de nouveaux pays industriels (Npi). Le souci de

moderniser la gestion des déchets nécessite d'aménager des transitions, notamment au plan social.

En écho aux caractéristiques majeures énoncées, l'analyse sera centrée sur les articulations entre les secteurs formel et informel, et entre la récupération et l'élimination, sur le passage de décharges brutes à des décharges contrôlées, sur le compostage, ainsi que sur les formes de participation des habitants. L'examen renvoie à des retours d'expériences menées par d'autres et à quelques recherches-actions entreprises par les auteurs de cet article.

1. DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À LEUR TRAITEMENT

Dans la plupart des pays en développement (Ped), la collecte n'est que très partielle; elle est surtout réservée aux quartiers centraux ou riches des agglomérations importantes, ainsi qu'aux zones touristiques. L'urbanisation galopante, liée notamment à l'exode rural, se traduit par la croissance en périphérie des villes de zones d'habitat spontané, non officiellement reconnu, ou dont les équipements collectifs se font attendre.

Pour la collecte officielle, formelle, les camions-bennes utilisés sont le plus souvent importés; dans certains cas, il s'agit de dons faits par des municipalités de pays riches, qui les ont réformés au profit de l'acquisition d'équipements neufs plus modernes. Au Maroc par exemple, on retrouve aussi des camions à plateau dits « parisiens ». Même lorsque des équipements sont assemblés localement, ils restent généralement conçus sur la base de modèles importés; dès lors, ils ne sont pas toujours adaptés aux conditions locales: ainsi, en raison du fort taux d'humidité des ordures locales, leur compactage entraîne l'écoulement sur la chaussée de jus sales et nauséabonds. Pour y remédier, une innovation a consisté à placer sous les chassis des réservoirs de récupération des jus de grande capacité.

On peut également observer, dans nombre de Ped, qu'une proportion importante du parc de camions est hors d'usage, à défaut de maintenance et de réparations, faute de savoir réparer ou de pouvoir se procurer des pièces de rechange.

Lorsque des poubelles sont distribuées à des habitants de zones pauvres, ceux-ci les utilisent plus volontiers pour d'autres usages. Parmi les conteneurs à déchets, les bacs roulants de grandes

dimensions sont mal adaptés: ils s'avèrent trop fragiles, parce que la densité des ordures est nettement supérieure à celle des pays riches.

De toutes façons, les camions-bennes « classiques » ne peuvent pas parcourir les ruelles étroites ni desservir les souks. Dans ces espaces, ils ne sauraient concurrencer l'âne, le mulet ou encore la charrette à bras.

Une typologie des espaces est nécessaire, pour déterminer la solution la mieux adaptée. À chaque espace, en fonction de ses caractéristiques, à la fois physiques, géographiques et sociales, ses modalités de collecte. Les espaces ne sauraient être desservis partout de la même façon; des solutions diversifiées, en fonction des configurations locales, doivent être recherchées. Dans les zones périphériques, la collecte n'est pas réalisée en porte à porte, mais des conteneurs de grande dimension sont mis à disposition des habitants. Le problème est souvent qu'ils débordent, faute d'enlèvements réguliers.

Dans des zones non desservies par la collecte officielle, les ménages font appel à des charretiers privés, relevant généralement du secteur informel; ils les rémunèrent eux-mêmes, ce qui comporte bien sûr un coût pour le ménage, mais présente pour avantage le fait que le charretier n'est payé que sous réserve d'une réalité voire d'une qualité du service rendu. Un inconvénient majeur de ce système réside par contre dans le fait que les charretiers sont susceptibles de déposer n'importe où, au plus près, le produit de leur collecte. Ils ne peuvent guère l'acheminer eux-mêmes jusqu'à la décharge, trop éloignée. Il faut que la municipalité prévoit et aménage des lieux de dépôts intermédiaires, ce qui ne constitue pas une tâche aisée; il faut en outre que ces lieux de dépôts ne soient que des points de transit, c'est-à-dire qu'ils fassent à leur tour l'objet d'enlèvements réguliers par la municipalité. Ces points de regroupement et de transfert restent fréquemment des nœuds de blocage.

Les ménages peuvent faire appel au charretier de leur choix, mais il n'est pas rationnel qu'un même espace fasse l'objet d'enlèvements par de multiples charretiers, parce qu'il en résulte un accroissement des trajets de transports. Dès lors, la concurrence ne devrait jouer que de façon limitée. Ceci suppose que les voisins s'entendent entre eux. Dans des villes d'Indonésie, le *kampung* conserve des traits de village; bien qu'il soit de plus en plus enserré dans le tissu urbain, c'est encore une entité sociale correspondant à une réalité communautaire. Dès lors, la pré collecte peut être

assurée sur une base coopérative. Certains *kampungs* ont même conçu et fait fabriquer par des artisans locaux leur propre charrette de ramassage, adaptée à une circulation dans des ruelles étroites.

Par ailleurs, le cas des *Zabbalines* au Caire a beaucoup focalisé l'attention. La municipalité a cherché à les évincer, pour diverses raisons: ils ne collectent guère que les quartiers riches, dont les déchets contiennent davantage de matières valorisables; leurs ânes et leurs charrettes gênent la circulation routière; ils acheminent le produit de leur collecte sur des lieux de dépôts indésirables, au lieu de les acheminer jusqu'aux décharges prévues; là, ils trient et, de surcroît, cette minorité de chrétiens coptes en pays à majorité musulmane utilise les déchets organiques fermentescibles pour élever des porcs. Cependant, la municipalité du Caire a dû composer avec eux, faute de pouvoir elle-même assurer un service municipal régulier. Faudrait-il supprimer la collecte informelle ? Le risque est de passer d'une collecte informelle, assortie de récupérations, qui s'autofinance, à une collecte municipale très coûteuse. Une alternative à la collecte municipale est susceptible de résider dans une coordination et une professionnalisation progressive des petits opérateurs de collecte.

L'enlèvement vise à débarrasser les habitants de leurs déchets, mais pose la question du devenir du produit de la collecte. Dans les Ped, et plus globalement dans le monde, la mise en décharge reste la solution la plus répandue. Dans les Ped, il s'agit le plus souvent de décharges « brutes », ou mal contrôlées, nuisantes et polluantes, sur des sites non adéquats, ou qui le deviennent en raison du développement urbain.

L'ouverture de nouveaux sites, plus éloignés, se heurte de plus en plus à l'opposition des collectivités d'accueil. « *Tout le monde nous réclame pour assurer l'enlèvement, mais personne ne veut de nous lorsqu'il s'agit de décharger le produit de la collecte* », se plaignent les entreprises d'enlèvement.

Parmi les alternatives à une mise en décharge figurent notamment:

- l'incinération;
- la récupération et le recyclage, à différents niveaux et suivant diverses modalités;
- le compostage (ou le tri-compostage).

L'incinération est surtout le fait de pays riches. Ainsi, les taux d'incinération des ordures ménagères sont particulièrement élevés au Japon, en Suisse, aux Pays-Bas, au Luxembourg, au Danemark,

en Suède, ainsi qu'à Taiwan; mais cette technologie de traitement n'apparaît guère adaptée aux Ped, pour plusieurs raisons: le pouvoir calorifique des déchets est beaucoup plus faible; ce mode de traitement est coûteux; il nécessite des investissements élevés et un savoir-faire important; et il est potentiellement polluant. Le Brésil, l'Indonésie et le Maroc n'envisagent pas de développer le recours à cette technologie. Dès lors, on écartera l'incinération pour centrer le propos sur la récupération et le recyclage, ainsi que sur le compostage.

2. LES ARTICULATIONS ENTRE RÉCUPÉRATION ET ÉLIMINATION

A chaque catégorie de déchets sa filière de traitement (autant que possible de valorisation), ce qui nécessite un tri, suivant diverses modalités possibles:

- tri en amont ou en aval, à divers stades: pré collecte, collecte, dépôt intermédiaire, usines de traitements divers, jusqu'à la décharge;
- tri manuel ou (plus ou moins) mécanisé, voire automatisé;
- tri par la collectivité locale elle-même, en régie directe, ou par une entreprise privée à laquelle elle délègue des pouvoirs, ou par des récupérateurs privés, relevant du secteur formel ou du secteur informel.

2.1. *Dans les pays en développement*

Dans les Ped, le chiffonnage de rues, ainsi que sur décharges, est fortement pratiqué. Devrait-on l'interdire ? Dans l'affirmative, comment faire respecter cette interdiction ?

2.1.1 Le chiffonnage de rues

Le chiffonnage de rues est le fait de ramasseurs occasionnels, souvent avec un simple sac, ou de ramasseurs permanents, parfois avec une charrette, et beaucoup opèrent la nuit. Les arguments sanitaires en faveur d'une interdiction n'ont guère de poids pour ceux qui vivent dans des conditions misérables, en limite de survie. S'y ajoutent des raisons de sécurité, à l'encontre de ces ramasseurs, surtout ceux qui vaguent la nuit.

En Indonésie, ils sont fréquemment interpellés par la police, qui peut confisquer leur matériel et les envoyer très loin, notamment hors de l'île de Java, surpeuplée, pour qu'ils aménagent et mettent en culture des terrains en friche; mais beaucoup reviennent en ville. Plutôt que de les pourchasser, une alternative consiste à s'efforcer de les aider. À Bandoung, le professeur Hasan Poerbo a apporté son concours au regroupement et à l'installation de chiffonniers sur un terrain vacant; ils ont même construits là leur mosquée et leur école; leur organisation sur une base coopérative leur a permis de vendre le produit de leur récupération dans de meilleures conditions. Ces chiffonniers ne collectaient que des quantités modestes; leurs moyens de transport étaient très réduits; ils n'avaient pas de capacités de stockage; ils vendaient le produit de leur collecte au jour le jour, à l'intermédiaire le plus proche, qui le rachetait à bas prix. Une organisation en coopérative leur a permis d'améliorer fortement leur condition.

La récupération se présente souvent comme un édifice pyramidal, avec des regroupements successifs des lots de matières et une cascade d'intermédiaires: le ramasseur marginal ou de base (en indonésien, le *tukang mulung* ou le *pamulung*, mais les appellations varient suivant les régions), vend le produit de sa collecte à un intermédiaire semi-grossiste (*penampung* ou *tukang loak*), qui revend à son tour à un grossiste ou à un négociant (*bandar* ou *bandar besar*), etc. Les profits se font surtout en aval, lorsqu'on monte dans l'édifice pyramidal. L'organisation varie en fait suivant les villes, les pays et les matériaux; elle est souvent complexe; pour certains, l'activité est très lucrative. Des employés municipaux chargés de la collecte ordinaire récupèrent aussi à leur compte; ils considèrent les chiffonniers de rues comme des concurrents.

Au Brésil, à Porto Alegre, le nombre de chiffonniers (appelés *catadores*) de rues était estimé à près de 1.500. Leur activité de jour gênait l'activité générale et la circulation dans le centre-ville, et l'acheminement du produit de leur collecte vers des lieux de dépôts compliquait également la circulation. Dès lors, ils n'ont été autorisés à opérer dans le centre qu'à partir de 18 heures. S'y ajoutaient des pratiques de rejet sauvages des fractions non valorisables; le dialogue avec la municipalité s'est poursuivi, pour aboutir à une meilleure discipline. La question de la propriété du gisement est importante. Un des arguments à l'encontre du chiffonnage de rues mis en avant par diverses municipalités réside

dans le fait qu'il réalise un "écrémage" des gisements, en laissant à la ville la charge financière du reste. Cependant, cette objection n'est valable que si la municipalité est elle-même capable d'organiser la récupération, en tant que service municipal, avec des résultats satisfaisants, y compris au plan financier.

Au Brésil, l'organisation des chiffonniers en coopératives a fait l'objet d'initiatives dans diverses villes, souvent avec l'appui d'œuvres caritatives. Au Maroc, on peut citer les tentatives d'ENDA Maghreb, mais les projets ont du mal à se concrétiser.

2.1.2. Le chiffonnage sur décharges

Sur la plupart des décharges du tiers monde, le chiffonnage reste très pratiqué. Aux récupérateurs de matériaux peuvent s'ajouter certains pauvres qui se nourrissent sur la décharge (au Brésil, dans l'Etat de Pernambuco, certains ont même été soupçonnés de consommer, après cuisson, des restes anatomiques provenant d'un hôpital), d'autres emportent des restes de nourriture; certains élèvent du bétail sur le site, d'autres récupèrent et emportent de la nourriture pour leurs animaux. Il y a les squatters, qui s'installent avec leur famille, qui stockent là les matières collectées et qui leur font subir, le cas échéant, une première transformation: pressage ou autre méthode pour réduire le volume, lavage, brûlages, etc. À l'activité des adultes s'ajoute celle d'enfants.

Vis-à-vis du gisement initial, le chiffonnage de rues s'est déjà traduit par un premier écrémage, ou souvent déjà plusieurs écrémages successifs. À nouveau, sur la décharge, sur ce qui reste, certains récupèrent en premier, d'autres en deuxième, sur « *le reste du reste* », etc., suivant un fonctionnement « *en cascade* », associé aux pentes économiques et sociales, jusqu'aux conditions les plus misérables. Des opérateurs de la collecte officielle vendent aussi leur chargement à des chiffonniers, ou plutôt à des semi-grossistes; en fait, ce qu'ils leur vendent est un « *droit de préemption* » qui leur assure la primeur du tri. Les opérateurs de collecte, surtout ceux qui collectent les quartiers riches, trouvent ainsi un complément de rémunération.

A Casablanca, sur la décharge de Médiouna, les activités d'enfouissement ont débuté en 1986. Pour l'exploitation officielle, une trentaine de personnes sont employées. Le chiffonnage, très pratiqué, est source de perte de temps pour les camions et les engins, comporte des risques importants d'accidents (des accidents,

y compris des décès, ont déjà eu lieu), génère des "trafics" divers et constitue un facteur d'insécurité. Une certaine discipline a pu être instaurée: plus de bétail sur le site, ni d'entrées de charrettes, et un contrat officiel a été passé avec une entreprise de récupération qui, en contrepartie du monopole accordé, verse une somme d'argent. Tous les problèmes ne sont pas pour autant réglés, tant s'en faut: des chiffonniers contournent le monopole accordé à l'entreprise agréée qui, en outre, ne porte pas sur la nourriture pour bétail. S'y ajoutent des transactions directes avec les chauffeurs. Le site est clôturé, mais l'enceinte est fréquemment défoncée; des chiffonniers continuent à pénétrer et envoient par dessus le mur le produit de leur collecte à des charretiers placés de l'autre côté; une centaine de charretiers continuent à charger de la nourriture pour animaux.

Sur Médiouna, le chiffre de 500 récupérateurs a été avancé. Plusieurs villages des alentours, dans un rayon de dix à douze kilomètres, vivent pour une grande part de la présence de la décharge. Certains des habitants sont des personnes qui habitaient dans les carrières, avant la mise en place de la décharge; elles ont été déplacées et relogées dans des villages proches. Au total, on peut estimer que près de 800 foyers vivent de la décharge; sur la base de six personnes par foyer, c'est près de 5.000 personnes qui en vivent. S'y ajoutent des activités et des emplois en aval, dans les filières de recyclage correspondant à des circuits plus longs. Une interdiction « pure et simple » du chiffonnage paraît très difficile à faire appliquer, en raison des pressions économiques et sociales associées à la récupération, et des troubles sociaux ou un accroissement de la délinquance seraient susceptibles d'en résulter. Une interdiction n'est peut-être pas souhaitable, aux plans économique et social. Au demeurant, si elle était effectivement appliquée au niveau de la décharge, on risquerait de voir se multiplier les déversements sauvages en amont, ou à proximité immédiate, à des fins de récupération, ce qui générerait une situation encore moins satisfaisante. Pour autant, le chiffonnage sur décharge apparaît comme incompatible avec une exploitation rationnelle du site d'enfouissement.

A Médiouna, il est question d'ouvrir à proximité, de l'autre côté de la route, un nouveau site d'enfouissement qui ferait l'objet d'une exploitation "modèle", suivant un scénario de rupture complète avec l'exploitation actuelle. La crédibilité de ce scénario, qui conduirait à supprimer le chiffonnage sur décharge, apparaît comme sujette à caution; il faudrait vaincre les traditions, bien

ancrées, d'autant plus que l'habitat des chiffonniers restera proche du site. Il semble plus réaliste d'envisager des améliorations progressives.

Il en est de même à Agadir, où l'ouverture d'une nouvelle décharge (un centre d'enfouissement technique, dit-on) est programmée. Pour s'efforcer d'apporter une réponse à la récupération, la création d'un centre de tri, associé à la nouvelle décharge, a été proposé; il se traduirait par un tri sur tapis, organisé et mécanisé. Environ 200 chiffonniers pourraient ainsi être employés. Cependant, les objections sont nombreuses :

- il faudrait d'abord sortir du système actuel dans lequel des opérateurs de collecte vendent à des chiffonniers -en fait, à des semi-grossistes, qui « verrouillent » le système- le privilège de récupérer, ou plutôt de récupérer les premiers; le fonctionnement des chaînes de tri poserait en effet la question de la répartition des matériaux récupérés entre les semi-grossistes, dont le poids actuel est inégal;
- les chiffonniers deviendraient des employés du centre de tri, recevant un salaire (sans doute le SMIC), et non plus rémunérés en fonction des matériaux qu'ils récupèrent; or, certains chiffonniers gagnent actuellement beaucoup plus que le SMIC; en outre, certains ne souhaitent pas être assujettis à un emploi sur chaîne, contraignant, répétitif, assorti d'horaires et de cadences à respecter;
- de plus, dans l'hypothèse d'un salariat, qui serait leur employeur ? Plus globalement (même si on laisse de côté la question du financement de l'investissement, pour lequel une ouverture a été faite), quelle serait la structure organisatrice du tri ?

Une alternative a été proposée; elle consiste à renoncer à des chaînes de tri au profit d'un tri manuel, à même le sol, sur tas déposés, en cordon ou en petits tas (le déchargement de la benne se faisant progressivement, au fur et à mesure de l'avancement du camion). Les semi-grossistes continueraient à « acheter » le contenu des camions-bennes et les récupérateurs indépendants continueraient à opérer sur le reste. Par rapport au système actuel, ce n'est pas un scénario de rupture, mais avec de nouvelles règles à respecter; notamment:

- plus de chiffonniers sur la zone d'enfouissement, et plus de bétail sur le site;
- pas de dépôts sur le site (ni le long du mur d'enceinte); ce qui a été récupéré devra être évacué le jour même;

- le temps de tri sera limité, par exemple à 2 heures par déchargement; après ce délai, les déchets résiduels seront poussés pour être enfouis;
- l'horaire global journalier de tri sera limité, par exemple de 6 heures le matin à 16 heures l'après-midi, heure après laquelle les chiffonniers devront sortir du site;
- le nombre des trieurs sera limité et ils devront être autorisés; ils seront identifiés nominativement. Pour cela, il convient au préalable de recenser les chiffonniers opérant sur la décharge actuelle;
- les semi-grossistes (ainsi qu'un grossiste), qui ont déjà constitué deux associations (de tailles inégales), devront désigner un responsable, qui sera l'interlocuteur unique des autorités municipales.

Nous sommes bien conscients des limites et inconvénients de ce système :

- Les semi-grossistes, ainsi que certains acteurs de la collecte, continuent à bénéficier de rentes de situation ;
- les conditions de travail des trieurs restent assez déplorables ;
- les éleveurs risquent d'être privés de nourriture gratuite pour leur bétail ;
- les problèmes de logement des chiffonniers restent entiers.

Par la suite, des changements pourront être progressivement introduits dans l'organisation du tri.

Sur un plan plus général, le chiffonnage sur décharge sera d'autant moins attractif que le tri en amont aura été plus poussé,

2.2. *Dans les pays riches*

- En premier lieu, quelques aspects historiques méritent d'être rappelés :
à Paris, vers 1870, au moins 10.000 chiffonniers (les chiffres varient de 5.000 officiellement répertoriés à 50.000), appelés *biffins*, opéraient dans les rues. Les arrêtés Poubelle de 1875 et 1883 ont prescrit, outre l'utilisation de récipients standardisés, leur sortie sur la voie publique un quart d'heure seulement avant le passage du tombereau de collecte. L'application de ces mesures a entraîné la quasi-disparition des chiffonniers de nuit, pour partie au profit de chiffonniers dits *placiers*, qui négociaient leur place

auprès des gardiens d'immeubles ; mais le nombre total des chiffonniers s'est réduit. Le chiffonnage de rues a ensuite été, de plus en plus, réglementé, puis interdit ; cette interdiction a d'abord été plus ou moins respectée ; puis, progressivement, le chiffonnage de rues est devenue une pratique très marginale.

L'interdiction du chiffonnage s'est appuyée sur divers arguments: gêne pour le service municipal, raisons d'hygiène et de sécurité, et aussi propriété du gisement, dont les chiffonniers opèrent un *écrémage*.

En France comme dans les autres pays industriels, le chiffonnage sur décharges a mis beaucoup plus de temps à se tarir. Cependant, à l'heure actuelle, il n'y a plus de libre accès sur les décharges contrôlées, rebaptisées centres d'enfouissement technique ou centres de stockage ; elles sont clôturées et gardiennées.

On peut toutefois observer que les responsables de déchèteries sont aujourd'hui encore obligés de composer avec certains groupes (notamment des tziganes) ; afin d'éviter des détériorations incessantes, les responsables cherchent avec eux un *modus vivendi*, en les laissant récupérer sous certaines conditions.

Par le passé, des pays du Nord ont expérimenté des technologies de tri systématique, mécanisé voire automatisé, d'ordures ménagères *brutes*, c'est-à-dire faisant l'objet d'une collecte unitaire. Ces tentatives se sont soldées par des échecs, en raison d'une part de la complexité des procédés, d'autre part de la souillure des matières extraites à des fins de valorisation : prise d'humidité des papiers et cartons, matières adhérentes etc., en premier lieu du fait d'un compactage poussé des déchets dans les bennes de collecte.

Une première alternative consiste à effectuer, là encore sur ordures brutes (collectées en mélange), un tri manuel, au moins pour partie (les métaux ferreux étant cependant extraits par *overband* électromagnétique). Les pays industriels ont abandonné progressivement cette voie en raison, outre de la souillure des matériaux valorisables, des mauvaises conditions sanitaires qui en résultent pour les ouvriers qui réalisent le tri. Dès lors, ces pays se sont orientés vers des collectes sélectives en amont, qui nécessitent une séparation par les habitants, au stade de la précollecte. Il s'agit de collectes mono-matériau, notamment pour le verre et pour partie les papiers et cartons, qui font l'objet d'apports volontaires dans des conteneurs spécifiques, ou de collectes multi-matériaux, généralement en porte à porte, qui concernent surtout divers types d'emballages.

Dans ce second cas de figure (multi-matériaux), le produit de la collecte sélective est acheminé vers des centres de tri. Là encore, le tri peut être manuel ou plus ou moins automatisé. À l'heure actuelle, ce travail reste assez largement manuel ; il s'agit d'un travail assez ingrat, répétitif, mais qui permet d'offrir un emploi à des personnes en difficulté sociale. Des robots-trieurs ont été conçus et expérimentés, mais leur développement reste embryonnaire. Dans les Ped, un tri manuel apparaît préférable, en raison d'un souci majeur de création d'emplois, d'un coût en main d'œuvre peu élevé, de capacités d'investissement limitées et de problèmes de maintenance d'équipements sophistiqués.

2.3. *Au Brésil*

Dans ce nouveau pays industriel, le tri est réalisé suivant des modalités variées. Au demeurant, on dit, dans ce vaste pays, que « *chaque Etat est un autre Brésil* ». Dans diverses villes, des collectes sélectives de matières recyclables ont été mises en place suivant des modalités voisines de celles des pays riches : c'est le cas de Porto Alegre (capitale de l'Etat de Rio Grande do Sul), de Curitiba (capitale de l'Etat de Parana) et de Bello Horizonte (capitale de l'Etat de Minas Gerais), où des collectes sélectives municipales ont été mises en place dès le début des années 1990. On remarquera qu'il s'agit de villes conquises par le Parti des Travailleurs.

A Porto Alegre, le changement a d'abord visé la suppression du chiffonnage sur décharge, lors de la transformation de l'ancienne décharge où opéraient environ 500 chiffonniers (*catadores*). Avec l'appui de la municipalité et d'autres soutiens (notamment de l'Eglise catholique), les *catadores* ont créé des associations gérant des centres de tri ; de 1991 à 1996, sept centres de tri, répartis sur le territoire municipal, ont ainsi ouvert leurs portes. Parallèlement, des collectes sélectives en porte à porte avaient été mises en place. En 2000, ces centres de tri employaient au total plus de 300 personnes, surtout des femmes, souvent en situation sociale difficile, dans des quartiers défavorisés. La municipalité finance les investissements, mais ne subventionne pas l'exploitation. La rémunération atteint deux fois le SMIC brésilien.

On notera que certains centres de tri (par exemple celui de Pinto) ne sont pas équipés de tapis roulants conduisant à un tri à la chaîne ; le produit de la collecte est déversé par le haut le long d'un

mur grillagé qui fait office de goulotte ; les ouvrières trient tout ce qui tombe devant elles.

A Curitiba, en 1989, le nouveau maire, Jaime Lerner, a décidé d'implanter la collecte sélective dans toute la ville (d'emblée, sans opération-test préalable sur un quartier), dans le cadre d'un programme baptisé « *Déchets qui n'en sont pas* » (*Lixo que nao e lixoé*) ; l'opération s'est appuyée sur un fort marketing de communication. Cette opération a contribué à la renommée internationale de la ville, qui a su également innover et se faire connaître dans d'autres domaines.

Des problèmes majeurs concernaient plus particulièrement les *favellas*, zones défavorisées où la circulation est très difficile et où les ordures n'étaient guère collectées. La municipalité a mis en œuvre le projet « *Achat des ordures* » ; l'objectif premier était d'améliorer la propreté en instaurant une discipline, à savoir l'apport des déchets par les habitants dans des conteneurs. Ensuite, ce programme a évolué pour devenir « *Achat de ordures/Echange vert* », avec pour objectif conjoint d'aider la petite agriculture locale, dont les producteurs ont été regroupés en Fédération. De leur côté, les habitants ont créé des associations de résidents qui ont passé des conventions avec la municipalité ; des sacs plastiques dans lesquels ils étaient invités à mettre les matières recyclables leurs furent distribués. En contrepartie, ils recevaient des produits agricoles, ainsi que des bons de transport. En 1996, ce programme concernait 53 communautés regroupant 31.000 familles à bas revenus. Le programme a aussi été développé dans les écoles, pour initier les enfants à la séparation des matières recyclables ; en contrepartie, les écoles recevaient de quoi enrichir le menu de la cantine.

Des tentatives d'approche des chiffonniers des rues (leur nombre était estimé à 3.000), qui récupèrent principalement des résidus de commerces, ont été faites, d'abord sans succès, mais elles ont été poursuivies. Il n'y a par contre plus de chiffonniers sur le site d'enfouissement.

Dans cette ville, de 1900 à 2000, plus de 3.000 emplois ont été créés dans le secteur des déchets, mais ce nombre masque sans doute le passage d'emplois du secteur informel au secteur formel.

A Belo Horizonte, le programme adopté en 1993, lorsque le Parti des Travailleurs a gagné les élections municipales, comportait trois axes majeurs pour la gestion des déchets :

- consistance technologique des solutions ;

- valorisation et qualification des travailleurs de la propreté urbaine ;
- citoyenneté et participation sociale.

Le Service de la propreté urbaine emploie plus de 5.000 personnes. Une collecte sélective par apports volontaires en conteneurs a été mise en place, et trois centres de tri des fractions recyclables ont été implantés ; l'infrastructure en a été apportée par la municipalité, mais leur gestion est associative. Un volet particulièrement intéressant a été l'intégration des chiffonniers ; auparavant, ils étaient confondus avec les sans-abri, les chômeurs, les mendiants, voire les trafiquants ; de plus, des points noirs résultaient de ce qu'ils rejetaient. Avec l'appui de structures caritatives, l'ASMARE, association des récupérateurs de papiers, cartons et autres matériaux recyclables, avait été créée en 1990. Les relations avec la municipalité furent d'abord tendues, en raison d'une non-concordance des objectifs des uns et des autres et du caractère traumatisant du changement de mode de travail et de vie proposé aux *catadores* ; puis les relations se sont améliorées. Certains *catadores* de rues sont ainsi devenus des travailleurs autonomes de la propreté urbaine, dotés d'un uniforme et d'une charrette standardisée ; ils ont un domicile fixe, bénéficient d'une alphabétisation, etc. D'autres *catadores* sont employés dans les centres de tri ; les salaires correspondent là encore à environ deux fois le SMIC ; ils varient pour partie selon la productivité. Il n'y a plus de chiffonniers sur le site d'enfouissement technique, dont l'exploitation est remarquable.

D'autres villes brésiliennes, beaucoup plus nombreuses, pratiquent le tri -organisé- sur ordures brutes. Par exemple à Vitoria (ville d'environ 150.000 habitants dans l'Etat d'Espírito Santo), le centre de tri (sur ordures brutes) employait, en 1995, 250 personnes. Par rapport aux besoins réels, ce nombre apparaît élevé ; cette main d'œuvre surnuméraire résulte de la pression des syndicats, qui ont exigé l'embauche des *catadores* qui opéraient précédemment sur la décharge. Le tri est très poussé : quinze qualités de matières plastiques, quatre de papiers et cartons, tri du verre par couleurs, etc.

Plus généralement, il convient de noter que, dans ces conditions, le tri n'implique que des investissements modestes, alors qu'il s'agit d'une activité à forte densité de main d'œuvre, notamment au profit de personnes en difficulté sociale, ce qui a également pour effet d'alléger d'autres budgets (aide sociale, etc.). A Arraial do Cabo,

station balnéaire située à environ 150 kilomètres de Rio, les ordures sont déversées par les camions sur une aire couverte. Un camion déverse environ 400 kg de déchets ; à l'aide de fourches, quatre ouvriers étalent le tas ; les déchets sont alors triés par huit ouvriers ; l'opération dure dix à quinze minutes ; ce qui n'a pas été récupéré est évacué. Les papiers et cartons récupérés sont mis en balles ; cette mise en balles est manuelle ; un problème majeur de ce centre est qu'il ne dispose plus d'alimentation électrique. Le tri à même le sol se traduit par des conditions de travail pénibles et par une faible productivité ; une proposition consiste à mettre en place un tapis sur pieds, même si, à défaut d'alimentation électrique, son entraînement est manuel. À Rio de Janeiro, ville marquée par le gigantisme, des chaînes de tri sur ordures brutes, très nombreuses et très longues, avaient été mises en place, mais elles n'ont guère fonctionné ; le gigantisme des solutions apparaît comme un handicap.

2.4. A propos des coûts comparatifs

En matière de récupération, un atout économique des Ped réside dans le faible coût de la main d'œuvre, comparativement aux pays riches. Cependant, ces derniers ont d'autres arguments en faveur de la récupération :

- le coût évité d'élimination est élevé (surtout dans le cas d'une incinération), alors qu'il est faible dans les Ped ; de plus, la mise en décharge a été rendue plus difficile par des interdictions réglementaires (en France, elle doit être réservée aux déchets dits « ultimes ») et plus coûteuse par l'application de surtaxes ;
- dans les pays de l'OCDE, le principe de responsabilité élargie du producteur (REP) est de plus en plus appliqué ; les producteurs, fabricants ou distributeurs, doivent contribuer financièrement aux coûts occasionnés par l'après-usage des produits qu'ils mettent sur le marché. Ce principe, appliqué notamment aux emballages, aux piles, aux équipements électriques et électroniques en fin de vie, permet de drainer de nouvelles ressources financières. Il s'agit donc, outre d'une innovation à caractère réglementaire, d'une innovation financière dans le domaine de la gestion des déchets. Ce principe est assorti de taux de recyclage et de récupération à atteindre. S'y ajoutent des objectifs relatifs à la prévention : prévention qualitative relative aux substances dangereuses contenues et, de façon plus timide, réduction à la source des quantités de déchets.

Cette situation et ces dispositions risquent toutefois d'inciter les industriels à exporter les déchets, ou les matières recyclables, plus ou moins triées, vers des Ped, le cas échéant en dépit d'interdictions réglementaires.

Dans les Ped, ou pour le moins dans les Npi, l'application du principe de la REP est envisageable mais des réticences se manifestent, dans la mesure où cette application, qui bien sûr ne rencontre pas les faveurs des industriels et des commerçants concernés, peut avoir des incidences négatives vis-à-vis du développement industriel du pays, surtout si des pays concurrents ne l'appliquent pas à leur tour.

Parmi les produits susceptibles d'être visés par la REP, on peut en particulier citer le cas des sacs plastiques de caisse ; très légers, ils s'envolent facilement ; on les retrouve dans la nature, au bord des routes (en Afrique du Sud, on les appelle plaisamment « les marguerites des bas côtés »), dans les fossés et plus encore autour des décharges, où ils s'accrochent à la végétation épineuse et forment de larges ceintures plastifiées. Ils ne sont pas seulement sources de nuisances esthétiques ; des animaux les ingèrent, qu'il s'agisse d'animaux d'élevage dans les champs ou de mammifères marins, et en meurent. La mise sur le marché de ces sacs est de plus en plus contestée de par le monde. Pour le Maghreb, l'alternative suggérée réside dans un retour au couffin traditionnel.

2.5. La question des débouchés des matériaux récupérés

2.5.1. Au Brésil :

C'est dans la partie Sud du pays, la plus industrialisée (Sao Paulo, Rio de Janeiro, Porto Alegre) que se trouvent les principales usines de recyclage.

A défaut, une intégration-aval poussée, jusqu'au produit fini, permet de cumuler les marges et de limiter les coûts de transport, en répondant à une demande locale. Pour les papiers d'emballages ainsi que les caisses-cartons, c'est par exemple le cas de l'usine Ippessa à Vitoria. S'y ajoute la fabrication de plateaux alvéolés pour les œufs.

En ce qui concerne les matières plastiques, on peut souligner l'intérêt d'une fabrication d'articles tels que des tuyaux d'arrosage ou des sacs-poubelles, sous réserve de viser là encore des marchés locaux aux exigences qualitatives assez modestes. C'est par

exemple le cas à Adamantina, qui se trouve loin des grands centres industriels: le centre de tri vend les plastiques minces de récupération à un petit fabricant de sacs-poubelles, qui achète par ailleurs d'autres plastiques minces (films) à des commerces, à des industriels locaux et à d'autres récupérateurs; les équipements de transformation utilisés sont rustiques et vétustes; l'usine réussit cependant à produire des sacs-poubelles relativement épais; ceux-ci ne pourraient pas entrer dans des circuits de commercialisation classiques, en raison de leur qualité médiocre; mais ces sacs sont achetés en retour par la municipalité, qui les distribue aux habitants pour qu'ils y mettent leurs déchets.

A Cornello Procopio, ville éloignée elle-aussi des centres industriels, un fonds à caractère associatif a été créé, financé surtout par des cotisations volontaires d'industriels locaux, en vue de développer des débouchés pour les matériaux de récupération. A Porto Alegre, les difficultés de commercialisation de certains déchets plastiques conduisent à envisager de mettre en place, avec le soutien de la municipalité, des activités de régénération, soit une forme d'intégration-aval, qui pourrait permettre de créer une centaine d'emplois.

2.5.2 En Indonésie :

Des cartons sont par exemple produits, de façon artisanale, à partir de jacinthes d'eau (qui encombrant les canaux), en mélange avec de la paille de riz. A une échelle industrielle, des papiers-cartons sont par ailleurs produits à partir de bagasses de canne à sucre provenant des usines sucrières. S'y ajoutent des productions classiques, à partir de bois. À l'heure actuelle, l'Indonésie est importatrice de vieux papiers, pour alimenter une industrie papetière dont le taux de croissance est élevé, même si la consommation par habitant est encore modeste, comparativement à celle des pays riches. Tel est aussi le cas du Maroc.

2.5.3 Au Maroc :

Dans ce pays, la production de pâte vierge est le fait d'une seule entreprise: Cellulose du Maroc (filiale de l'ONA) à Sidi Yahya Gharb, qui produit de la pâte d'eucalyptus. De plus, il s'agit de fibres courtes, alors que les besoins marocains portent surtout sur des fibres longues, pour l'emballage (qualité *kraft*). Dès lors, cette

production est exportée, tandis que les besoins intérieurs sont couverts par des importations, à la fois de papiers et cartons, de pâtes et de vieux papiers. Il en résulte un fort déficit de la balance commerciale; en valeur, le taux de couverture des importations par les exportations ressort à 22 % seulement.

La production de papiers et cartons au Maroc (environ 200.000 tonnes par an) est surtout le fait de la CMCP (contrôlée par l'Américain International Paper); s'y ajoutent Sefripac à Tanger, Papelera de Tétouan, Sifap à Meknès, Lex Papiers à El Jadida. Ces usines produisent un peu de papiers impression-écriture, pas surtout des papiers et cartons d'emballage. Pour leurs productions, 90 % des besoins fibreux sont assurés par des vieux papiers, collectés dans le pays ou importés. Le taux de récupération des vieux papiers au Maroc a été estimé en 2006 à 28 %. L'objectif fixé pour 2012 est de le porter à 50 %; d'ores et déjà, d'autres pays dépassent ce taux. L'accroissement de la récupération aurait des effets positifs à la fois sur l'activité et l'emploi au pays, y compris pour les récupérateurs, sur la balance du commerce extérieur et sur l'environnement.

3. LE COMPOSTAGE

En milieu rural, le compostage constitue une pratique traditionnelle, qui subsiste, malgré un recours croissant à des engrais chimiques. En milieu urbain, dans un premier temps (par exemple à Lyon à la fin du dix-huitième siècle), il n'était pas rare que des maraîchers des environs viennent eux-mêmes collecter les ordures, essentiellement composées de matières organiques fermentescibles, en assurent le transport et l'utilisation. Cependant, divers facteurs, dont la croissance urbaine, le développement de la collecte organisée par les municipalités et la modification de la composition des ordures ménagères, ont progressivement réduit cette pratique.

L'alternative a alors consisté à construire des usines de compostage. En Europe, c'est notamment en Italie que les premières usines dites « *de fermentation artificielle en cellules closes* » ont vu le jour et se sont développées; l'enjeu consistait à accélérer le processus naturel de compostage.

La part croissante des matières non fermentescibles a toutefois rendu nécessaire, en complément, un triage ou un criblage des déchets, pour limiter les « *refus de compostage* ». Les coûts de

compostage et de triage, ainsi que de transport, la médiocre qualité des composts produits, le caractère saisonnier de la demande et la concurrence croissante des engrais chimiques ont entraîné une régression du compostage.

A l'heure actuelle, dans les pays du Nord, la problématique consiste surtout à s'efforcer de développer d'une part la collecte sélective, en porte à porte ou par apports volontaires en déchèteries, des matières compostables, d'autre part le compostage individuel, là où les habitants disposent d'un jardin. Les Pays-Bas se sont fortement engagés dans ces développements.

Une alternative réside dans les usines de méthanisation, pour produire du biogaz et le valoriser, le compost n'étant alors qu'un sous-produit de la méthanisation. Cependant, la valorisation de ce dernier n'est là encore possible que si un tri (plus ou moins poussé) des fractions non biodégradables (y compris de substances dangereuses) est effectué, en complément. L'Allemagne compte déjà un nombre assez élevé d'usines de méthanisation.

- En Indonésie :

Dans ce pays, trois usines de compostage à grande échelle ont été conçues, avec l'appui de coopérations étrangères, dans le courant des années 1970:

- sur l'île de Sumatra, l'usine de Medan;

- à l'Est de l'île de Java, l'usine de Surabaya, de même capacité que celle de Medan (soit 100 tonnes d'ordures ménagères par jour, pour une production de 50 tonnes de compost). Cependant, cette usine a arrêté sa production en 1983, en raison de difficultés croissantes de commercialisation du compost produit. Les acheteurs n'étaient pas les petits exploitants agricoles, qui n'avaient pas les moyens de l'acheter et qui produisaient eux-mêmes leur compost à partir de sous-produits agricoles, mais des exploitants de grandes plantations; toutefois, ceux-ci ont progressivement préféré les engrais chimiques, dont l'Indonésie est devenue un important producteur. Le gouvernement s'était engagé à acheter une partie de la production pour amender des terres pauvres, mais ses achats ont en fait été réduits, faute de moyens financiers suffisants affectés.

S'y ajoutait la concurrence, même si elle était quantitativement limitée, de récupérateurs qui pratiquaient le criblage d'anciennes décharges pour en extraire un terreau, mis en sac et revendu à des pépiniéristes ou à des particuliers, pour le jardinage. Le cas échéant, le terreau en question était enrichi avec du fumier acheté aux

abattoirs. Les exploitants de l'usine de compostage de Surabaya, en quête de débouchés, avaient envisagé à leur tour de réorienter leur production, pour s'adresser à ce profil d'acheteurs, mais il convenait alors de procéder à un tamisage fin du compost, de le conditionner en sacs et de rechercher des circuits de commercialisation à relativement large échelle, ce qui impliquait une cascade d'intermédiaires; le tout aboutissait à des prix trop élevés.

Enfin, la troisième usine envisagée était celle de Jakarta, la capitale de l'Indonésie, à l'ouest de Java, avec une forte capacité (600 tonnes d'ordures par jour). En fait, elle n'a jamais été construite; l'ensemble des équipements (jusqu'aux boulons d'assemblage) a été livré et stocké dans un hangar !

UNE VARIANTE, LE LOMBRI-COMPOSTAGE

Cette variante s'appuie sur le rôle de certains lombrics. Les lombrics ont en commun le fait de se nourrir de matières organiques, mais il existe des centaines d'espèces aux aptitudes et aux rôles écologiques spécifiques. On peut ainsi distinguer:

- les anociques: ces gros vers de terre sont des laboureurs, qui creusent des galeries assez profondes et remontent la terre prise en profondeur; leur taux de reproduction est assez limité;
- les endogés: leur taille est variable et leur taux de reproduction est souvent modeste; leur rôle est complémentaire de celui des anociques;
- les épigés: leur taille est modeste, ils vivent à la surface des accumulations organiques, consomment chaque jour 50 à 100 % de leur propre poids et ont un fort taux de reproduction; c'est notamment le cas de l'espèce *Eisenia fetida*, appelée communément ver de terreau. Un individu adulte peut produire jusqu'à un million de descendants par an. C'est cette dernière catégorie qui intéresse les lombricomposteurs.

En premier lieu, l'intérêt a en fait été porté à ces vers en tant qu'appâts pour la pêche; puis pour la pisciculture, et plus généralement l'alimentation animale, en raison de leur fort taux de protéines ainsi que d'acides gras. On s'est ensuite intéressé également à leur fonction de production de compost: un épigé d'environ un gramme produit environ 0,6 grammes de déjections

par jour, sous forme de fèces calibrées à la taille de son intestin. Ces déjections sont riches en azote, phosphore et potasse. En fonction du substrat utilisé, on peut obtenir différentes qualités de compost correspondant à divers usages.

L'application du lombri-compostage pour traiter des déchets organiques a été entreprise notamment aux Etats-Unis, en Italie et en Asie, en particulier au Japon et aux Philippines; En France, on peut citer le cas de l'usine de La Voulte, dans la vallée du Rhône; Marcel Bouché, chercheur spécialiste des lombrics, a apporté son concours à cette réalisation; mais celle-ci s'est traduite par un cuisant échec, pour des raisons à la fois techniques et économiques: certaines fractions de déchets n'étaient pas digérées et il s'est avéré difficile, en bout de chaîne, de séparer les lombrics du compost produit. Pour assurer la rentabilité d'une telle usine, les lombrics et le compost devraient être vendus au prix de l'or !

Plus généralement, le lombri-compostage a connu un engouement dans les années 1980, avec un système commercial « *pyramidal* »: les éleveurs de lombrics proposaient un cheptel de départ et un mode d'emploi pour les multiplier; la formule commerciale était le *franchising*, et les franchisés cherchaient à leur tour des contractants, ... jusqu'à ce que le système s'effondre, à défaut au final de résultats satisfaisants.

Pour l'Indonésie, en particulier à Surabaya, nous avons retenu une optique différente, qui n'avait pas de visées commerciales: les lombrics en question étaient ceux déjà présents dans les espaces collectifs des *kampungs* où étaient entreposés les déchets, essentiellement organiques; les poulets, qui courent dans ces espaces, se nourrissent des lombrics présents, mais leurs prélèvements, assortis de grattages incessants, nuisent à la fois à la propreté du *kampung* et à la reproduction des vers. Dès lors, l'innovation consistait à mettre un peu d'ordre: les déchets, mis en petits tas ici et là, ont été recouverts temporairement, au cours de la journée, d'un grillage. En outre, le lombri-compost ainsi produit pouvait, le cas échéant, être commercialisé auprès de petits commerces locaux de vente de plantes en pots, ou bien être utilisé dans le cadre d'opérations de « verdissement » du *kampung*.

Il n'a en fait pas été possible de promouvoir complètement ce programme, surtout faute de temps à passer sur place. Il fallait en effet non seulement le concevoir, mais aussi le faire accepter, en premier lieu à l'échelle des *Rukun Tetangga (RT)*, petites unités de voisinage elles-mêmes regroupées dans des *Rukun Warga (RW)*,

c'est-à-dire auprès des représentants de ces entités sociales locales ; pour un étranger, la concrétisation avec eux d'un projet n'est pas, à l'évidence, une tâche facile.

- Au Brésil :

Diverses petites villes, dans des régions agricoles, produisent un compost de qualité, qui est commercialisé. D'autres, bien qu'elles réalisent un tri-compostage, produisent un compost de qualité moindre, plus difficile à commercialiser mais qui trouve preneur, le cas échéant suivant une cession gratuite.

En contrepoint, on peut citer le cas de Rio de Janeiro, où un gigantesque digesteur, en forme d'intestin, a été mis en place; il a été chargé de déchets, mais les promoteurs n'ont pas réussi à les composter, ni même, en premier lieu, à les évacuer du digesteur; le changement d'échelle occasionnait de trop fortes pressions internes. Cette réalisation, comme hélas diverses autres, fait figure de ce qui est plaisamment nommé « *les éléphants blancs* ».

- Au Maroc :

Dans ce pays, les réalisations d'usines de compostage se sont soldées jusqu'alors par des échecs coûteux.

L'usine de Marrakech a fonctionné durant quatre ans, mais de façon épisodique et sur une seule chaîne de traitement. Outre des difficultés techniques de fonctionnement, la commercialisation du compost produit s'est avérée très difficile, en raison de la présence de matières indésirables (plastiques, métaux, etc.), due à un criblage trop grossier. L'usine a dès lors été fermée.

L'usine de Rabat-Salé, d'abord gérée par la municipalité, a connu de nombreuses difficultés de fonctionnement. En 1981, la municipalité a sollicité l'assistance de la RED et lui a confié la gestion de l'usine. Là encore, la commercialisation du compost n'était guère assurée. L'usine a été arrêtée en 1999.

L'usine de Meknès n'a réellement fonctionné que moins d'un mois au cours de la période 1978 à 1980. Suite à des propositions d'experts formulées en 1988, le procédé de compostage a été complètement modifié.

L'usine de Tétouan n'a jamais fonctionné. Celle de Casablanca, installée à Aïn-Sebaa en 1975, très mécanisée, a été arrêtée définitivement seulement quelques mois après sa mise en service,

en raison à la fois de problèmes techniques et des nuisances (surtout olfactives) générées.

L'usine d'Agadir, construite avec l'appui de l'ADEME, n'a pas dépassé jusqu'alors la phase expérimentale en raison, outre de problèmes techniques, de problèmes institutionnels et politiques; elle fait figure "d'usine orpheline".

La possibilité d'appliquer des technologies de bio-méthanisation a été étudiée, pour Khémisset, Tanger et Casablanca, mais il résulte de ces études que la vente du gaz serait loin de couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement.

En ce qui concerne la commercialisation du compost, au Maroc comme ailleurs, des études préalables de marché sont généralement réalisées, mais elles ne reproduisent que des déclarations d'intentions, souvent assez vagues. Ce qui est requis est une véritable recherche de clientèle et il serait souhaitable d'associer les futurs utilisateurs de compost au projet, dès sa conception.

RETOUR SUR LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

Des alternatives déjà signalées consistent à promouvoir un compostage peu mécanisé et relativement lent, à petite échelle, sur des déchets sélectionnés, ou le compostage individuel.

Dans les pays du Nord, les programmes de développement du compostage individuel se traduisent fréquemment par des dons ou des ventes à prix réduits de petits équipements de compostage, et par la diffusion d'un livret de mode d'emploi. Dans les faits, il s'est avéré qu'une proportion élevée de ménages n'avaient jamais utilisé ou n'utilisaient plus, après une brève période, les composteurs en question.

L'équipement ne constitue pas l'élément le plus important; on peut pratiquer le compostage en fosse, en creusant un trou (ou plutôt deux trous accolés, remplis successivement) dans le jardin, ou bien réaliser soi-même un réceptacle de surface, notamment avec des matériaux de récupération tels que des palettes en bois ou des fûts, plastiques ou métalliques, qui seront percés de trous au fond, pour assurer l'évacuation de l'excès d'humidité, et le cas échéant sur les côtés, pour favoriser l'aération.

Le compostage nécessite en effet que diverses conditions du « milieu » soient réunies, y compris pour limiter les nuisances: ni trop humide, ni trop sec, ni trop dense, ni trop aéré, ce qui renvoie

aux conditions climatiques, au lieu précis d'implantation et aux caractéristiques des apports de matières à composter. À ce sujet, les livrets de mode d'emploi fournissent certes des conseils utiles, mais, pour les néophytes, ils s'avèrent insuffisants.

Le compostage individuel nécessite un savoir-faire, qui peut s'acquérir par l'expérimentation individuelle, ce qui demande du temps et de la persévérance dans l'effort, ou par un transfert de savoir-faire, de la part de ceux qui l'ont au profit de ceux qui ne l'ont pas. À ce sujet, des programmes de formation de formateurs sont susceptibles d'accélérer le développement des pratiques. Au Maroc, ENDA Maghreb par exemple a eu et a encore des projets de développement de petites unités de compostage, mais ils ont des difficultés à se concrétiser.

4. L'APPROPRIATION PAR LES HABITANTS

4.1. *Les limites de l'exogène*

Le tour d'horizon qui précède montre les limites des modèles importés, ou exogènes, qu'il s'agisse d'innovations technologiques ou de modèles d'organisation sociale. Il n'y a pas de panacée universelle; les systèmes prétendus universels se traduisent le plus souvent par « *des éléphants blancs* » ou « *des usines orphelines* », à défaut d'adéquation et d'appropriation; s'y ajoute le refus d'un néo-colonialisme. La foi dans la puissance de pénétration d'un modèle universel se heurte aux réalités de terrain. À l'évidence, la politique de l'offre d'équipements se traduit par des visions déconnectées du terrain, en raison d'une méconnaissance du contexte, du milieu d'application, des aspirations sociales et des besoins locaux, de la diversité des espaces géographiques et sociaux. Des technologies appropriées nécessitent de caractériser les déchets, leur composition, et les espaces. Or, les technologies proposées sont souvent supposées marcher toutes seules. Il en résulte également des problèmes majeurs de maintenance. Le mimétisme vis-à-vis de technologies venues de pays industriels riches s'avère inopérant.

Il en est de même pour les aspects sanitaires: la gestion des déchets renvoie certes à des questions d'hygiène, mais il en résulte des normes importées et des discours mimétiques. En fait, l'épidémiologie n'est pas seulement une science bio-médicale, mais

aussi une science sociale. Alors que la propreté dépend de l'œil qui regarde, l'hygiène, coupée de sa base sanitaire, devient un « hygiénisme »; propreté pour qui ? Peur des microbes ou peur des désordres ? Derrière les considérations d'hygiène se cache un type d'ordre que l'on veut imposer, et on risque aussi de confondre santé avec modernité. Le projet proposé n'est pas seulement celui d'une ville dont les beaux quartiers sont propres et nets, mais celui d'une ville (y compris ses zones périphériques) socialement intégrée.

La politique de l'offre ne repose pas seulement sur des technologies importées; c'est aussi une politique « par le haut », suivant une approche gestionnaire, dont les présupposés théoriques montrent leurs limites opérationnelles. Il s'agit d'approches volontaristes et technocratiques, visant à promouvoir une économie administrée en s'appuyant sur un pouvoir coercitif. Les pouvoirs publics, du plus haut au plus bas niveau, entendent tout régenter; c'est le « tout-Etat ». Or, l'incapacité ou pour le moins les limites de ce système apparaissent vite. Les valeurs et les forces sociales, négligées ou sous-estimées, font de la résistance. Dans le domaine des déchets, *« les muets (c'est-à-dire les habitants) parlent aux sourds (c'est-à-dire les responsables municipaux) par l'intermédiaire des tas d'ordures »*, dit Djaffar Lesbet, sociologue d'origine algérienne.

L'ouverture de nouveaux sites de décharges, de plus en plus éloignés, s'accompagne de réactions de plus en plus vives des riverains, qui entendent défendre leur territoire contre l'envahisseur et faire valoir les valeurs locales. Par exemple au Maroc, à Safi, on peut relever la très forte présence de l'industrie des phosphates, fleuron du pays à l'exportation, qui occupe là une surface considérable, y compris en raison de larges réserves foncières, et dont les intérêts ne sont pas en harmonie avec une vocation touristique; pour l'implantation d'un nouveau site de décharge, l'industrie des phosphates devra faire des concessions. D'une façon plus générale, l'ouverture de nouveaux sites est rendue difficile par la question du foncier, complexe, et en proie à une très forte et très large spéculation.

Plus globalement, en ce qui concerne le choix d'un mode de traitement des déchets, le « bon choix » n'existe pas dans l'absolu; c'est en fait celui que la collectivité est capable d'assumer, y compris dans le long terme, c'est-à-dire dans le respect des générations futures. La manne extérieure, venue de l'étranger à travers l'aide internationale, ou du pouvoir central du pays, et

faisant figure, sinon de cadeau du Prince, de bienfait de l'Etat-providence, exerce un effet d'aubaine qui risque d'être déstructurant pour les pouvoirs locaux et démobilisateur vis-à-vis de possibles initiatives locales; En fait, en raison d'une urbanisation galopante, les municipalités, même les plus motivées, ressemblent à la reine rouge de « Alice au pays des merveilles », qui court à toutes jambes et fait du sur-place.

4.2. De l'exogène à l'endogène

Les discours du type « *Fermez le couvercle de la poubelle et nous ferons le reste* » s'avèrent intenables. Les responsables municipaux ont absolument besoin d'une participation des habitants, du concours de la société civile. Or, les appels au civisme n'ont que fort peu de chances d'être entendus dans des sociétés où l'Etat est omniprésent et où les efforts les plus importants sont demandés à ceux qui sont les moins aptes à les fournir.

Entre les pouvoirs publics et la société civile, une *alliance* est à construire. Pour qu'il y ait propreté, il faut qu'il y ait appropriation sociale des espaces collectifs, qu'il s'agisse de la rue ou du quartier; sinon, c'est l'espace « *de personne* », ou bien du *Makhzen* (pouvoir central au Maroc); en corollaire, c'est à lui de s'en occuper. La non-appropriation se traduit par une absence d'entretien et par des rejets « *sauvages* »; les « *points noirs* » se multiplient et grossissent, car « *l'ordure attire l'ordure* ».

Pour la réussite d'une innovation, on ne saurait faire table rase de l'existant; ignorer les pouvoirs locaux (y compris coutumiers), les mentalités et l'histoire. À propos de la Casbah d'Alger, dont les occupants ont changé dans le temps et qui est devenue très mal entretenue et très sale, Lesbet note que la saleté est proportionnelle à la méconnaissance de l'histoire des lieux. Pour le chercheur, une posture épistémologique est requise. Il convient en tous cas de tenir compte du culturel, qui ne saurait être « *inerte* ».

Il faut d'abord compter sur ses propres forces (« *Aide-toi, le ciel t'aidera* »). À ce sujet, les personnes démunies font souvent preuve d'une grande inventivité, pour répondre à leurs besoins avec des moyens de fortune. Au delà de « la débrouille », il faut s'efforcer de promouvoir un développement endogène; les connaissances locales et les capacités endogènes d'auto-organisation ne doivent pas être sous-estimées.

En premier lieu, on peut souligner l'importance des relations de voisinage. Là où les voisins ne s'entendent pas, la propreté s'en ressent fortement. Le *derb* (la ruelle bordée d'habitations et de commerces), de même que l'intérieur du bidonville (y compris les espaces internes de circulation), sont généralement propres, parce qu'il s'agit d'espaces faisant l'objet d'une appropriation collective; s'y ajoute une surveillance réciproque entre voisins.

Au déchet est associé un « *espace-déchet* »: espace en déshérence, terrain vacant, vague, dont la propriété est floue ou non revendiquée, si ce n'est l'espace public. Force est de souligner le lien, y compris étymologique (en latin, par l'intermédiaire de *proprius*) entre propreté et propriété. Autour du bidonville, la ceinture de déchets a, vis-à-vis de l'extérieur, à peu près la même fonction que celle des fils barbelés; par contre, l'espace vacant transformé en terrain de football de fortune est soigneusement nettoyé par les joueurs; les ordures sont mises en touche.

Le déchet porte le sceau de l'altérité: « *le déchet, c'est les autres* », peut-on dire en pastichant « *l'enfer, c'est les autres* » de Jean-Paul Sartre. « *Aidez-vous les uns les autres* », rappelle un Imam marocain. Il faut renforcer le lien social, revivifier l'esprit communautaire, là où il a existé. En Indonésie par exemple, dans l'esprit de l'entraide et de la coopération bénévole (le *gotong royong*), une journée de nettoyage d'espaces collectifs est périodiquement organisée; même les fonctionnaires participent; mais il ne doit pas s'agir d'une journée de corvée imposée. Au Maroc également, ici et là, des journées de nettoyage sont organisées par des associations.

On peut envisager, suivant des démarches ascendantes, un élargissement progressif des *cercles de proximité*, et des *innovations* qui se nourrissent, à la base, d'insatisfactions.

4.3. Pour une gestion plurielle

La décision ne devrait pas être conçue comme un acte discrétionnaire à l'état pur, mais comme le résultat d'un processus marqué par la transparence et la concertation. Les fonctions et objectifs des pouvoirs publics devraient dès lors consister à mettre l'exogène au service de l'endogène, à libérer, faciliter et favoriser les initiatives locales, à accompagner les changements, à rechercher des espaces de dialogue, à aménager les interfaces entre acteurs suivant un rôle de médiation sociale, à jeter un pont entre des

acteurs aux motivations diverses, aux intérêts particuliers et aux logiques variées, en veillant à l'intérêt général. Le processus de décision évoqué reste à construire; la concertation nécessite d'avoir des interlocuteurs et des partenaires.

A l'heure actuelle, au Maroc, le pouvoir central est fort et omniprésent. La faiblesse des structures intermédiaires autres que les relais du pouvoir central conduit à placer l'individu directement face à l'Etat; il en résulte une « *atomisation* » des relations sociales. Dans les pays riches, on observe aussi une montée de l'individualisme, mais pour d'autres raisons.

Ces corps intermédiaires devraient être des structures relais de participation des habitants. Elles sont susceptibles de prendre des formes diverses: comités de quartiers, amicales, etc. Il ne devrait s'agir ni d'associations créées de toutes pièces et parachutées, qui constitueraient de simples structures relais du pouvoir central, ni de foyers d'opposition systématique et d'agitation politique. Au demeurant, il faut éviter une politisation excessive de la question des déchets. Le principe de subsidiarité devrait être appliqué. La décentralisation va aussi dans ce sens, sous réserve qu'il s'agisse d'une décentralisation véritable, assortie de pouvoirs et de moyens financiers.

Au Brésil par exemple, la municipalité de Porto Alegre a été gagnée par le Parti des Travailleurs, qui a su la conserver pendant plusieurs mandats successifs, ce qui a permis d'asseoir les actions entreprises dans la durée. On peut en outre noter que des personnes comme Darci Campani ont été tantôt fonctionnaire, responsable d'un service municipal, en particulier du Département de la propreté urbaine, tantôt élu municipal, ce qui permet de décider en connaissance de cause et favorise l'application des décisions. Dès le début des années 1980, cette municipalité a entrepris un effort de démocratie participative (et non plus seulement représentative), s'appuyant d'abord sur les comités de quartiers; une part du budget leur est allouée; elle est gérée directement par eux. Cette formule a fait école dans d'autres municipalités. Par ailleurs, Belo Horizonte s'est dotée d'une équipe de mobilisation sociale, employant près de cent personnes, pour la sensibilisation de la population et l'animation, y compris par des comédiens de rue.

Des avancées remarquables, ici et là, ne doivent pas laisser à penser que les questions sociales ne restent pas prégnantes au Brésil ; il a été estimé que, dans ce pays, 50.000 enfants survivent du tri des ordures. À ce sujet, Heliana Katia Tavares Campos, après

avoir été surintendante du Service de la propreté urbaine de Belo Horizonte, est devenue responsable de l'UNICEF à Brasilia. Elle est à l'origine du forum national « *Ordures et citoyenneté* », qui s'est tenu en 1998 ; ensuite, en 1999, elle a pris l'initiative d'une campagne baptisée « *Enfance dans les ordures, plus jamais* », qui a eu une grande répercussion dans tout le pays.

Plutôt que la coercition, l'arme privilégiée devrait être la persuasion. Une gestion des déchets socialement intégrée appelle une gestion populaire et participative; un ancrage populaire est nécessaire; une meilleure gestion des déchets passe par une véritable mobilisation sociale. À ce sujet et suivant une optique plus large, au Maroc, le projet d'éco-quartiers, lancé en 2003 par la Fondation Mohammed VI, est intéressant dans son principe.

Au Brésil, les grandes villes précédemment citées, et d'autres encore, développent des programmes d'éducation environnementale du citoyen, visant à la fois les enfants d'âge scolaire et les adultes, suivant des modalités variées et en divers lieux (de l'école au marché), avec de multiples partenariats, publics et privés, commerciaux et caritatifs, donc « tous azimuts », et s'articulant avec le développement de collectes sélectives de déchets. Plus largement, un des enjeux majeurs est l'intégration de la culture écologique dans la culture générale populaire. Par exemple, le premier séminaire d'éducation à l'environnement de l'Etat de Bahia s'est tenu en 1990 sur le campus de l'université de Feira de Santana (ville de 500.000 habitants). À la suite de cet évènement, une équipe pluridisciplinaire s'est constituée sur le campus; elle a utilisé le campus comme laboratoire, d'abord pour mieux gérer ses propres déchets (atelier de recyclage artisanal des papiers, production et utilisation de compost, etc.); elle est ensuite intervenue dans la gestion des déchets urbains, dans l'Etat de Bahia et au delà.

CONCLUSION

A la lueur des expériences ici examinées, il n'y a pas de « solution miracle » en matière de gestion des déchets. Ainsi, il devient nécessaire d'adopter une théorie et une pédagogie qui procèdent par encastrement. De cette manière, les relations associant les acteurs et leurs territoires sont prises en compte. Dans ces conditions, cette nouvelle manière de voir substituerait au *trippyque* traditionnel « *déchet, espace-déchet et déchet social* », un

nouveau triptyque: « *déchets valorisés, espace réhabilité et intégration des personnes en difficulté sociale* ». Une gestion des déchets socialement intégrée devrait s'appuyer sur une véritable ingénierie sociale. À ce sujet, comme nous le notions, il ne saurait y avoir de recette toute faite ; le processus relève de la « *maïeutique* », c'est-à-dire l'art d'accoucher, à appliquer non plus seulement aux enfants mais au social; il est surtout du ressort des politiques, à tous niveaux. Un développement durable nécessite de conjuguer l'économique et le social avec l'environnemental, sachant que l'environnement constitue également un champ d'exercice de forces sociales. Enfin, on soulignera l'intérêt d'une capitalisation des expériences, et du renforcement d'une coopération Sud-Sud.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CABINET D'ETUDES DEVELOPPEMENT INGENIERIE CONSEIL, 2006, *Etude relative à la stratégie nationale en matière de gestion des déchets solides. Diagnostic des aspects organisationnels et institutionnels relatifs à la gestion des déchets ménagers et assimilés au Maroc*. Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur/ Direction Générale des Collectivités Locales/ Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

BERTOLINI G., 2006. *Le déchet, c'est les autres*, collection "Même pas vrai", Editions Erès, 190 pages.

BERTOLINI G. et NUNESMAIA M.F., Pour une gestion des ordures ménagères socialement intégrée; concept et étude de cas, Brésil et France, *Géographie et cultures* n°43, automne 2002.

BERTOLINI G., 2005, *Economie des déchets*, Editions Technip, 188 pages.

BERTOLINI G. et MORVAN B., Le tri des ordures ménagères dans les pays en développement; études de cas au Brésil, dans *Déchets, Sciences et Techniques*, 2ième trim.1999.

BERTOLINI G. « Le déchet, indicateur social ; le cas des ordures ménagères à Agadir (Maroc) », *Revue Géographie et cultures*, hiver 1997.

BERTOLINI G. 1996, « *DECHET, mode d'EMPLOI* ». Paris, Coll. Environnement et Ecologie industriels, ECONOMICA, 168 pages.

BERTOLINI F., 1995, *L'organisation du tri des ordures ménagères dans les pays en voie de développement*. Rennes, CEMAGREF, 100 pages.

BERTOLINI G., 1990, *Le marché des ordures, Economie et Gestion des déchets ménagers* Collection Environnement Paris L'Harmattan 196 pages.

BERTOLINI G. 1983, *Eau, déchets et modèles culturels. Alternatives au tout à l'égout*, Collection. Les cahiers de l'écologie Paris, Editions Entente 231 pages.

BRAKEZ Mustapha, « *La gestion des déchets au Maroc: une approche de développement territorial intégré* », Thèse de doctorat, GREL/RII, ULCO, 2008.

BRAKEZ M, 2007, *Etudes relatives à l'application de la TVA appliquée à la gestion déléguée de la gestion des déchets solides*, Cabinet SEGU, Royaume du Maroc, Ministère de l'intérieur, direction générale des collectivités locales, direction de l'eau et de l'assainissement, 130 pages.

BRAKEZ Mustapha, *Environmental Profile Report. Morocco*, Société d'Environnement et de Génie Urbain, SEGU January, 2006

BRAKEZ M. 1997, *Techniques, pratiques et enjeux de la collecte des déchets solides*, mémoire de DEA, Université François Rabelais, Tours, Faculté de Droit, d' Economie et des Sciences Sociales, Formation Doctorale « Espaces, Sociétés et Villes dans le Monde Arabe ».

DAGHRI T. et ZAOUAL H., 2007, (sous la dir.), *Economie solidaire et développement local. Vers une démocratie de proximité*, Horizon Pluriel/L'Harmattan, 220 pages.

FALQUE Max, LAMOTTE Henri et SAGLIO Jean-François, 2006, (sous la dir.), *Les Déchets. Droits de propriété, économie et environnement*, Vème Conférence internationale, Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne 23-25 juin 2004, Bruylant Bruxelles.

LHAFI M. 2007, *Du gouvernement de la ville à la gouvernance urbaine ; Le cas de la ville de Salé*, Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université Mohammed V-Souissi.

Ministère des Affaires étrangères, Programme Solidarité Eau et Partenariat pour le Développement Municipal, 2004. Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain, 191 pages.

NAVEZ-BOUCHANINE F. 1991, *Habiter, modèles socioculturels et appropriation de l'espace*, Thèse de Doctorat d'Etat en Sociologie. Université Mohamed V, Faculté des lettres et des sciences humaines, Rabat.

Entreprise d'insertion et développement « durable ».¹

*Une économie des proximités au service d'une
gestion « solidaire » des déchets*

Pascal GLÉMAIN

INTRODUCTION

Si la gestion des déchets est envisagée comme un problème d'environnement avant tout, elle constitue également une question d'aménagement du territoire et de développement socialement soutenable. À ces titres, elle dépasse le simple fait de collecter les pollutions (déchets) réparties sur l'ensemble d'un territoire donné pour les concentrer, puis les détruire ou les valoriser en quelques points particuliers de cet espace. Mieux, dans un plan départemental de gestion des déchets, la valorisation insuffisante des déchets issus de la collecte sélective devient un défi à relever pour fédérer les acteurs dans ce « nouveau » secteur économique. Problème de société et d'aménagement du territoire local, la gestion des déchets dépasse désormais la question de salubrité et de la santé publique. Depuis 2007, 47% des installations de stockage ont atteint leurs capacités d'accueil selon le Ministère du Développement Durable. Les plans départementaux d'élimination des déchets ont été pensés à l'échelle de l'Etat sans que les collectivités locales, les citoyens et leurs associations n'aient été consultés. Or, il existe des savoir-faire, des apprentissages dans ce secteur portés par un certain nombre d'organisations issues de

¹L'auteur remercie particulièrement Laurent Pourinet (CNRS, Géolittomer, LETG UMR 6554) pour l'aide apportée à l'élaboration des cartes.

l'économie sociale et solidaire (associations loi 1901, associations et/ou structures d'insertion par l'activité économique...). Celles-ci ont été relativement ignorées en France depuis les travaux de Gardin, Laville et Colin (1995), alors que les Chantiers de l'ARUC-ES au Québec ont été plus loin dans les investigations relatives à ce secteur.

Si, au regard du Rapport d'information de la Délégation à l'Aménagement et au Développement Durable du Territoire (2003, p. 12), il est convenu qu'il faille « *renforcer la démocratie locale (comme) préalable indispensable à une nouvelle politique en matière d'élimination des déchets* », on peut s'interroger sur le rôle des organisations d'économie sociale et solidaire dans ce cadre ? Il est possible également de discuter les apports de la science économique contemporaine à ce nouveau champ de recherche.

Pour y répondre, nous procéderons en deux temps. Après avoir évalué les apports de la science économique à la compréhension des problématiques environnementales « situées », nous analyserons l'innovation économique portée par l'entreprise d'insertion TroCantons en Estuaire de la Loire.

1. LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES « SITUÉES » : DÉFIS ET ENJEUX

Depuis les années 1990, la politique française en matière de déchets repose sur trois principes : le principe de responsabilité, le droit à l'information et la planification. Le premier principe nous rappelle que toute personne physique ou morale, ne se trouve en interaction stratégique avec son environnement que dans la mesure où elle est responsable de ses consommations et/ou productions, ainsi que de leurs conséquences (pollutions ou externalités négatives). Le second, comme principe de précaution, impose une information complète et parfaite sur les effets potentiels liés au collectage, au stockage, au traitement des déchets. Le troisième en appelle à une économie publique locale de la gestion des déchets. Comment la science économique aborde-t-elle ces politiques environnementales locales ? Quels sont les apports spécifiques de l'économie sociale et solidaire¹ ?

¹ Nous refusons dans le cadre de cet article de débattre sur l'existence ou non d'une économie sociale et/ou solidaire. Nous prenons le parti d'adopter la posture de P. Loquet (2004) selon laquelle la version « moderne » de cette économie et de

1.1. L'économie « standard » de l'environnement en question

La science économique appliquée à l'environnement est une économie « plurielle » alliant *économie des ressources naturelles*, *économie de l'environnement* et *économie écologique*. Nous cherchons ici à dévoiler les « *différences communes* » entre ces trois branches de la science économique contemporaine et, l'économie sociale et solidaire en émergence.

L'*économie des ressources naturelles* conduit une analyse des activités d'exploitation des ressources susdites. La contrainte essentielle tient de la régulation de l'accès aux ressources naturelles. Sous celle-ci, elle cherche à répondre aux deux questions suivantes :

Quelle est la nature des activités économiques considérées et de leurs relations aux écosystèmes et, comment prendre en compte dans l'analyse des activités économiques leurs relations à ces écosystèmes ?

Quels sont les déterminants de la dynamique de ces activités ?

Pour y répondre, l'économie développe une modélisation des comportements des acteurs et cherche à les intégrer à des approches écosystémiques. On range dans cette catégorie de l'économie appliquée : l'analyse économique des activités d'exploitation des ressources halieutiques. Une dimension « *sociale* » a été introduite par P. Guillotreau (2003) dans son questionnement relatif à l'encastrement social des marchés halio-alimentaires. Deux points nous semblent importants à souligner.

D'une part, au-delà des apports des travaux de Polanyi (1944), de Granovetter (2004) entre autres, il semble effectivement qu'il faille se poser la question de la production et des processus d'acquisition de l'information sur les marchés de façon à comprendre l'activité et l'acte économiques (phénomène d'apprentissage).

ce secteur associe en un seul champ le « social » et le « solidaire » : « *Parler d'économie sociale et solidaire, c'est travailler au rapprochement et/ou à l'ouverture des réseaux pour dépasser les stratégies d'absorption ou d'affrontement* » (Loquet 2004, p.7). C'est rassembler sous un même « terrain » de recherche les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et, les nouvelles formes d'activités et de partenariats, ainsi que l'innovation économique et sociale.

D'autre part, il convient de développer une analyse économique des pratiques économiques *embedded*, c'est-à-dire « (...) *immergées dans une société particulière, enracinée dans un système de croyances et de valeur, un ethos et une vision morale du monde, bref un sens commun économique, lié, en tant que tel, aux structures sociales et aux structures cognitives d'un ordre social particulier(...)* » Bourdieu (2000, pp. 22-23). Une modélisation socio-économique se trouve ainsi engagée, enrichissant la compréhension et l'explication « *des conditions dans lesquelles la dynamique économique de l'exploitation des ressources naturelles et la dynamique de la ressource biologique exploitée peuvent être rendues compatibles, en vue d'un développement durable* » (Thébaud et al., 2004). Nous disposons ici d'une première « *différence commune* » avec l'économie sociale et solidaire de l'environnement. Qu'en est-il avec l'économie de l'environnement ?

L'économie de l'environnement est à notre sens celle qui s'ancre le plus à la science économique dite « *standard* », en raison de la méthode hypothético-déductive et de l'objectif d'optimisation sur lesquels elle repose. *A priori*, le risque est faible de dévoiler une « *différence commune* » avec l'économie sociale et solidaire de l'environnement. L'économie de l'environnement s'intéresse à un bien public particulier : la qualité de l'environnement. Dans ce cadre, sont analysées les « *déséconomies externes* » ou « *externalités négatives* » de production et de consommation. Dans le premier cas, le « *pollueur* » est l'unité de production. Dans le second, c'est le consommateur qui devient le pollueur. La formalisation associée à cette recherche de solution optimale de minimisation des nuisances relève de la microéconomie néo-classique, dont les résultats aboutissent à la nécessité d'une intervention publique via le principe du pollueur-payeur « à la A.C.Pigou » : « *En présence d'une externalité, le gouvernement peut taxer la partie causant cet effet d'un montant égal à l'externalité* » (Schotter, 1996, p. 470) ou bien, de l'économie expérimentale appliquée à l'analyse d'un marché avec externalité (Plott, 1983). Si la nécessaire intervention « *publique* » semble rejoindre les analyses de l'économie sociale et solidaire en construction, l'économie de l'environnement rejoint cette dernière dans la façon qu'elle a d'appréhender la valeur d'usage d'un bien environnemental. L'hypothèse selon laquelle : « *la valeur d'usage d'une ressource ne représente pas la totalité de la valeur*

économique de ce bien. Celle-ci comprendrait en effet également la valeur des services indirects de la ressource, ainsi qu'une valeur d'existence » (Fortin 2005, 12), peut apparaître comme une « *différence commune* » avec l'économie sociale et solidaire de l'environnement.

Un certain nombre de valeurs sont partagées par les deux types d'analyses économiques :

- La *valeur d'héritage* : dans un souci d'intérêt intergénérationnel, les acteurs souhaitent laisser en héritage les patrimoines au moins dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé pour eux-mêmes. Une utilité à générations imbriquées (overlapping generations) est commune aux deux visions.
- Le *souci de l'autre* : l'altérité est au cœur des préoccupations individuelles dans un monde empli d'incertitudes économiques et sociales. On dépasse ici le cadre de la simple « bienveillance » (goodwill) pour atteindre l'implication personnelle « vers soi et vers autrui ».
- La *préservation des aménités* : la volonté de conserver les espèces vivantes malgré les dégradations et la disparition de certaines ressources. Un sentiment de compassion prime ici.
- La *solidarité* : Toute dégradation de l'environnement doit être stoppée même si nous ne sommes pas touchés directement (déforestation amazonienne). Une appropriation citoyenne des problèmes sociétaux est installée (conscientisation). Elle influe sur les comportements individuels.
- La *responsabilité* : Au-delà du principe de pollueur-payeur, un phénomène d'apprentissage est en cours (learning by doing, learning by learning)

En revanche, la méthode de l'*évaluation contingente* pour révéler les préférences par interrogation directe des individus sur l'estimation monétaire de la variation qu'ils anticipent de leur bien-être, ne semble pas être en adéquation avec les méthodes de l'économie sociale et solidaire. En effet, ce ne sont pas les aménités physiques (présence d'un centre de stockage des déchets ultimes dans un paysage) qui comptent en économie sociale et solidaire de l'environnement, mais bien le développement local, l'insertion et la lutte contre les inégalités. Nous sommes bien en présence d'une économie de projet au service de l'environnement et d'un territoire, et non face à une économie de finalité environnementale sur un territoire.

L'économie écologique s'élève non seulement contre la confusion qui est faite entre « croissance » et « développement » (Daly (1989), Passet (1996)), mais aussi, sur le divorce entre la sphère environnementale et la sphère économique consacré par l'économie néo-classique. La croissance économique ne peut pas être intrinsèquement infinie, puisque les ressources naturelles par définition sont elles-mêmes finies. À ce titre l'économie consiste en une « *structure dissipative* », « où toute action de l'Homme n'a pour résultat que la dégradation de son milieu » (Prinet 2004, p. 3). Cet auteur définit, d'ailleurs, l'économie écologique comme un « *modèle holistique du monde et de la réalité* » qui articule les *mondes du vivant* et du *non-vivant* (écosphère). Si les économistes écologistes rejoignent en partie les économistes des ressources naturelles en ce qui concerne la recherche d'une compatibilité entre la dynamique économique et le patrimoine naturel disponible et à préserver, ils élargissent leur champ d'analyse à l'émission des déchets supposée ne pas dépasser ce que la Nature est capable d'assimiler. Si l'économie sociale et solidaire de l'environnement se préoccupe de la gestion des déchets, troisième différence commune dévoilée ; elle ne laisse pas à la Nature la seule responsabilité de l'assimilation des déchets. Elle reconnaît, comme l'économie écologique, le fait que le développement dit « durable » (soutenable pour sustainable) soit composé d'un *impératif* écologique, d'un *moyen* économique et d'une *finalité* sociale. En revanche, dans la mesure où elle rejette un écologisme en économie, elle refuse de raisonner en termes de taille optimale du sous-système économique humain, tout en posant la question de la capacité et des besoins d'absorption des déchets locaux.

L'économie sociale et solidaire vient ainsi compléter le champ de la science économique appliquée à l'environnement. Les « *différences communes* » avec les économies environnementale (ressources naturelles et environnement) et écologique, en font une branche de l'économie « à part entière ». Toutefois, ces contours demeurent encore flous. Nous allons maintenant essayer de contribuer à la dissipation de ce *flou conceptuel*. Ainsi, nous tenterons de préciser en quoi consiste l'économie sociale et solidaire appliquée à l'environnement, en particulier dans l'intérêt qu'elle porte au recyclage et à la revalorisation des déchets, par l'insertion dans une problématique de développement durable.

1.2. Les apports de l'économie sociale et solidaire à l'analyse économique de l'environnement

L'économiste lorsqu'il explore un champ nouveau dans le cadre de ses recherches, commence toujours par continuer à « creuser le sillon » ouvert par d'autres chercheurs avant lui. Bien que peu nombreux encore, les travaux en économie sociale ou solidaire méritent d'être soulignés ici. En particulier, lorsqu'ils viennent compléter les analyses économiques du recyclage et des externalités environnementales (De Beir et al., 2007). Ces théories postulent que : « *Le recyclage des résidus est une activité qui s'inscrit dans la perspective du développement durable. À côté de préoccupations environnementales, il correspond à une réalité industrielle et à des contraintes technologiques* » (De Beir et al. 2007, p. 609). Mais, elles ignorent, le plus souvent, l'encastrement social des économies des services de proximité, entre autres, celles des activités de recyclage.

Contrairement aux analyses économiques néo-classiques du recyclage et des externalités environnementales, nous ne raisonnons pas dans le cadre d'une économie concurrentielle mais bien dans celui d'une économie plurielle articulant économie publique, économie de marché et, économie sociale et solidaire donc, différents acteurs. Comme le soulignent Colin, Laville et Gardin (1995, p.181) : « *En cours de structuration par l'Etat et les entreprises privées, (le secteur de l'environnement) fait cohabiter des logiques différentes : celles des grandes industries côtoient celles des entreprises d'insertion, de communes ou d'associations caritatives. Les associations sont plutôt en minorité, coincées entre le secteur marchand et les services communaux* ». À l'évidence, il y a un paradoxe à souligner. Les associations n'intègrent aucun modèle économique de l'environnement alors qu'elles participent réellement aux processus d'apprentissage et à la responsabilisation des consommateurs et des producteurs, pour penser le développement local « autrement ».

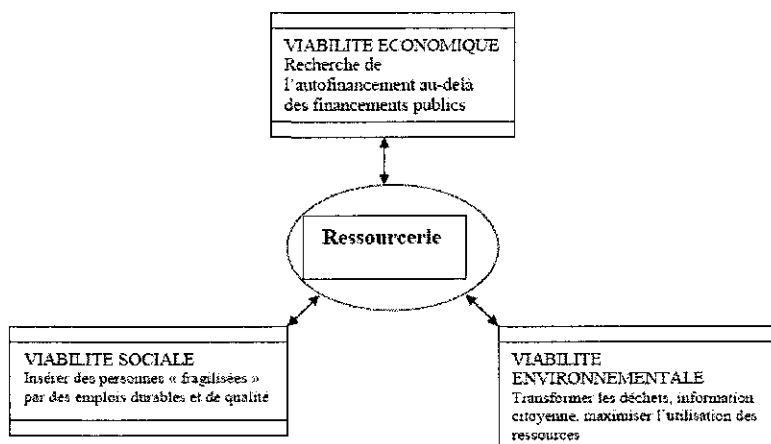
Dans le secteur de l'environnement, le champ de la loi n°92-646 est restrictif. Seule la responsabilité des industriels et des communes est directement engagée. La loi en vigueur les invite à travailler ensemble au niveau de la récupération des déchets. Tandis que l'économie sociale et solidaire est, le plus souvent, associée à une économie de proximité où se manifeste « *une créativité sociale en actes* » contribuant « *au renforcement de la cohésion sociale et à*

la création d'emploi » (Colin et al., 2005). À ce titre, elle respecte le principe de « double » solidarité prévu dans le Rapport du Dr. Brundtland (1987) : « *solidarité horizontale* » à l'égard des plus démunis du moment et, « *solidarité verticale* » entre les générations (Maréchal 2005, 128). Cependant, la « *solidarité horizontale* » envisage de dépasser le seul objectif de traitement « *social* » du chômage. Elle engage une réflexion sur les conditions d'accessibilité non seulement à une utilité sociale (justice sociale, emplois, cohésion sociale, activités de récupération) mais aussi à celles d'une création et d'une pérennisation d'emplois durables dans le secteur de l'environnement. La « *solidarité verticale* » suppose de son côté que soient mis en valeur les déchets récupérables dans un souci de confort pour les ménages et de protection de l'environnement pour les générations futures. Au Québec, le programme décennal (1998-2008) de gestion des matières résiduelles place les ressourceries au cœur de sa politique de développement « soutenable ». Elles reposent sur quatre activités économiques à « utilité sociale » d'intérêt général et productrices de bien-être collectif :

- la collecte séparative des déchets afin de valoriser certains biens par le réemploi ;
- le tri, le contrôle, le nettoyage et la réparation dans la mise en œuvre d'une fonction de reproduction de la valeur ;
- la revente à faible prix de biens revalorisés dans un souci d'insertion ;
- l'éducation à l'environnement par la sensibilisation et l'apprentissage à/de la gestion des déchets.

En somme, l'économie sociale de l'environnement, telle qu'elle est envisagée au Québec, place les ressourceries au carrefour des viabilités économique, sociale et environnementale portant le développement durable :

Figure n°1 : Les viabilités des ressourceries au Québec.



Ces viabilités font des ressourceries des entreprises à responsabilité sociale et environnementale. Il y a donc bien convergence entre le développement durable et l'économie sociale et ce, à partir de trois traits communs partagés (Gendron et Gagnon, 2004) :

- la reconnaissance d'une dimension sociale,
- le souci de l'intérêt général,
- l'idée d'un développement autrement porteur d'objectifs sociétaux.

Cette articulation entre économie du développement durable et économie sociale offre un nouveau souffle à l'*écodéveloppement*, théorisé par Vaillancourt (1998). Dans sa définition de l'*écodéveloppement*, il postule qu' : « *aux côtés des aspects écologiques et environnementaux, il allie les préceptes d'une société juste et équitable (équité intra et intergénérationnelle) et ceux d'un développement socio-économique respectueux des besoins fondamentaux humains* ». Cette approche du développement durable devient ainsi « *humaniste* » : « *L'approche humaniste avance que le développement repose sur une démarche participative, voire un lieu de médiation sociale et d'apprentissage collectif, où sont prises en compte les externalités sociales des décisions économiques* » (Gendron et Gagnon 2004, 12).

Qu'en est-il en France ?

Les ressourceries n'y sont apparues qu'en 2000, avec la création du réseau français des recycleries¹. Celles-ci relèvent du secteur de l'économie sociale en raison de leur statut associatif (loi 1901). Le plus souvent, elles fonctionnent grâce au bénévolat et aux adhérents et, ne comportent pas de salariés. Elles s'inspirent du modèle québécois (annexe 1) en portant le concept de réemploi à la fois près des déchèteries et du grand public (éco citoyenneté). Les ressourceries s'avèrent être des agents de l'économie de l'environnement à part entière. En la matière, elles n'agissent pas selon le modèle entrepreneurial « social » contrairement aux entreprises d'insertion intervenant dans ce secteur.

Par « *entreprise sociale* », nous comprenons au sens de l'OCDE (1998) : « *toute activité privée, d'intérêt général, à démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation du profit mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité à mettre en place par la production de biens ou services des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage* ». Ces solutions innovantes sont élargies à l'aménagement du territoire – dont la responsabilité incombe, de plus en plus, aux collectivités locales - comme une nécessité économique, sociale et politique. Celles-ci sont portées par une nouvelle forme d'entreprise en environnement « *socialement responsable* » : les écocycleries, auxquelles nous allons nous intéresser maintenant.

2. L'EXPÉRIENCE INNOVANTE DE L'ENTREPRISE D'INSERTION TROCANTONS EN ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'entreprise en environnement à responsabilité sociale et à « *solidarité sociale* » s'impose un « *devoir strict à l'égard de la collectivité* » au sens de Bourgeois (1896 in MC Blais, 2007), en participant à la fois au dynamisme de l'économie locale, à la cohésion sociale et à l'aménagement du territoire. Cette novation entrepreneuriale enrichit la « *nouvelle économie sociale* » alors que celle-ci est historiquement ancrée au territoire (Jeantet, 2006, p.

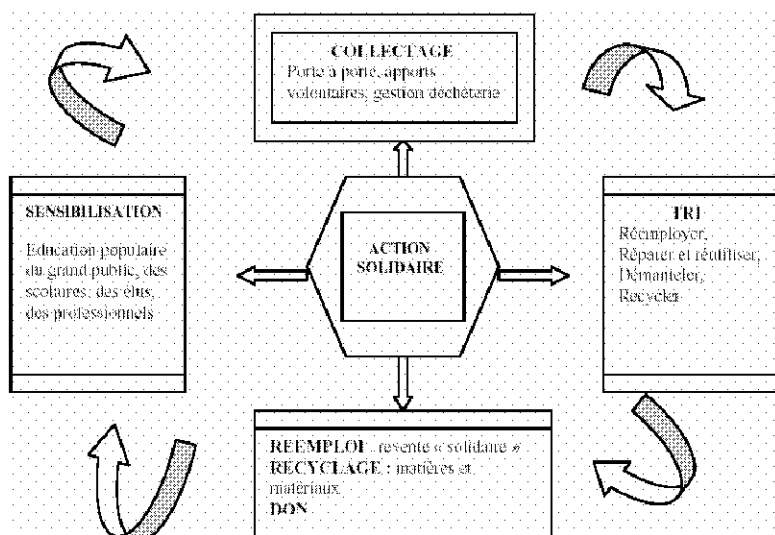
¹ Les deux termes évoquent le même concept. Nous utiliserons donc pour la France : recyclerie.

118). La démonstration à laquelle nous nous livrons propose d'une part une analyse de l'idéal-type d'entreprise solidaire en environnement et, d'autre part, une analyse de la congruence entre le modèle de gestion « solidaire » des déchets et la stratégie d'aménagement du territoire. Nous prenons comme terrain d'observations l'estuaire de la Loire pour deux raisons. La première réside dans le fait que l'Union nationale des écocycleries y a été créée¹ en 2007. La seconde renvoie à notre participation à l'ACI « *Quel développement durable pour l'Estuaire de la Loire ?* ».

2.1. Une entreprise solidaire de gestion des déchets

L'écocyclerie est un outil du développement local et de l'aménagement du territoire (alternative à l'enfouissement ou à l'incinération des déchets). Il participe à la préservation de l'environnement et à la gestion des aménités contribuant au développement à la fois du lien social et du tissu économique local.

Figure n°2 : L'écocyclerie comme chaîne « solidaire » complexe d'interventions et d'activités.

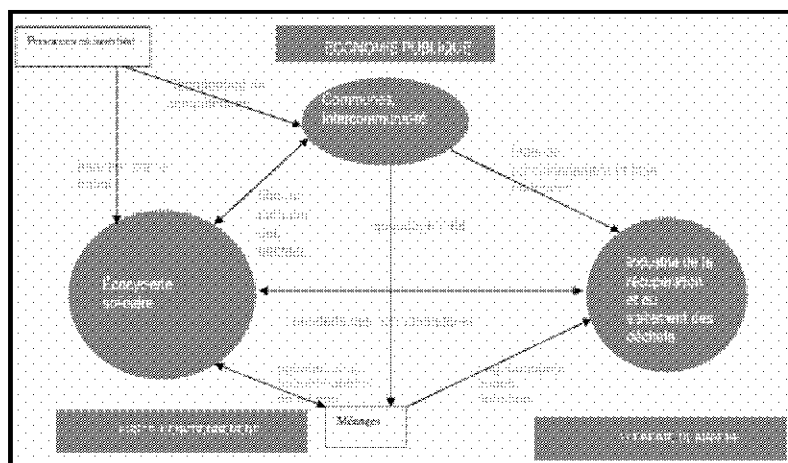


Source : d'après Charte des EcoCycleries, 2007.

¹ Le réseau national des recycleries et ressourceries a été créé de son côté dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie.

Le schéma ci-dessus nous offre deux enseignements principaux. D'une part, le modèle développe une action solidaire orientée vers les services à la population (collecte, enlèvements, boutique solidaire, parcours d'accès à l'emploi) et, vers l'environnement (réduction des tonnages de déchets ultimes, éducation, valorisation). D'autre part, ce mode d'action fait de la gestion « solidaire » des déchets un outil au service du développement et de l'aménagement du territoire, comme le montre la figure ci-dessous :

Figure n°3 : Un modèle de gestion des déchets articulant trois pôles de l'économie plurielle : Economie publique, Economie de marché et Economie sociale et solidaire de l'environnement.



Source : P. Glémain (2007), Séminaire ACI - LEM, MSH, décembre.

Promouvoir le modèle d'entreprise « solidaire » en environnement, c'est différencier l'« *entrepreneur traditionnel* » de l'« *entrepreneur social* ». Dans cette optique, nous reprenons la distinction établie par Dougier (2007, p. 6) considérant que le premier « *peut ne poursuivre que la maximisation de son profit ou le développement accéléré de son chiffre d'affaires et de ses parts de marché (mondialisation oblige), au bénéfice exclusif de ses actionnaires* », alors que le second : « *intègre dans sa stratégie, sa production, sa relation avec « ses » clients et son mode de*

fonctionnement interne, une dose variable de social où les problèmes de société, l'intérêt général (égalité des chances, diversité culturelle, respect de l'environnement, transparence de l'information financière, aide au développement, commerce équitable...) et les processus de démocratie participative occupent une place importante ou même centrale». Au regard de la distinction que nous avons introduite entre la recyclerie/ressourcerie et l'écocyclerie, nous précisons l'idéal-typique de l'entreprise « *solidaire* » en environnement en comparant leurs relations à la solidarité.

Tableau n°1 – Analyse comparative sémantique de la solidarité.

Association « réseau des recycleries&ressourceries »	Association TroCantons/ réseau des écocycleries
Développer une économie de solidarité sociale	Mission solidaire comme fondement de la production
Viser comme finalité le service plutôt que le profit. en satisfaisant équitablement les intérêts de tous les acteurs.	Promouvoir les services de proximité à la population locale: service de collecte des encombrants et dérivés, de tri, de ventes de produits revalorisés ;
Contribuer sur son territoire à une dynamique de développement local.	Produire du lien social à partir d'un lieu d'échange et de convivialité: les boutiques solidaires.
Viser la création d'emplois pérennes.	Participer à la solidarité locale en permettant à tout public d'accéder à des biens de consommation courante et d'équipement à moindres coûts issus du travail effectué dans les différents ateliers ;
Faciliter l'insertion des personnes défavorisées (publics peu qualifiés, handicapés,...)	Participer à des actions de développement international (récupération et valorisation d'abandonnés sur place).
Instituer la primauté des personnes sur le capital dans la répartition des revenus issus du travail.	Accompagner les personnes: adopter une solution à la demande formulée, définir les axes principaux du parcours en termes techniques, finalisation du parcours.
Rendre le marché de l'occasion plus attractif.	
Viser à la responsabilisation et à l'autonomie de tous les acteurs.	

L'écocyclerie, TroCantons, est une association d'insertion devenue entreprise d'insertion en 2003 sous forme coopérative¹. Elle a pour objectifs d'accueillir ou de recevoir les encombrants des ménages répartis sur les 29 communes composant la Communauté

¹ La coopérative a racheté les fonds de l'association. Elle participe jusqu'à 35% au capital de la coopérative. Les contrats de travail des salariés ont été transférés lors de la mutation de statut.

du Pays d'Ancenis en Loire-Atlantique (la COMPA). Dans son activité, elle propose des parcours individuels d'insertion par l'activité économique (collectage et valorisation des déchets). Si la dimension « *participation à l'aménagement du territoire* » en milieu rural rejoint le modèle québécois dans l'absolu, nous considérons que TroCantons constitue un cas particulier de district industriel situé. Pour le démontrer, nous nous appuyons sur le tableau analytique ci-après :

Tableau n°2 : Les critères de démarcation du district industriel appliqués à l'écocyclerie.

Critères de démarcation	District Industriel	Ecocyclerie TroCantons
Emergence	Spontanée	Volonté citoyenne d'agir
Formation	Lente et difficile	Création en 1994
Climat	Industrielle	Ecocyclerie industrielle
Territoire	Matrice d'organisation et d'interactions sociales	Matrice d'organisation et d'interactions sociales
Système productif	Semi-ouvert ou fermé local autocentré (industriel)	Ouvert
Morphologie du réseau	Compact ou partenarial	Interactuel
Logique	Communautaire	Communautaire
Connaissance	Tacite et contextuelle	Explicite et structurée
Apprentissage	Learning by doing, by using, by interacting	Learning by doing, by using, by interacting
Innovation	Production-conversion-circulation	Collectage-valorisation-circulation
Flexibilité	Statique : de variété	Dynamique : de capacité
Rapport aux chocs	Résilience (poids du passé)	Anticipation (poids du futur)
Dynamique de croissance	Concurrence-émulation type réticulaire	Coopération-émulation type réticulaire
Economies d'agglomération	De localisation	D'essaimage en local
Finalité	Survivre	Survivre et se renforcer
Conditions de stabilité et de pérennité	Projet commun. rendements croissants d'adoption	Intégration dans projets de gestion et d'aménagement du territoire, renforcement secteur local de l'économie sociale & solidaire

Source : P. Glémain 2007, d'après Carlier (1999, p. 589)

Ce modèle d'entreprise « solidaire » en environnement se rapproche donc du modèle de district industriel. La différence entre les deux concepts tient de la mise en œuvre du dialogue social

territorial élargi inspiré par l'écocyclerie solidaire. En effet, contrairement au district industriel, l'entreprise « solidaire » en environnement s'implique à la fois vers l'action en faveur de l'emploi et de l'économie locale (mise en interaction des acteurs locaux et des partenaires sociaux) et, de façon plus élargie, dans une dynamique de construction territoriale intégrant non seulement l'impératif de la cohésion sociale mais aussi celui de l'environnement. Ces critères définissent son idéal-typique d'entreprise solidaire en environnement.

2.2. Structuration territoriale et gestion « solidaire » des déchets en Estuaire de la Loire

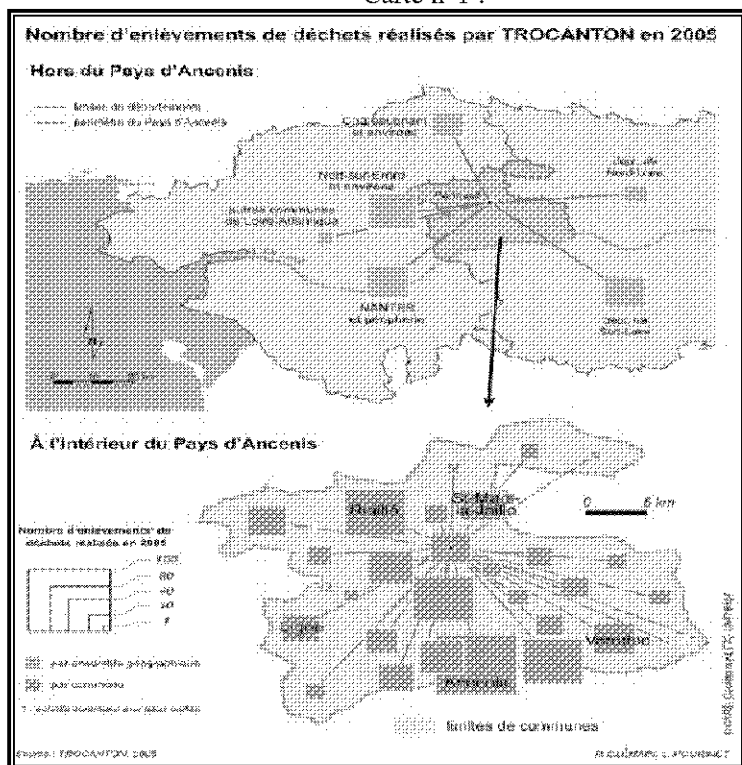
L'écocyclerie, en tant qu'entreprise « solidaire » en environnement, se positionne non pas en unité de production de services au profit d'une commune comme le sont les recycleries, mais bien en tant qu'initiatrice d'un territoire réticulaire susceptible de mettre en articulation et en complémentarité différents territoires de production et d'action. C'est ainsi qu'est né en 2008, l'Union nationale des écocycleries portée par TroCantons.

Cette Union des écocycleries est essentiellement présente dans le grand ouest de la France. Elle repose sur un ensemble de structures de l'économie sociale et solidaire œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets, dans une démarche de partage d'expériences, de mutualisation, de professionnalisation et de formation. En pratique, cela se traduit par :

- la connaissance et la reconnaissance des territoires d'action et de production de chacun et de tous ;
- le portage de valeurs et de concepts communs ;
- l'adhésion à une charte commune pour faciliter et accompagner les projets de création de nouvelles écocycleries.

Les écocycleries se structurent à l'échelle de la région Pays de la Loire selon le modèle de diffusion développé par TroCantons. Pour le représenter, nous avons utilisé les statistiques locales des enlèvements de façon à traduire le territoire de production de l'entreprise « solidaire » en environnement. Nous aboutissons à la carte suivante :

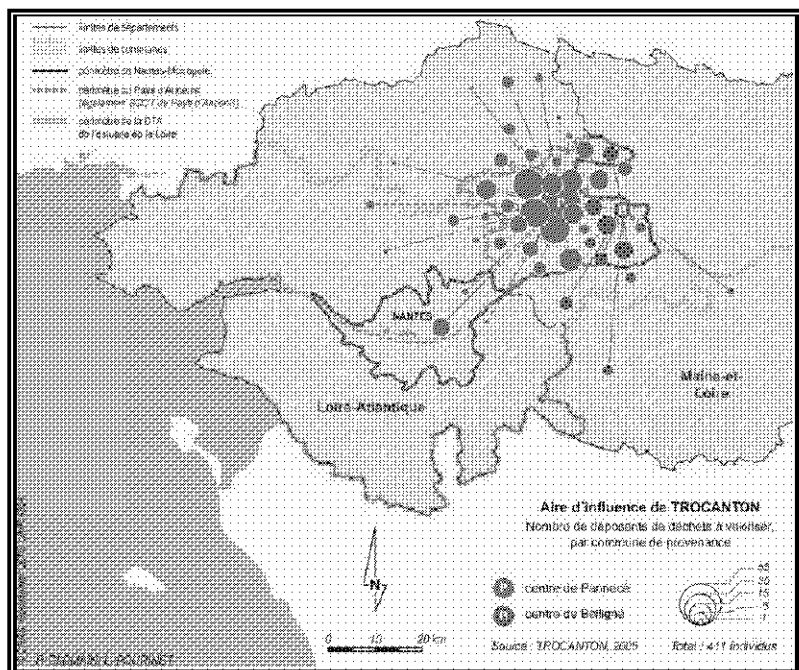
Carte n°1 :



L'activité de collectage dépasse donc le cadre du « pays d'Ancenis » et concerne ainsi le département de la Loire Atlantique, avec une diffusion le long de la Loire vers Saint-Nazaire épousant ainsi l'aménagement de l'Estuaire de la Loire, et, celui du Maine-et-Loire. Cet idéal-type d'entreprise d'économie sociale et solidaire renforcent l'idée selon laquelle ces organisations « *contribuent à la modernisation des territoires par la création d'activités innovantes et d'emplois ; elles sont créatrices de liens sociaux et sont un lieu d'expression de la démocratie locale, autant d'objectifs recherchés par les collectivités territoriales* » (Jeantet 2006, p. 119). Elles portent un mode de gouvernance alliant intérêt général, utilité sociale et efficacité économique et la gestion environnementale. Ce modèle est dynamique au niveau économique et structurant au niveau des territoires locaux dans la mesure où il

favorise la stratégie d'essaimage comme la carte ci-après le restitue :

Carte n°2 : L'essaimage du modèle d'entreprise « solidaire » en environnement de Pannecé à Belligné.



La responsabilité sociale des entreprises « solidaires » en environnement se traduit, comme le prévoit la Commission Européenne (2001), par : « *l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes* ». Cela signifie que ces entreprises sont parfaitement articulées au marché pour leur pérennité et leur expansion mais, relèvent de l'économie sociale et solidaire pour les valeurs et les principes sur lesquels repose leur fonctionnement.

CONCLUSION

La production mondiale des déchets atteint aujourd'hui 4 milliards de tonnes. Gérer cette masse, c'est innover à la fois au niveau économique, social, politique et environnemental. Pour penser global, il faut agir local. C'est ce défi que les écocycleries de l'économie solidaire sont en train de relever en valorisant ce qui peut l'être et, en jouant sur la stratégie de l'insertion par l'activité économique pour que la gestion « solidaire » des déchets soit partie prenante des nouvelles dynamiques territoriales. La mise en décharge des déchets ne doit plus être envisagée comme une solution de stockage viable et durable, compte tenu de l'accroissement attendu de la quantité des déchets. C'est pourquoi, l'écocyclerie apparaît comme une innovation majeure alliant revalorisation des biens revendus en boutiques solidaires, gestion de l'environnement et création de nouvelles activités économiques à finalités sociales individuelles (trajectoire de réinsertion par l'économie) et collectives (accompagner les consommateurs vers une appréhension positive des déchets). Au-delà, les écocycleries participent d'une nouvelle stratégie d'aménagement des territoires.

Ainsi, « *Dans les conditions actuelles, la situation économique d'un territoire dépend du jeu de différents acteurs et des relations établies avec d'autres espaces fournissant des financements, des informations ou plus prosaïquement des débouchés pour les productions locales. (...) Il existe ainsi des ensembles économiques locaux dynamiques, en général spécialisés dans un type de production, souvent innovants, que l'on appelle « districts »* » (Neiertz et Zembri 1995, 67). Les écocycleries se rapprochent de ce modèle économique et de la relation au territoire qu'il implique.

Reste maintenant à savoir si la stratégie de réseau adoptée sera suffisante à la fois pour disposer de ressources financières suffisantes pour assumer les responsabilités sociétales que l'économie publique pourrait bien leur déléguer, et, pour faire face à la concurrence induite par le fait que les déchets sont en train de devenir une ressource marchande prometteuse à l'échelle mondiale sachant que la moitié des flux de déchets relève encore de l'économie souterraine (Chairopoulos 2008, p. 94) ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLAIS MC, 2007, *La solidarité. Histoire d'une idée*. Collection Bibliothèque des idées, nrf, Gallimard, 339 p.
- BOURDIEU P., 2000, *Les structures sociales de l'économie*, Liber./Seuil, 280 p.
- CARLUER F., 1999, « Trois cas archétypaux de polarisation spatio-productive : le district industriel, le milieu innovateur et la technopole », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, III, pp. 567-590.
- CHAIROPOULOS P, 2008, « Déchets. Valoriser plutôt que jeter », *Sciences & Vie – Hors série*. N°243, juin, pp.93-102.
- COLIN B, GARDIN L, LAVILLE J-L., 1995, *Economie des services de proximité*. Editions du CRIDA-LSCI-CNRS, avec le concours de la CDC, 241 p.
- COMMISSION EUROPEENNE, 2001, *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale*. Livre vert, DG « Emploi et Affaires Sociales ».
- DE BEIR J., FODHA M., GIRMENS G., 2007, « Recyclage et externalités environnementales : faut-il subventionner les activités de récupération recyclage ? », *Revue Economique*, vol.58, n°3, mai, pp. 609-618.
- DELEGATION à l'AMENAGEMENT et au DEVELOPPEMENT DURABLE des TERRITOIRES, 2003, *Rapport d'information sur la gestion des déchets ménagers sur le territoire*. Novembre, Assemblée Nationale, 21 p.
- DOUGIER H., 2007, « Ce que l'on souhaite ? Des révolutions minuscules ! », pp.5-7, in Seghers et Allemand S, 2007, *L'audace des entrepreneurs sociaux. Concilier efficacité économique et innovation sociale*. Autrement, 237 p.
- FORTIN M., 2005, *Economie de l'environnement*, CIRED-ENPC et UMLV, 60 p.
- GENDRON C., GAGNON C., 2004, Développement durable et économie sociale : convergence et articulations. *Cahier de l'ARUC-ÉS*, R-17-2004, décembre, 36 p.
- GRANOVETTER M., 2004, « Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse », pp.119-134, in ORLEAN A. (dir.), 2004, *Analyse économique des conventions*, Quadrige Manuels, PUF, 2^{ème} éd., 427 p.

- GUERIN M., 2003, *L'économie sociale en environnement : premier bilan international des ressourceries*. Actes de colloque. 5 septembre 2002, T-04-2003, juillet, 90 p.
- GUILLAUTREAU P., 2003, *Pour une socioéconomie des marchés halio-alimentaires*. Thèse d'HDR en sciences économiques, LEN-Université de Nantes, septembre, 100 p.
- JEANTET T., 2006, *Economie sociale. La solidarité au défi de l'efficacité*. Les études de la Documentation Françaises, La Documentation française, 171 p.
- LOQUET P., 2004, *L'économie sociale et solidaire au service d'un projet de territoire*. Dossier d'experts. La lettre du cadre territorial, 108 p.
- MARECHAL J-P., 2005, « Développement durable », pp. 125-133 in Laville JL, Cattani AD, 2005, *Dictionnaire de l'autre économie*. Desclée de Brouwer, 546 p.
- NEIERTZ N., ZEMBRI P., 1995, *L'aménagement du territoire. Optiques géographie*, Hatier, 80p.
- PLOTT, 1983, « Externalities and Corrective Policies in Experimental Markets », *Economic Journal*, vol.3, pp. 106-127.
- POLANYI K., 1944, *La grande transformation*, Paris, 1983, Gallimard.
- PRINET E., 2004, *Développer une économie écologique. Notes pour l'association 4D*, février, 8 p.
- SCHOTTER A., 1996, *Microéconomie. Une approche contemporaine*. Economie, Vuibert, 546 p.
- THEBAUD O., DAURES F., GUYADER O., PEREZ J., 2004, *La recherche en économie des ressources naturelles et de l'environnement à l'Ifremer : bilan et perspectives*. Version provisoire au 18/02/2004, IFREMER, 5 p.

Annexe 1 :

Source : GUERIN M. (dir.), 2003, T-04-2003, p.57.

Les ressourceries au Québec.

	Récupération	Mise en valeur	Mise en marché	Réceptiendaires
Textile Petits objets Meubles 	TRI	NETTOYAGE REPARATION CONFECTION	VENTE AU DETAIL	MAGASINS POPULATION
Encombres Bois Matériaux 	DEMONTAGE	CONDITIONNEMENT MISE EN BALLOT	VENTE EN GROS	RECUPERATEURS RECYCLEURS
Ferrailles				

La majorité des ressourceries gère le textile, les meubles, et, les petits objets.

Certaines ressourceries se spécialisent dans une matière (livres, vélos...).

Certaines ressourceries se spécialisent dans la récupération de matériaux, bois...

En milieu rural, les ressourceries sont multimatières et multifonctions.

En milieu urbain, il y aura des écocentres-ressourceries.

Certaines ressourceries feront la gestion des matières en provenance de l'industrie.

Dynamiques communautaires et développement durable.

*Les expériences des associations canadiennes du
sud du Golfe du Saint-Laurent*

**Claire KOSTRZEWA
Patrick ÉMOND
Omer CHOUINARD
Nadine GAUVIN
Monique BRIDEAU
Monique LANGIS**

INTRODUCTION

L'objectif de cet article est de présenter les résultats d'un projet de recherche portant sur la contribution des organismes de bassin versant¹ du littoral acadien, situés dans le sud du Golfe du Saint-Laurent, à la nouvelle économie sociale émergente au Nouveau-Brunswick. Les organismes de bassin versant sont des associations citoyennes ayant pour mandat le management environnemental. Les communautés côtières de cette province canadienne sont inévitablement confrontées aux risques naturels émergents (réchauffement climatique, pollution des eaux, érosion côtière,...).

¹ On entend par « *bassin versant* » l'appellation générique regroupant des zones géographiques dont les limites sont naturelles, à savoir : « *une dépression naturelle, un territoire où le drainage des terres, coule et se retrouve dans une même étendue d'eau.* » Ministère Pêches et Océans Canada, *La gestion intégrée de notre bassin versant, l'intendance environnementale en action*

Par conséquent, il est important d'aborder les aspects sociaux, économiques et environnementaux pour le développement de la région, où les organismes mentionnés ci-dessus jouent ce « *rôle essentiel* ». Or, les projets du secteur associatif sont novateurs car les communautés locales sont impliquées tout au long du processus.

En d'autres termes, ces communautés sont engagées tant dans l'élaboration, la consultation des parties prenantes que lors de l'application du plan d'action. Il s'agit ici d'une transformation sociale, dans la mesure où les démarches entreprises (réunions publiques, entrevues,...) amènent les membres de ces organismes de bassins versants à repenser leurs façons d'être et de faire. Ainsi, des liens de confiance entre les chercheurs, les communautés locales (anglophones, francophones et autochtones) et les structures régionales des gouvernements au niveau provincial et fédéral se tissent alors, créant ainsi des interconnexions durables. Pour mener cette recherche, on a procédé par des entrevues semi-dirigées, en 2006 et 2007, auprès de onze associations de bassin versant du littoral acadien de la province du Nouveau-Brunswick. Notre recherche montre que les associations de bassin versant en plus d'établir des passerelles entre les citoyens et les agences gouvernementales pour garantir l'offre de programmes et de services environnementaux aux communautés rurales, sensibilisent et éduquent les personnes et les autorités locales.

Le mode d'exposition de cette étude se déploie en trois grandes étapes. Dans une première partie, le territoire en question est succinctement situé ainsi que la démarche suivie en introduction avant de rendre compte du débat théorique sur la définition et le statut de l'économie sociale. C'est avant tout cet *aspect épistémologique* qui retient notre attention car il conditionne notre manière de mener les observations empiriques dont une synthèse des résultats est exposée dans la seconde partie de cet article. De cette façon, l'interrogation théorique précédera l'approche empirique dont la pertinence est fonction du paradigme implicite à nos enquêtes de terrain. Enfin, dans la dernière étape de notre raisonnement, tout en capitalisant sur nos premières interrogations théoriques et sur les résultats de nos enquêtes, nous approfondissons notre réflexion sur la nouvelle économie sociale en émergence.

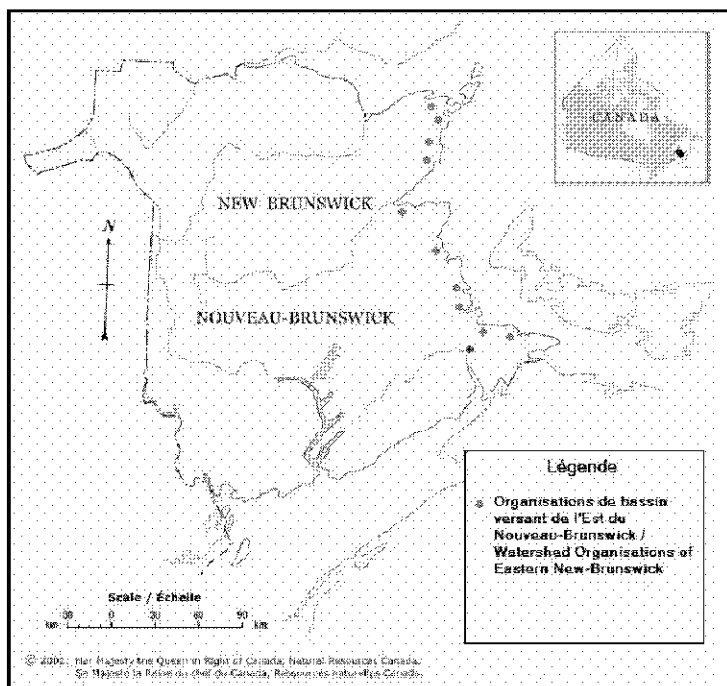
1. CONCEPTS ET VISION DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE

1.1. Une vision d'ensemble de l'étude

Historiquement, l'approche de la gestion de l'eau par l'implication des associations de bassin versant date de 15 à 20 ans aux États-Unis (Davenport, 2002). Les résultats présentés ici permettent, encore une fois, d'illustrer comment les principaux concepts de l'économie sociale viennent éclairer les pratiques de développement durable des bassins versants du littoral acadien du Nouveau-Brunswick, dans le sud du Golfe du Saint-Laurent. Ce territoire s'étend de la Baie des Chaleurs au détroit de Northumberland inclusivement et regroupe des populations francophones et acadiennes, anglophones et autochtones. Il compte seize associations du bassin versant dont onze qui ont accepté de faire partie de cette recherche collective. Les territoires couverts par ces organismes de bassin versant sont de superficies très variables ; le plus grand étant le bassin versant de la rivière Miramichi avec plus 13 000 km² comparativement à environ quelques centaines de kilomètres carrés pour les plus petits territoires du bassin versant. Tous desservent des régions à caractère principalement rural. On a mené cette recherche dans une perspective partenariale. Les acteurs de terrain notamment les associations du bassin versant et les universitaires ont été associés dès le départ à la définition de l'objet de recherche¹. Ensuite, ils ont également validé collectivement les résultats de la première phase en avril 2007. Enfin, la phase deux du projet s'est effectuée par la mise en place d'un projet de réparation de systèmes de fosses septiques de trois associations de bassin versant. Ce qui a permis de mener des entretiens, dont le but sera à terme de développer un outil permettant de comprendre et de calculer la contribution des projets de réparation des systèmes de fosses septiques à l'économie, à l'environnement et à la société.

¹ Aruc-és, rqrp-es : la recherche partenariale et guide sur la valorisation des connaissances en contexte de recherche partenariale www.aruc-es.uqam.ca, consulté le 29 juin 2007

Carte du territoire des associations de bassin versant couvert par la recherche



Rappelons les le fil conducteur de des résultats de notre investigation. , on verra en quoi la singularité de ce travail est de comprendre les pratiques de ces associations du littoral acadien à la lumière des principaux concepts de l'économie sociale et de leur lien avec le développement durable et l'environnement. Ensuite, on présentera la méthodologie de recherche, le profil, les caractéristiques, l'état du processus participatif ainsi que le financement et la main-d'œuvre des associations de bassin versant. Puis, on effectuera une analyse descriptive du modèle des organismes de bassin versant du littoral acadien du Nouveau-Brunswick. Enfin, on conclura sur l'éclairage des pratiques des associations de bassin versant à la lumière des principaux concepts de l'économie sociale.

1.2 La diversité des définitions de l'économie sociale

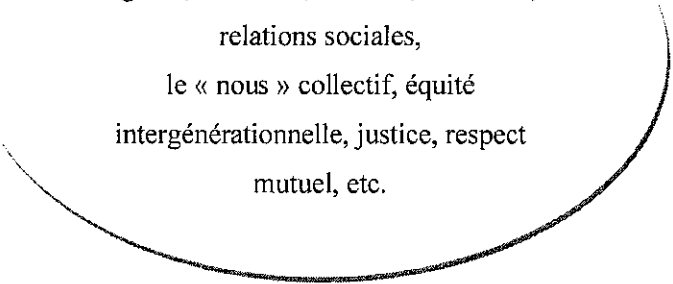
John Restakis (2006, p.1) définit l'économie sociale de la manière suivante: *"Reciprocity is the social mechanism that makes associational life possible. When reciprocity finds economic expression for the provision of goods and services to people and communities it is the social economy that results."* Selon Jacques Boucher (p. 20), qui s'inspire de Claude Vienney, l'ensemble des définitions de l'économie sociale repose notamment sur deux principes : l'association et l'entreprise:

Une association : la libre participation, l'égalité, la démocratie et la portée plus sociale de l'économie.

Une entreprise : la production et la dimension de service ainsi que la dimension plus économique du social.

Mots clés de l'économie sociale

Égalité, solidarité, entraide, efficacité,
relations sociales,
le « nous » collectif, équité
intergénérationnelle, justice, respect
mutuel, etc.



Les définitions théoriques de l'économie sociale

(Source Gendron Corinne, 2002, p. 91)

L'économie sociale comme ensemble d'organisations particulières (Desroche)	L'économie sociale comme combinaison d'un regroupement de personnes, d'une entreprise et de règles (Vienney)	L'économie solidaire comme service de proximité et dynamique sociale (Lafille)	L'économie sociale comme économie et organisations particulières (Dejour)
Organisations reconnues : - coopératives, - mutuelles, - associations. Candidates potentielles : - entreprises à participation ouvrière, en partenariat avec la municipalité, - entreprises publiques avec autonomie de gestion, - entreprises privées avec partenariat syndical. Cette définition est axée sur le statut juridique.	- Regroupement de personnes fondé sur l'égalité, - Rapports membre-entreprise fondés sur l'adhésion de l'entreprise, - Rapports membre-entreprise fondés sur la distinction. - L'organisation est un bien durablement collectif. Cette définition privilégie la coopérative (plutôt que l'association) et le marchand (plutôt que le don et la réciprocité).	Construction comparée de l'offre par les professionnels et les usagers. Hybridation entre l'économie marchande, non marchand et bien marchand (don et réciprocité) Élément d'un nouveau modèle fondé sur les trois pôles de l'État, de l'entreprise et de la société civile.	L'économie considérée dans sa dimension sociale, c'est-à-dire par rapport à sa capacité d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des populations. L'entreprise d'économie sociale respecte les principes suivants : - Finalité de services aux membres ou à la collectivité, - Autonomie de gestion, - Processus de décision démocratique, - Pérennité des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, - Participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective.

En outre, l'économie sociale ne peut être traitée sans évoquer son lien avec l'institution et l'organisation. En effet, les projets d'économie sociale donnent aux acteurs locaux des outils pour se faire entendre auprès des institutions gouvernementales. De ce fait, un projet porté par des valeurs d'économie sociale influence alors l'organisation dans son ensemble. Ainsi, comme le soulignent Juan-Luis Klein et Denis Harrisson (2007) « *l'institution reflète les rapports de domination, les inégalités entre les groupes sociaux et les rapports entre les pouvoirs publics et les acteurs sociaux. L'organisation concrétise les règles institutionnelles en vigueur* » (Klein, Harrisson, 2007, p.6).

Le travail effectué avec ces associations de bassin versant du sud-est du Nouveau-Brunswick s'appuie essentiellement sur le concept d'économie sociale défini par le Chantier de l'économie sociale. À cet égard, Corinne Gendron (2004) y relève trois aspects essentiels :

En premier lieu, l'économie sociale de façon classique est définie comme *une organisation particulière qui reconnaît les dimensions sociales de l'économie* (Chantier de l'économie sociale, 2001, Gendron 2004). Les gens qui parlent d'économie sociale ont retenu *les règles coopératives, mutualistes et d'association*. Dans cette perspective, l'économie sociale intègre *un processus de décision démocratique* impliquant tous les acteurs. De plus, elle soutient *la primauté des personnes* et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus. Enfin, elle repose sur la participation, la prise en charge et la responsabilité tant individuelle que collective.

En second lieu, l'économie sociale à l'instar de la nouvelle gouvernance (Salamon, 2002) suppose un développement porté non plus seulement par l'État et le marché mais aussi par celui de la société civile. Elle propose une nouvelle gouvernance basée sur une coordination de ces grands pôles de l'économie plurielle (Gendron, 2006, 2001). Cette diversification amène Gendron à souligner que « *percevoir l'économie sociale sous l'angle d'un mouvement [...] c'est faire état d'une nouvelle modalité de l'action sociale, c'est-à-dire une mobilisation qui ne s'exprime plus seulement dans les champs de l'institutionnel et du social mais aussi dans des domaines autrefois étranger de l'économie (finance solidaire, commerce équitable, ...)* ».

Enfin, en troisième lieu, l'économie sociale avec ses nouvelles pratiques renvoie à la « *transformation des pratiques économiques des acteurs sociaux, qu'elles soient portées par*

les mouvements sociaux ou même concrétisées par des acteurs traditionnels » (Gendron, 2004). Ceci implique, toujours selon l'auteure, que l'économie sociale tient compte à la fois des nouveaux mouvements sociaux et économiques mais propose aussi des réformes de la société et des institutions. En d'autres termes, l'économie sociale est source d'innovation sociale. Ainsi, Michel Callon démontre que « c'est là, en ce lieu qui semble être l'empire des technologies et des lois du marché, que gît le secret des innovations sociales, parce que c'est là que se décident la forme et le destin des collectifs dans lesquels nous vivons. Les marchés, alliés aux sciences et aux techniques, fabriquent des matters of concern, des sujets de préoccupation (Latour, 2000) qui suscitent l'émergence de groupes concernés qui en appellent à d'autres modalités d'innovation. Ce mouvement suppose à son tour la mise en place d'institutions politiques d'un genre nouveau. » (Callon, 2007, p.18),

Dans le tableau suivant, Corinne Gendron (2002) expose la classification faite dans chaque pays pour l'économie sociale.

Définitions et terminologies québécoises et françaises

	Québec	France
Définitions	Économie sociale	Économie sociale et solidaire
<u>Pratiques institutionnalisées :</u> coopératives, associations et mutuelles	Ancienne économie sociale	Économie sociale
<u>Pratiques émergentes :</u> associations et pratiques axées sur les valeurs	Nouvelle économie sociale	Économie solidaire
<u>Nouveaux champs de recherche :</u>	Travaux du CRISES (Centre de Recherche sur les Innovations sociales) et du CRDC (Chaire de Recherche du Canada en développement des collectivités)	Travaux du CRIDA (Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie)

Source : Gendron Corinne (2002, p.90)

Au Canada, la *nouvelle économie sociale* a récemment été mise à l'honneur, en 2006, lors du sommet de l'économie sociale et solidaire, à Montréal : « *ce mouvement pour la mise en place d'une économie solidaire visant des rapports plus légitimes entre les impératifs sociaux, économiques et environnementaux. On les encourage à innover et à adopter des modes de consommation plus responsables*¹ ». Ainsi, comme l'explique bien Corinne Gendron, « *la perspective québécoise envisage l'économie sociale comme un concept vaste qui inclut les expériences récentes de l'économie solidaire plutôt qu'il ne s'y oppose.* »

L'économie sociale, une mission du gouvernement fédéral en 2005.

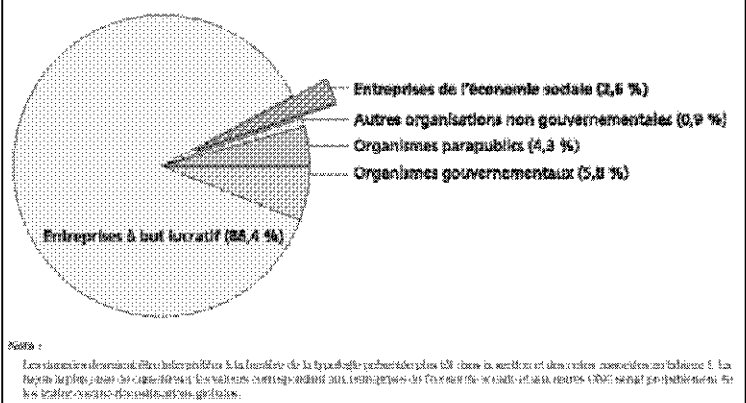
Le gouvernement fédéral du Canada place l'économie sociale comme projet phare pour les prochaines années. En effet, en juillet 2005, il publie un document officiel présentant un projet du PRP (Projet de recherche sur les politiques) avec pour ligne directrice : « *Nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion* ». Ce « *Projet de recherche sur les politiques* » est décrit dans un guide d'une quarantaine de pages en version française et anglaise et destiné au grand public. Le thème est donné d'emblée : « *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale. Un guide pour la recherche en politiques publiques* », Juillet 2005.

La préface de la députée Eleni Bakopanos² marque la volonté du Gouvernement fédéral de placer l'économie sociale comme projet majeur dans les prochaines directives. Pour elle, l'économie sociale doit être « *placée en bonne position pour compléter les méthodes conventionnelles afin de modeler le paysage social du pays* ». Puis, elle ajoute : « *à l'heure où s'accroissent complexité et diversité, l'innovation, la créativité et la mobilisation des ressources dans les collectivités constituent les éléments clés d'un changement sociable durable.* ». 2,6 % est la part du PIB d'entreprises de l'économie sociale au Canada, en 2005.

¹ Positionnement de la déclaration 2006, sommet de l'économie sociale et solidaire à Montréal,
http://www.chantier.qc.ca/uploads/documents/positionnement/declaration2006_sommetes.pdf, consulté le 15 juin 2006

² C.P., Députée et secrétaire parlementaire du Développement social particulièrement chargée d'économie sociale

Figure 1.40 selon le type d'organisations au Canada



Enfin, on peut dire que l'économie sociale répond aux besoins actuels des acteurs locaux. En effet, la nouvelle économie sociale représente une façon différente de voir et penser les liens entre les individus. Ainsi, le milieu associatif s'inscrit bien dans cette perspective et répond à une demande actuelle. Par exemple, il permet de recréer ou de maintenir un tissu social appauvri ces dernières années par un mode de vie basé essentiellement sur la satisfaction des besoins individuels où les valeurs marchandes dépassaient les valeurs humaines.

Dans la conception du Chantier de l'économie sociale de 2001, l'entreprise d'économie sociale accepte la logique du marché mais diffère des entreprises traditionnelles parce qu'elle occupe un créneau inoccupé par ces dernières : « *[L'entreprise d'économie sociale] [...] se distingue par plusieurs éléments comme la relation employé-employeur, la relation entre les employés, la relation entreprise-société d'insertion [...] On la reconnaît également par la gestion démocratique et la primauté des besoins et des services aux personnes* » (Gendron, 2004).

1.3 Economie sociale et développement durable. Une interconnexion féconde

Analyse du lien entre l'économie sociale et le développement durable.

On va maintenant voir comment le développement durable et l'économie sociale peuvent s'articuler. Les membres du Chantier d'activités partenariales (CAP) en développement

durable se sont penchés sur cette réflexion et expliquent qu'« *il est apparu que le développement durable et l'économie sociale, quoique deux entités distinctes, se rejoignent à plusieurs égards qui peuvent se résumer par la reconnaissance d'une dimension sociale, le souci de l'intérêt général et l'idée d'un développement "autrement" porteur d'objectifs sociétaux.* » (Gendron, 2004).

En quoi l'économie sociale s'inscrit-elle dans une démarche de développement durable ?

Ainsi, l'économie sociale et le développement durable s'articulent parce qu'ils :

- s'appuient sur des principes semblables notamment l'autonomie. Les deux domaines de l'homme ont pour objectifs de contribuer à un développement centré sur la satisfaction des besoins individuels (Maslow, 1939) - c'est-à-dire une sécurité d'existence et une garantie des droits – dans le cadre d'un intérêt collectif. L'économie sociale et le développement durable repose sur la volonté d'« *être et faire ensemble* » (Petrella, 2000, p.11). Ainsi, la résilience sociale¹ et démocratique y joue un rôle essentiel ;
- suggèrent des modes alternatifs de satisfaction des besoins sociaux ;
- interrogent en profondeur la définition du *bien commun*, du bien-être social collectif et plus largement la question de l'intérêt général.

De par sa volonté d'équilibrer les rapports entre le social et l'économique, le développement durable au même titre que l'économie sociale se distingue du développement classique. Comme l'affirme Corinne Gendron (2004), le débat sur le développement durable « *se pose en véritable révolution paradigmatique* ». Par conséquent, la sphère économique ne peut exclure définitivement la dimension sociale des questions environnementales. C'est la raison pour laquelle, l'économie sociale s'inscrit tout naturellement dans une perspective de développement durable.

Certes, l'économie sociale ne peut pas être proposée pour résoudre chaque problème environnemental mais il faut lui reconnaître sa contribution à viser des perspectives de

¹ La résilience écologique est la capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une population ou d'une espèce à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante (facteur écologique).

démocratie, d'inclusion et de justice distributive. Or, « *faire du développement durable c'est se préoccuper de la viabilité (critère économique) mais également de la viabilité (critère socioculturel), de la reproductivité (critère écologique) et de la transmissibilité (critère intergénérationnel)*. »¹. Ici, l'économie sociale prend tout son ancrage et sa place dans le développement durable car elle permet de répondre aux quatre sphères du développement durable :

- la sphère sociale (création d'un tissu social et mise en valeur des cultures locales, l'économie sociale restitue la place naturelle de l'Homme au sein de la société) ; elle le valorise. Elle prend en compte l'altérité. Dans la perspective de l'économie sociale, la relation avec l'autre devient possible lorsque « *le triptyque reconnaissance-respect-tolérance dans les relations avec l'autre* » (Petrella, 2000, p. 13), est constitué de :
- la sphère environnementale (éducation, sensibilisation des citoyens à des pratiques environnementales plus responsables) ;
- la sphère économique (création de services demandés par la population) ;
- la sphère institutionnelle (les associations de type coopérative participent au rapprochement institutions/citoyens). Par exemple, selon Pierre-André Tremblay, « *le chantier de l'Économie sociale est une « interface » incontournable de la rencontre entre l'État et la société civile* » (Tremblay M., Tremblay P-A., Tremblay S., 2002, p.241).

L'économie sociale adopte et adapte concrètement le célèbre adage du développement durable, « *penser global, agir local* ». Comme le formule Christophe Demazière (1996, p.12), « *les stratégies locales peuvent s'inscrire dans les tendances économiques dominantes ou, au contraire, exprimer la recherche d'une alternative* ». L'économie sociale façonne à sa propre manière le concept de « penser global, agir local » et recherche sur les terrains les alternatives à ce que Riccardo Petrella (2000, p.12) a désigné par la « *Sainte Trinité du Dieu Marché, à savoir : libéralisation, déréglementation, privatisation* ».

¹ Vivre - un réseau européen au service des porteurs de projets, des acteurs de l'installation pluriactive en milieu rural,
<http://www.vivreurope.org/papyrus.php?menu=85>, consulté le 25 août 2007

Ainsi, selon les lois du marché, les obligations du monde « moderne » semblent être des freins au développement économique et social. Face à ces obstacles la société civile joue le rôle d'une régulation. Ainsi, ses organisations comme celle de l'économie sociale mettent en place des initiatives locales. Celles-ci participent à une conscientisation et à des processus d'autonomisation (*processus d'empowerment*) de la part des individus et des communautés de base. Les acteurs locaux prennent ainsi en charge leur propre « devenir socio-économique (Paquet, 1996). Si bien que la mondialisation est inséparable d'une montée du local qui doit d'abord se comprendre comme une volonté d'enchaîner l'économie-monde, c'est-à-dire de soumettre la rationalité de cette dernière aux exigences des communautés locales ou, pour le dire simplement, de mettre l'économie à sa place (Passet, 1996). » (Chouinard, Desjardins, Forgues, Vanderlinden, 2005, p. 258).

2. ÉTUDES ET ENQUÊTES. UNE APPROCHE EMPIRIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DES BASSINS VERSANTS DU LITTORAL ACADIEN

2.1. *Méthodologie de l'enquête et profilage des organisations*

2.1.1 Protocole de recherche

Pour mener cette recherche, on s'est inspiré du cadre de la recherche partenariale participative (www.aruc-es.uqam.ca). Même si le projet de recherche fût initié par des universitaires, rapidement ce sont les partenaires sur le terrain qui ont joué un rôle actif dans la précision et la proposition de l'objet de recherche. La participation à la recherche est une démarche volontaire. L'objectif était de comprendre comment l'économie sociale pouvait apporter un éclairage sur le fonctionnement des associations du bassin versant du littoral acadien. Ceci a impliqué une codéfinition de l'objet de recherche avec un comité représentant les associations de bassin versant à compter du printemps 2006. Ensuite, des rencontres ont eu lieu pour élaborer le questionnaire, pour le valider ainsi que pour codifier les réponses et aussi pour vérifier l'analyse des résultats. Les deux principaux outils utilisés sont l'entrevue semi dirigée, d'une durée d'environ soixante minutes auprès de onze associations sur seize à l'été 2006. Les résultats furent validés

en avril 2007 sous l'initiative du groupe de chercheurs et des partenaires des associations de bassin versant au moyen d'un groupe de discussion d'une durée de 2h30. À cette rencontre, en plus d'un professionnel et d'un assistant de recherche, des représentants provenant de six associations de bassin versant ont pris part à la discussion.

2.1.2. Profil et structures

2.1.2.1 *Origine, mission et objectifs*

Les associations formées par les associations de bassin versant sont un phénomène récent dans l'est du Nouveau-Brunswick. La plupart de ces associations ont été créées vers la fin des années 1990. En effet, cinq des onze associations interrogées se sont formées durant la période 1999/2000, suite à un mouvement de réformes et de transformations du rôle de l'État dans la province. Ainsi, les compressions budgétaires, de personnel et de services ont favorisé l'implantation de nouveaux modes d'intervention misant davantage sur les ressources des communautés.

Dans ce contexte, il semble que la création de ces organismes soit liée aux préoccupations des citoyens concernant la détérioration de la qualité de l'eau (5/11). Par la suite, les citoyens se sont intéressés à d'autres problèmes environnementaux.

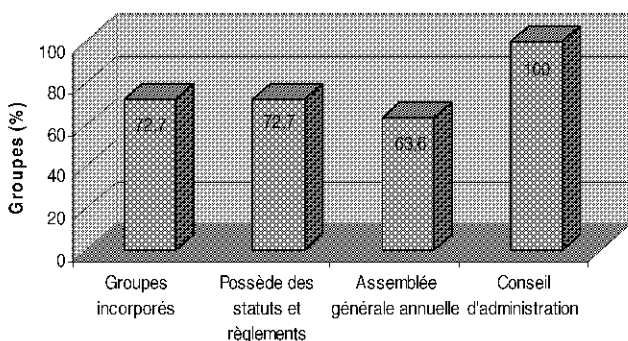
Au niveau de la mission principale, on observe plusieurs similitudes entre les associations. Deux catégories se distinguent, la première inclut les associations dont la mission est orientée vers le développement viable du bassin versant (5/11). Quant à la seconde, elle inclue ceux dont la mission vise la conservation de l'écosystème et de la qualité de l'eau (6/11).

En ce qui concerne les objectifs, on remarque que la question de la qualité d'eau demeure une préoccupation importante pour l'ensemble des associations (11/11). Par la suite, plusieurs autres objectifs sont cités dont l'éducation/la sensibilisation et la promotion de la conservation des ressources et du développement viable.

2.1.2.2 Caractéristiques structurelles

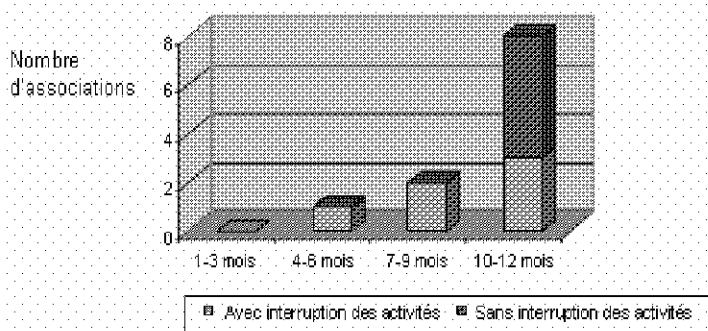
Les associations de bassin versant sont en majorité représentées sous la forme d'organisme communautaire dûment constitué. Près des trois quarts de ces associations ont un statut juridique et possèdent une charte (statuts et règlements). Par conséquent, ces organisations constituent des entités propres et distinctes de l'État et des autorités locales. Toutes les associations sont dirigées par un conseil d'administration nommé ou élu. Et, sept sur onze organisent une assemblée générale annuelle.

Caractéristiques structurelles des groupes



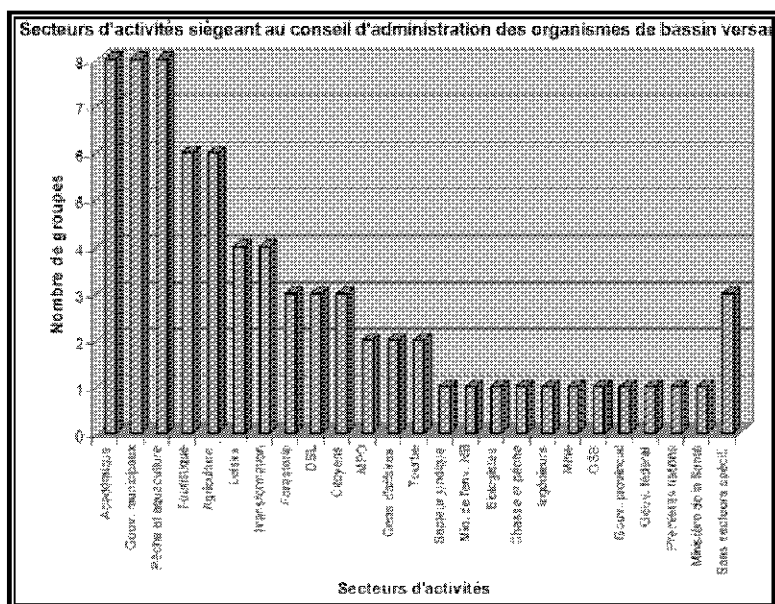
La plupart des associations de bassin versant sont en activité toute l'année. Toutefois, certaines de ces associations doivent réduire et parfois interrompre leurs activités lorsque les fonds sont insuffisants. Cette situation semble davantage affecter les associations du nord-est de la province qui vivent une période d'interruption relativement plus longue.

Période durant laquelle le personnel régulier est en activité



2.1.2.3 Processus participatif et représentativité

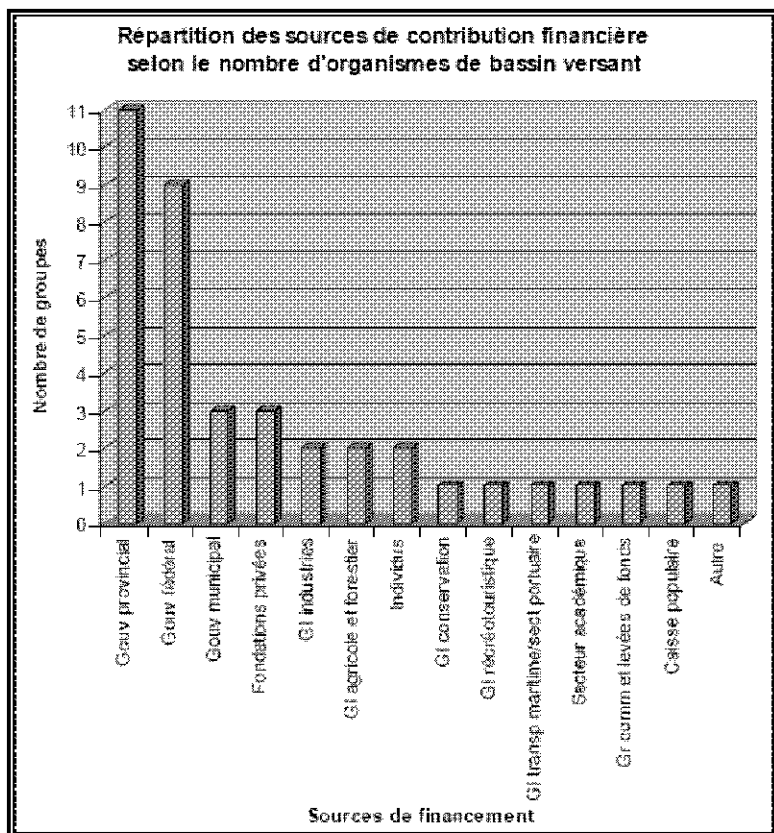
Le conseil d'administration des associations de bassin versant est formé d'intervenants locaux issus de différents secteurs d'activité et champs d'expertise. La représentation au sein des conseils d'administration est souvent diversifiée et représentative des forces du milieu. Les principaux secteurs représentés sont celui du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la municipalité, des pêches et de l'aquaculture, du tourisme et de l'agriculture. La représentation au sein du conseil d'administration des associations de bassin versant nous indique bien que ces associations ont un champ d'intervention local et qu'elles sont autonomes sur le plan décisionnel vis à vis de l'État.



2.1.2.4 Des financements variés mais de courte période

La majorité des associations de bassin versant interrogées sont principalement financées à partir de fonds publics provenant de la province du Nouveau-Brunswick. On estime que la contribution monétaire de la province du Nouveau-Brunswick équivaut à une moyenne d'environ 70% du budget total d'opération. Le gouvernement fédéral contribue également au financement des activités de ces organisations locales. Environ quatre associations sur cinq reçoivent des subventions du gouvernement fédéral. Cette contribution équivaut à environ 10 à 40% du budget total. Le niveau de gouvernement municipal contribue lui aussi au financement mais seulement trois associations sur onze bénéficient de son soutien. Mis à part les fonds publics, les associations concernées reçoivent aussi des fonds du secteur privé. Toutefois, la majorité des subventions provient du secteur public. Les contributions du secteur privé proviennent principalement de fondations ou encore de grandes corporations. Il est noté que les ententes de contribution financière qu'elles soient publiques ou privées sont en général à court terme (1 an) et non récurrentes. À peine deux

associations sur onze possèdent des allocations financières de plus d'un an.



2.1.2.5 Apprentissage et capital humain

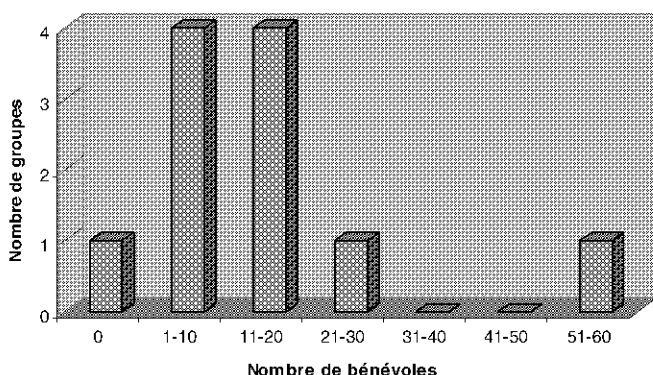
Les effectifs du personnel employé par les associations enquêtées sont relativement restreints. Au cours de l'année 2006, les onze associations interrogées ont embauché soixante personnes soit en moyenne cinq employés et demi pour l'année enquêtée. Le groupe des étudiants compose un tiers de leurs ressources humaines totales. À ce sujet, on peut ajouter que les associations de bassin versant offrent des débouchés intéressants aux jeunes désireux d'accroître leurs connaissances et leur expérience dans le domaine de l'environnement et des

sciences. De plus, de par les liens qui unissent le milieu universitaire et les associations de bassin versant, plusieurs de ces jeunes ont l'opportunité de réaliser des stages et des travaux pratiques, voir même des recherches de maîtrise dont les retombées sont profitables aux communautés locales. En somme, les associations, au même titre que les institutions traditionnelles du savoir (écoles lycées et universités), participent à la formation du capital humain du territoire.

2.1.2.6 De l'importance du Bénévolat

Le bénévolat est une composante incontournable de l'univers des associations de bassin versant. Sans la contribution des bénévoles, certains volets du calendrier d'activités seraient compromis. Bien que relativement peu nombreux, les bénévoles jouent un rôle important dans plus d'un secteur d'activité.

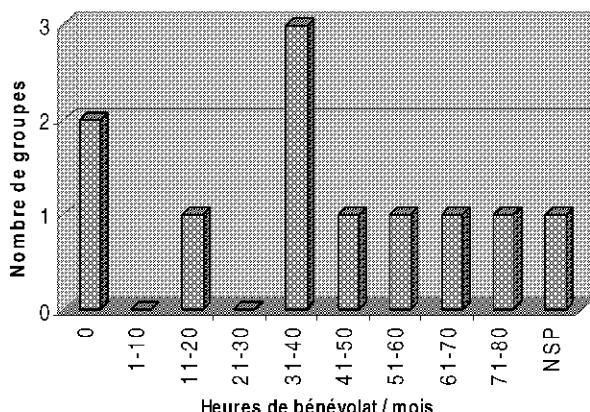
Nombre moyen de bénévoles participant aux activités de l'organisme sur une période d'un an



La moyenne d'heures mensuelles que les bénévoles consacrent aux activités varie d'un groupe à l'autre. En général, la moyenne s'établit à une trentaine d'heures par mois. Les bénévoles sont principalement impliqués au niveau des réunions et des comités et contribuent également aux activités de terrain (collecte de données et nettoyage). Ainsi, l'implication des bénévoles au sein des espaces décisionnels témoigne de la volonté des associations de bassin versant d'accroître la prise en

charge des collectivités. Dans ce sens, cela rejoint l'un des objectifs du concept *d'empowerment communautaire* qui est de rendre la communauté capable d'analyser sa situation, de définir ses problèmes et de les résoudre en se donnant des objectifs à atteindre (Eisen, 1994).

Moyenne d'heures mensuelles consacrée par les bénévoles répartie en fonction du nombre de groupes



Au terme de ce commentaire des résultats de notre étude, on procèdera à l'analyse descriptive de la contribution sociale, économique et environnementale de l'économie sociale et on conclura progressivement sur l'apport original de l'économie sociale au développement durable.

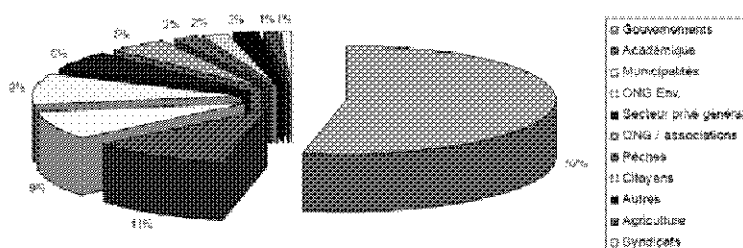
2.2. *Dynamiques partenariales et une offre de services variée et flexible*

2.2.1 Un partenariat diversifié

Les nombreux projets réalisés par les associations de bassin versant furent souvent le fruit de partenariats élargis impliquant plusieurs institutions publiques qui viennent réguler les pratiques de ces organismes. Les partenaires de projet contribuent de diverses façons (discussions, échanges d'information, offre de services, prêt d'équipements, prêt de

personnel, expertise technique, etc.). Dans la majeure partie des cas, les agences gouvernementales agissent comme les principaux partenaires. Dans une seconde catégorie de partenaires, on retrouve le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, les gouvernements locaux et les organismes communautaires environnementaux (le plus souvent des associations de bassin versant). À ce niveau, il est intéressant de noter l'existence de partenariats regroupant plusieurs associations de bassin versant de régions différentes. Le secteur privé semble être, pour le moment, un partenaire secondaire au niveau de l'ensemble bien que tout de même non négligeable pour certaines associations.

Secteurs dans lesquels se situent les différents partenaires

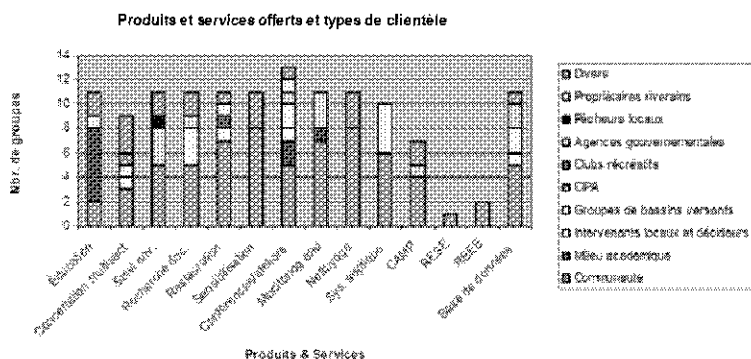


2.2.2. Des produits et des services variés et solidaires

Les résultats de la recherche révèlent que les associations interrogées offrent un éventail de produits et services. On a pu déterminer quatorze grandes catégories de produits et services offerts dont onze sont dominantes. Parmi ces onze catégories dominantes, on retrouve les initiatives éducatives, les initiatives de communication et de sensibilisation, la restauration d'habitats, les initiatives de surveillance de la qualité de l'eau (monitoring) douce, les activités de nettoyage de berges et rivages, les initiatives de suivi et d'inventaire environnemental, la recherche documentaire, l'amélioration des systèmes de fosses septiques, les initiatives de concertation multisectorielle et la gestion de bases de données. Soulignons que certains programmes de qualité de l'eau potable se sont étendus à la qualité de l'eau de baignade. De plus, suite à un arrêt de subventions des agences gouvernementales, le programme

d'amélioration des fosses septiques, a été reconduit grâce aux pressions et aux demandes des associations de bassin versant.

Dans l'ensemble, c'est pour la communauté que les associations de bassin versant offrent leurs services. Le milieu universitaire et les agences gouvernementales sont les seconds bénéficiaires des services offerts par ces associations. Par ailleurs, celles-ci profitent réciproquement des services offerts par les autres associations d'acteurs sociaux, politiques et académiques. Il est intéressant de noter que les associations qui offrent des services en lien avec des initiatives gouvernementales n'identifient généralement pas les agences gouvernementales parmi les bénéficiaires de ces services. Comme on peut le constater, les services offerts par les associations de bassin versant vont bien au-delà de l'offre de programmes standardisés comme le ferait les agences gouvernementales. Il y a un souci d'engagement évident envers la population pour répondre aux attentes des citoyens et traiter des enjeux environnementaux locaux.



Note :

CIPA : Collectivité ingénieuse de la Péninsule acadienne

CAMP : Community aquatic monitoring program (Pêches et Océans Canada)

RESE : Réseau d'évaluation et de surveillance écologique (Environnement Canada)

REEE : Rapport d'examen et d'évaluation de l'écosystème (Pêches et Océans Canada)

3. L'ÉCONOMIE SOCIALE. UNE NOUVELLE MANIÈRE DE VOIR ET DE FAIRE

On veut revenir principalement sur plusieurs aspects de la contribution de l'économie sociale aux pratiques des associations de bassin versant du littoral acadien. D'abord, comme on l'a vu antérieurement elles sont au service de la collectivité, que ce soit pour la qualité de l'eau potable, de baignade et celle des rivières ainsi que pour l'entretien des systèmes de fosses septiques. Elles s'apparentent aux entreprises d'économie sociale en ayant comme finalité de servir leurs membres ou la collectivité plutôt que d'engendrer des profits. Elles ont pour mission soit la viabilité du bassin versant ou encore la conservation de l'écosystème et la qualité de l'eau du territoire.

Ensuite, à propos de l'autonomie de gestion par rapport à l'État, les associations de bassin versant ont leur propre structure organisationnelle et possèdent une chartre et des règlements. Ces organismes ont donc des structures de prises de décisions autonomes.

À propos des statuts, des processus démocratiques et de l'implication des usagers dans la prise de décisions, ces associations ont des conseils d'administration nommés ou élus. La majorité de ces instances tiennent des assemblées générales qui incluent les personnes et les groupes sociaux et économiques des territoires desservis. Concernant la répartition des surplus et des revenus, elles s'inspirent de l'économie sociale en tentant de réduire les inégalités en termes d'accès aux services et à l'information. En intervenant au cœur des communautés et en développant un *lien de confiance* avec les résidants, celles-ci sont en mesure de rejoindre les clientèles moins fortunées et moins éduquées.

Qui plus est, les associations de bassin versant empruntent de l'économie sociale les principes de participation, de prise de charge et de responsabilité individuelle et collective, de réciprocité, voire de solidarité. En effet, des membres et des bénévoles participent à la sensibilisation ou à l'éducation des personnes et des collectivités au moyen d'interventions sur la qualité de l'eau, de lutte à l'érosion des berges lors d'actions supervisées, d'ateliers ou de consultations. Ces informations sont diffusées soit sur des panneaux, des affiches, des brochures ou encore sur des sites web. Le but de ces interventions est que les membres des associations de bassin versant puissent élargir

les réseaux d'entraide et engendrer des partenariats afin que les personnes et les associations visées aient les outils pour se prendre en charge. En ce sens, cela rejoint aussi les objectifs du concept d'*empowerment communautaire* qui, dans une perspective organisationnelle, se réfère au transfert du pouvoir vers les usagers et la communauté (Cornwall et Perlman, 1990).

Enfin, les partenariats avec les milieux universitaires, gouvernementaux et organismes environnementaux jouent un rôle important quant à la légitimité des associations de bassin versant. Ces activités partenariales leur permettent d'intervenir entre autres sur les aspects d'éducation, de sensibilisation, de communication, de restauration des habitats, du nettoyage des berges et des rivages, de recherche documentaire et de gestion de bases de données.

La question du financement est un enjeu important pour l'ensemble des associations de bassin versant. La majorité de ces associations sont dépendantes à 70% du financement provincial pour assurer leurs opérations courantes. Cet argent provient principalement du Fonds en Fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick. Cette situation les amène souvent à entrer en compétition entre elles, du fait du nombre peu élevé de programmes de soutien financier offerts auxquels sont éligibles les associations de bassin versant. Ceci témoigne d'une relative précarité. Le gouvernement fédéral comble le budget de la plupart des associations de bassin versant et ensuite suit loin derrière le financement du privé. Le personnel de ces organisations est surtout d'origine étudiante. Ce qui initie la jeunesse à s'investir dans leur communauté mais ralentit, aussi, la continuité des activités étant donné le changement des personnes d'une année à l'autre. Tenant compte de la précarité du financement, le bénévolat joue un rôle essentiel au fonctionnement de certaines associations.

Au total, *l'économie sociale en environnement* correspond à une « *nouvelle manière de faire, et participe en ce sens à l'innovation sociale* » explique Corinne Gendron (2004). C'est dans cette perspective que le rôle des associations de bassin versant du Nouveau-Brunswick peut être analysé. On considère alors leur rôle en tant qu'agents de changement. En effet, les associations de bassin versant du Nouveau-Brunswick dans leurs différentes initiatives, visant à l'amélioration de la qualité de l'eau et œuvrant au développement viable des écosystèmes aquatiques, procurent aux communautés des services que les entreprises privées et les gouvernements ne pourraient offrir de

manière aussi efficace. N'oublions pas que « *l'un des facteurs d'innovation sociale de l'économie sociale est qu'elle tend à répondre à des demandes et à des besoins non comblés, soit parce que l'entrepreneur capitaliste n'y trouve pas une source suffisante de profit (échec de marché), soit parce que les pouvoirs publics sont inefficaces ou tardent à y répondre (insuffisance publique).* » (Bouchard, 2007, p. 124). Ainsi, les associations de bassin versant, en plus d'établir des passerelles entre les citoyens et les agences gouvernementales pour garantir l'offre de programmes et de services environnementaux aux communautés rurales, sensibilisent et éduquent les personnes et les autorités locales.

Cela soulève un autre débat qui se pose fréquemment pour les chercheurs, celui de « *la dichotomie archaïque entre recherche fondamentale et recherche appliquée* » (Margaria, 2004, p.1). Cette question a pu être abordée lors d'entretiens passés avec des responsables des associations de bassin versant du littoral acadien, en août 2007. Comment les membres de ces associations perçoivent-ils le travail avec les chercheurs ? Des questions informelles ont alors été posées lors des entretiens avec ceux-ci. En effet, on trouvait intéressant de leur poser directement la question afin de capter leurs impressions sur le projet. Les remarques les plus fréquentes des personnes interrogées étaient :

« *L'objectif c'est quoi avec les résultats ?* »

« *Est-ce que le rapport sera présenté au gouvernement ?* »

« *Le projet paraît abstrait comment arriver à un résultat ?* »

« *Je suis contente de participer au projet, c'est bénéfique pour nous même si parfois je ne comprends pas bien* »

« *Le projet socio-économique est une excellente idée, c'est un peu tôt pour savoir son impact final mais je pense que ce sera positif* »

« *Il faudrait d'ailleurs mettre en place des réunions fréquentes avec les employés de l'association de bassin versant pour bien comprendre le projet globalement* ».

On remarque que la démarche de recherche partenariale nécessite réellement un dialogue renforcé avec les acteurs. En effet, quelques acteurs doutent parfois des bénéfices d'un projet socio-économique. L'objectif est avant tout de faire participer, à leur échelle, toutes les personnes désireuses de s'engager dans le projet. C'est pourquoi, il est important de leur demander comment ils vivent et perçoivent le projet dans lequel ils sont impliqués. L'objectif est de savoir à un moment donné s'ils ont

acquis les éléments nécessaires pour comprendre l'évolution du processus et devenir ainsi plus autonomes. De ce fait, on peut dire que le processus de transformation sociale des acteurs se construit au fil des rencontres. Les chercheurs doivent donc convaincre tous les acteurs de l'importance de leur participation parce qu'elle vise l'intérêt général. C'est de la Recherche-Action-Formation utile pour l'ensemble de la communauté territoriale.

Conclusion

L'éclairage de l'économie sociale sur les pratiques des associations de bassin versant du littoral acadien nous a permis de faire des liens plus concrets sur la complémentarité entre économie sociale et développement durable. D'abord, cette étude a permis de constater l'importance des règles associatives et démocratiques dans la prise de décision au sein des associations de bassin versant. Ensuite, l'économie sociale nous permet de mieux comprendre l'importance de la société civile, voire des associations territoriales dans la gouvernance des associations de bassin versant. On reconnaît également à la lumière de l'économie sociale que les relations basées sur le respect mutuel sont essentielles dans les nouvelles formes de gouvernance impliquant une pluralité d'acteurs locaux. Dans l'expérience étudiée, ces conditions sont bien présentes.

Par ailleurs, cette étude met bien en évidence l'importance des relations entre pauvreté et dégradation de l'environnement auquel s'attaque les associations de bassin versant en procurant des services de qualité dans la gestion de l'eau et des systèmes de fosses septiques aux plus démunis.

Grâce aux principes de l'économie sociale, on comprend mieux le rôle du social, de la réciprocité dans le développement durable. En effet, les actions menées par les associations de bassin versant pour la conservation de l'environnement nécessitent des partenariats. Ceux-ci demandent alors un partage avec les différentes associations sociales et économiques de même qu'avec les agents gouvernementaux et les chercheurs du territoire d'intervention. Les associations de bassin versant contribuent donc aux transformations sociales et économiques de la société. Ainsi, on peut les considérer comme de véritables agents de changement social bien que leurs apports, difficilement mesurables, sont souvent sous-estimés par le marché et par l'État.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUCHARD Marie J., « L'innovation sociale en économie sociale », in KLEIN Juan-Luis, HARRISSON Denis, (2007), *L'innovation sociale, Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- BOUCHER Jacques, 2002, *Économie et Solidarité » Mouvements sociaux et économie sociale : un arrimage en constante reconstruction*, Économie et Solidarité, Presse de l'Université du Québec.
- CALLON Michel, (2007), « L'innovation sociale, Quand l'économie redevient politique », in KLEIN Juan-Luis, HARRISSON Denis (2007). *L'innovation sociale : Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec.
- CHANTIER DE L'ECONOMIE SOCIALE (2001). : Rapport « *Osons la solidarité* », Sommet sur l'économie et l'emploi, 1996.
- CHOUNARD Omer, DESJARDINS Pierre-Marcel, FORGUES Éric, VANDERLINDEN Jean-Paul, (2005), in AMINTAS Alain, GOUZIE Annie, PERROT Pascal, *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- CORNWALL J.R., PERLMAN, B. (1990). *Organizational entrepreneurship*. Homewood. II Irwin.
- DAVENPORT T. E. (2002), *The watershed project management Guide*, Lewis Publishers, 271 pp.
- DEMAZIERE Christophe, (1996), *Du local au global, Les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique*, L'Harmattan, Paris.
- EISEN, A., (1994). Survey of neighborhood-based, comprehensive community empowerment initiatives. *Health Education Quaterly*, 21 (2), 235-252.
- GAGNON Christiane (1999), *Les communautés locales face aux impacts des parcs de conservation et de l'industrie touristique*. Actes du forum Tourisme viable et parcs nationaux : quel avenir pour les communautés locales? Chicoutimi. GRIC/UQAC.
- GAGNON Christiane (1994). La recomposition des territoires. Développement locale viable : récits et pratiques d'acteurs sociaux en région québécoise, *Coopératives et développement*, Vol. 26, no. 2 : 61-82.

GENDRON Corinne (2006), *Le développement durable comme compromis. La modernisation à l'ère de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

GENDRON Corinne (2004), *Développement durable et économie sociale : convergences et articulations*, en collaboration avec Christiane Gagnon, ainsi que Gilles Côté, Charles Guindon, Benoît Lévesque, Romain Lortille, Jacques Régnier, Jean-Pierre Revérêt, Michel Séguin, Marie-France Turcotte, Vincent van Schendel, Jean-Philippe Waaub et Luce Proulx, Cahiers de l'ARUC-ÉS, Collection Recherche, décembre 2004.

GENDRON Corinne, (2002), Économie sociale et mouvement vert : quel ancrage ?, in *Économie et Solidarités, Revue du CIRIEC-Canada*, PUQ, Canada, pp 90-91.

GENDRON Corinne (2001), *L'économie sociale et la recomposition des pôles de régulation dans le cadre de la mondialisation et du développement durable*, Coexistence humaine et développement durable, Édition Montmorency.

KLEIN Juan-Luis, HARRISSON Denis (2007), *L'innovation sociale : Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, 6, 18, 485 pp.

MARGARIA Christian, *Quand la recherche s'éveillera?* Conférence des Grandes Écoles, 6 avril 2004.

PETRELLA Riccardo, (2000), *Le bien commun, Éloge de la solidarité*, Éditions Labor, Belgique, pp 11-13.

RESTAKIS John (2006). *Defining Social Economy – The BC Context*. Prepared for the BC Social Economy Round Table, British Columbia Co-operative Association, http://www.usaskstudies.coop/socialeconomy/files/DefiningSocialEconomy_FnlJan1906.pdf, 16 pp.

SALAMON Lester, (2002), *The tools of Government: A guide to the New Governance*, Oxford, Oxford University Press, 669 pp.

Sommet de l'économie sociale et solidaire à Montréal, http://www.chantier.qc.ca/uploads/documents/positionnement/declaration2006_sommetes.pdf, consulté le 15 juin 2006.

TREMBLAY Marielle, TREMBLAY Pierre-André, TREMBLAY Suzanne, *Développement local, économie sociale et démocratie*, PUQ, 2002, Canada.

LES AUTEURS

Gérard BERTOLINI, Docteur d'Etat en économie, est Directeur de Recherche au Centre National de la Recherche Scientifique UMR 5205, Université de Lyon1. Spécialité : économie de l'environnement, en particulier des déchets. Au-delà d'une approche économique, élargissement à d'autres disciplines (sciences de l'ingénieur, psycho-sociologie, littérature, design, art et déchets), dans divers espaces, suivant une démarche relevant de l'anthropologie sociale et culturelle. Auteur de nombreux livres de vulgarisation.

E mail : berto@univ-lyon1.fr

Mustapha BRAKEZ, Docteur en économie de l'environnement, est Directeur-Fondateur du cabinet de conseil en environnement à Casablanca : SEGU. Son expertise porte essentiellement sur la problématique des déchets dans les pays du Sud (Maroc, Algérie, Sénégal, etc.). Il est aussi chercheur associé au Groupe de Recherche sur les Economies Locales/Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation, Universités du Littoral et de Poitiers.

E mail : segugroup@gmail.com

Monique BRIDEAU est agente de projet pour la Coalition pour la viabilité du sud du Golfe du Saint-Laurent. Elle a été assistante de recherche en sociologie à l'Université de Moncton Nouveau-Brunswick, Canada jusqu'à avril 2008. Elle a collaboré au programme d'amélioration des systèmes de fosses septiques sous la direction du Professeur Omer Chouinard. Elle participe activement à des études de recherche-action sur les associations de bassin versant.

E mail : monique.brideau@umoncton.ca

Omer CHOUNARD, sociologue, est professeur en études de l'environnement à l'Université de Moncton, Canada et chercheur principal dans Gestion intégrée et aquaculture au CRSH. Il est co-chercheur sur : Initiatives de la Nouvelle économie rurale, Économie sociale et durabilité, Développement territorial et coopération et le Réseau de recherche sur la gestion des Océans du CRSH. Il mène aussi des études en Afrique sur Écosystèmes et communautés au Burkina Faso. Il collabore au Centre de recherche en développement territorial (FQRSC). Nommé au Conseil de conservation des ressources halieutiques (CCRH) du Canada, Omer CHOUNARD s'intéresse aux effets de l'augmentation du niveau marin sur les communautés côtières depuis 2003. E mail: omer.chouinard@umoncton.ca

Patrick ÉMOND est gradué de la Maîtrise en études environnement de l'Université de Moncton. Il a travaillé à titre de coordonnateur de l'Association de bassin versant de Cap-Pelé située sur le littoral acadien du Golfe du St-Laurent depuis 2001 et l'École nationale d'administration publique du Québec. Ses intérêts de recherche portent sur la participation du public, la restauration écologique des plages et l'amélioration de la qualité de l'eau. E mail : emond_p@videoton.ca

Nathalie FERREIRA, Docteur en économie, et chercheur au Centre de Recherche sur l'Economie en Mutation et l'Entreprise/Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation, ULCO et U. de Poitiers, Ses recherches portent sur les coopératives, les mutuelles, les associations, l'économie sociale et territoriale. E mail : nathalieferreira@club-internet.fr

Nadine GAUVIN est Directrice générale de la Coalition pour la viabilité du sud du Golfe du Saint-Laurent, Canada, une organisation non gouvernementale fortement impliquée dans divers projets de développement régional et d'économie sociale. E mail : coord@coalition-sgsl.ca

Pascal GLÉMAIN, Docteur en économie. Professeur Titulaire de la Chaire économie sociale & solidaire - ESSCA, et, co-directeur du M2 Sociologie et territoire « Organisation, gestion et développement des entreprises d'ESS » ESSCA-IPSA UCO/Université de Nantes. Chercheur associé au Carta Eso UMR6590-Université Angers. Membre du Comité National du

Label FINANSOL. Domaine de recherche : finances solidaires et systèmes de financement locaux, développement soutenable local, dynamiques sociales et solidaires, gestion de l'environnement.

E mail : pascal.glemain@essca.fr

Larbi HAKMI est docteur en économie. Ses recherches portent sur l'économie de l'innovation et le management des connaissances. Il enseigne à l'Ecole Nationale d'Administration et à l'Institut Supérieur de Génie Appliqué à Rabat, Maroc.

E mail : larbi_hakmi@yahoo.fr

Claire KOSTRZEWA est assistante de recherche, depuis décembre 2007, au sein de l'équipe IACA (Incertitudes, Analyses, Concertations et Aménagements), au C3ED, Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement, Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines, France. Ses recherches portent sur l'innovation et l'économie sociale, les méthodes participatives et la gestion intégrée des zones côtières. Elle travaille sous la direction de Jean-Paul Vanderlinden dans le cadre du projet de gestion intégrée des zones côtières (6ème PCRD) SPICOSA.

E mail : claire.kostrzewa@gmail.com

Monique LANGIS est graduée à la Maîtrise en études de l'environnement à l'Université de Moncton. Elle a aussi enseigné en Acadie du Nouveau-Brunswick. Monique LANGIS a collaboré à la cueillette de données sur les associations des bassins versant du Littoral acadien. Elle est présentement professionnelle de recherche en éducation relative en environnement à l'Université de Moncton.

E mail : Moniquelangis@hotmail.com

Nadine RICHEZ-BATTESTI est Maître de conférences en Economie, Université de la Méditerranée et membre du LEST CNRS UMR 6123. Domaines de spécialisation : Economie sociale et entrepreneuriat, Politiques sociales en Europe. Membre du Ciriec France et du Ciriec International. Codirection avec Patrick Gianfaldoni de l'ouvrage : *Les banques coopératives en France : le défi de la performance et de la solidarité*, série Economie et Innovation, collection L'Esprit économique, L'Harmattan, 2006.

E mail : Nadine.Richez-Battesti@univmed.fr

Delphine ROUSSEL, Docteur en économie et chercheur au sein du Groupe de Recherche sur les Economies Locales/Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation, Universités du Littoral et de Poitiers. Ses recherches portent sur le tourisme et la valorisation des ressources patrimoniales. E mail : rousseau_delphine@yahoo.fr

Érick ROUSSEL est Maître de conférences. Ses travaux de recherche portent sur l'économie solidaire dans la région Nord-Pas de Calais, le bénévolat, la finance solidaire. Groupe de Recherche sur les Economies Locales/Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation, Universités du Littoral et de Poitiers. E mail : erick.rousseau@laposte.net

Hassan ZAOUAL, docteur d'Etat en économie, est Professeur des Universités. Il est aussi Directeur de la collection Economie plurielle aux éditions L'Harmattan à Paris et éditeur d'Horizon Pluriel à Rabat (Maroc). Co-publiant avec deux Prix Nobel dont Amartya Sen, ses écrits sur le développement local et plus particulièrement sur les relations entre cultures et développement ont fait l'objet de traduction en plusieurs langues (Anglais, Arabe, Italien, Espagnol, Portugais) et de distinctions internationales. Il est responsable au sein du Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation du Groupe de Recherche sur les Economies Locales, GREL, Université du Littoral Côte d'Opale. Son domaine de recherche couvre le développement local, l'économie sociale et solidaire, la finance solidaire, la gouvernance et les relations Nord-Sud. Ses travaux de recherche ont été menés en interactions avec des ONG internationales au sein desquelles il a aussi assumé des responsabilités. Il est membre de plusieurs comités de lecture de revues universitaires au Maroc, en France, au Canada, au Brésil et de groupes de réflexion méditerranéens. E mail : zaoual@free.fr

Marché et Organisations
Cahiers d'Economie et de Gestion de la Côte d'Opale
(MOCEGCO)

L'Harmattan

Cahiers d'économie et de gestion thématiques dont le but est de promouvoir la recherche originale sur les relations de plus en plus étroites qui se tissent entre le marché et les organisations. Les acteurs économiques de taille, de puissance et de pouvoir différents dont les intérêts peuvent être convergents, complémentaires ou, le plus souvent, antagoniques, ont tendance à organiser les marchés. La raison du marché, pourtant, est la référence stratégique pour l'entreprise ainsi que pour les institutions publiques de décision économique.

Direction : Sophie Boutillier (économie), Gérard Dokou (gestion), Blandine Laperche (économie), Dimitri Uzunidis (économie, directeur de publication), Eric Vernier (gestion)

Numéros parus :

N°1 : Artisanat. La modernité réinventée, 2006

N°2 : La petite entreprise, elle a tout d'une grande. De l'accompagnement aux choix stratégiques, 2006

N°3 : Tourisme et Innovation. La force créative des loisirs, 2007

N°4 : Le travail. Formes récentes et nouvelles questions, 2007

N°5 : Les universités et l'innovation. L'enseignement et la recherche dans l'économie des connaissances, 2007

N°6 : Entrepreneuriat et accompagnement. Outils, actions et paradigmes nouveaux, 2008

http://riifr.univ-littoral.fr/?page_id=40

contact : Dimitri Uzunidis, uzunidis@univ-littoral.fr

Collection « L'esprit économique »

fondée par Sophie Boutillier et Dimitri Uzunidis en 1996
dirigée par Sophie Boutillier, Blandine Laperche, Dimitri Uzunidis

Dernières parutions

► Série *Economie et Innovation*

- S. AÏT-EL-HADJ, O. BRETTE (éd.), *Innovation, management des processus et création de valeur*, 2006.
N. RICHEL-BATTESTI, P. GIANFALDONI, *Les Banques coopératives en France. Le défi de la performance et de la solidarité*, 2006.
C. MERLIN, *Les services publics en mutation. La Poste innove*, 2006.
L. DOLIQUE, *Risques globaux et développement durable. Fausses pistes et vraies solutions*, 2007.
C. ROCHET, *L'innovation, une affaire d'Etat. Gagnants et perdants de la troisième révolution industrielle*, 2007.
T. POUPARD, *Service attitude. Pour que les commerçants prennent du plaisir dans la vente et les clients dans l'achat*, 2007.
S. BOUTILLIER, D. UZUNIDIS (dir.), *La gouvernance de l'innovation. Marché et Organisations*, 2007.
C. GALLOUJ, *Les agences privées de l'emploi. Conseil, intérim et outplacement*, 2007.
LANGLET D., *L'industrie dans la tourmente de la finance*, 2008.
FAURIE C., *Conduire le changement. Transformer les organisations sans bouleverser les hommes*, 2008.
► Série *Le Monde en Questions*
H. KRIFA-SCHNEIDER (éd.), *L'Élargissement de l'Union Européenne. Quels enjeux et défis majeurs ?*, 2007.
P. BAUCHET, *Régulation et mondialisation. Le modèle américain revu par l'Europe*, 2007.
J. MACHROUH, *Justice et développement selon l'Organisation Mondiale du Commerce*, 2008.
S. MADAULE, *L'aide publique au développement. L'abécédaire de la réforme*, 2008.
D. K. NGUYEN, *Libéralisation financière et marchés émergents*, 2008.
M. RICHEVAUX, D. C. TOP, *La protection des droits des travailleurs dans l'Union Européenne*, 2008.

► Série *Krisis*

- J.-L. PEAUCELLE, *Adam Smith et la division du travail. La naissance d'une idée fausse*, 2007.
A. FUSCO, *La pauvreté, un concept multidimensionnel*, 2007.
V. ROUX, *Le mirage de l'Etat providence. Recherches sur les lacunes des théories interventionnistes du partage des richesses dans une économie de propriété privée*, 2007.
P. D. GROSJEAN, *L'engagement pour les travailleurs. De l'aporie du salariat vers l'investariat*, 2007.
D. SAINT-GEORGES, *Le libéralisme est une chose morale*, 2008.
CRAVERO J.-L., *Développement et prospérité des nations. Pour un nouveau paradigme en économie*, 2008.

► Série *Clichés*

- C. MOULOUNGUI, I. DEVOS, *Tenues de travail et management des organisations. La fin des blouses blanches et autres ?*, 2006.
L. ROJAS, *Histoire de révolution technologique. De l'exploitation artisanale à la grande industrie houillère de la Loire*, 2008.
S. BOUTILLIER, D. UZUNIDIS (dir.), *La Russie européenne. Du passé composé au futur antérieur*, 2008.

► Série *Cours Principaux*

- S. CHARLES, *Macroéconomie hétérodoxe. De Kaldor à Minsky*, 2006.
M. RICHEVAUX, D. TOP, *Les grands principes du droit communautaire de travail*, 2007.
C. FAURIE, *Méthodologies de conduite du changement en entreprise*, 2007.
B. TONGLET, *Histoire économique (500-2007). Critique de la méthode*, 2007.
J. RIBOUD, *La monnaie réelle*, 2008.

L'HARMATTAN, ITALIA
Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN BURKINA FASO
Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie
12 BP 226
Ouagadougou 12
(00226) 76 59 79 86

ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA
Faculté des Sciences Sociales,
Politiques et Administratives
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamy Rue KA 028
En face du restaurant le cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN COTE D'IVOIRE
M. Etien N'dah Ahmon
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31

L'HARMATTAN MAURITANIE
Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN CAMEROUN
Immeuble Olympia face à la Camair
BP 11486 Yaoundé
(237) 458.67.00/976.61.66
harmattancam@yahoo.fr